John Carter Brown
Library
Brown University

The John Carter Brown Library

Brown University

Purchased from the
Louisa D. Sharpe Metcalf Fund

MEMOIRES
DE
JEAN DE WIT,
GRAND PENSIONNAIRE
DE
HOLLANDE.

Traduits de l'Original en François.

PAR MONSR. DE * * *.

A RATISBONNE.
Chez ERASME KINKIUS.

M. DCC. IX.

RPJCB

AVERTISSEMENT.

CEs Memoires qui ont été faits par feu M. de Wit grand Pensionnaire de Hollande, m'ont été donnez par Madame de … sa fille. Comme ce Ministre a passé pour un des plus grands Esprits de l'Europe, & pour connoître parfaitement les intérêts de sa Patrie. On ne pourra trouver de raisonnemens plus justes & plus naturels que ces réfléxions. Il étoit un puissant adversaire de la Maison d'Orange, par rapport à l'intérêt de sa Patrie ; il a fait ces Memoires pendant la minorité du Prince d'Orange, Guillaume III. qui a été depuis Roi d'Angleterre ; dans la vûë d'inspirer à ses compatriotes le courage de s'opposer vi-

goureusement à l'élevation de ce Prince, & de ne plus élire un Stathouder; & pour leur représenter vivement la douceur d'une liberté qui leur avoit coûté si cher. Il les acheva deux ans avant sa mort. Tout le monde sait que ce grand Ministre fut cruellement maßacré à la Haye en 1672. *avec son frere Corneille de Wit, par la populace, animée par les partisans du Prince d'Orange, qui les accusoit d'avoir vendu la Hollande à la France, quoique ce prétexte fût faux, comme on peut voir par ces Memoires. L'élevation de ce Prince s'établit tout d'un coup sur la destruction de ces deux grands Hommes; ce qui fut cause que ces Memoires furent severement défendus en Hollande. J'ai cru ne pouvoir mieux employer mon tems que de les traduire en François. Comme cette Nation est naturellement doüée d'une grande pénetration & d'un bon goût; & que nôtre Republique depuis sa revolte contre l'Espagne, s'est toûjours attiré l'attention de*

de toute l'Europe ; j'eſpere que les François ne ſeront pas fâchez de pénétrer juſques dans les moindres intérêts, & dans les maximes politiques de la Hollande : elles ſont ici dépeintes au naturel, je me ſuis contenté de traduire fidellement ces Memoires, ſans y rien ajoûter, n'ayant rien de comparable pour le genie avec ce grand Homme. J'y ai joint ſeulement quelques particularitez qui ſont marquées à la marge pour l'intelligence de ces Memoires. Je prie ſeulement le Lecteur de ne ſe point choquer de quelques expreſſions de l'Auteur qui pourroient paroître trop fortes. C'étoit un Républiquain des plus zelez, & qui quoi qu il haït le Prince d'Orange, n'en aimoit pas davantage la France. J'eſpére qu'on aura quelque indulgence pour mon ſtyle ; la Langue Françoiſe eſt ſi difficile à apprendre par les Etrangers, que je ne me flatte pas d'y écrire très-purement ; neanmoins la ſimplicité de mon ſtyle en couvrira mieux les défauts, que ſi j'avois af-

fecté des façons de parler pompeuses & brillantes; outre qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de conserver dans une traduction Françoise toutes les figures d'une Langue aussi rude que la Langue Flamande.

PRE-

PREFACE
DE
L'AUTEUR.

IL y a environ dix ans qu'il plût à Dieu par ſa ſainte & adorable volonté & ſage direction, de m'envoyer des accidens qui auroient pû me faire tomber dans de triſtes réveries, nuiſibles à ma ſanté; tellement que voyant l'impoſſibilité où j'étois de redreſſer ce malheur par des plaintes & gemiſſemens, je me fis une raiſon d'en éloigner le ſouvenir en m'attachant à un amuſement agréable.

Et comme les plus grands divertiſſemens de ma jeunſſe ont été de m'occuper aux Hiſtoires & ré-

fléxions Philoſophiques & Politiques, je balançai ſur le choix d'une de ces trois choſes, lorſque je fus prié par mes Amis de mettre par écrit mes réfléxions Politiques, que j'avois exprimé ſouvent par mes paroles. Pour me ſatisfaire, & pour complaire à mes Amis, que je conſiderois beaucoup, je mis ſur le papier mes réfléxions ſur les fondemens Politiques & ſalutaires, & ſur les maximes de la République d'Hollande & de Weſtfriſe. Après que j'eus mis mes penſées par écrit, je ne pûs m'empêcher, comme un bon ſujet de la Patrie, & pour ſatisfaire au devoir d'Ami, d'en donner des copies à ceux qui m'avoient porté à cet Ouvrage; d'autant plus qu'ils avoient également part avec moi à la direction de la Patrie, & étoient obligez de contribuer par tous les ſoins poſſibles à ce qui peut faire la félicité de la République, afin que les Régens
en

en pussent profiter en tems & lieu.

Des gens très-illustres, & distinguez par leur esprit & par leur mérite, ont jugé à propos d'ajoûter à ma Copie deux chapitres, l'un de la raison pour laquelle la liberté n'a pas produit de meilleurs effets depuis la mort du Prince d'Orange; & l'autre, quels sont les bons fruits que les commencemens d'un libre gouvernement ont produit: car je ne saurois cacher une chose que la difference du style fait assez connoître; cette augmentation ayant été faite par des personnes versées si à fond dans la connoissance de toutes les affaires concernant les Provinces-Unies, & le gouvernement de Hollande, que toutes les affaires mentionnées dans ces chapitres ont passé par leurs mains, ou ausquelles du moins ils ont assisté.

Tellement qu'après avoir gar-

dé ces Mémoires pendant l'eſpace de neuf ans dans mon Cabinet; j'y ai ajoûté ces deux chapitres, & j'ai examiné de nouveau tout mon Ouvrage, dans le deſſein de le rendre commun à tout le monde, en le faiſant imprimer.

Il eſt très-certain que jamais aucun Monarque, Prince, ou grand Seigneur; & bien moins quelqu'un de la Maiſon d'Orange, & de Naſſau ne m'a fait tort dans mon particulier, & que jamais aucuns Régens ne m'ont favoriſé dans la moindre choſe: l'on me feroit une grande injuſtice de croire qu'aucune paſſion m'eût animé à cet Ouvrage, où pour flater les Régens de cette illuſtre & puiſſante République, ou pour deshonorer les Princes d'Orange, ci-devant Capitaines Généraux & Stathouders de cette Province, comme ſi j'avois voulu dire que le Régne Monarchique

que que ces Princes ont voulu introduire dans la Hollande, nous auroit fait plus de tort que si d'autres Chefs l'eussent gouvernée.

Mais on pourra dire avec verité que ces Mémoires ont été faits parce que *amicus Plato*, *amicus Socrates*, *sed magis amica salus Patriæ.* Je ne suis point un Esclave de Cour, ni un Etranger qui ne s'embarasse point de la prosperité du Païs, & qui est accoûtumé de parler ou se taire, suivant le plaisir d'un Prince Souverain. L'on y pourra encore ajoûter que je prouve par là que je suis intéressé au dernier point au bonheur de la Patrie; & que je suis naturellement un franc & gros Hollandois, qui *scapham*, *scapham*, appelle un batteau, un batteau, & passe droit la mer avec. J'ai cherché outre cela comme un véritable ami & bon Citoyen, à instruire mes amis particuliers; & quelques Régens de ma Patrie pour leur utilité à

ſuivre le droit fil de la verité, autant qu'elle me menera au ſalut de ma Patrie, en examinant la Politique ſalutaire, & les maximes fondamentales de nôtre République.

Tellement qu'un chacun doit convenir que les fondemens de la felicité du Païs dépendent premiérement d'une Régence qui y ſoit conforme, & que la raiſon m'apprend que le bonheur de la Hollande conſiſte dans la proſperité du Commerce, Pêche, Manufactures & Navigation, j'ai été obligé d'examiner ces moyens de ſubſiſtance qui ſont les Colonnes de l'Etat, avec les réfléxions ſur le gouvernement paſſé des Stathouders, qui eſt encore déſiré par pluſieurs ignorans, & mal-intentionnez Hollandois.

Quoi que ces réfléxions m'ayent déplû par la raiſon que toutes ces Provinces-Unies, & particuliérement la Hollande & Weſtfriſe n'ont

n'ont point eu d'autres Stathouders ou Capitaines Généraux, que de la Maiſon d'Orange & de Naſſau; & que j'étois aſſuré que pluſieurs ignorans & mal-intentionnez, qui ſont par tout, & principalement dans nos Pays-Bas, plus portez à favoriſer l'accroiſſement & le pouvoir d'un Prince, que la liberté & proſperité de leur propre Patrie, expliqueroient mon deſſein, comme ſi j'aurois voulu attaquer directement cette illuſtre Maiſon. J'ai jugé que quoi que nôtre ſiécle corrompu ne permette pas de ſuivre entiérement la leçon de Virgile, *Tu ne cede malis, ſed contra audentius ito*, qu'on ne devoit pas toutefois craindre ſi fort les méchans & les ignorans dans nôtre ancienne Batavia, ſi renommée pour la liberté de ſes Habitans, que l'on n'oſe écrire en faveur du bien commun, par la raiſon que l'illuſtre Maiſon d'Orange s'y trouveroit attaquée.

J'ai assez combattu dans mon particulier ; en commençant d'écrire des affaires de cette importance, ayant en horreur les flatteries, si généralement observées par les Auteurs ; je n'ai pû, ni voulu contraindre ma plume, ni la rendre esclave des lâches flateries : *Audendum est aliquid, publici boni zelo :* car il appartient à un bon Sujet de la Patrie, même au peril de sa vie ; suivant le Proverbe, *Dulce & decorum est pro Patria (libera) mori*, de ne point ménager les veritez quoi que haïssables, pourvû qu'elles tendent au bien de la libre Patrie ; mais de les dire & de les écrire dans le tems qui sera nécessaire.

Comme je n'ai point encore rendu mes Ecrits publics par l'impression, & que mon dessein étoit en les commençant de ne les communiquer qu'à mes plus intimes amis, l'on devroit se contenter de mon bon zele, & personne ne

ne pourra m'accuſer d'imprudence, à moins que de vouloir convenir que le pouvoir Monarchique que les Princes d'Orange ſe ſont appropriez ſur la Hollande & Weſtfriſe, a été d'une ſi grande étenduë, que l'ombre qui nous en eſt reſté après leur mort doit aſſez effrayer tous les habitans du Pays, pour ne jamais oſer mettre par écrit en particulier la moindre choſe qui ſeroit contre l'intérêt du Gouvernement Monarchique en Hollande, ou au deſavantage de cette illuſtre Maiſon.

Cela étant, il faudroit convenir qu'aucun Pays du monde n'a été en ſi grand eſclavage que la Hollande ſous le Gouvernement des Princes d'Orange, quoi que les amateurs des Gouvernemens en Chefs, ou les Partiſans de ces Princes, ne conviendront nullement de cette verité, d'autant qu'ils ont toûjours loüé hautement ces Princes, comme s'ils

avoient

avoient donné toute ſorte de ſecours aux Etats pour réſiſter au Roi d'Eſpagne, ſans avoir eu aucune prétention de ſe rendre les maîtres abſolus du Pays, mais uniquement pour le remettre en liberté, comme autrefois Virginius Ruffus, qui après avoir chaſſé le Tyran Vindex, ordonna de mettre cette Epitaphe après ſa mort: *Ci gît Ruffus, qui chaſſa le Tyran, non pour ſon intérêt particulier, mais pour le bien de ſa Patrie.* Que pareillement le Prince Guillaume & ſes fils auroient pû avec raiſon s'attribuer une ſi glorieuſe Epitaphe, comme leurs Hautes Puiſſances l'ont effectivement fait graver, à peu près dans le même ſens, avec plus de circonſtances, ſur une ſepulture de marbre à Delft l'an 1620.

Pour revenir à mon diſcours, il eſt ſûr que ces lâches flateries ne proviennent que de ces Régens placez dans les Colleges par les

les Princes, contre tout droit & justice; mais comme je ne croi pas que nôtre chere Patrie soit encore en un pareil danger, & qu'elle n'est pas prête d'y retomber dans les siécles à venir, j'ai bien osé examiner les fondemens Politiques & les maximes de Hollande & de Westfrise autant que l'intérêt de la Hollande m'y oblige; je ne me suis déterminé de les rendre publics qu'après de meures déliberations de plusieurs années, telles qu'on doit observer dans les Traitez Politiques de cette importance, & sous la protection & communication de mes légitimes Souverains, les grands & nobles Etats de Hollande & de Westfrise.

Déclarant d'ailleurs avoir toûjours été affectionné aux Princes d'Orange pour ce qui les regarde personnellement, & autant que leurs actions ont servi à l'avantage des Provinces-Unies; & je conviens que le Prince Guil-

laume

laume I. de même que Maurice & Henri ſes fils ont eu pendant très-long-tems la réputation dans nos Pays d'être doüez de pluſieurs qualitez Héroïques, & toutes Royales, ſans être beaucoup tachez des défauts des Tyrans.

Les Hiſtoires nous apprennent que le Prince Guillaume I. étant âgé d'onze ans fut déclaré héritier univerſel de René de Châlons, par ſon teſtament. Il fut envoyé à l'âge de douze ans par ſon Pere à Padouë, à l'Empereur Charles-Quint, pour pouvoir par le changement de Religion, & la faveur de l'Empereur, entrer en poſſeſſion des biens de la Maiſon de Châlons; comme il fut élevé dans ſa jeuneſſe dans la Religion Catholique Romaine, il ſut ſi bien gagner le cœur de l'Empereur, qu'il obtint avec le tems tous les biens provenant de cette ſucceſſion; & l'on dit qu'étant plus avancé en âge, ſuivant

ſa

ſa Deviſe, *Sævis tranquillus in undis*, il ſupportoit avec une conſtance égale la proſperité & l'adverſité. Les Hiſtoires prouvent qu'il avoit beaucoup d'eſprit, une grande mémoire, une ambition noble ſans vanité; qu'il étoit très-civil, & d'un parler facile & agréable, gagnant par là le cœur de toutes ſortes de perſonnes; qu'il n'étoit pas grand parleur; qu'il pouvoit bien cacher ſes penſées & ſes paſſions, quoi qu'il les ſuivit conſtamment, avec une fermeté qui ne s'abattoit jamais par les revers de la Fortune, & qu'il ne s'enfloit point dans la proſperité; qu'outre cela il n'étoit point taché des défauts qui ſont ſi communs dans les Cours des Princes, particuliérement qu'il étoit ſans cruanté & ſans avarice, n'aimant pas dépenſer ſon bien au jeu, à la chaſſe, ni à la danſe. Pour le Prince Maurice ſon fils, il avoit au deſſus de lui

ſon frere aîné Philippe, qui tant par le bien de ſa mere, que par la ſubſtitution des biens de René de Châlons, & comme fils aîné de ſon Pere, étoit l'unique héritier des biens de la famille; ce qui fit que le Prince Maurice profita pendant la vie de ſon Pere, ſuivant l'uſage des Cadets des grandes Maiſons, pour s'exercer & ſe perfectionner dans tous les exercices dignes d'un Prince, & l'on dit qu'il ſe trouva dans nos Païs après la mort de ſon Pere, âgé de dix-ſept ans, ſans aucun argent, voyant ſa Maiſon chargée d'une infinité de dettes, étant dans un très-pauvre état, auſſi-bien que le Pays; qu'il ſurmonta tout, avec ſon eſprit vif & prompt, étant fort ſoigneux, ſobre, & bon ménager, aimant le travail, examinant tout avec la derniére prudence, ſans quoi ni lui, ni le Pays, n'auroient jamais pû réſiſter à ce puiſ-

puiſſant Roi d'Eſpagne ; & l'on aſſure qu'il étoit peu taché des défauts de la Cour, ne cherchant point les plaiſirs dans la bonne chere, dans la chaſſe, la Muſique, la danſe, & autres choſes, qui amoliſſent ordinairement le cœur des plus grands Hommes.

Pour le Prince Frederik-Henri, qui étoit le Cadet des trois, dont l'aîné poſſedoit tous les biens, & le ſecond avoit ſuccedé à tous les emplois que ſon Pere avoit poſſedé dans ce Pays, il y avoit peu d'apparence qu'il dût jamais monter aux puiſſantes dignitez qui lui ſont tombées en partage ; & les Courtiſans ont eu très-peu de raiſon de le gâter dans ſon éducation.

Frederik-Henri avoit atteint l'âge de quarante ans, quand il monta de ſimple Colonel de nôtre Cavalerie, à tous les biens conſiderables & aux dignitez de ſa

Maiſon, & à la puiſſance Monarchique par les violences & par les changemens arrivez depuis peu dans la Gueldre, Hollande, Utrecht, & Overyſſel; de même que par l'attentat arrivé ſur la vie de ſon frere. Il avoit eu le tems d'étudier que le pouvoir Deſpotique ſur ces Pays ne ſe pouvoit uſurper qu'inſenſiblement, & plûtôt par les apparences de douceur & de vertu, que par une violence publique, d'autant que les Régens, Magiſtrats & Habitans n'étoient pas encore accoûtumez à loüer les vices & les défauts des Tyrans, comme des vertus; ce qui fit dire à l'honneur du Prince Henri, qu'il étoit d'un bon eſprit, civil, honnête, de facile abord, & laborieux; & qu'il n'employoit pas ſon tems dans les occupations qui ne lui convenoient pas; de-ſorte que ces trois Princes ayant eu une bonne éducation, ſont effectivement deve-

devenus des Princes plus parfaits qu'ils n'auroient été ſans cela.

Il ſe trouve des gens qui prétendent me contredire, & ſoûtenir que malgré les ſervices de ces trois Princes, Guillaume I. étoit enclin aux femmes & au vin, à la maniére des Allemands; qu'il avoit une ambition ſi démeſurée, qu'il avoit diminué ſon bien conſiderablement par des feſtins, & par l'entretien d'une Cour magnifique, ce qui lui avoit attiré un grand nombre de partiſans; que s'étant trouvé preſſé par l'ambition & la pauvreté, il avoit meſuſé de toutes ſes bonnes qualitez naturelles; tâchant de ſe rendre le maître des Pays-Bas, au préjudice de ſon Souverain le Roi d'Eſpagne, dont il étoit obligé de ſoûtenir les droits, comme lui ayant prêté ſerment de fidelité en qualité de Stathouder, ou de ſe démettre de ſon emploi, & que pour parvenir à ſon but

il avoit été obligé nécessairement d'exciter & d'augmenter les troubles dans les Pays Bas.

Et quoi que ces démarches puissent être excusées, parce que, *Si violandum est jus, regnandi causa violandum est*, * cette avidité de regner étant jointe à la pauvreté, pouvoit renverser tous les droits & la justice; ce qui ne se pourra jamais justifier dans ses trois fils, Philippe, Maurice, & Frederik Henri, étant constant qu'ils sont convenus entre eux en l'an 1609. de s'approprier & de partager tous les biens du Pere & de leurs Meres, en frustrant leurs sœurs, † & tous leurs Créanciers, qui demandoient le payement des dettes que leur Pere avoit faites pour les affaires de la guerre; ce qui émût les Etats Généraux d'accor-

* *Euripides.*

† *Voyez les Négociations du Sieur Jeannin Ambassadeur de France, qui fut présent à ce partage.*

corder une penſion à leurs pauvres ſœurs pour les faire ſubſiſter ; & les pauvres Créanciers ayans été recommandez & renvoyez pareillement aux Etats, ils compterent à cette fin au Prince Maurice ſept cens mille livres en l'an 1619. ce qui prouve plûtôt la trop grande bonté & liberalité des Etats, particulierement des Etats de Hollande & de Weſtfriſe, que la probité & vertu de ces Princes.

Si l'on vouloit dire que le Prince Maurice ne s'abandonnoit pas ſeulement aux frequentes débauches des femmes, mais qu'il étoit outre cela ſi ambitieux, qu'il oublioit toute reconnoiſſance envers la Province de Hollande, & envers un ancien Magiſtrat * qui avoit été après Dieu l'unique au-

 teur

* *Oldenbarnevelt, voyez Ch. 3. de la 3. Partie.*

teur de ſa conſervation, dans le tems de Lyceſter, & de ſon élevation dans la ſuite; & qu'il oſa contre les Loix de la Régence de Hollande, employer de ſi rudes & deteſtables procédures contre cet Avocat Général en 1618.

Et ſi l'on vouloit encore ſoutenir que le Prince Henri s'abandonnoit honteuſement à l'amour des femmes, & qu'après avoir ſuccedé à tous les biens & tous les emplois de ſes deux freres, il diſſipa ces mêmes biens très-mal à propos, & témoigna en pluſieurs occaſions une ambition ſi démeſurée, particuliérement en uſurpant continuellement plus de pouvoir qu'il ne lui en avoit été cedé, cherchant à s'introduire en l'an 1640. dans la Charge de Stathouder de Groeningue, & de forcer ſon Couſin le Comte Guillaume de Naſſau haut la main, à lui accorder la ſurvivance de Stathouder de Friſe; & pareillement

par

par ces Campagnes ſi ruïneuſes & ſi dommageables à la Hollande, pour gagner des conquêtes à ſa gloire, & pouvoir par cette voye ſe rendre Seigneur & maître de nos Pays ; l'on pourroit répondre à toutes ces accuſations ; que l'on doit conſidérer que ces Princes ont été des hommes, & qu'on ne doit pas les condamner pour des foibleſſes ſi communes à tout le monde, principalement aux grands Seigneurs ; d'autant qu'il eſt connu que de moindres familles ont accoûtumé de s'approprier les biens de leurs parens, ſans s'embaraſſer des Créanciers ; & que tous les jeunes gens ſe portans bien ſont enclins à l'amour ; que l'on ne doit pas attendre ſur ce ſujet la moderation dans nos jeunes Princes d'Orange, ſans leur faire tort, *Domitianus nomen ſedemque Cæſaris acceptat, nondum ad curas intentus, ſed ſtupris & adulteriis filium Principis agebat*, * & que

* *Tacit.*

ces Princes étans reſtez dans le célibat juſqu'à un âge fort avancé, ils n'ont pas tant peché que ſi l'hymen les eût attachez à une femme.

Qu'à l'égard de la débauche du vin, & de la dépenſe exceſſive pour l'entretien d'une Cour au deſſus de leur pouvoir ; ces défauts ſont ſi communs parmi les Grands, particuliérement les Seigneurs Allemands, qu'on a tort de condamner ſi fort les Princes d'Orange ; l'on devroit plûtôt loüer le Prince Maurice de ce que malgré ces défauts communs dans les grands Seigneurs, il a été ſi ménager dans ſa dépenſe & dans ſa conduite.

Sans s'étonner de l'ingratitude de ces Princes l'on devroit plûtôt trouver étrange ſi des gens verſez dans les affaires du monde, ayant rendu des ſervices conſiderables à de grands Seigneurs, en obtenoient autres choſes que de triſ-

tes recompenses, puisque la raison & l'experience nous l'apprend assez, de même que les Auteurs Grecs & Latins qui nous en donnent tant d'exemples, que l'on ne doit pas toûjours attendre de la reconnoissance pour des bienfaits, *Gratia oneri, ultio in quæstu habetur. Beneficia læta sunt, donec rependi possunt. Item. Tibi summum rerum judicium dederunt; nobis obsequii gloria relicta est: sed in principe rarum ac prope insolitum ut cuiquam se putet obligatum, aut si putet, amet.* * Tellement que si l'aveu de Loüise Princesse d'Orange est véritable, particulierement que les services que l'Avocat général Oldenbarnevelt avoit rendus à la Maison d'Orange, étoient si grands, qu'il n'en avoit pas agi en ami, mais en véritable Pere, & que la Maison d'Orange devoit avoüer

* *C. Tacit. Plin. in Panegyr. N. Machiavel.*

que tous les bienfaits qu'elle avoit reçû des Etats, elle les avoit eus par ſon moyen, il eſt certain que par le cours ordinaire du monde; que la Province de Hollande non plus que cet Avocat Général, ne devoient attendre d'autre recompenſe de cette élevation, & de leurs ſervices rendus, que celle qui leur eſt tombé en partage.

Finalement pour ce qui regarde l'ambition des mêmes Princes, ou l'avidité de regner, l'on doit ſavoir que, *Vetus ac jam pridem inſita mortalibus potentia, cupidoque dominandi omnibus affectibus flagrantior eſt, ſua conſervare privatæ domus, de alienis certare regia laus*, * qu'elle eſt commune à tout le monde, qui n'eſt jamais content, & déſire toûjours davantage. L'ambition & l'envie de regner ont été de tout tems loüées dans les Princes, & ont paſſé pour de grandes vertus, particulierement lorſ-

* *Tacit.*

lorſqu'ils ont réüſſi : car en ce cas ils ſont loüez & élevez juſqu'au Ciel.

L'on devroit donc loüer les Princes d'Orange ſur l'augmentation de leur autorité, ſur leur valeur dans le gouvernement des Provinces-Unies, & ſur leurs conquêtes, de même qu'on loüoit autrefois un habile & honnête Marchand, qui a le talent d'augmenter ſon bien par ſon Commerce, car c'eſt le Commerce des Princes d'augmenter leur puiſſance.

Si l'on mépriſe un Marchand de mauvaiſe foi, qui s'eſt enrichi par des tromperies, l'on ne devroit pas loüer des Princes Tyrans & ſans foi : car, *ſi violandum eſt jus, regnandi cauſa violandum eſt. Principi & civitati principatum tenenti nihil eſt injuſtum, quod fructuoſum : ubi honeſta tantum licent, precariò regnatur* : qui n'agiſſent pas ſuivant la raiſon & la juſtice commune, mais qui veulent être re-

doutez ſuivant le pouvoir qu'ils ont d'exercer leurs violences, ſi l'occaſion s'en préſentoit. Comme le Roi Philippe II. fourniſſoit une belle occaſion au Prince d'Orange, en s'établiſſant en Eſpagne, rappellant les quatre mille Eſpagnols, qui étoient les ſeules troupes qu'il avoit dans les Pays-Bas ; ce Prince étant un jeune homme âgé de trente ans, qui poſſedoit des biens conſiderables dans ces Pays, étant devenu outre cela Stathouder pour ce Roi, de la Hollande, Zeelande, & Utrecht ; ce qui lui facilita les moyens de ſe pouvoir attirer les Etats, les Régens ſubalternes, & les autres habitans de conſideration, pour pouvoir ſe rendre avec le tems le maître de ces Provinces, d'autant plus facilement que les Etats & les Magiſtrats, auſſibien que les habitans, avoient été ſoûmis depuis tant d'années au rude joug des Seigneurs de la Mai-
ſon

ſon de Bourgogne & d'Autriche, qu'ils n'avoient point encore goûté la douceur de la liberté; & ne conſideroient pas la grande diſtinction qu'il y a entre le gouvernement Républiquain & le gouvernement d'un Chef; qu'il avoit toutes les raiſons du monde d'eſperer de ſe pouvoir ſouſtraire de l'obéïſſance de ſon Souverain, & de ſe rendre le maître de ces Provinces, comme il ſeroit arrivé effectivement en l'an 1584. ſi un aſſaſſin n'avoit abregé ſes jours.

L'on ne pourra toutefois pas tant condamner les Princes d'Orange, de s'être conduits ſuivant leur intérêt particulier, en paſſant par deſſus les Loix, & en uſurpant continuellement un pouvoir qui ne leur appartenoit pas, que l'on devroit blâmer les Etats & les Régens ſubalternes, à qui le gouvernement de la juſtice & des Loix étoit recommandé, qu'ils ont ſi mal conſervées, en élevant

ſucceſſivement quatre Princes d'Orange pour Stathouders & Capitaines Généraux ſur toutes leurs troupes pour le tems de leur vie; que véritablement, *Arma tenenti omnia dat qui juſſa negat*, * l'on ne pouvoit plus leur rien refuſer que dans le peril de perdre la derniere ombre de liberté qui nous étoit encore reſtée.

Mais on pourra dire d'un autre côté que les effets n'ont que trop fait connoître à tous les habitans de la Hollande, que la puiſſance des Capitaines Généraux a été ſi grande au commencement des troubles, par le grand nombre de partiſans qu'ils y avoient, & par leurs créatures parmi les troupes, qu'on devroit plûtôt s'étonner que les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ayent oſé témoigner ſi ſouvent leur zele pour le maintien de la liberté & du gouvernement legitime, avec un danger ſi évident de

* *Lucan.*

de la pere de leurs biens & de leurs vies.

Et si l'on considere tout ceci, il faudra convenir que les trois premiers Princes d'Orange ont été meilleurs que beaucoup d'autres Chefs & Princes ne l'ont été; & le Lecteur doit être convaincu que quoi que tous les habitans de même que le Commerce, la Pêche, & les Manufactures, ayent été chargez en Hollande d'une maniere exorbitante, & leurs intérêts négligez de toutes les manieres pendant leur gouvernement, & nôtre République renduë impuissante par mer & par terre, ayant été reduits outre cela d'emprunter de grosses sommes d'argent à intérêt, afin d'effectuer les ambitieux desseins de ces Princes, & leur faire gagner des conquêtes si fort à charge à la Hollande, que j'ai parlé très-modestement sur leur sujet, & que je les ai épargnez autant qu'il m'a

été possible pour parfaire mon Ouvrage, n'ayant fait mention qu'en général que l'ambition & l'avidité de regner a été la cause qu'ils ont réduit nos Finances dans ce pauvre état, de même que nos villes & nos frontieres, sans avoir étalé au jour les défauts personnels des mêmes Princes. J'espere que le Lecteur voudra bien se représenter quels fruits l'on auroit à attendre d'un pareil Chef en Hollande, qui succederoit à une quatriéme génération, lorsqu'il réfléchira sur Guillaume II. Prince d'Orange, nôtre Stathouder de la troisiéme génération, qui avoit toutes les inclinations ordinaires des Tyrans, dont il nous auroit fait ressentir les effets, si Dieu tout-puissant, *Liberator noster*, ne l'eût ôté du monde avant l'âge de vingt-cinq ans, étant l'unique héritier de tous les considerables biens de son Pere; & comme si l'on avoit voulu à qui mieux mieux s'em-

s'empresser pour mettre la liberté de la Patrie sous l'esclavage, il obtint à l'âge de cinq ans la promesse de succeder à toutes les dignitez de son Pere ; c'est ce qui fit regarder ce Prince de jeunesse comme un Souverain futur de toutes ces Provinces-Unies ; c'est ce qui attacha à sa personne un nombre infini de Courtisans & de flateurs, tant Anglois, François, qu'Allemans, qui lui ont inspiré dans son éducation les manieres propres pour s'assujettir les Peuples.

Etant âgé de quatorze ans on força son Cousin le Comte Guillaume de Nassau, de lui accorder la survivance de la charge de Stathouder de Frise, *Scilicet ut Turno contingat regia conjux.* Parce qu'il épousa la fille aînée du Roi d'Angleterre, ce qui lui attira encore plus de flateurs de Cour, & lui enfla le cœur, comme s'il avoit déja été Seigneur & Souve-

verain de nos Provinces ; ſes Courtiſans l'en flattoient, & l'honoroient de la même maniére que s'il l'eût été effectivement.

Il eſt aſſez connu que ce Prince avoit paſſé ſa vie d'une telle maniére, que quoi qu'il ſoit mort à l'âge de vingt-cinq ans, il m'auroit donné très-ample matiere d'écrire, ſi je me ſentois d'inclination de mettre ſes défauts au jour ; mais comme je l'ai déja dit, je n'en ai parlé qu'autant que mes Memoires l'ont demandé, ſans aucune paſſion particuliére à l'égard de leurs perſonnes ; c'eſt de-quoi je prie le Lecteur d'être perſuadé, & de lire ces Memoires avec autant de déſintéreſſement comme je les ai écrits, avec un cœur rempli d'amour pour la verité, & la chére Patrie, m'étant borné à écrire auſſi ſuccintement qu'il m'a été poſſible, les fondemens Politiques & ſalutaires, & les maxi-

mes de la République de Hollande & de Weſtfriſe, n'ayant touché pour cet effet que les choſes les plus générales & les plus importantes, & paſſé ſur beaucoup d'autres, quoi qu'auſſi importantes. Le Lecteur aura la bonté d'obſerver que quoi que chaque choſe en particulier ait été aſſez juſtement touchée & dépeinte, ce qui lui pourra ſervir d'une grande utilité, d'autant que le tout a été écrit & repaſſé avec la derniere attention; qu'il faudra néanmoins nouër tout l'Ouvrage enſemble pour en tirer une parfaite connoiſſance, & pour juger ſi les véritables fondemens & les maximes de cette République y ſont bien établis, ſi non je me contenterai que le Lecteur ſoit perſuadé que j'en ai cherché les moyens d'un cœur ſincére: *Affectus pro effectu in magnis, & voluiſſe ſat eſt.* Je mérite toûjours quelque reconnoiſſance de ma Pa-

trie,

trie, puiſque ſi je n'ai pas réüſſi comme je le ſouhaitois, mes fautes pourront exciter quelque autre plus éclairé que moi, à mieux réüſſir.

Quoi que ces Memoires ayent été examinez pluſieurs fois depuis l'an 1662. changez & augmentez d'une maniére qu'ils paroiſſent un nouvel Ouvrage; le Lecteur ne doit pas croire que mon intention ſoit qu'ils lui doivent plaire entiérement, puiſqu'en bien des endroits ils ne me plaiſent pas à moi-même, d'autant que les commencemens ſont coulez fort précipitamment de la plume, quoi que repaſſez pluſieurs fois depuis avec attention, y ayant ajoûté pluſieurs piéces & pluſieurs morceaux, que j'ai aſſortis comme j'ai pû, n'ayant pas eu le tems ou l'envie de r'écrire mon Ouvrage de nouveau pour le mettre dans un plus grand ordre.

Il y a donc à eſpérer qu'un ſi loüa-

loüable Ouvrage, comme celui de réfléchir & de décrire les fondemens & les prospéritez de la plus puissante République qui soit à présent dans le monde, & qui est nôtre chére & libre Patrie, sera entrepris de nouveau, *secundæ curæ meliores*, * & mené a plus de perfection que celui-ci.

Et afin que cela arrive, je prie Dieu de nous continuer long-tems ces heureux tems, où l'on pourra, suivant l'Acte d'indemnité dans ce Pays, & dans l'Assemblée des Etats de Hollande & de Westfrise, penser & écrire tout ce qui pourra servir à la prospérité & au bien de la Patrie. Adieu.

* *Eurip.*

TA-

TABLE DES CHAPITRES.

PREMIERE PARTIE.

Chap. I. *OU l'on enseigne les fondemens Politiques, & les maximes de prosperité générale de tous les Pays, & dans lequel on rapporte quelque raisons pour prouver qu'elles peuvent aussi être attribuez à la Hollande.* pag. 1

Chap. II. *Que pour comprendre les fondemens salutaires & les maximes de Hollande & de Westfrise, il ne faut pas considerer la Hollande telle qu'elle devroit être en idée, mais de la maniere qu'elle est située à présent.* 11

Chap. III. *Des avantages & productions de la Province de Hollande; & que les Habitans ne peuvent être nourris de leur terrain.* 17

Chap. IV. *Que la Hollande est très-bien située pour tirer sa subsistance de la mer.* 22

Chap. V. *Qu'il n'y a point de Pays en Europe mieux situé pour le Commerce,*

que

que la Hollande. 26

Chap. VI. *Que la Hollande s'est attiré par la Pêche & le Commerce, les Manufactures & la Navigation; & de quelle importance ces deux dernieres choses sont à la Hollande.* 29

Chap. VII. *Que les intérêts des Habitans de Hollande sont enchaînez les uns aux autres.* 32

Chap. VIII. *Détail de l'ancien commerce de l'Europe.* 37

Chap. IX. *Que la liberté de Religion est le meilleur moyen pour attirer & conserver les Etrangers, aussi bien que la liberté à chacun de s'y pouvoir établir.* 49

Chap. X. *Que toutes les Compagnies octroyées, & tous les Corps de Métiers sont tres-dommageables à la Hollande.* 51

Chap. XI. *Qu'on ne devroit pas charger les Pêcheurs, Faiseurs de Manufactures, Equipeurs de Vaisseaux de transport en cette qualité, ni leur faire payer quelque chose à l'Etat, sous quelque prétexte que ce soit.* 55

Chap. XII. *Que les trop gros impôts chasseront à la fin toute la prosperité de la Hollande.* 61

Chap. XIII. *Fondemens qu'on doit ob-*

ſerver dans l'établiſſement des Convois. 64

Chap. XIV. *Quelles ſont les choſes qu'on pourroit le plus charger en Hollande.* 73

Chap. XV. *De l'ancien état de la Juſtice en Hollande, & que les Loix doivent être réglées en faveur du Commerce.* 85

SECONDE PARTIE.

Chap. I. *Qu'il ſeroit très néceſſaire pour l'Etat, la Navigation, le Commerce, d'établir des Colonies dans les Pays au delà des mers.* 95

Chap. II. *Que la Paix eſt une choſe très-néceſſaire à la Hollande.* 107

Chap. III. *Où après avoir balancé toutes les raiſons, on doit conclure qu'il n'y a que la Paix de ſalutaire à la Hollande.* 192

Chap. IV. *Où il eſt examiné ſi l'on doit chercher la conſervation de la République par des Traitez d'Alliances.* 200

Chap. V. *Réflexions particuliéres ſur les Alliances à l'égard de la Hollande avec de moindres Puiſſances.* 206

Chap. VI. *Sur les alliances avec de plus puiſſans Potentats; & premiérement avec la France,* 210

Chap.

Chap. VII. *Sur les Alliances avec l'Espagne*, 217

Chap. VIII. *Sur les Alliances avec l'Angleterre*, 220

Chap. IX. *Quelques conclusions tirées des réfléxions précédentes, sur toutes les Alliances*. 233

Chap. X. *Que la Hollande, étoit autrefois remplie de troubles, pendant le Gouvernement des Stathouders; & qu'elle peut à présent, étant en liberté, se défendre mieux que jamais contre toutes les Puissances étrangeres* 237

Chap. XI. *Que la Hollande pendant son libre Gouvernement ne pourra être ruïnée par aucune puissance étrangere*, 249

Chap. XII. *Que la Hollande peut se défendre commodément sous une libre Régence contre les insultes de dehors*, 259

Chap. XIII. *Que la Hollande, même avec des Villes non fortifiées, restant seulement unie avec la Province d'Utrecht, pourra se maintenir contre le plus puissant Monarque*, 269

Chap. XIV. *Que chaque grosse Ville de Hollande peut se maintenir contre le plus Puissant Potentat.* 275

TROISIE'ME PARTIE.

Chap. I. *Distinction entre le Gouvernement*

ment

ment Monarchique, & le Gouvernement des Républiques, 283
Chap. II. *Où il est examiné si les raisonnemens du chapitre précédent sont confirmez par les exemples de l'antiquité,* 315
Chap. III. *Pour quelle raison les habitans de la Hollande n'ont pas été plus endommagez par le gouvernement des Stathouders.* 335
Chap. IV. *Par quelle raison la mort du Prince d'Orange, dernier Stathouder, n'a pas encore produit de meilleurs effets.* 344
Chap. V. *Quels bons fruits les commencemens d'un libre gouvernement ont déja produits en Hollande, depuis la mort du dernier Capitaine Général & Stathouder, jusqu'à l'andée 1662.* 355
Chap. VI. *L'on finit par les conclusions que tous les bons Habitans devroient proteger de toutes leurs forces le libre gouvernement de la République de Hollande & Westfrise.* 369
Chap. VII. *L'Auteur conclut ce Livre en déclarant quel a été son but dans cet Ouvrage; & par un Avertissement aux Lecteurs bien un mal intentionnez,* 375

Fin de la Table.

MEMOI-

MEMOIRES DE JEAN DE WIT, GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Où l'on enseigne les fondemens politiques, & les maximes de la prosperité générale de tous les Pays ; & dans laquelle on produit quelques raisons, pour prouver qu'elles peuvent aussi être attribuées à la Hollande.

POur ne pas surprendre tout d'un coup le Lecteur par des choses qui lui pourroient être inconnuës, en lui parlant d'abord des fondemens politiques & des maximes de la Hollande & Westfrise : j'ai jugé nécessaire

 de

de commencer par un raiſonnement général ſur les véritables fondemens politiques, & ſur les maximes de tous les Pays, afin que le Lecteur étant éclairé inſenſiblement par ce raiſonnement, puiſſe plus facilement comprendre les fondemens politiques & les maximes de la Hollande. Et comme preſque toutes les nations, Eſpagnols, François, Italiens, expriment cette choſe par le mot d'interêt, je m'en ſervirai très-ſouvent pour m'exprimer plus briévement ; puiſque les véritables interêts de tous les Pays conſiſtent dans la commune proſperité des Régens & des Habitans ; ce qui dépend inconteſtablement d'un bon gouvernement, qui eſt le fondement de cette proſperité commune ; & l'on doit ſavoir qu'un bon gouvernement n'eſt pas celui dans lequel le malheur, ou la proſperité des Sujets, dépend des bonnes ou mauvaiſes qualitez des Régens ; mais où le bonheur & le malheur des Régens, ſuit infailliblement la proſperité ou l'adverſité des Sujets : car comme l'on doit croire que dans toutes les Aſſemblées ou Societez, l'intérêt particulier eſt préferé à toutes choſes ; cet intérêt ſera toûjours recherché en premier lieu, par les Souverains ou les Chefs, même aux dépens des Sujets ; mais comme en ſecond lieu, cet intérêt particulier ne ſe peut trouver que dans le commun bien, les Régens doivent toûjours chercher l'intérêt par cette voye ;

voye; ce qui revient au Proverbe latin: *Tantùm de publicis malis sentimus, quantùm ad privatas res pertinet.* Que personne ne boite du mal d'autrui.

D'où il s'ensuit que tous les Sages, soit Monarques ou Régens des Républiques, sont portez à rendre leur pays assez puissant pour qu'ils puissent se maintenir contre les insultes de leurs voisins: & c'est en ce point que la prosperité des Régens dépend de celle de leurs Sujets; car sans cela ils seroient entiérement chassez & détruits par de plus puissans voisins: car quoi qu'ordinairement, par une mauvaise éducation, les Princes abandonnent le gouvernement de leurs Etats à des Favoris, négligeans ce premier devoir des Souverains; & les Favoris se trouvans revêtus de ce pouvoir absolu, gouvernent ordinairement suivant leur intérêt particulier, non seulement au grand dommage du Souverain, mais de tous les Sujets en général, & par l'affoiblissement de tout l'Etat politique, comme on le voit arriver tous les jours par les gouvernemens de semblables Favoris, & par toutes les révolutions Monarchiques; les Princes sages & prudens qui gouvernent par eux-mêmes, ne négligent pas de rendre leurs pays puissans contre leurs voisins; mais lorsque l'Etat politique se trouve assez fort, pour ne plus rédouter aucuns Etats ni Potentats voisins, l'on commence à changer la route du gouvernement, agis-

ſant par d'autres voyes envers les Sujets.

Et ſuivant les fondemens généraux de tous les Régens, le ſecond devoir des Princes & des Monarques, eſt en pareil cas, d'avoir ſoin que leurs propres Sujets ne deviennent pas comme ces chevaux trop pleins de feu & de courage, qui ſont indomptables à leurs Cavaliers, trop forts & trop puiſſans pour leur Souverain; mais qu'ils reſtent ſi foibles, qu'ils ne puiſſent ſécoüer ni mord ni bride, ni réfuſer d'obéir, ni de payer les impôts; tellement qu'il eſt néceſſaire d'empêcher qu'aucune Ville ne devienne aſſez puiſſante, pour pouvoir par elle-même, & de ſes propres deniers, entretenir une armée; d'autant qu'elle pourroit non ſeulement ſe défendre contre tous ſes voiſins, mais encore faire tête à leur propre Souverain, ou le chaſſer de ſes Etats. Un prudent Monarque ne doit point non plus permettre que les Villes puiſſent par des fortifications, & une Bourgeoiſie exercée dans les armes, ſe mettre en état de ſe défendre contre lui, quand ils le jugeront à propos: & s'il arrivoit que quelque Prince eût négligé ſes intérêts en ce point, il ne lui reſte point d'autre reſſource, que d'attendre l'occaſion pour pouvoir brider ces puiſſantes Villes, & les affoiblir par des citadelles: & quoi qu'Ariſtote ait dit qu'il ne déſaprouve pas de brider par une citadelle, une Ville qui dépend d'elle-même; il eſt certain que cette

cette maniére n'eſt bonne que dans de puiſ-ſantes Villes, qui ſont ſous des Souverains : mais dans une République, il y auroit à craindre que le Gouverneur d'une citadelle ne ſe rendît le maître de la Ville, & ne ſubjuguât ſes Régens. L'expérience nous a appris de tout temps, que les Régens ſe ſont toûjours bien gardez de faire bâtir de pareilles citadelles, que lors qu'il eſt arrivé qu'ils ont conquis imprudemment par les armes, quelque grande Ville ; & ne l'ayant voulu détruire, ſe ſont ſervis de cette maxime, pour la tenir hors de toute régence : ce qui fait voir que cette maxime eſt en toute maniére pour ruiner les puiſſantes Villes, & n'a été pratiquée que par les Monarques. Si le Lecteur prévenu en faveur des Monarques, & au déſavantage de la liberté commune, ne vouloit point ſe ſoûmettre à ce raiſonnement, ni aux leçons des anciens Philoſophes ſur ce ſujet, il ſaura que cet invincible Monarque & Prince Chrétien Juſtinien, a commandé de mettre cette maxime Monarchique, par forme de loi dans le Corps de Droit, qui eſt le Livre commun des Loix pour tous les Peuples civiliſez, * *Beliſario Magiſtro militum per orientem, &c. Interea verò ſi aliquas civitates ſeu caſtella per limites conſtituta providerit tua magnitudo nimia eſſe magnitudinis, & propter hoc non poſſe bene cuſtodiri ; ad talem modum ea conſtrui diſponat, ut poſſint per paucos bene ſervari.*

* *Cod. lib.* 1. *tit.* 27. *leg.* 2. *v.* 14.

ri. Le Général de ces Troupes, Belisaire Gouverneur de l'Orient, ayant repris sur les Gots l'Afrique qu'il avoit perduë, & l'ayant réduite sous son obéïssance, il commanda expressement à ce Général, comme il étoit en usage dans le Droit Romain, de même qu'à ses autres Gouverneurs des Provinces, d'observer prudemment qu'aucune Ville ni Fort sur les Frontiéres, ne fût trop grande; pour pouvoir être gardée; mais de la former & la faire bâtir, en sorte qu'elle pût être gardée avec peu de monde, seulement par des Troupes qui dépendissent de l'Empereur.

Et quoi que les Monarques paresseux, & adonnez à leurs plaisirs, négligent tous ces soins, leurs Caurtisans ni leurs Favoris qui gouvernent à leur place, ne les négligent pas pour leur propre intérêt; soit en guerre, soit en paix; ils tâchent de remplir leurs coffres, & d'affoiblir les Villes, en pillant les Sujets; & pour empêcher que les grosses Villes ne se vangent d'un tel pillage, ou l'empêchent, ils ont grand soin de les dépoüiller de toutes leurs fortifications, vivres & munitions de guerre, & d'empêcher que les Habitans ne s'exercent dans les armes.

C'est donc le meilleur gouvernement, où les Régens peuvent obtenir leur propre avantage dans la prosperité commune; d'où il s'ensuit que le devoir des Régens des grosses Villes & des Républiques, est de les

rendre

rendre peuplées, riches, fortes & puissantes, le plus qu'il leur sera possible; parce que tous les Régens & Magistrats, de même que tous ceux qui sont employez dans ces Villes, obtiennent par là plus de pouvoir, d'honneur & de profit: & voilà la raison pour laquelle on voit ordinairement fleurir les Républiques, en science, commerce, nombre de peuples, force & richesse, par dessus les Villes Monarchiques.

Et pour attribuer tout ce qui est dit ci-dessus à nôtre Etat; on doit considérer que la Hollande peut facilement être protegée contre ses voisins, & qu'elle ne se soûtient uniquement que sur la prosperité du Commerce, des Manufactures, de la Pêche & de la Navigation, & ne se pourra jamais maintenir sans cela; & elles formeront de grosses, riches, & puissantes Villes, bien peuplées, qui par leur situation avantageuse, seront faciles à fortifier d'une maniére imprenable, ce qui est une chose fort contraire aux intérêts des Monarques. Voilà pourquoi il ne peut arriver un plus grand mal aux Habitans d'Hollande, aux Régens & aux Magistrats, que d'être gouvernez par un Chef ou Souverain; & Dieu ne peut répandre une plus grande bénédiction sur nôtre Pays, fondé sur de pareils principes, que d'y introduire & conserver un gouvernement de République & d'un Etat libre.

Comme cette nerniére conclusion eft contraire aux fentimens de bien des Habitans des Provinces-Unies, j'ai jugé néceffaire, pour aider à leur foibleffe, de citer les raifons fuivantes.

Quoi qu'il paroiffe par ce qui a été dit ci-deffus, que les Sujets d'une République font plus heureux que les Sujets d'un Pays gouverné par un illuftre Chef ou Souverain, cette opinion ne regne pas beaucoup dans les Pays où des Chefs gouvernent, ni dans les Républiques où il y a de puiffans Seigneurs, qui tendent à la Souveraineté.

Les Perfonnes dans les emplois, les Courtifans, la Nobleffe oifive, les Gens de Guerre croyant trouver plus de profit dans un mauvais gouvernement, parce que cela leur donne lieu de piller les Bourgeois & les Païfans, fans craindre qu'on en faffe aucune recherche ni aucune punition, & croyans par là s'enrichir, où s'élever par la corruption du gouvernement, travaillent fortement pour l'élection d'un Chef, pour leur intérêt particulier: quoi que Dieu ait inftitué dès le commencement un gouvernement de République, & leur a établi après, un Chef dans fa colére, cependant ils ofent méprifer les Républiques jufqu'au dernier point, leur attribuant mille défauts, en obfcurciffant leurs plus belles vertus, & en les outrageant fans ceffe, n'ayant aucun châtiment à craindre;

re; sur quoi tout le commun peuple, qui
st, suivant cet ancien vers latin;

—— Sed quid
Turba remi sequitur fortunam, ut semper
& odis
Damnatos. (Juven.)

lépourvû de jugement, donnant grossiére-
nent dans ce brillant de grandeur d'un Prin-
ce; disant *Amen* sur tout, particuliérement
quand on les aveugle & qu'on les anime
contre leurs Régens légitimes, par des sédi-
ieux Prédicateurs, comme il ne s'en trouve
que trop dans la Hollande; tellement que les
prudens & sages Habitans sont obligez de se
taire, de se ménager & de ne point découvrir
es foiblesses & défauts des grands Seigneurs,
qui butent au gouvernement en chef, & de
ne point toucher leurs Créatures, soit Gen-
tilshommes, Courtisans, ou Gens de Guer-
re, non plus que ces avides Ministres & Pré-
dicateurs, contre l'opinion desquels il est
dangereux de témoigner son zéle pour la li-
berté, & de donner des marques de son es-
prit au sujet du gouvernement: & comme il
faut nécessairement avoir passé une généra-
tion dans la liberté, avant qu'on en puisse
bien juger, & qu'on puisse fermer la bou-
che à ces contredisseurs, ainsi il faut tout
laisser à Dieu & au temps: & si ces ama-
teurs de l'esclavage y survivent, qu'ils at-
tendent ce temps-là, pour pouvoir faire une
bonne décision, fondée sur l'expérience & la
raison.

Il ne me suffit pas d'avoir dit tout ceci en général, puisque leurs Nobles Puissances déclarent dans leur Déduction, ch. 6. art. 29. de ne perdre la liberté qu'avec la vie, j'exprimerai mes sentimens sur les fondemens politiques, & sur les maximes d'Hollande, de la maniére suivante, me persuadant que mon bon zéle pour enseigner le véritable intérêt de la Patrie, sera assez agréable aux Régens; que quand j'aurois failli à quelque endroit, ou que je me fusse trouvé obligé de toucher un peu trop vivement plusieurs personnes qui cherchent leur prosperité au desavantage de la Hollande; les Régens, & tous les amateurs de la Patrie protegeront si bien cet Ouvrage & l'Auteur, qu'il n'aura jamais lieu de se repentir d'y avoir mis si généreusement & si hardiment la premiére main. Et quoi que je me puisse tromper dans cette opinion: *Rectè fecisse merces est, & ipsa sui pretium virtus*; je me contenterai de ma bonne volonté, comme ayant fait le devoir d'un honnête homme & d'un bon Citoyen & véritable Chrétien, à qui il n'est pas permis d'enterrer son talent; & nos décendans, entre les mains de qui ces Ecrits tomberont, pourront en dépit de tout, en juger sans passion, d'autant qu'ils auront appris pour lors par expérience, si l'intérêt de la Hollande peut être établi sur d'autres fondemens ou maximes, que ceux qui

sont

sont enseignez ici, & si mon raisonnement n'a pas été confirmé par l'expérience des siécles suivans.

CHAPITRE II.

Que pour bien comprendre les fondemens salutaires & les maximes d'Hollande & de Westfrise, il ne faut pas considérer la Hollande, telle qu'elle devroit être en idée, mais de la maniére qu'elle est située à présent.

VOulant donc enseigner & examiner quelques fondemens & maximes éternelles pour la prosperité de la Hollande, il paroît être nécessaire de considérer avant toutes choses, la situation de la Hollande, & de quels moyens on se pourroit servir pour procurer le plus de bien à ce Pays, de même que les fruits qu'on en doit attendre: ainsi l'on doit examiner le climat de la Hollande, son terrain, ses mers, ses riviéres, sa situation du côté de la mer, & la communication que ce Pays devroit & pourroit avoir avec d'autres Pays; & encore de quel peuple la Hollande devroit être habitée; s'il y faut un grand nombre ou un petit nombre d'Habitans, & à quoi ils devroient s'occuper pour subsister, & de quelle maniére les Régens se

doivent comporter à l'égard des autres Pays, & finalement par quelle forme de gouvernement, & de quelle maniére elle devroit être gouvernée: mais comme ces ſortes de réfléxions ſentent ordinairement, *Rempublicam Platonis, Ariſtotelis Eutopiam mori*, des Républiques philoſophiques, qui ſont bâties en l'air, qui ne peuvent ni ne ſeront jamais trouvées: ſi bien que des penſées pareilles n'ont pas coûtume de produire de grands fruits; ce qui ne doit pas être étrange, puis qu'il eſt impoſſible de faire venir tout d'un coup tant de peuple dans un Pays dépeuplé, qu'ils y puiſſent établir & maintenir un Etat politique, conforme à ſes idées; & comme il y a dans tous les Pays peuplez, une certaine forme de gouvernement, toutes ces ſpéculations ſont inutiles: car ſi l'on examine bien la police dans tous les gouvernemens établis, l'on y trouvera toûjours une infinité de perſonnes ignorantes & mal intentionnez contre les bonnes réfléxions & les bons remédes, dans la crainte où ils ſont qu'elles leur pourroient être nuiſibles; ce qui les anime quelquefois à broüiller l'Etat encore davantage qu'il ne l'étoit auparavant: de plus qu'une infinité de choſes politiques ont jetté des racines ſi profondes, que ce ſeroit une grande bevûë de croire de les pouvoir arracher toutes enſemble; & ce ſeroit encore une plus grande imprudence, ſi l'on vouloit entrepren-

dre

dre de semer la plus belle graine en Hollande, comme dans un terrain propre & uni, pour y faire croître une République d'Anges ou de Philosophes; tellement que ces maximes politiques sont très-véritables: *Multa scire, pauca exequi.* C. Tacit. *Multa facere non oportet, quæ facta tenent.*

Curando fieri quædam majora videmus.
Vulnera quæ melius non tetigisse fuit.

Il y a moins de peine à souffrir certaines choses dans la police, qu'à les changer; & l'on n'y peut pas, comme dans un jeu de paume, placer la bale comme on la souhaite, mais il la faut joüer de la maniére qu'elle est tombée. Tellement qu'un bon Politique tâche toûjours de montrer son adresse & son amour pour sa patrie, afin que par la continuation de ses soins, il remette insensiblement la République dans un meilleur état: ainsi je considérerai la Hollande dans l'état où elle est à présent, esperant que ces réfléxions produiront d'autant plus de bons fruits, qu'elles s'accorderont avec le climat du Pays, son agriculture, ses riviéres, ses mers, sa situation vers la mer, & la communication que nôtre Province peut avoir avec d'autres Pays, pareillement avec le gouvernement libre d'aprésent; & je ne croi pas me méprendre, si j'entens par-là prosperité & intérêt de la Hollande, la conservation & l'augmentation de ses

habitans, dans l'état où ils ſont à préſent, conſiſtant en Régens & Sujets: & ſi j'examine à fond, & ſi j'enſeigne par quel moyen on peut parvenir à cette proſperité avec le plus de facilité, quoi que je dûſſe commencer par réfléchir ſeparément de l'intérêt des Régens, d'autant qu'il paroît que la proſperité des habitans, dépend toûjours des Régens, qui eſt fondée ſur une bonne forme de gouvernement, toutes mes réfléxions s'étendront au commencement ſur l'augmentation des habitans, puis qu'il eſt connu que dans tous les régnes, particuliérement dans les Républiques, le grand ou le petit nombre des habitans eſt cauſé par de puiſſans ou par de foibles Régens. Je me trouve encore obligé d'étendre mes réfléxions ſur le bonheur des Sujets, préferablement aux Régens, d'autant que dans cette République, le ſolide bonheur des Régens dépend de la commune proſperité des Habitans, comme je le ferai voir dans la ſuite: & pour donner une intelligence plus claire au Lecteur, il eſt néceſſaire de ſavoir que la Hollande étoit autrefois une République, qui conſiſtoit dans pluſieurs Républiques, qui ſont tombées par la ſuite des temps ſous un même Chef, ſous le nom de Comte où de Stathouder: mais d'autant que le Comte n'avoit point de Troupes à lui, étant obligé de ſe contenter de ſes Domaines, & de gouverner ou d'adminiſtrer chacune de ces Républi-

publiques, suivant leurs coûtumes & privilé-
ges ; elles sont toûjours restées autant de Ré-
publiques differentes ; & quoi qu'elles ayent
été unies dans la suite, pour former ensem-
ble sous un libre gouvernement, une Répu-
blique souveraine, les membres de cette
République sont de differentes situations,
comme les villes d'Amsterdam, Rotterdam,
Hoorne, Enkhuisen, Medemblik, Edam,
Monikendam, Dordregt, Schiedam, Briele,
& autres, étant situées près de la mer, ou
gros rivages, peuvent être approchées par
de gros bâtimens de charge. Les Villes de
Haerlem, Delft, Leyden, Gouda, Gorcum,
Schoonhoven, Alkmaer, Purmerende, &
autres qui sont situées au dedans du Pays, ne
peuvent être approchées que par des moyens
batteaux. Les Gentilshommes qui possé-
dent de grands biens, qui sont établis à la
campagne, & qui sont hors de toute régen-
ce, paroissent avoir un intérêt different. Il est
donc facile à juger que cette difference de
Régens, Sujets, Pays & situation, doit né-
cessairement causer des intérêts differens ;
c'est pourquoi il sera assez difficile de parler
distinctement de la prosperité commune de
la Hollande. Je prétens cependant m'expri-
mer sous un même tître, d'autant que tou-
tes les villes du Pays ont du rapport à un
même intérêt ; & autant que j'en serai ca-
pable, & pour le faire en meilleur ordre,
j'enseignerai au commencement les fonde-
mens

mens & les maximes de la prosperité, ou la ruine de la Hollande en soi-même, & dans le Pays; après quoi j'examinerai comment la Hollande doit ménager ses intérêts à l'égard des Puissances étrangeres. Et en troisiéme lieu, j'examinerai & j'enseignerai par quelle forme de gouvernement nôtre Pays & ses Habitans doivent être gouvernez, suivant leur intérêt, puisque c'est là le véritable fondement de la prosperité commune.

La Hollande étant située sur la hauteur de 51. jusqu'à 53. dégrez vers le Nord à la mer, avec un nombre de riviéres dans le Pays, est un terrain fort bas & plat, ce qui la rend sujette à beaucoup d'incommoditez.

Premiérement, nous avons ici de longs & rudes hyvers; ainsi les Habitans ont besoin de plus de matiéres à faire du feu, d'habits & de nourriture, que s'ils étoient dans un Pays plus chaud; il faut mettre outre cela tous les bestiaux dans les écuries; ce qui est de plus de dépense, & fait tirer moins de fruits que dans l'êté, ce qui cause un grand travail.

Secondement, les êtez sont ici si courts, qu'on en doit profiter avec soin, & les années doivent être bonnes & fructueuses, pour que nous puissions tirer quelque profit de nos terres; car les grains venant à pourrir dans ces terres humides, on ne peut pas facilement en semer d'autres.

Trois-

Troisiémement, la proximité de la mer, : la baſſaſſe du terrain, cauſe dans la preniére & dans l'arriére ſaiſon des temps mal ins pour les hommes, & très-ſouvent les ents froids détruiſent toutes les fleurs des rbres dans la premiére ſaiſon, & nous oblient de cueillir beaucoup de fruits avant leur aturité.

Quatriémement, il eſt à remarquer que la lûpart du terrain eſt plus bas que les flux des ers & des riviéres : & qu'il doit réſiſter aux ıdes orages de l'Ocean, & à toutes ſes glaes fonduës ; à quoi l'on eſt obligé de travailler avec bien des peines & de la dépenſe ; ar la longueur d'une perche de digue contre ı mer, coûte ſix cens livres à faire ; ceux des iviéres coûtent auſſi beaucoup à entretenir ; : ce qui eſt encore plus ruineux, c'eſt que ıalgré ces dépenſes, les eaux forcent trèsouvent nos digues, & les percent, ou paſent par deſſus, ſi bien qu'outre les frais : dépenſes extraordinaires dans cette occaion, il ſe paſſe quelquefois des années entiéres avant qu'on ait remis la terre innonée à ſec. Et à l'égard des frais ordinaires, 'entretien des Digues & des Ecluſes, & aures, il eſt facile à juger combien cette chare eſt rude par les cottiſations du quartier le Rynlant, qui eſt environ de l'étenduë de uatre-vingt mille acres de terre, qui n'ont reſque aucune communication avec la mer, : doivent payer tous les ans quarante ſols

par

par acre, ou arpent de ce Païs-là, qui vaut environ deux arpens de France, pour droits & frais dans le Païs; & trente sols par acre pour tirer les eaux des pluies par des moulins & par des petites digues; vingt sols pour entretenir le grand chemin & les petits chemins, & des petits ruisseaux, outre une infinité d'amendes & de chicanes pour les Officiers & Inspecteurs des Digues & des Eaux, qui ont leur Justice séparément, & choisissent leurs Juges par élection entre eux.

Cinquiémement, il est connu que la Hollande n'a aucuns mineraux ni montagnes, tellement qu'on ne peut rien tirer du creux de la terre, que des * tourbes & des terres grasses, en gâtant le terrain.

Il est facile de concevoir combien les Habitans de la Hollande sont chargez, quand on saura qu'on en a tiré en l'année 1664. par les moyens ordinaires, sans compter les maltôtes & les domaines des Comtes, ou à présent des Etats d'Hollande; & qu'on a payé une année portant l'autre,

Aux Etats d'Hollande onze millions de livres.	11000000 l.
A l'Amirauté de la Meuse, quatre cens soixante-douze mille huit cens quatre-vingt dix livres.	472890 l.
A l'Amirauté d'Amsterdam, deux millions.	2000000 l.

* *Matiére à faire du feu.*

A l'Amirauté du quartier du Nord, deux cens mille livres.	200000 l.
Total	13672898 l.

Et depuis ce temps dans les commencemens de la Guerre on a établi de nouveaux moyens ordinaires & extraordinaires, comme le deux-centiéme denier, qui ont produit douze cens mille livres, & sur les cheminées six cens mille livres, outre qu'ils doivent payer dans les villes de gros impôts sur leur entretien, & d'autres sommes qu'il faut contribuer: aprés quoi il faudra convenir que les Peuples d'Hollande sont extrêmement chargez.

CHAPITRE III.

Des avantages & productions de la Province d'Hollande, & que les Habitans ne peuvent être nourris de leur terrain.

LA Hollande qui combat contre la mer & les riviéres, ne peut contenir que quatre cens mille acres de terres propres à cultiver, non comptées les terres à tourbes, les bruyeres & les Dunes, qui sont des terres

res ſabloneuſes, & comme le terrain d'Hollande eſt la plûpart ou ſable ou marais, ou terre à tourbes, elle ne peut être ameliorées qu'à force de dépenſes.

Les Hollandois, qui ſont extrêmement chargez, même en pleine paix, le ſeroient bien davantage s'ils étoient obligez d'entretenir des Armées, d'aſſurer les mers, de garantir leurs villes de toutes inſultes contre leurs ennemis. Ils ſe ſont encore chargez outre ce qui eſt contenu dans l'union d'Utrecht, de garder un nombre de villes conquiſes dans les Provinces-Unies, qui n'apportent aucun profit à la Hollande, qui au contraire ſont pourvûës par les Hollandois de fortifications, de magaſins, de vivres, d'Arcenaux, & de canons, même juſqu'à payer les logemens pour les gens de guerre.

Les riviéres dans le Païs ne peuvent produire que des poiſſons, des oiſeaux, des œufs. Les Dunes ou ſables ne produiſent que des lapins; les quatre cens mille acres de terre ne peuvent produire que du plâtre, du blé, des tourbes, des herbes potageres, des fruits, du lin, des roſeaux, du foin, du beurre, des fromages, des vaches, des veaux, des moutons, & des chevaux : on peut encore tirer de la chaux des Dunes & des rivages.

On peut donc bien conſidérer combien peu toutes ces productions peuvent ſuffire pour

faire

aire ſubſiſter un ſi grand nombre de Peu-
ple dont la Hollande eſt habitée à préſent.

Suppoſons que tout le Pays fut ſemé & cultivé de ce qui ſeroit le plus néceſſaire, principalement de froment, & que chaque acre produisît par an quinze ſacs de blé; les quatre cens mille acres ne pourroient pas fournir à deux millions de perſonnes une livre de pain à chacun par jour, ainſi l'on pourroit calculer à peu près que ce ne ſeroit qu'environ pour entretenir les perſonnes qui y labourent, & ceux qui travaillent à tout ce qu'il faut pour le labour: il eſt donc facile de juger que les Hollandois manqueroient de beaucoup de ce qu'il faut pour la vie, & que le terrain d'Hollande ne ſeroit pas digne d'être cultivé ni habité par aucunes perſonnes, ſi les Habitans ne ſe faiſoient une néceſſité de travailler en Manufactures, & de s'adonner à la navigation & à la pêche, quand même il y auroit peu d'Habitans, & qu'il n'y auroit ni impôts ni charges à payer. Et bien plus, puiſque la Hollande eſt habitée d'une infinité de peuples chargez d'impôts incroyables, qu'il n'y a que le grand nombre qui les peuvent ſupporter ſuffiſamment pour la défendre contre les inſultes des Potentats voiſins, on peut dire que la Hollande ne peut en aucune maniére ſubſiſter par elle-même, & qu'elle doit chercher ſa nourriture dans les Pays étrangers, & toûjours attirer chez elle de nouveaux Habitans des autres Pays;

Pays; c'eſt ce qui m'oblige d'examiner, & de faire voir par quelle maniere on y peut parvenir.

CHAPITRE IV.

Que la Hollande eſt très-bien ſituée pour tirer ſa ſubſiſtance de la Mer.

LA Hollande eſt très-bien ſituée pour tirer ſa ſubſiſtance de la Mer, qui eſt commune à tout le monde, ayant des côtes abondantes en toutes ſortes de poiſſons, qu'on peut ſaler; elle a encore la pêche de harangs, qui ne ſe peut faire que vers les côtes de la Grande Bretagne, principalement depuis la ſaint Jean, juſqu'à la ſaint Jacques, vers Hitlant, Phayril, & Boequenes, ou Sevinoit; & depuis l'Exaltation de la Ste. Croix, juſqu'à la ſainte Catherine, dans le Diepwater & vers Loeſt, près de Jarmuide: cette pêche eſt devenuë une forte ſubſiſtance à la Hollande, depuis que le nommé Guillaume Biervliet a inventé la maniere de les ſaler & de les empaqueter dans des tonneaux; à quoi les Hollandois ont encore joint la pêche du Cabillau ou de la Moruë, la plûpart des peuples voiſins étans obligez par leur religion de s'abſtenir de viande le quart de l'année, ce qui leur donne un ſi grand débit,

débit, que les Hollandois employent tous les ans à la pêche plus de mille Bâtimens de vingt à trente tonneaux de charge, qu'on appelle Buisen, & plus de cent soixante-dix de moindres Bâtimens, qui vont tous pêcher des Harangs vers le Texel. Ces mille Bâtimens étant équipez pour trois voyages, coûtent plus de dix millions, comptant que chaque Bâtiment dans tout ce qu'il contient monte à 4550. livres, & les équipages à 5500. livres, sans qu'il en reste, l'année suivante, que le seul Bâtiment tout délabré, dans le besoin de toutes sortes de reparations: De sorte qu'en pêchant tous les ans, avec ces mille Bâtimens, quarante mille tonneaux de Harangs, à deux cens livres le tonneau, ils apporteroient tous les ans huit millions en Hollande.

Depuis qu'on a commencé l'usage de l'huile de Baleine, & des Barbes de Baleines; que le Nort où l'on fait cette pêche n'est pas loin de chez nous, & qu'avec le vent du Sud que nous avons beaucoup de nôtre côté, on en peut faire le voyage en sept ou huit jours, cette pêche peut encore nous y faire joindre le commerce du Sel. Comme toutes nos Manufactures, & autres commerces, avec les retours qui nous en viennent, joints à la navigation, aux Vaisseaux de transport, & à la grande quantité d'habitans, sont des moyens pour nous attirer toutes les Marchandises étrangeres, tant pour for-

mer

mer des Magasins chez nous, pour envoye dans la suite par tous les païs de l'Europe par la Meuse, le Waal, l'Yssel & le Rhi qui forment tous une même riviere, qu pour les débiter & consommer dans le Manufactures du païs, étant connu qu'au cun païs du monde ne contient tant d personnes & tant d'Ouvriers dans une si pe tite étenduë que la Hollande, joint à cel qu'aucun païs n'est si entre-coupé de peti tes rivieres, par où l'on puisse transporte les marchandises à peu de frais. Emaüe de Meteren dit dans son Histoire, que l'ar 1610. il partit de Hollande vers l'Orient huit à neuf cens vaisseaux en trois jours de temps, & quinze cens Buisses, pour la pê che des Harangs; & Gerard Malines dans son *Lex Mercatoria* & le sieur Rawleg, deux Auteurs; Anglois, disent que les Hollandois débitent tous les ans plus de trois cens mille tonneaux de Harangs, & autres poissons salez, & qu'il va tous les ans plus de douze mille hommes hors de ce païs, pour le Nort & pour la pêche de la Baleine; car depuis qu'on a anéanti la Compagnie de Groenlande, ou pour mieux dire cet octroi tyrannique, & que le commerce en est libre pour chacun, la pêche & le commerce sont augmentez d'une dixiéme partie; & quand on compte que tous ces vaisseaux sont bâtis ici, que les toiles, les cordages, les filets, les tonneaux, & tout ce qui en dépend

dépend eſt fourni dans le païs, & qu'ils y ſont pourvûs de ſel; il eſt facile de comprendre qu'un nombre infini de perſonnes ſubſiſtent par là, & que toutes ces perſonnes ont beſoin d'habits, de logement & de vivres; outre que ces poiſſons ſont tranſportez par les Hollandois dans tous les quartiers du monde; & s'il eſt vrai ce que dit le ſieur Walter Rawleg qu'après avoir tout examiné en l'an 1610. par ordre du Roi Jacques, il lui fit rapport que les Hollandois pêchoient dans ce temps-là ſur les côtes de la Grande Bretagne, avec trois mille Bâtimens, & cinquante mille hommes, & qu'ils avoient encore neuf mille autres bâteaux, avec cent cinquante mille hommes, pour aller & venir, pour leur porter des munitions, & pour débiter les poiſſons & faire les retours. Il y joint encore que vingt Buiſes ou Bâtimens pour la pêche des Harangs entrétiennent huit mille hommes; & que les Hollandois tout compté avoient plus de vingt mille Bâtimens en mer. Le commerce & la navigation étant augmentez de plus d'un tiers depuis ce temps-là, il eſt donc facile de concevoir que la mer eſt un grand moyen de ſubſiſtance à la Hollande; & qu'elle produit plus de trois cens mille tonneaux de charge en poiſſons ſalez par an, de ſon crû; & ſi l'on y ajoûte encore la Baleine, nos Manufactures, & tout ce que les ri-

vieres fourniſſent, il eſt ſur qu'aucun païs au monde ne peut produire tant de Vaiſſeaux chargez de ſa propre production que la Hollande.

CHAPITRE V.

Qu'il n'y a point de païs dans l'Europe mieux ſitué pour le commerce, que la Hollande.

PRémierement la Hollande eſt bien ſituée pour le commerce, au milieu de l'Europe, comptant depuis Archangel en Moſcovie, & Revel, juſqu'en Eſpagne; il eſt vrai que nous ſommes plus éloignez du Levant & de l'Italie que de l'Orient; mais la proximité de l'Orient nous eſt très-commode, d'autant que nous tirons toutes nos groſſes marchandiſes de là, comme le blé, le gaudron, la poix, les cendres à ſavon, le lin, le bois pour la charpente des Vaiſſeaux, & les laines de Pruſſe & de Pommeranie, que nous allons prendre dans ces Païs, dont nous conſommons la plus grande partie dans le nôtre, & dont nous debitons le reſte ailleurs, les pouvant mener facilement par les rivieres du Rhin & de la Meuſe; & il eſt certain que les Hollandois envoyent une fois plus de Vaiſſeaux vers l'Orient, que vers l'Occident.

Se-

Secondement les Pays conquis de la Compagnie des Indes Orientales attachent beaucoup de commerce à nôtre Pays, puis qu'ils ont par là toutes les épiceries & marchandises des Indes: & ce dernier commerce seroit bien plus considerable, si ces commerçans en vertu de leur octroi, n'empêchoient pas tous les autres habitans de commercer dans ces Pays, aussi-bien que dans d'autres riches Pays, où ces commerçans, soit par raison d'Etat ou autres raisons, ne peuvent ni ne veulent trafiquer; & si le commerce en étoit libre à chaque particulier, la compagnie tireroit un plus grand profit de cette monopole, par la quantité, & profiteroit davantage de faire transporter par leurs Vaisseaux les marchandises des particuliers, & d'établir avec le temps des impôts sur la consommation des habitans des Colonies, qui s'établiroient en grand nombre; ils profiteroient davantage par un gain assûré, qu'ils ne font à present par ce commerce limité; de plus, s'il étoit libre à chacun d'y trafiquer, il est certain que nôtre nation industrieuse inventeroit de nouveaux commerces & Manufactures propres à ces Pays, ils augmenteroient incroyablement le commerce & la navigation, sur cette vaste Afrique & cette riche Asie; & l'on verroit partir plusieurs centaines de vaisseaux, principalement d'Amsterdam pour ces Pays; nous

ferions les maîtres de la mer des Indes où au contraire nous sommes obligez à present, pour garantir dix ou douze vaisseaux allans & venans, à chaque voyage, de contester avec les nations étrangeres, & de nous engager souvent dans de mauvaises affaires qui pourroient quelquefois nous attirer des guerres, avec le peril de perdre ces Pays, & d'interrompre tout nôtre commerce en Europe, ou de nous ruiner par les dépenses des fortes garnisons qu'il faut tenir dans toutes ces Villes conquises, faute de colonies, qu'il faudra encore augmenter, en faisant de nouvelles conquêtes, comme nous en avons vû un bon exemple dans la Compagnie des Indes Occidentales.

Les mêmes avantages se trouveroient encore pour le commerce, si la Compagnie des Indes Occidentales permettoit à chacun de trafiquer, quoi qu'elle ne soit pas de la severité de la Compagnie Orientale sur ce commerce.

Troisiémement, c'est un grand avantage dans ce Pays, que l'on y peut avoir l'argent à trois pour cent, & que l'on prête à un Marchand bien accredité, sans gage. Comme les autres Pays n'ont pas la même facilité, que les Marchands sont obligez de vendre ou d'engager des terres, en payant de gros intérêts: cela fait que les Hollandois vont par tout avec de l'argent comptant, avançans quelquefois les deniers toute une

fai-

aiſon d'avance, debitans les marchandiſes credit, avant que la recolte en ſoit faite: 'eſt ce que les autres nations, quoique bien ituées pour le commerce, ne peuvent faie; & c'eſt par là que les Hollandois ont ſurpé le commerce ſur beaucoup d'autres.

Quatriémement, la Hollande étant exrêmement chargée d'impôts, l'on y profite eu des biens en terre, & on tire peu de rentes de ſon argent, outre qu'il n'y a point de Couvents ni de Fiefs, & que les femmes y ont fort fertiles, que les enfans partagent ous également, où les portions ſont la plûpart aſſez modiques; de-ſorte que le Pays eu favorable pour y vivre de ſes rentes, & que c'eſt une néceſſité d'y trafiquer.

CHAPITRE VI.

Que la Hollande s'eſt attiré par la Pêche & le commerce, les Manufactures & la Navigation; & de quelle importance ces deux dernieres choſes ſont à la Hollande.

QUoi qu'il paroiſſe par les Hiſtoires, que l'on a fait beaucoup de Manufactures dans les villes d'Hollande, dans le temps que le commerce & la navigation de l'Europe ſe faiſoit par les villes Anſeatiques & par

les Orientaux, & avant que la pêche & le commerce en vaiſſeaux de tranſport fût établi dans nos Pays; de ſorte que l'on pourroit dire que la navigation a été produite par les Manufactures: il eſt pourtant très-ſûr que la pêche & la navigation donnent tout le mouvement aux Manufactures; car c'eſt ce qui amene tous les materiaux cruds, pour les travailler dans le Pays, & pour débiter dans la ſuite, les étoffes quand elles ſont faites, par les mers & les riviéres, dans tous les Pays étrangers.

L'on voit donc par ces raiſons, que les Hollandois peuvent faire avec plus de profit pour eux, le gros ſel, & faire des Manufactures de ſoye, de lin, de laine & de fil de chanvre, pour faire des cordages, des cables, des filets, outre les bâtimens des vaiſſeaux: car il faut conſidérer la charpente des vaiſſeaux, comme une des plus conſidérables Manufactures & trafic de la Hollande; puiſque la plûpart des gros vaiſſeaux pour tous les peuples de l'Europe, ſe bâtiſſent par les Hollandois; & de cette Manufacture dépendent pluſieurs autres, tant pour l'embelliſſement, que pour l'utilité des vaiſſeaux, comme les Doreurs, Peintres, Sculpteurs, Vitriers, & autres.

La navigation ou équipement des vaiſſeaux de tranſport, y eſt encore d'un grand profit, puis qu'un vaiſſeau peut avoir ſa charge en peu de temps, dans un Pays où la

pêche

pêche & les Manufactures fleuriſſent, au lieu que les peuples dans les autres Pays ſont obligez de perdre leur temps, & de dépenſer beaucoup pour aller d'un Havre à l'autre, pour tâcher d'avoir leur charge.

Outre cela, la Hollande eſt ſituée dans un climat ſi froid, que les habitans ne ſont pas empêchez par la trop grande chaleur, de travailler; & outre qu'on a ici l'air épais, qu'on s'y nourrit aſſez groſſiérement, & qu'on n'y boit que de la biére, ce qui rend les gens ruſtiques, & propres au travail continuel: ils ſont encore preſſez pour ſubvenir aux gros impôts, & forcez de chercher leur vie, par le commerce, les Manufactures, la pêche & la navigation, dans tous les coins du monde.

Si nos habitans viennent à gagner quelques tréſors légitimement ſous cette libre régence, ils les peuvent poſſeder en répos, & s'en ſervir à leur bon plaiſir, ſans craindre que perſonne mette la main deſſus, ſous quelque faux prétexte, & ſans donner d'ombrage à quelque Puiſſance; c'eſt ce qui les encourage à amaſſer des richeſſes à leurs enfans.

CHAPITRE VII.

Que les intérêts des habitans de Hollande sont enchaînez les uns aux autres.

ON doit donc bien considérer que la pêche produit le commerce ; & ces deux choses soûtiennent les Manufactures, & toutes trois ensemble soûtiennent la navigation & l'équipement des vaisseaux de transport. La pêche fleurit d'avantage dans nos Pays, d'autant qu'il y a des Manufactures, par où on consomme & on débite les poissons & leur huile : cependant le commerce seroit diminué de la moitié, si l'on en ôtoit le commerce en poissons, & les marchandises qui en dépendent ; & toutes sortes de mêtiers seroient presque détruits, si l'on nous privoit de la pêche & du commerce des marchandises qui se consomment dans les Pays étrangers. Pour ce qui regarde ceux qui équipent des vaisseaux de transport, il est connu qu'ils dépendent entiérement de ce que la pêche & les Manufactures y fleurissent ; puis que ce Pays ne produit presque rien de son propre terrain, ils ne peuvent être chargez que de ce que les Marchands en poissons & les Manufactures leur font transporter, & ce qu'ils leur font amener en retour. Il est aussi vrai

que

que la quantité de vaiſſeaux de tranſport ſont d'une grande commodité pour les Marchands qui ſont toûjours prêts de tranſporter les Marchandiſes pour un prix très-modique dans tous les quartiers du monde ; & même les Marchands de Flandres, d'Angleterre & d'autres Pays ne trouvent pas de meilleure commodité pour envoyer leurs marchandiſes par la mer aux lieux deſtinez, que de les envoyer en premier lieu à Amſterdam, pour les tranſporter de là en d'autres Pays, particuliérement ſi nôtre Amirauté, ſuivant le devoir de ſes Officiers, avoit le ſoin de pourvoir les vaiſſeaux Marchands, & de les faire eſcorter par des vaiſſeaux de guerre des Etats, pour les garantir des Corſaires & des autres inſultes.

Il faut encore conſidérer que les Païſans pouvans débiter tous leurs fruits ſur les lieux aux habitans, les Marchands pêcheurs & Ouvriers y ont un grand avantage ſur ceux des autres Pays, qui doivent débiter la plus grande partie dans les Pays étrangers, & en payer le tranſport & les droits d'entrée & de ſortie, ou bien de porter la charge du double gain des Marchands & des révendeurs ; c'eſt ce qui doit faire croire que cette quantité de peuple cauſant ce grand profit aux Payſans, leur peut donner moyen de ſubvenir à tout ce qu'ils ſont obligez de payer, n'étant aucun Pays au monde, où les Payſans ſoient ſi chargez,

& si à leur aise avec tout cela : il est donc certain que la pêche, le commerce, les Manufactures & la navigation, font subsister le reste des habitans.

La preuve en est très-forte, à considérer seulement tous les emplois qui en dépendent; & qu'avant que le Pays fût si peuplé, il y a environ cent quarante ans, les Charges de Bourguemestres & Echevins étoient tellement à charge, même dans les plus grandes villes, qu'on obligeoit les personnes à les accepter, sur peine de grosses amendes : à présent c'est un grand bénéfice d'être seulement battelier ou messager d'une Ville à l'autre.

L'on comptoit en l'an 1622. le nombre des habitans de la Zuit-Hollande & Noort-Hollande, sur douze cens mille quatre cens quatre-vingt huit personnes, suivant la capitation, où il n'y avoit rien d'excepté que les prisonniers, les vagabonds, & ceux qui étoient en voyage au delà de la ligne ; à présent l'on peut compter à peu près, suivant l'état des personnes établies, le nombre de 2. millions & quatre cens cinquante mille personnes, qui subsistent de la maniére suivante.

Par exemple, on peut compter environ quatre cens cinquante mille personnes employées, tant les Pêcheurs que ceux qui les équipent, & ceux qui travaillent aux bâtimens, avec leurs équipages complets, ton-

onneaux, ſel, & autres inſtrumens né-ceſſaires.

Deux cens mille pour l'agriculture & la pêche dans le Pays, & à travailler dans les Dunes & aux tourbes, & ceux qui travaillent & fourniſſent tout ce qui en dépend.

Six cens ſoixante mille, à faire toutes ſortes de Manufactures, dépendantes des vaiſſeaux & autres mêtiers, qui ſe débitent dans les Pays étrangers, avec ceux qui trafiquent dans ces Manufactures.

Deux cens ſoixante mille pour la navigation, vaiſſeaux Marchands & vaiſſeaux de tranſport, & autres, & le commerce qui en dépend, & les perſonnes employées ſur les vaiſſeaux.

Six cens cinquante mille à fournir les munitions de bouche aux habitans, & à travailler à tout ce dont ils ont beſoin pour la vie, ſoit en habits, meubles, bâtimens, tant pour l'utilité, que pour l'embelliſſement & propreté.

Deux cens trente mille qui ſont les Gentilshommes, ceux qui ont des emplois, Gens de pratique, ceux qui vivent de leurs rentes, les Gens de Guerre & les Pauvres.

Quoi que ce détail ne ſoit pas ſi juſte, qu'on ne s'y puiſſe tromper du plus au moins, il eſt pourtant certain que la huitiéme partie des habitans ne ſauroit être nourrie de la production du Pays : tellement que c'eſt une grande bénédiction de Dieu, qu'un ſi grand nom-

nombre de peuples s'y soûtiennent les uns les autres, par leur industrie, travail & commerce, qui sont tous enchaînez les uns aux autres; cependant les Gentilshommes & les personnes de la régence sont les plus attachez au Pays, & les plus intéressez au bien de la patrie.

Car les Pêcheurs, les Artisans, les Marchands, les Batteliers & les Paysans, quoi qu'un Pays fût ruiné, pourroient toûjours se transporter dans d'autres Pays, pour y établir leur vacation: mais ceux qui possédent des terres & des bien immeubles, n'ont pas la même facilité; & quand même ils pourroient vendre leurs terres, ce seroit toûjours avec une perte considérable; outre cela, ils ne trouveroient point dans les autres Pays, à être placez dans les emplois, ou dans le gouvernement.

Cependant malgré toutes ces raisons, cette bonne harmonie & cette parfaite union, qui fait tout nôtre intérêt & nôtre felicité, pourroit tourner tout d'un coup à une ruine générale, excepté quelques Courtisans & les Gens de guerre, si nous nous oublions assez, pour jamais élire un Chef sur le peuple, ou sur nos armées; puisque ce Chef feroit des brigues avec les Députez des moindres Provinces, pour tenir continuellement ceux de la Hollande en bride, & tâcheroit de s'attirer la Noblesse, pour l'emporter toûjours sur nos Députez, par une pluralité de

voix;

roix; joint à cela l'affection des soldats, qui n'auroient les yeux que sur lui; il emploiroit tous ses soins pour abaisser la puissance des Villes, & pour apauvrir les habitans, afin d'abaisser leur courage, & de s'en faire obéïr plus facilement.

CHAPITRE VIII.

Détail de l'ancien commerce de l'Europe.

POur bien approfondir dans nos réfléxions, il est nécessaire que je repasse en peu de mots l'ancien état du commerce en Europe.

Il est très-certain qu'avant six ou sept cens ans, le commerce étoit inconnu dans l'Europe, excepté quelque peu de Marchands dans les Républiques d'Italie, qui se bornoient dans la Méditerranée, & trafiquoient avec les Caravannes des Indes, dans le Levant; ou bien s'il y en avoit quelques-uns dans les autres Pays, leur commerce étoit borné dans leurs Pays; si bien que chaque Pays étoit obligé de labourer, semer & travailler pour ses propres habitans: & dans l'Orient & le Nord, où il n'y avoit aucuns Marchands, se voyans si fort augmenter en peuples, & craignans la nécessité des vivres par les années infertiles & tardives, ils se

voyoient obligez de conquerir d'autres Pays par la force des armes ; c'eſt ce qui cauſa ces ſurpriſes des Celtes, des Scites, des Huns, des Vandales & des Gots, qui ont été dans leur plus grande force, mille ans après la naiſſance de Nôtre Sauveur; leſquels peuples troquoient leur ſuperflu, non contre de l'argent, mais l'on dit de cette maniére : Deux poules pour une oye, deux oyes pour un porc, trois agneaux pour un mouton, trois veaux pour une vache : le troc des grains avoit encore ſa valeur ; en ſorte qu'on ſavoit combien d'avoine on donnoit pour de l'orge, combien d'orge pour du ſeigle, & combien de ſeigle pour du froment, ſuivant qu'on en avoit beſoin, & hors les vivres il ne ſe faiſoit point de commerce.

Les Flamans qui ſont les plus proches voiſins de la France, ont été les premiers qui ont inventé l'art de travailler des étoffes, & qui ont établi des Manufactures, où la fertilité du Pays contribuoit beaucoup, où les habitans ayant beaucoup de ſuperflu de vivres & de commoditez pour s'habiller proprement, & d'être en tout à leur aiſe, ces Manufactures ſe ſont beaucoup avancées & augmentées, depuis que le jeune Baudoüin de Flandres inventa l'établiſſement des Foires annuelles en pluſieurs Villes, en l'an 960. & obtint une exemption de droits ſur l'entrée & ſortie des marchandiſes ; c'eſt

e qui a fait accroître continuellement le ommerce pendant trois cens ans, quoi ue les marchandises ne fussent consom- nées qu'en France & en Allemagne: jus- u'à ce qu'on inventa l'inspection des hal- es, on tâcha, sous prétexte d'examiner i les marchandises n'étoient point falsifiées, l'établir les Manufactures dans les Villes; 'est ce qui les chassa dans les Villages, la ontrainte étant toûjours nuisible au com- nerce, & la guerre entre la France & la Flandre les chassa à la fin à Louvain & à Tirlemont en Brabant: mais elles ne furent pas mieux conservées en Brabent; car les Ar- isans ayans encore été tourmentez par les examens, les halles & les impôts, même pendant la guerre avec la France; ce qui causa une révolution parmi les Ouvriers, comme il arriva encore dans la Ville de Gand en Flandre, en l'an 1301. par une sédition causée par les grandes contraintes dans le commerce, où l'on tua deux Eche- vins avec onze des principaux Bourgeois: & dans l'année suivante, il en arriva au- tant à Bruges, où il resta plus de quinze cens habitans sur la place; de même à Ypres, en l'an 1303. pour pareille cause, où tous les Magistrats furent massacrez. On a encore vû d'autres exemples en Bra- bant, par une sédition parmi les Drapiers, qui massacrerent plusieurs personnes de la Magistrature; & plusieurs coupables se sau-

verent

verent en Angleterre; où ils porterent la pre miére connoissance de la Draperie; & plu sieurs autres Ouvriers tant de Flandre que d Brabant, s'établirent dans les Pays d'Outre Meuse & dans la Hollande, entr'autres dan la ville de Leyden. Auparavant ces temps là, les Chevaliers Allemans de la Croisa de, en l'an 1200. sous prétexte de conver tir les Payens, s'étoient rendus maîtres pa les armes, de la sterile Pommeranie & de la Riviére de Loder, qu'ils laisserent er possession aux Princes convertis, se réser vans la fructueuse Prusse, la Livonie & les Riviéres de Weissel, Progol & Duin: & par conséquent, de tout ce que la Pologne, la Lituanie, ou Russie produit; les plus proches Villes Orientales ont commencé par cette occasion, à prendre les grosses marchandises de ces Pays-là, pour les mé ner par la mer dans les Pays-Bas, dans la France, l'Angleterre, l'Espagne & l'Italie & de rapporter de là ce dont ils avoient besoin.

Et depuis que la guerre entre la Suede & le Dannemark en l'an 1360. les eut fort endommagé dans la navigation, soixante-six Villes se liguérent pour la conservation & le maintien du commerce & de la navigation: c'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui les Villes Ansiatiques, parmi lesquelles sont Breslaw, Hambourg, Dantzik, Lubeck, Frankfort, Leipsich, Breme, &c.

Ces

Ces Villes se maintinrent de cette maniére
assez long-temps, & furent par ce commer-
ce de l'Orient, les uniques trafiquans sur
mer, où ils étoient entiérement les maîtres,
jusqu'en l'an 1400. que la méthode de saler
les harangs a été trouvée dans les Pays-Bas,
& que la pêche a été jointe à nos Manufactu-
res. Nôtre commerce a surpassé le leur, &
augmenta tous les jours davantage, par le
commerce de mer par Bruges; ce qui conti-
nua jusqu'en l'an 1482. que la Flandre vint
en guerre contre l'Archiduc Maximilien, tou-
chant la tutelle de son Fils & de ses Etats.
Cette guerre ayant duré dix ans, incommo-
da fort l'Ecluse, qui étoit le port de mer de
Bruges: si bien que ceux d'Anvers & d'Ams-
terdam voulans profiter de cette occasion,
favoriserent l'Archiduc dans tous ses ruineux
& injustes desseins; ce qui leur ayant attiré
dans la suite sa reconnoissance, ils parvin-
rent à leur but; les Italiens par le commerce
du Levant, ayans apporté de la Perse & de la
Chine les vers à soye, avoient si fort avancé
cette production, qu'ils commençoient à
travailler fortement dans les soyes, & d'en
faire des étoffes, qu'ils vinrent exposer en
vente à Anvers; & l'on découvrit vers ces
temps-là les Indes Orientales & Occidenta-
les. Les Portugais & les Espagnols venoient
aussi vendre leurs épiceries à Anvers; & de-
puis que les Drapiers se furent sauvez en An-
gleterre, les Marchands Anglois y établi-
rent

rent aussi leurs Magasins : c'est ce qui fit considérer la Ville d'Anvers pour la plus forte Ville en commerce, qui eût jamais été dans le monde ; ils envoyoient continuellement des Vaisseaux en France, en Espagne & en Italie, & l'on y étabit beaucoup de Manufactures en soye. Cette Ville néanmoins, de même que les autres de Brabant & de Flandre, étoient trop éloignées & peu commodes pour y établir la pêche de la moruë & des harangs, & pour en faire le commerce avec autant de profit que dans la Hollande.

Et quoi que les Orientaux eussent leurs Magasins à Anvers, ils n'y avoient pas la commodité pour envoyer de cette Ville, si loin les grains de l'Orient : en conséquence de cette nouvelle correspondance avec l'Espagne & l'Italie, ils étoient obligez de les entasser dans les Magasins, pour les empêcher de se gâter ; outre que les Orientaux n'avoient pas besoin de toute une charge de Vaisseaux de ces fines marchandises, dont Anvers étoit rempli ; ou au contraire, ils avoient plus besoin de la moruë & du harang salé, & trouvoient mieux leur compte, & les Hollandois usoient beaucoup plus de leurs grosses marchandises.

Avec cela, la commodité qu'il y a en Hollande de pouvoir transporter & de vendre si facilement les marchandises par tout dans

dans le Pays; cela fit que les Orientaux uſerent beaucoup de harangs ſalez & de ſel; & depuis que l'eau a percé près du Texel, & que l'on a pû paſſer le Tey avec de gros bâtimens, ils établirent leur commerce à Amſterdam, dont ils tranſporterent beaucoup de leurs marchandiſes en Angleterre.

Cet état du commerce dura de cette maniére juſqu'en l'année 1585. que la Ville d'Anvers fut priſe par le Duc de Parme. Cette Ville fut entiérement ſéparée de la mer, & le Roi d'Eſpagne négligea imprudemment de leur ouvrir l'Eſcaut, voulant réduire cette Ville trop puiſſante pour lui, & répandre le commerce ſur pluſieurs autres Villes, employant toutes ſes forces ſur les frontiéres de Gueldre & contre la France & l'Angleterre; c'eſt ce qui obligea la plûpart des Marchands d'Anvers de ſe retirer à Amſterdam, qui étoit déja avant les troubles, la premiére Ville marchande des Pays-Bas. Après Anvers, la Zelande leur étoit plus proche; mais l'incommodité qu'on a dans ces Iſles, principalement du côté du Nort, par les longs hyvers & les vents orageux, joint à cela qu'on n'y a pas ſi facilement communication avec les circonvoiſins, pour le débit des marchandiſes; ils pouvoient encore moins s'établir dans la France ni l'Angleterre, puiſqu'il n'y avoit point de liberté de Religion,

gion, mais un Régne Monarchique, avec de grosses charges sur les entrées & sorties des marchandises, sur tout en Angleterre, où les Etrangers sont obligez de payer le double de tous les impôts : & cela va jusqu'à la troisiéme génération ; même dans le subside du Parlement, on fait payer aux Etrangers & leurs décendans, le double pour toûjours, & ils sont exclus des Halles & des Corps de mêtiers ; & personne d'eux n'a la liberté de travailler ; pas même en qualité d'apprenti ou de compagnon, que dans des mêtiers qui ne sont pas encore connus en Angleterre. Dans les Villes Orientales, les loix étoient à peu près de même.

Il se joignit encore à ceci, que le Roi d'Espagne ôtoit toute liberté de Religion ; & par ses guerres continuelles, il abandonnoit entiérement les soins d'assurer les mers ; c'est ce qui fit rendre le dernier soûpir à tout le commerce, la pêche, & la navigation, qui s'étoient conservées en Flandre. La pêche tomba entiérement à la Hollande ; mais un tiers des Manufactures s'établit en Angleterre, comme les Serges, les Damas, les Bas ; puisque ces mêtiers y étoient inconnus, ils n'étoient pas encore réduits à des Corps de mêtiers : une autre partie s'établit dans la Ville de Leyde. Pour le commerce des Toiles, il s'établit à Harlem ; mais une partie des Marchands de Toile resta en Flan-

Flandre & en Brabant; puisque ces marchandises se menoient par terre en France & en Allemagne, sans que nous les en pussions empêcher.

Outre qu'en s'établissant dans les Villes de Brabant, ils n'y étoient point sujets aux gros impôts qu'on paye sur la consommation de bouche en Hollande; ce qui les pouvoit dédommager des frais de faire méner leurs marchandises par terre jusqu'à quelque Havre de France, pour les transporter de là, dans d'autres Pays. Voilà pourquoi nous avons permis très-prudemment l'entrée des marchandises ennemies, & de leur faire profiter sur les entrées, les frais que ce détour leur auroit coûté. De sorte que ces Manufactures ont encore fleuri très long-temps dans les Villages de Brabant; puisque nous les tirions de là avec plus de profit, que celles qui auroient été faites dans nos Pays, où il y a de trop gros impôts sur les consommations de bouche, que l'on augmentoit tous les jours jusqu'en l'année 1664. que les guerres de France & d'Allemagne pilloient par leurs Quartiers d'hyvers, & ruinoient les plus riches Villages de Flandre, Brabant & du Pays d'Outre-Meuse, & que l'on a interdit aux plus riches Villes, le transport de leurs marchandises, dont les Hollandois ont profité, & se sont considérablement augmentez en peuples & en commerce.

Sur

Sur tout la Ville d'Amſterdam, quoi qu'il paroiſſe qu'elle ne ſoit pas ſi bien ſituée pour le commerce que bien d'autres Villes dans la Zuit & Nort-Hollande, pour débarquer & rembarquer ſi promptement les marchandiſes; outre que le Pampus * eſt ſi peu profond, que les Marchands ſont obligez de décharger leurs marchandiſes dans de petits bâtimens, pour les méner au bord, & qu'ils doivent attendre le bon vent dans ce dangereux port du Texel. Il eſt pourtant certain qu'il n'y a point de Ville en Europe, ſi commode pour débiter & tranſporter plus facilement les marchandiſes qu'ils ont entaſſées dans des Magaſins, dans le Pays-même, & pour les vendre le plus promptement, au plus haut prix, & où les vaiſſeaux de tranſport peuvent avoir ſi promptement leur charge, pour s'en retourner: quand même il arriveroit quelque malheur à un Marchand, par les dangers du port du Texel; celui qui eſt une fois malheureux, ſe flate toûjours de ne l'être plus une ſeconde fois, & ſe laiſſe adoucir par l'eſpoir du profit à venir; & un profit certain touche plus qu'un malheur incertain. Pour être perſuadé des avantages d'Amſterdam pour le commerce, on n'a qu'à conſiderer dans combien peu de temps on peut aller & venir avec un peu de bon vent, de Friſe, d'Overyſſel, de Gueldres, des Villes de Noort-Hollande, ſans avoir beſoin de marée,

* *Qui eſt le Port d'Amſterdam.*

ée, de flux, & de reflux; & avec com-
bien peu de frais, & à moins de rien,
l'on voyage dans toutes les Villes de Zuit-
Hollande : c'eſt ce que les Marchands
d'Anvers ont bien connu en s'y établiſ-
ſant.

Tout ceci joint avec le commerce des
Orientaux, ceux d'Amſterdam ont encore
conquis par les armes, tout le commerce des
Indes Orientales, ou le monopole de toutes
les meilleures épiceries, de même que ce
grand commerce dans les Indes Occidenta-
les : ſur quoi s'eſt enſuivi la pêche de la Ba-
leine; & par les guerres d'Allemagne, ils
ont acquis le trafic & le débit des étoffes de
ſoye d'Italie : & même les ſoyes cruës leurs
ont fourni l'occaſion de faire travailler quan-
tité d'étoffes, principalement à Haerlem &
à Leyde; & ſans cette mauvaiſe maxime de
ne point agrandir les Villes aſſez à temps,
toutes ſes Manufactures ſe feroient établies
dans beaucoup d'autres Villes d'Hollande;
ſur quoi ſe ſont enſuivis les troubles d'An-
gleterre, nôtre courte, mais ruineuſe guerre
contre eux; jointe à cette guerre, celle d'entre
les deux Couronnes du Nort, qui ont été
très-dommageables pour nous : tellement
que les Hollandois ont plus perdu pendant
ces huit années de troubles, qu'ils n'ont pû
regagner pendant vingt-ans: quoi qu'il ſoit
certain que nous ſurpaſſions preſque toutes
les nations, & ſommes les maîtres du com-
me[rce]

merce de l'Ocean, de la Méditerranée, de la mer des Indes & de la mer Baltique, & les Hollandois ſont preſque les uniques pour les tranſports & la pêche; c'eſt ce que je crois avoir prouvé aſſez clairement. Je ferai donc mes réfléxions ſur la maniére dont nous pourrons conſerver & favoriſer ces avantages.

CHAPITRE IX.

Que la liberté de Religion eſt le meilleur moyen pour attirer & conſerver les Etrangers, & pour donner la liberté entiére à un chacun de s'établir en Hollande.

SUr ces moyens, on doit conſidérer avant toutes choſes, la liberté de toutes ſortes de Religions; le réglement de l'Etat veut qu'il n'y en ait qu'une ſeule dominante: à l'égard des autres, nous devons conſidérer qu'il n'y a point de meilleur moyen pour attirer des Etrangers de tous les Pays; pour s'établir en Hollande, que de donner liberté entiére en matiére de Religion, pourvû qu'elle ne ſoit point contraire à nôtre gouvernement. Il eſt vrai que les Catholiques Romains ont leur Chef Ecléſiaſtique dans ce Pays, * & que nous avons le Roi d'Eſpagne,

* *Qui eſt l'Evêque de la Hollande; qui réſide à Utrecht, que l'on nomme l'Archevêque de Sebaſte.*

gne, autrefois Comte de Hollande, pour nô-
tre voisin, qui pourroit se liguer avec les
Catholiques, en cas de guerres intestines;
mais il est vrai aussi que nous avons par la
longueur du temps, augmenté en forces; que
les Pays-Bas Espagnols sont fort affoiblis;
que nous avons à présent la paix avec ce
Prince, & qu'il a renoncé à toute souverai-
neté sur la Hollande; si bien qu'en persécu-
tant lès Catholiques Romains, nous n'em-
pêcherions pas seulement l'entrée des Etran-
gers, mais nous chasserions les Habitans, les
Gentilshommes, les Paysans & les Rentiers,
dont la plus grande partie est de cette Reli-
gion; ce qui seroit très-rude, très injuste &
très-dommageable, particuliérement pour
nôtre nation, qui s'est toûjours vantée de
combattre pour la liberté.

Le second moyen, est la liberté pour pou-
voir gagner sa vie, sans payer de gros droits
de Bourgeoisie, & seulement quelque peu
de chose, pour fixer le domicile; c'est un
grand moyen pour attirer les Etrangers: car
il est constant qu'aucun d'eux ne viendra
d'un autre Pays en Hollande, que dans la
vûë d'y vouloir gagner sa vie; nôtre Pays
étant peu profitable pour les Rentiers, parce
qu'ils vendroient leur bien ailleurs, pour le
transporter dans ce Pays; ainsi l'on doit per-
mettre à tous les Etrangers d'exercer sans
contrainte, tous les mêtiers & professions
qu'ils jugeront à propos, pour pouvoir sub-

ſiſter honnêtement ; car ſans l'accroiſſement des Etrangers, nous ne pourrons augmenter ni conſerver nôtre pêche, nôtre navigation ni nos Manufactures. Et ce qui s'enſuit même, faute d'Etrangers, nos Payſans ſont obligez de donner de ſi gros gages à leurs Ouvriers & valets, qu'ils emportent une grande partie de leurs profits, & vivent plus commodément que leurs maîtres ; l'on reſſent les mêmes incommoditez dans les Villes parmi les artiſans & les domeſtiques, qui ſont plus inſupportables & moins ſerviables que dans aucun autre endroit du monde.

Les anciens habitans ont toûjours d'aſſez grands avantages par deſſus les nouveaux venus ; ils ſont établis, achalandez, & au milieu de leurs parens, de leurs amis & de leurs connoiſſances ; mais les nouveaux venus ſont obligez de haſarder le peu de comptant qu'ils ont apporté, dans le doute ſi leur entrepriſe réüſſira, & même en danger de tout perdre, en commençant quelque commerce ou Manufacture ; car ceux qui reſtent tranquilles en Hollande, ſans tenter aucun commerce, n'ont à attendre qu'une prompte pauvreté & ruine ; & ſi quelque nouveau venu, par ſon induſtrie, invente quelque nouvelle méthode ou commerce, les habitans en pourront encore partager les avantages ; car il eſt certain que plus les mêtiers vieilliſſent, plus on y chicanne, & moins

il

l y a de profit; & il eſt néceſſaire que l'on apporte de temps en temps quelque nouveauté.

Si quelques anciens Bourgeois jugeoient que cet accueil aux Etrangers leur ſeroit nuiſible, voulans par un intérêt particulier conſerver tout le gain pour eux, & prétendoient que la régence les fît prévaloir par deſſus les Etrangers; l'on devroit conſidérer ces ſortes de perſonnes comme de très-mauvais Sujets de la patrie; & que les Etrangers qui ſe ſont établis dans le Pays, payent les impôts, & portent les charges de l'Etat comme les autres, & par conſéquent doivent joüir des mêmes priviléges. Il eſt certain qu'un Etat qui ne peut ſubſiſter par ſoi-même, ne doit jamais exclure les Etrangers, ſous prétexte de bourgeoiſie; quoi qu'il ne fût pas à propos de placer les perſonnes née hors du Pays dans la régence, on ne doit pas non plus les en exclure abſolument par des loix.

CHAPITRE X.

Que toutes les Compagnies & Corps de mêtiers, octroyées ſont très-dommageables à la Hollande.

ON devroit bien moins contraindre les Bourgeois, auſſi-bien que les Etran-

 gers

gers qui cherchent les moyens de vivre dans la patrie, par des Corps de mêtiers & des Compagnies octroyées: car quand on considére que la plus grande partie du commerce est limitée dans l'Europe, & combien il y a de Marchands en Hollande, dont le nombre doit être grand pour la faire subsister; on ne devroit pas empêcher leur navigation & commerce, par de trop grands droits, ni par des Compagnies qui excluënt les autres: car par cette maniére, l'on ferme à tous les habitans la plus grande partie du monde, pour faire profiter quelque peu de particuliers. Il est connu que le Pays ne sauroit mieux profiter, que par ceux qui travaillent le plus, à quoi les Compagnies ne contribuënt pas beaucoup; & au contraire, les octroyez ne craignent point qu'on leur nuise dans leur commerce, soit par droit de bourgeoisie, ou par des Compagnies ou des Corps de mêtiers. Ce gain assuré les rend indolens & paresseux, pendant qu'ils excluënt des gens fort habiles, à qui la nécessité donneroit de l'industrie; car il est constant que la Hollande qui est si chargée, ne peût conserver les avantages de tenir les autres peuples hors du commerce, que par le travail, l'industrie, la hardiesse, le bon ménage & la sobrieté de ses habitans; & ceux qui supposent que les Hollandois sont d'une telle constitution, que si on leur donnoit une pleine liberté de trafi-

quer,

quer, qu'ils rempliroient ſi fort l'Afrique & l'Amerique de marchandiſes, qu'ils détruiroient entiérement ce commerce, au déſavantage de la Hollande, ſe trompent beaucoup, & nous ne pourrions ſouhaiter une meilleure bénédiction pour la patrie. Quelques particuliers, à la vérité, gagneroient moins, mais le général s'en trouveroit mieux; puiſque ſi l'abondance eſt trop d'un côté, il vient des mauvaiſes années qu'on manque d'autres choſes, & les Marchands s'attachent d'abord à tout ce dont ils peuvent le plus profiter; & il eſt certain que les Hollandois n'ont jamais perdu aucun commerce en Europe par le trop grand tranſport des marchandiſes, tant que le trafic a été libre à un chacun.

Et ſi cette crainte que le trop grand tranſport des marchandiſes, nuiroit au trafic, pouvoit avoir lieu, à plus forte raiſon devroit-on ouvrir l'Afrique, l'Amerique & l'Aſie, à tous les Marchands ſans exception. Les Compagnies octroyées, par leur négligence & leurs pirateries, & pour ſubvenir aux dépenſes de quantité de perſonnes qu'ils tiennent à leur ſervice, ne doivent chercher que les Pays les plus commodes, & où il y a le plus de gain à faire, & laiſſer les autres qui ne donnent pas tant de profit, que les Marchands feroient bien valoir par leurs ſoins & leur induſtrie.

Comme nous avons vû que la Compagnie

octroyée de Groenlande faisoit autrefois peu de profit par cette pêche, tant par les grandes dépenses des équipages, qu'à cause que l'huile, le lard & les baleines n'étoient pas si bien accommodées, & qu'ils les gardoient dans des Magasins, sans les débiter assez promptement, au plus grand profit de la commune Compagnie; ou au contraire, chaque particulier équipe avec le plus de ménage & d'œconomie, employant toute sa diligence à pêcher le plus promptement, & à tout faire valoir, mettant tout à profit, cherchant de nouveaux endroits pour les débiter avec le plus de gain; & nous voyons à présent partir quinze vaisseaux pour cette pêche, contre un d'autre fois; malgré la défense du Roi de France contre l'entrée de ces marchandises dans son Royaume, & malgré l'abondance & la quantité que les pêcheurs apportent, elles n'ont pas laissé de hausser plus considérablement au prix de ce qu'elle étoit du temps de l'octroi, & est d'un grand soûtien à la patrie.

CHAPITRE XI.

Qu'on ne devroit pas charger les Pêcheurs, les Manufactures, & ceux qui équipent des vaisseaux dans cette qualité, pour les faire payer quelque chose à l'Etat, sous quelque prétexte que ce soit.

IL est encore très-nuisible de charger les commerçans des Manufactures, les pêcheurs & les navigateurs, sous quelque prétexte que ce soit: car quoi que ce commerce paroisse fortement établi en Hollande, il est certain qu'un sol plus ou moins de gain, par rapport à la quantité, peut arrêter tout un commerce qui est dans l'équilibre: savoir, si le gain sera suffisant pour le pouvoir continuer; il faut que la Hollande s'enrichisse à petit gain & en quantité: si bien que nôtre pêche & nos Manufactures, avec leurs dépendances, de même que le commerce dans ses marchandises, ne doivent jamais être chargez, ni en entrant ni en sortant, par argent de convoi ni droit de balance, ni quoi que ce soit, que dans la vente en détail. Je sai que ces petits droits seront comptez pour rien par des personnes qui n'entendent pas le commerce; mais des gens qui y sont versez, savent bien qu'on peut plumer un grand oiseau plume à plume, jusqu'à ce qu'il n'en ait plus. Esope

nous repréſente fort bien cette erreur, par un chat qui léche une lime qui eſt graiſſée ; & continuant toûjours après en avoir léché l'huile, ſans s'appercevoir que ſa langue eſt percée, & qu'au lieu de lécher ſur ce morceau de fer, la graiſſe, elle léche ſon propre ſang, juſqu'à ce que ſa langue, qui eſt le membre qui lui doit donner la nourriture, eſt entiérement conſommée.

L'on ſe doit contenter des impôts ſur la conſommation de bouche ; & ſi l'on conſidére que la plus grande partie de ces impôts eſt portée par les Pêcheurs, par ceux qui équipent des vaiſſeaux, & par les Marchands en Manufactures, puiſque ces trois choſes occupent preſque tous les habitans ; c'eſt ce qui doit charger néceſſairement toutes les Manufactures : par exemple, combien ne paye-t on pas pour la fabrique d'un commun vaiſſeau de deux cens tonneaux de charge, ou pour mieux dire, combien de Charpentiers, Cordiers, Maréchaux, faiſeurs de voiles, & autres, ſont occupez autour d'un tel vaiſſeau ? & combien ces gens ont payé d'impôts à l'Etat ſur la conſommation de bouche, & ſur les logemens ; & que par cette raiſon un vaiſſeau eſt enchéri de quelques centaines de livres davantage, & doit être vendu plus cher, & que ces vaiſſeaux ſont munis de vivres pour les Matelots, dont tous les impôts

ont

ont encore été payez ; l'on peut encore juger, par exemple, qu'on paye soixante-dix livres de façon pour une piéce d'un commun demi drap ; ce qui est aussi-tôt dépensé par les Ouvriers, dont on peut compter qu'ils payent de ces soixante-dix liv. près de vingt livres en impôts, tant pour la bouche, que pour les droits sur les maisons & logemens, & que vingt-huit personnes sont occupées pendant quinze jours pour achever une piéce de drap ; & par conséquent ces vingt-livres se doivent rétrouver sur le drap, & le renchérir : ainsi on ne doit nullement les charger ailleurs ; mais au contraire les favoriser, & leur prêter la main en tout, pour faciliter le commerce.

La pêche est plus favorisée dans nos Pays que dans aucun autre, quoi qu'on ait fait autrefois plusieurs placards sur la pêche des harangs & sur la pêche de la mer, seulement à l'avantage des Pêcheurs étrangers qui n'étoient pas sous nôtre obéïssance ; & l'on avoit limité la pêche de la baleine, sous une Compagnie octroyée, à l'exclusion de tous les autres. La Hollande doit être assez convaincuë de cette mauvaise maxime, d'autant que cette pêche a augmenté d'un jusqu'à dix, & même jusqu'à quinze, depuis qu'elle est libre, comme il a déja été dit.

A l'égard de l'établissement des Compagnies des Indes Orientales & Occidentales,

c'étoit au commencement un mal néceſſaire, puiſque nous avions le deſſein de trafiquer dans des Pays où nos ennemis étoient trop forts pour des particuliers; ſi bien qu'il a fallu par la force des armes, établir nôtre commerce dans ces Pays-là, & qu'il étoit très-prudent d'élever ces Compagnies; de plus, que les Etats avoient beſoin de leurs forces pour lutter contre le Roi d'Eſpagne: mais à préſent que le commerce y eſt établi, il eſt queſtion de ſavoir ſi les choſes devroient reſter ſur le même pié, à préſent que nous ſommes plus formidables à l'Eſpagne & au Portugal, qu'ils ne le ſont à nôtre égard, & que la proſpérité particuliére de ces Compagnies eſt contraire aux intérêts publics: car il eſt certain qu'ils ne cherchent que l'intérêt des participans, en achetant même des Manufactures étrangéres, ſi elles y trouvent plus de gain, & font apporter des Manufactures des autres Pays, qu'elles font vendre par toute l'Europe, au déſavantage de nos propres Habitans, & ne cherchent qu'à faire un gros gain avec un petit trafic: car ſi elles pouvoient augmenter les marchandiſes à tel point qu'elles puſſent autant gagner ſur cent tonneaux de charge, que ſur mille, elles ne s'embarraſſeroient pas d'en augmenter le commerce & la navigation; elles aimeroient mieux faire brûler dans les Indes le reſte des ſoyes

cruës,

cruës, & le ſurplus des étoffes & des épiceries, que de les apporter en Hollande, pour les tenir dans la cherté. *

L'on ne peut encore diſconvenir que plus ces Compagnies augmentent leurs conquêtes, plus elles ſeront obligées à faire de dépenſes pour les garder; & plus elles auront à gouverner, moins elles auront de temps pour ſoigner à l'augmentation du commerce : où au contraire cela faciliteroit le commerce des particuliers. Nous ſavons que par l'établiſſement des Indes Occidentales, & par la continuation, nous avons perdu ce conſidérable commerce dans la Guinée, qui étoit commun à tout le monde, & le commerce du ſel dans les Indes Occidentales; & le mal que cette Compagnie a fait au Roi d'Eſpagne dans ces Pays-là, nous eſt tombé ici ſur le dos; ſi bien que nous ne devons pas être contens d'elle, qui a lié les bras aux particuliers, pendant qu'elle s'eſt amuſée à faire la guerre, à la ruine de pluſieurs Hollandois, au lieu de trafiquer, ou de permettre aux habitans de commercer dans leurs conquêtes : où l'on auroit pû, par un libre commerce, dreſſer & établir des Colonies dans tous ces riches Pays de Breſil, Guinée, Angola &

* *Comme nous avons vû qu'ils ont fait verſer dans l'embouchure de la mer en Hollande, deux vaiſſeaux chargez de poivre, qu'ils ont même infecté les riviéres, & fait mourir ou fuir les poiſſons.*

San-Tomé, & autres, que nous aurions pû conſerver avec peu de frais, contre les inſultes des autres Puiſſances; & nous aurions fait un commerce conſidérable avec notre propre nation, ſans crainte qu'aucun Potentat eût mis la main ſur nos vaiſſeaux & ſur nos effets, comme les Marchands en Europe qui ſont toûjours dans cette appréhenſion. Et l'on peut conſidérer combien ce commerce auroit donné de profit, puiſque ces Pays-là produiſent les meilleures eſpéces de marchandiſes qui ſont déſirées en Europe, & qu'on ne trouve pas ſi bonnes en d'autres endroits; principalement le bois de breſil, l'or & les dents d'Elephant, & qu'ils auroient tiré de nous les vivres, les habits, & la plûpart des matériaux, tant pour le bâtiment des maiſons, que la charpente des vaiſſeaux. A préſent nous avons tout perdu; ce ſont les fruits ou les punitions ordinaires des Monopoles, & de leurs conquêtes, qu'on eſt obligé de garder avec de groſſes dépenſes, faute de Colonies. Dieu veuille que la Compagnie des Indes Orientales prenne exemple ſur cela, avant qu'il ſoit trop tard.

C'eſt encore une choſe dommageable & très-inutile, de borner les Manufactures, par des halles ou des Corps de mêtiers, ou Directeurs ou Prêvots, & d'ordonner de quelle maniére les Manufactures que l'on débite dans les Pays étrangers, doivent être faites.

Il paroit risible de vouloir contraindre les étrangers d'acheter de nous telles marchandises, & faites de la maniére qu'il nous plait, ou que les autres ne feront point les marchandises que nous defendrons : le commerce veut être libre ; chaque Marchand achéte les choses qu'il trouve bon ; & il est naturel que les Ouvriers fassent leurs ouvrages de la maniére qu'ils les peuvent mieux débiter ; & cette contrainte chasseroit les Manufactures dans les Villages, ou dans des Pays moins chargez d'impots.

CHAPITRE XII.

Que les trop gros impôts chasseront à la fin toute la prospérité de la Hollande.

POur ce qui regarde les impôts, tant pour les entrées & sorties, que pour les consommations de bouche, & les taxes sur les terres, les Histoires ne nous rapportent pas qu'il y en ait eu aucuns autrefois. En temps de paix même, si les Comtes de Hollande avoient besoin de quelques deniers, outre les revenus de leurs domaines, en temps de guerre, ils étoient obligez, suivant les priviléges du Pays, de le demander dans l'assemblée des Etats, qui les leur réfusoient quelquefois ; ou s'ils y consentoient, c'étoit

pour peu de temps, ayans toûjours réfusé de consentir à des subsides perpétuels, sachans bien qu'ils pouvoient mieux conserver leur liberté sous un Chef sans argent & sans armes, laquelle ils auroient entiérement perdue sans cette prévoyance: & suivant les Chroniques du Pays, on regardoit comme très-injustes les Comtes, qui tâchoient de mettre le Pays sous les impôts; & l'Empereur Charles-Quint ayant demandé un sol de taxe sur chaque arpent de terre, ne l'a jamais pû obtenir. Son fils Philippe obtint avec de grandes peines, un consentement de subsides pour neuf ans, pour subvenir à la guerre contre la France, à condition que tous les deniers seroient gouvernez & déboursez par des Députez des Etats, & les Etats de Brabant & de Flandre ont conservé jusqu'à présent le privilége d'accorder ou de réfuser les demandes du Roi d'Espagne. Quoi que les Comtes de Hollande ayent tiré des impôts sur les entrées & sorties des marchandises étrangéres, cela ne regardoit point les habitans, & même elles étoient très-modiques, & ne chargeoient pas beaucoup les étrangers: mais pendant le gouvernement des Stathouders, comme dit de Groot ou Grotius dans son Histoire, pour n'avoir pas voulu donner les dîmes au Duc d'Albe, nous avons tout donné dans la suite, & avons porté toutes les taxes & tous les impôts, sans avoir gardé

la moindre ombre de liberté ; & les guerres continuelles les ont tellement augmentez, que l'on n'en a jamais vû de pareils dans aucune République, & dans un Pays qui ne ſubſiſte que par le commerce. Ce ſera un miracle ſi nous pouvons nous maintenir longtemps dans cet état, & faire fleurir nôtre commerce par deſſus les autres nations, comme nous faiſons à préſent ; les charges & les taxes ordinaires ſur les biens, étans, outre le quarantiéme denier ſur la vente des biens immeubles, le vingtiéme des ſucceſſions, rémontant de même que le deux centiéme denier de tous les biens, ne regardent point les Marchands ni les Ouvriers des Manufactures ; cela regarde les plus anciens habitans, les Gentilshommes, les rentiers & gens de diſtinction, qui ſont le plus petit nombre dans un Pays ; & cependant ce ſont eux ſeuls qui portent ce furieux fardeau, & ſont par là hors d'état de faire de la dépenſe, & de faire valoir & augmenter les marchandiſes dans le Pays ; ſi bien qu'il eſt très néceſſaire pour le bien commun, qu'ils ſoient déchargez par tous les moyens poſſibles.

CHAPITRE XIII.

Fondement qu'on doit observer dans l'établissement des Convois.

A L'égard des entrées & sorties des marchandises, l'on doit faire quelque distinction, puisqu'on en peut établir quelques-unes à l'avantage du Pays; mais nôtre politique ne permet pas de faire aucune défense d'entrée des vaisseaux ou marchandises dans nos Pays, ni de les surcharger par argent de convoi ou de sureté; puisque nous trouvons tous les jours que l'Amirauté de quelque-unes de nos Villes & Provinces, ferment les yeux, en facilitant les entrées à la sourdine, *à l'envie*, pour attirer le commerce chez eux. Nos prédécesseurs ont bien considéré combien les Manufactures des draps nous étoient importantes, n'ayans mis pour droit de sortie sur une piéce de demi-drap de Hollande, que quatre sols: car il y a une infinité de personnes qui ne subsistent que par cette Manufacture; & en la perdant, nous chasserions un nombre de gens, comme les Laveurs de laine, les Détacheurs, les Eplucheurs, les Cardeurs, les Fileurs, les Tisserans, les Friseurs, Fouleurs, Aprêteurs, Teinturiers & Presseur, aussi-bien que tous les faiseurs d'instrumens nécessaires à ces ouvrages, & l'on

'on placeroit encore ailleurs le commerce les matériaux & des marchandises cruës qui servent à cet effet, dont on ne doit pas non plus charger les entrées. Nos prédécesseurs ont sagement permis l'entrée de toutes les laines & fils, pour travailler dans e Pays; ils n'ont mis pour argent de convoi, que quinze sols sur les cent livres, qui ne font environ qu'un sol & demi sur une piéce de demi-drap.

Ainsi je dis que c'est une imprudence visible, de faire payer davantage que quinze sols de convoi pour cent livres de fil de chévre, ou fil de Turquie, que l'on porte pour eindre dans ce Pays; & que c'est contre toute sorte de raison, de charger si fort les entrées des soyes cruës, qui sont préparées & travaillées avec tant de profit dans nos Pays, qu'il semble que nous nous soucions peu de ce commerce.

Mais nous pourrions, pour favoriser la navigation, augmenter le convoi des marchandises qui entrent par terre, puis qu'il nous vient tous les jours de fines marchandises d'Italie & du Levant, par des charettes: ce qui nous apporte moins de profit; car les vaisseaux sont fabriquez & équipez ici, & pourvûs des munitions de bouche, outre que nos marchandises menées par mer, sont toûjours dans nôtre pouvoir, ou du moins pouvons-nous les garantir de toute insulte, & convoyer par nos vaisseaux

ſeaux de guerre, ou elles ſont au contraire, allant par terre, d'abord dans la puiſſance d'autres Souverains, qui y peuvent mettre les mains.

Encore tous les vaiſſeaux venans des Pays où nos habitans ne peuvent charger ni décharger les marchandiſes qu'avec peine, en payant de gros droits, on les devroit charger pareillement de quelques impôts.

On pourroit encore charger un peu plus que les nôtres, les marchandiſes étrangéres, que l'on peut faire & avoir dans le Pays, en les vendant en détail; de même quand ces marchandiſes ſortent du Pays, pour être menées par nos riviéres en d'autres endroits, mais non pas d'une maniére qu'ils puſſent les mener à meilleur marché par une autre route: il faut toûjours tenir un équilibre, & ne pas charger davantage les marchandiſes, qu'elles ne peuvent commodément porter. Nous pourrions encore un peu charger les groſſes marchandiſes qui ne peuvent être menées par terre, puiſque nous avons les riviéres en nôtre pouvoir.

Mais les groſſes marchandiſes qui ſervent aux Manufactures de nos habitans, ne doivent pas être chargées en entrant, mais bien celles qui ſortiront de la maniére que je viens de dire.

Les Manufactures faites dans le Pays, ne doivent point être chargées du tout en ſortant;

tant; mais les étrangeres, en entrant & sortant, autant qu'elles pourront porter, sans courir risque d'en perdre le commerce.

Pour ce qui regarde les charges sur les vaisseaux, & les entrées des marchandises étrangéres, quoi qu'elles soient d'une grande conséquence, on n'a encore rien réglé à présent; mais les Anglois ont si bien réglé leurs convois & entrées, sur ces maximes, en l'an 1660. pour favoriser leurs habitans, & charger les Marchands & Batteliers étrangers: que si nous étions chargez aussi mal à propos chez nous, l'étant de même en Angleterre, & que les Anglois fussent si peu chargez chez nous, & presque rien dans leur Pays, ils attireroient beaucoup de nôtre commerce, si ce n'étoit la crainte que les Marchands ne fussent pressez & contraints d'un autre côté par quantité d'accidens, à quoi le commerce est sujet sous le régne de la plûpart des Monarques.

Pour ce qui regarde la liberté & l'avantage de la pêche & du commerce de l'Orient, & les grosses marchandises qui en dépendent, nous l'avons assez bien réglé, puis qu'elles sont si peu chargez que rien pour les convois: aussi faut-il considérer que les Marchands, & ceux qui équipent des vaisseaux pour la pêche des harangs, entretenoient autrefois à leurs propres dépens, sept vaisseaux

de guerre, pour les escorter, & garantir des Pirates; ce qui est une trop grande charge pour une pêche, dont la conservation est si importante à la Patrie. Le sel qui entre & qui sort, ne paye rien; tout le poisson du Pays, harang, bois, godron, poix, cendres, chanvre, ne payent rien d'entrée; mais les grains sont un peu chargez en entrant, contre toute raison, & trop en sortant.

Car quand on considére, avant que ces blés sortent du Pays, combien ceux qui équipent des vaisseaux, les Porteurs de blés, Remueurs, Matelots, & Loüeurs de greniers, auront gagné avant que les Marchands le renvoyent ailleurs, on devroit mieux favoriser nos Magasins de bleds, & les décharger, aussi-bien que la pêche; & par ce moyen ils augmenteroient, & nous les conserverions toûjours en cas des mauvaises années, & d'infertilité dans les autres Pays, dont nous pourrions profiter; & nous aurions l'avantage de pouvoir donner le blé à meilleur marché que les autres, & nous profiterions encore de beaucoup, des grands avantages qui proviendroient d'un si abondant Magasin de grains, & à si bas prix que de sages Régens pourroient faire valoir dans l'occasion: & au contraire, en perdant les Magasins, nos habitans pourroient facilement, dans les mauvaises années, tomber dans les derniéres extrêmi-

tez.

ez. Il y a encore une grande imprudence de
harger les Manufactures de trop gros con-
ois, qui sont assez chargez par les consom-
nations de bouche, comme je l'ai déja re-
résenté; & quoi que les laines crües ne
ayent point de convois, outre un pour
ent de leur valeur d'entrée, elles sont trop
eu chargées en sortant; & l'on a encore
ontre toute raison, chargé les soyes, &
es lins & fils, plus à l'entrée qu'à la sortie.
l'égard de la tisseranderie, il est étonnant
ue les étoffes du Pays qui sortent par les
ners & les riviéres, soient autant & plus
hargées que les etrangéres; & il est hon-
eux que les draps cruds d'Angleterre ne
ayent rien du tout, & que les Marchands
nglois soient favorisez ici par dessus les
ollandois.

Quelle raison peut-on encore donner de
e que l'on a contre l'intérêt de nos Pay-
ns, plus chargé les beures de Hollande à
ur sortie, que celui de Frise; que tous les
eures & fromages étrangers ne payent rien
entrée, & que les fromages des autres Pays
e payent pas plus de sortie que celui de
ollande?

On a encore chargé toutes les marchandi-
s d'un pour cent de leur valeur à l'entrée,
de deux pour cent à la sortie, comme si ce
étoit pas assez de dommage pour les Mar-
ands, de payer ces gros convois, & de
rdre leur temps & leur gain par le retarde-
ment

ment des Commis ou leurs Clercs, qui leu
font quelquefois perdre l'occaſion de ven
dre: l'on a encore donné pouvoir au Fiſca
ou Commis général, de s'approprier le
marchandiſes, en payant le ſixiéme denie
par deſſus la valeur de ce qu'elles ont ét
annoncées: ce qui eſt une choſe très-con
traignante pour les Marchands; car ayan
fait venir des marchandiſes des Pays éloi
gnez, par exemple, ayant fait acheter o
troquer à Smyrne ou à Meſſine, du fil d
chévre, ou de la ſoye, & ne ſachans poin
ſi ces marchandiſes ont été troquées ave
profit, ou ſi elles ne ſe ſont point gâtée
ou endommagées par les chemins; ils ſon
pourtant obligez de les priſer aveuglement
& les Commis généraux ont la liberté d
les examiner en arrivant & ſe les appro
prier à leur plaiſir, ſuivant qu'ils y trou
vent leur compte; tout ceci joint enſem
ble, charge tellement les Marchands &
les marchandiſes, qu'ils paſſent nos ha
vres, pour les tranſporter en d'autres port
de mer.

En vérité, quand on réfléchit ſur toute
ces charges ſur les Manufactures & les mar-
chandiſes Hollandoiſes, & qu'on conſidére
que la Hollande ne ſauroit ſe maintenir ſans
eux, je ne me peux pas aſſez étonner de cette
bévûë: c'eſt une affaire bien châtouilleuſe
de ſe mettre une corde au col, par lequel
doit entrer toute la nourriture dans le corps;
nous

nous devons apprehender jusqu'à la moindre chose de ce qui peut nous ôter ou gêner la vie, à moins que la néceſſité ne nous y contraigne, & que la guerre nous fit craindre de perdre tout à la fois le Pays & le commerce. Celui qui ſe ſent preſſé du feu, ſaute bien au travers des flâmes, mais ce ſeroit une folie de s'y expoſer ſans néceſſité: l'ennemi qui nous étoit ſi rédoutable autrefois, & qui nous a contraint de charger le commerce, s'eſt ſi fort épuiſé à nous faire la guerre, & s'eſt tellement affoibli, qu'il nous a offert la paix pendant dix-huit années durant, avant que nous l'ayons voulu accepter.

Les autres Provinces-Unies s'embaraſſent ſi peu des dommages que la Hollande ſouffre ſur mer, qu'elles n'y veulent contribuer en rien, contre le traité de l'union d'Utrecht: comme ſi ce traité n'avoit été fait qu'à l'égard & contre les invaſions du Roi d'Eſpagne, alléguans pour raiſons, que la guerre par mer, & les vaiſſeaux de convois, doivent être défrayez ſuffiſamment par les Marchands, & l'argent provenant des convois; ſans conſidérer que les Marchands payent pour leur particulier tous les impôts à l'Etat, par leſquels la Hollande n'eſt pas ſeulement garantie, mais toutes les autres Provinces-Unies, contre les inſultes des Puiſſances voiſines, où les Hollandois ont beaucoup plus contribué, & eux bien moins qu'ils ne ſe ſont

obligez par l'union d'Utrecht ; tellemen qu'il eſt plus que temps que la Hollande ſonge à ſes propres intérêts, en ſe déchargeant des dépenſes inutiles, pour les employer à ſa propre défenſe & à ſa ſûreté, tant par terre que par mer ; & par cette maxime des autres Provinces, que la mei doit ſe défrayer ſoi-même, & que pour remettre les pertes qu'on a ſouffertes fur mer, ſoit par pirateries ou autres accidens, on charge les marchandiſes en leur faiſant payer de gros convois, & mettre tout ſur le dos des Marchands. La Hollande doit périr infailliblement, puiſque par la conſtitution du commerce par mer, & de beaucoup de Pays autour, ſoit dans le canal ou dans le Sond, & par le gouvernement fondamental d'Alger, de Tunis & de Tripoly ; l'on fera toûjours des pirateries ſur mer, & par conſéquent la Hollande porteroit ſeule la charge de la plus grande partie des pertes ſur mer, & de la guerre par terre, tant pour elle que pour les autres Provinces-Unies, qui au contraire, en temps de paix s'enrichiront, & s'engraiſſeront avec l'argent Hollandois.

CHA-

CHAPITRE XIV.

ur quelles choses on peut le plus mettre d'impôts en Hollande.

QUelqu'un pourroit m'alléguer que pendant le gouvernement de nos Stathouders, & lors qu'on avoit des guerres offensives, & que l'on abandonnoit la mer en proye aux Corsaires de Dunquerque, on a chargé la Hollande, tant par es intérêts des deniers empruntez, que d'autres charges, pour quinze millions ous les ans; de sorte que pour s'en décharger pendant nôtre libre gouvernement, l'on doit nécessairement chercher tous les moyens pour tirer de l'argent, & qu'il est permis quand les moyens ordinaires ne peuvent suffire, pour préserver le Pays & la mer contre une prompte chûte, d'en chercher, au risque d'être dommageables; & le rain qu'on a pris est encore le plus doux & e meilleur qu'on ait pû prendre.

En conséquence de ce raisonnement, examinons quels moyens les moins nuisibles on pourroit employer, & quelles marchandises & vivres pourront être les plus chargées, ou es plus favorisées.

Il faut donc établir des impôts où tous les habitans contribuënt sans exception, puisque les grandes charges doivent être portées

D par

par autant d'affiftans qu'il eft poffible; & pour y parvenir, il faut mettre des impôts fur les marchandifes qui fe confomment en détail dans le Pays.

Et comme on doit raffiner fur les impôts qui font les moins rébutans, on doit commencer à charger le plus les marchandifes qui fervent à la commodité, au plaifir & à l'embelliffement & parure ; & après cela, ceux dont les perfonnes de toute condition, ne fauroient fe paffer, tant pour le manger, le boire, logement, chauffage, que la lumiére.

Et fi cela ne peut fuffire pour fe tirer des dettes, on y peut encore ajoûter les charges qui fe portent généralement, fans excepter aucuns; mais comme cela ne fe peut faire facilement que par une efpece de capitation, qu'on feroit payer aveuglement à chacun fans diftinction; & que ces fortes de moyens, parce qu'ils font naturellement rudes, caufent de grands mécontemens parmi les habitans, l'on devroit convenir des moyens les plus propres à la recherche des perfonnes qui profitent de certains avantages dans le Pays, dont les autres font exclus.

Comme, par exemple, font ceux qui font gratifiez par les Etats, par de gros & profitables emplois dans les Villes & le plat Pays, & fur les Digues & les eaux; comme ces emplois ne font donnez qu'à ceux qui conviennent

nent d'en payer les charges, & qui les ſolli-citent; tellement que ce ſeroit un ſubſide vo-lontaire, qui ne laiſſeroit pas de produire des ſommes conſidérables.

Après cela, les Artiſans & faiſeurs d'inſtrumens qui ſervent à la parure & à l'embelliſſement, & qui ne ſubſiſtent que par le moyen des habitans, de même que les Maîtres & Garçons qui ne ſubſiſtent que par le moyen du peuple, comme les Boulangers, les Braſſeurs, Cabaretiers, Bouchers, vendeurs de poiſſon, Tailleurs, Cordonniers, Maréchaux, Charpentiers, Maſſons, Vitriers; encore faut-il avoir la prévoyance, en cas de néceſſité, de charger ſi fort les Manufactures venans des Pays étrangers, pour être conſommées en Hollande, que les habitans trouvent plus de profit d'uſer de celles qui ont été fabriquées dans le Pays.

Après cela, on pourroit encore charger en quelque maniére ceux qui gagnent leur vie ſur nôtre terrain, comme ceux qui vivent de l'Agriculture, de la pêche & de la chaſſe, puis qu'on ne court pas riſque de les perdre, & qu'on pourra toûjours les décharger, quand le beſoin ſera paſſé.

Et comme toutes ces charges ne regarderoient que ceux qui vivent de nos terres, & qui ſont établis dans le Pays, cela augmenteroit leur induſtrie, leur œconomie, & leur attache au travail.

Et si cela ne suffisoit pas encore, il faudroit mettre un impôt ou taille annulle ordinaire ou extraordinaire sur les biens immeubles, soit terres & maisons, un impôt sur les successions, ventes, ou transports des biens; mais ce qu'il y a de rude en cela, c'est que ces sortes de charges ne sont jamais payées qu'à contre cœur, & pour ainsi dire, par force, ce qui est très-insupportable; outre que faute de locataires, ou par des années infructueuses, les revenus des propriétaires, avec lesquels ils doivent faire subsister leurs familles, sont extrêmément diminuez. Ils se sentent pressez de deux douleurs à la fois; mais puisque les mêmes impôts sont portez par les étrangers qui ont quelques biens dans ce Pays, sans que cela fasse aucun tort aux vivres des habitans, & que les propriétaires sont attachez au Pays, d'où ils pourront difficilement sortir: desorte qu'on pourroit encore employer ce moyen, sans qu'il nuise à la politique de l'Etat. On pourroit encore dans une derniére extrêmité, lever un centiéme, ou deux centiéme, ou milliéme denier, généralement sur tous les biens mobiliers & immobiliers, mais, comme je viens de dire, dans une derniére extrêmité; puisque ce subside est plus rude & plus nuisible à l'Etat, qu'aucun autre, & que la plûpart tombe sur le dos des habitans; que ceux qui font l'estimation des biens, ne peuvent

ent ſavoir l'état des propriétaires, leurs
ettes, ni leurs dommages, outre qu'il y
n a beaucoup qui ſont taxez par faveur.
our ce qui regarde le bien des Marchands,
ne peut être taxé, leur gain étant très-
ncertain; qu'ainſi il y arrive beaucoup
l'injuſtices: il eſt vrai que châcun eſt crû
ors qu'il proteſte ſur ſon ſerment; mais
combien expoſe-t-on de gens mal inten-
ionnez à faire des faux ſermens? outre
que cela chaſſeroit beaucoup d'habitans,
qui ne vivent que de leurs rentes, ne
poſſédans aucuns biens immeubles; &
qu'il y en a même qui tirent leurs revenus
des autres Pays, & le dépenſent ici: toute-
fois, comme ces ſortes de rentiers ſont en
petit nombre, & n'employent ni ne font
vivre que fort peu d'autres perſonnes; l'on
pourroit encore lever ces charges, ſans
faire un tort conſidérable à la politique de
l'Etat.

Et au pis aller, ſi ces ſortes d'habitans
avoient quitté le Pays, ils y pourroient re-
venir, ou d'autres pareillement, quand l'o-
rage ſeroit paſſé, & que les charges ſe-
roient ôtées.

Mais pour la navigation, la pêche, le
commerce & les Manufactures, qui ſont les
quatre colonnes de l'Etat, on ne doit point
les affoiblir ni les incommoder par aucunes
charges; car ce ſont elles qui font ſubſiſter
la plûpart des habitans, & qui attirent tou-

tes ſortes d'étrangers, à moins que la néceſſité fût ſi grande, que le Pays fût menacé d'une ruine totale, & qu'on attaqueroit ces fondemens, ſur l'eſpérance que ces impôts ne ſeroient pas de longue durée ; du moins devroit-on ſe diligenter, auſſi-tôt l'orage paſſé, de les décharger : encore doit-on faire cette diſtinction, que les Manufactures ne doivent, ni ne peuvent être chargées du tout, puis qu'elles ne ſont pas attachées au Pays, & que nous devons tirer des Pays étrangers, les étoffes & les materiaux, pour les travailler ; & que ſi nous les avions une fois perdus, & qu'ils puſſent s'établir dans les Pays qui produiſent les matiéres & les étoffes cruës, ou dans des Pays éloignez de la mer, dans leſquels on les pourroit mener par des charrettes, nous les recouvrerions difficilement ; outre que ces Manufactures font ſubſiſter plus de ſept cens mille perſonens en Hollande, elles ſeroient encore ſuivies par ceux qui épipent des vaiſſeaux de tranſport.

Il ne ſeroit pas ſi dangereux de charger les pêcheurs des côtes voiſines, c'eſt-à-dire, les pêcheurs de moruë, de harangs & de baleines, par la raiſon qu'ils ſont en quelque maniére attachez au Pays, & à ſa bonne ſituation : mais comme cette pêche occupe, & fait vivre plus de cinq cens mille hommes, l'on ne doit pas les incommoder, ſans y penſer mûrement.

Pour

Pour ce qui regarde les Manufactures & a pêche étrangere; à la verité, elles ne font pas vivre tant de monde que celles du Pays; mais comme elles occupent nos Ouvriers & ceux qui équipent les vaisseaux de transport, l'on ne doit pas facilement les charger; d'autant plus que nos Manufactures & nôtre pêche pourroient sentir le retour, & souffrir de même dans les autres Pays: outre que ce commerce des étrangers dans nos Pays, fait subsister plus de cinquante mille personnes, néanmoins dans une derniere extrêmité, il faudroit toûjours épargner ceux du Pays, préferablement à eux.

Après avoir representé quelles marchandises doivent être le plus ou le moins chargées; je dois considerer quelle sorte d'habitans doivent être les plus favorisez par la Regence, puisque la prosperité des habitans en général, dépend des bonnes maximes des Regens.

Quoique l'on compare les Regens à des peres de famille, & les Sujets à des enfans; il y a cette difference, que les peres naturels ne doivent ni ne peuvent, selon les loix, préferer un enfant à l'autre, soit par haine ou par amour: & qu'au contraire, les Regens politiques qui sont établis sur les Sujets en général, qui est un Corps politique, que nous appellons les Etats, peuvent préferer & favoriser, ou ruiner les habitans, suivant qu'ils sont utiles ou dommageables à l'Etat.

Il s'ensuit donc de ces principes, que les habitans naturels doivent être préferez aux étrangers, autant qu'il est possible ; mais non pas d'une maniere que les habitans naturels, à qui les étrangers font gagner la vie, soient favorisez aux dépens & à la charge de ceux qui les font subsister : car c'est une folie de favoriser les dépendances d'une chose au desavantage de la chose dont elles dépendent ; & l'on doit toûjours se souvenir de conserver en Hollande, les personnes qui pourroient le plus commodément gagner leur vie, & se transporter dans d'autres Pays.

Et tous les habitans qui cherchent leurs profits dans les autres Pays, doivent être favorisez par-dessus ceux qui vivent par le moyen de leurs Concitoyens.

D'où il s'ensuit que l'on doit favoriser ceux qui par le gain qu'ils tirent d'autres Pays, font subsister le plus d'habitans, & par consequent l'Etat ; avec cette distinction que l'on prefere les maîtres aux valets, & sur tout nos propres Commerçans, qui envoyent nos Manufactures & nos poissons dans les autres Pays, par-dessus ceux qui s'occupent au travail, ou à la pêche de ces poissons : ainsi les Regens doivent le moins favoriser par des droits ou privileges, les étrangers, mais plûtôt les Ouvriers ou Artisans du Pays ; & sur tout ceux qui travaillent aux Manufactures qu'on envoye hors du Pays. Mais

Mais quelqu'un pourroit m'alleguer que cette régularité ne peut être obſervée, à moins que la Regence ne ſoit compoſée de perſonnes qui ne ſoient en rien intéreſſez pour leur particulier en l'une ou l'autre choſe : il eſt pourtant certain qu'un véritable Sujet de la patrie, doit préferer le bien commun à une ruine générale, qui pourroit arriver par quelques violences ; & les Magiſtrats doivent obſerver de former les Colleges ſubalternes de police & des finances, de perſonnes qui ſoient les plus intereſſées à la pèche, commerce & navigation ; puiſque ſans cela, ils ſont leurs réglemens ſuivant leurs propres intérêts : par exemple, parmi les Directeurs des Manufactures, il faudroit quatre Intereſſez au commerce hors du Pays, deux aux Manufactures, un au commerce dans le Pays, & un dépendant du ſervice de ces Manufactures : par exemple, parmi les Directeurs du commerce de draps, &c. il faudroit quatre trafiquans de draps, deux Drapiers, un vendeur de drap en détail, un Teinturier, ou Aprêteur de draps, &c. De même que parmi les Directeurs de la pêche hors du Pays, il faudroit quatre commerçans dans les mêmes marchandiſes, deux équipeurs de bâtimens pour la pêche, un vendeur de poiſſon dans le Pays, & un des pêcheurs. Et ſi les Adminiſtrateurs du Pays, ou de quelques villes en particulier, vouloient pour le

maintien du commerce, établir un Conseil, avec pouvoir de faire à cet égard quelques ſtatuts, ou établir des contrôles : ce Conſeil devroit être compoſé de vingt-quatre Marchands des Manufactures Hollandoiſes, de ſeize Marchands de la pêche des Hollandois, de ſix Marchands dans la pêche hors du Pays, & trafiquans dans des marchandiſes qui ne ſont point attachées à nos Manufactures, ni à nôtre pêche; & tout au plus de deux équipeurs en vaiſſeaux de tranſport, à cauſe que ces équipeurs ou Batteliers, en cette qualité, ſont la plûpart les ſerviteurs des autres, & en dépendent, & hors cela, ſont de peu d'importance. Et s'il eſt néceſſaire que parmi les Juges ou Commiſſaires pour les affaires de la Marine, les aſſurances la pêche & les Manufactures, quelques intereſſez y doivent être, il faudroit toûjours obſerver la même proportion dans tous les autres Colleges, afin que les Juges n'ordonnent point par faveur; & que les malheureux étans jugez à leur deſavantage, puiſſent au moins ſe conſoler, & ſe dire que c'eſt pour le commun bien; autrement la perte de ſon bien & de ſon profit eſt encore plus inſupportable, lors qu'on ſe voit condamné injuſtement, & à la ruine du commun.

Comme nous en avons vû l'exemple en l'an 1663. que Rodolfe Martin Vigueboom de la Ville de Horne dans la Noort-Hollande,

de, Battelier, où les équipeurs de son vaisseau, nommé l'Empereur Octavian, ayans fait une grosse bévûë contre les Sujets du Grand-Seigneur, en laissant les marchandises dont il étoit chargé, en proye aux Commissionnaires de Malte, Livourne, & Venise, en recevant un gros transport pour ces marchandises; le Grand Seigneur en demanda le dédommagement à Livin Warnerus, nôtre Consul à Constantinople: celui-ci dans son premier abbatement, ou ayant en vûë son propre intérêt, promit de faire payer aux Marchands Turcs, dans trois mois, la somme de soixante dix-huit mille quatre cens quarante cinq écus; & ce Consul ne fit pas seulement saisir dans tous les Havres du Levant, pour la garantie de cette somme, tous les vaisseaux de transport, comme il y avoit une espece de justice, mais encore toutes les marchandises appartenantes aux Marchands Hollandois, qui ont été obligez de fournir sur le champ cette somme, pour délivrer leurs marchandises; ce que le Consul a dirigé de cette maniere, pour faire sa cour à Messieurs les Directeurs du commerce du Levant, qu'il savoit la plûpart être intéressez dans l'équipement de ces vaisseaux de transport; & qui lui en auroient pû faire payer la folle enchere, si leurs vaisseaux avoient été seuls saisis de cette maniere. Ces mêmes Directeurs ont si bien dirigé dans la suite cette af-

faire, suivant leur intérêt, que pour dédommager les Marchands de cette somme, ils ont obtenu de leurs Hautes-Puissances, de charger les marchandises allans & revenans du Levant, d'un pour cent d'entrée; & en ont affranchi par tout les vaisseaux de transport; ce que les Etats Généraux ont accordé très-imprudemment. Il paroît que cette charge sera éternelle, & sera très-difficilement ôtée; & si l'on ajoûte encore que tout autre commerce qui est mené hors de la direction de ces Directeurs, se fait dans des Pays où nous avons nos Consuls, ausquels les équipeurs ou Batteliers payent certaine somme pour leurs droits. Ils ont si bien fait, que tout roule sur les Manufactures & marchandises allans & venans du Levant, sans distinction, ayant chargé tout ce qui est dans les Havres du Levant, d'un pour cent en allant, & de deux pour cent en revenant, pour le profit des Consuls ou Résidens dans ces Havres, & cela rapporte une somme considerable par le grand commerce qui se fait dans ces lieux; ce qui rend ces Messieurs si fiers, étans revêtus d'une espece de qualité de Résidens de Messieurs les Etats, n'étans dans le fond que les Ministres des Marchands, n'ayans aucun autre intérêt à observer à la Porte, & ne sont employez ni pour guerre ni pour paix, ni pour alliance: cependant ce gouvernement en chef leur fait prendre exemple sur les Résidens

dens des Têtes Couronnées, qui resident aux mêmes endroits; & animez par leurs trop gros revenus & profits, ils se mettent en tête une vanité Monarchique, & très-ridicule pour eux; ce qui nous attire souvent de mauvaises affaires, & des contestations continuelles avec les Marchands, qui ne peuvent souffrir un pouvoir si absolu, qui leur est d'une grande dépense, & qui charge les marchandises; en sorte que cela pourroit tendre à la ruine du commerce du Levant.

CHAPITRE XV.

De l'ancien état de la Justice en Hollande; & que les loix doivent être reglées en faveur du Commerce.

CEtte précedente réfléxion me fait tomber insensiblement sur l'état de la Justice à l'égard du commerce.

Tout le monde sait que l'Empereur d'Allemagne ayant chassé autrefois les Normands hors de ces Pays-Bas, il les a donnez en partage à douze ou treize Gentilshommes, faisant un d'entr'eux Comte de la Province, qui gouvernoit ce Pays en qualité de Stathouder de l'Empereur, avec l'assistance de ces Gentilshommes, sans aucu-

nes troupes : & en cas de guerre, si les habitans ni la Noblesse ne pouvoient suffire pour maintenir le Pays contre les Puissances étrangeres, le Duc des Pays de la Mark, leur plus proche voisin, qui avoit douze Comtes sous lui, étoit obligé de venir à leur secours.

Le Stathouder établissoit & regloit les loix dans toute la Province, après les avoir communiquées aux Etats du Pays; & il regloit tous les emplois dans la Magistrature, & les Bailliages dans les villes & les villages, les Inspecteurs des digues & des eaux; & il condamnoit à de certaines amendes, ceux qui avoient failli contre les regles établies. Il avoit outre cela le pouvoir, comme Juge en chef, de prononcer les Sentences, & de faire justice; ou les Baillis & Juges dépendans de lui, la rendoient en son nom : il faut donc considerer que les biens de tous les criminels condamnez à mort, étoient confisquez au profit du Comte, de même que toutes les amendes, ou à ses Baillis, qui prenoient leurs Charges de lui à ferme : ainsi les pauvres malheureux avoient à faire à Juge & à Partie tout ensemble; & les Comtes suivans tous les jours davantage les maximes d'un gouvernement souverain, regloient tout pour leur agrandissement, & l'augmentation de leur pouvoir, dans lesquelles choses, l'intérêt du pauvre peuple étoit entierement oublié :

blié : car ils les abandonnoient entierement à la bonne ou mauvaise volonté des Baillis, qui punissoient à leur bon plaisir, les crimes commis ou non commis, suivant leur intérêt ou leur faveur, sans qu'on fût en pouvoir de se plaindre de leurs injustices, qu'au Comte même, qui étoit leur protecteur : & quoique les villes eussent demandé un Conseil, devant lequel les Baillis auroient été obligez de rendre compte de leurs actions ; ils n'ont pû obtenir que six ou sept Juges dans le Plat-Pays, & autant d'Echevins dans châque ville, qui sont tous obligez, soit dans le civil ou le criminel, de deliberer en presence du Comte ou de ses Baillis, & de leur rendre compte de tout : tellement que ces Juges dépendans d'eux, & de leur faveur, entroient en tout dans leur volonté ; & la justice restoit toûjours sur le même pié.

Et quoique depuis ce temps-là, par la renonciation du gouvernement en chef, & principalement par la mort du dernier Stathouder de Hollande, ce pouvoir absolu, cette crainte & faveur, & le sujet des Sentences injustes a cessé ; les Baillis ont encore conservé leur premier pouvoir, particulierement dans les causes criminelles ; ce qui blesse toûjours sensiblement les habitans : de plus, les Echevins sont restez dans le même petit nombre de sept, qui peuvent encore favoriser un Bailli, soit par crainte,

ou par amitié, ou par intérêt; puis qu'ils ne ſont pas obligez de rendre compte à quelque plus haute Juſtice, ni d'avoir aucune punition à craindre pour leurs fautes & leur mauvaiſe juſtice.

Pour ſoûtenir la liberté du commerce, il eſt néceſſaire que l'on exerce une bonne juſtice contre les violences publiques qui ſe commettent dans les Pays, telles que ſont les banqueroutes frauduleuſes; puiſque cela ne regarde pas ſeulement les Marchands ni les Manufacturiers, mais tout un Etat général; & qu'il eſt impoſſible que la ſocieté humaine puiſſe ſubſiſter, ſi l'on n'y met ordre: une tromperie par où l'on peut s'approprier le bien d'autrui, eſt auſſi criminelle qu'une violence ou un vol, principalement dans le commerce qui ne ſubſiſte que ſur la bonne foi, & doit perir avec elle. Il eſt étonnant que la Hollande ait encore pû conſerver le commerce avec tous ces bénéfices de Droit Romain; & ne ſervant qu'à proteger les gens de mauvaiſe foi, pour les enrichir plûtôt par la tromperie, que ceux qui cherchent les voyes honnêtes, je m'étonne que tous les fripons ne viennent s'établir en Hollande, pour y apprendre à voler publiquement, y pouvant prendre ce chemin en toute ſûreté, ſans crainte de châtiment. Pour mettre ordre à de tels accidens, il me ſemble qu'on ne devroit point permettre à aucune perſonne de

faire commerce, à moins qu'il ne se fît enregistrer publiquement en cette qualité, dans le lieu de sa naissance & de sa demeure; & qu'il fût ordonné que les peres & meres, ou les plus proches parens, ne pourroient les deshériter, pour leur faire tomber leurs biens par une tierce personne, au préjudice de leurs Créanciers; & qu'il ne seroit pas permis aux Marchands, particulierement à un Banqueroutier, de refuser l'acceptation d'une succession profitable: car tous ces tours ne se font que pour voler les Créanciers: il lui devroit encore être défendu de dénaturer, ou de transporter quelques biens, à moins qu'il n'en reçût la valeur; & en cas qu'il vînt à faillir, que tout son bien, soit son mariage, ou ce qu'il auroit donné à ses enfans, seroit employé au profit de ses Créanciers.

Et comme il est permis aux Marchands de favoriser leurs femmes, par contrat de mariage, au desavantage des Créanciers; l'on devroit aussi faire renoncer les femmes, en cas de séparation, à leur part du gain ou de la perte: car il n'est pas juste qu'une femme qui tire sa dot, au préjudice des Créanciers, & qui ne porte point la perte, ait aucune part au gain.

Le registre d'un Marchand connu pour homme d'honneur, devroit être crû sur son serment, & être de la même force qu'un écrit devant Notaires; & aucuns dettes ne de-

devroient être préferées aux leurs, que le hipotequaires, les droits du Souverain, les orphelins, les loyers des maisons, & les Contrats de mariage; mais si l'on trouvoi qu'il eût falsifié son livre, ou juré faux, on devroit le punir, par corps, comme un faux monnoyer, pour l'exemple.

Le commerce ne permettant pas d'autres preuves que les registres des Marchands, fortifiez & soûtenus par leur serment; ainsi ce qui paroît leur être dû par leurs registres, devroit avoir une aussi prompte exécution, que les deniers de l'Etat.

Il est encore nuisible qu'un marché soit tiré pour argent comptant, si les deniers ne sont pas comptez en livrant les marchandises, ou si les marchandises ne sont pas livrées en comptant les deniers : car quand le vendeur cede ainsi ses droits, en donnant crédit à l'acheteur, ou l'acheteur en payant d'avance, il donne occasion aux mal-intentionnez à faire de grosses banqueroutes; & celui qui l'a causée par son imprudence, poursuit son bien au préjudice des autres Créanciers.

Au moins faudroit-il avoir dans chaque ville marchande, un Tribunal, pour juger entre l'acheteur & le vendeur, pour les expedier promptement; & que les juges n'étans uniquement employez que pour cela, approfondiroient mieux les regles du commerce, & donneroient des Sentences plus

justes

justes & plus salutaires; au lieu que les Marchands ne sont jamais jugez à présent sur la contestation des comptes, que par accord des parties ; ce qui ne tourne la plûpart du temps, qu'à l'avantage du plus injuste chicanneur.

On ne devroit pas non plus accorder des bénéfices d'inventaire, lorsque les Créanciers veulent se déclarer héritiers : car il est très-injuste que les Créanciers qui doivent porter la perte, si le bien n'est pas suffisant pour les payer, ne profitent pas de l'avantage ; & que les autres héritiers, au contraire, n'entrans aucunement dans la perte, emportent les profits de la succession.

On ne devroit point encore accorder de lettres de surséance ; car les Debiteurs courent plus de risque d'être trompez ou volez par les particuliers, entre les mains desquels ils auront confié leur bien, que par les plus vives poursuites de leurs Créanciers en général ; car il n'est pas naturel, ni de l'intérêt de ces Créanciers, d'ôter le crédit à leurs Debiteurs, & de les accabler tout d'un coup, pour leur ôter entierement les moyens de les satisfaire.

Au contraire, on devroit contraindre le Debiteur, sur la moindre plainte d'un défaut de payement, de donner caution ; faute de quoi, on devroit le mettre secretement en prison, & saisir ses livres ; & s'il pouvoit prouver qu'il seroit en état de payer, il au-

roit

roit facilement caution, ſi non on découvriroit ſes fourberies & ſes effets détournez : & dans ce cas, on devroit, pour le punir, le ſaiſir avec tous ſes enfans majeurs, afin de les faire travailler, pour gagner leur vie dans des maiſons deſtinées à cette fin, ſuivant les loix du ſaint Prophéte Moyſe, & les loix Romaines des douze Tables : même ſi leurs actions étoient accompagnées de trop de fourberies, on devroit les traiter comme des voleurs de grand chemin, ſuivant les loix de Charles-Quint, de l'an 1540. les pendre ſans miſericorde, & ne pas leur permettre de revenir dans le Pays, pour faire leur commerce ſous des noms empruntez.

On devroit les traiter comme criminels de leze-Majeſté, ou trahiſon de l'Etat : & comme ces actions ne peuvent ſe commettre, ſans que leurs Caiſſiers, ou ceux qui tiennent leurs régiſtres, leurs valets ou leurs ſervantes, en ayent connoiſſance, il faudroit ſaiſir tous ſes domeſtiques; & ſi l'on trouvoit qu'ils euſſent été complices du vol, on devroit leur donner la queſtion, & les punir ſuivant qu'ils ſe trouveroient coupables. L'on devroit encore faire publier, que tous ceux qui auroient quelques effets entre leurs mains, appartenans à ces Banqueroutiers, euſſent à les annoncer, ſous peine de punition corporelle, & leur accorder une amniſtie, en confeſſant juſte ſur les choſes où ils auroient prêté les mains.

On

On devroit encore citer ces Banqueroutiers au ſon des cloches, pour revenir dans un tel temps qui leur ſeroit donné, pendant lequel temps il leur ſeroit permis d'accorder avec leurs Créanciers, pour faire finir leurs pourſuites; & faute de comparoître au temps preſcrit, on devroit les pendre en effigie, & déclarer tous leurs enfans infames.

Si ce malheur arrive à un honnête homme, par des banqueroutes conſidérables, & des pertes ſur mer, & qu'il ſoit hors d'état de payer ſes Créanciers, on le doit regarder avec des yeux de pitié; & ayant déclaré ingénuëment ſes pertes, ſans ſe dérober à la juſtice, on devroit lui accorder la dixiéme partie de la ſomme avec laquelle il avoit commencé ſon commerce, ſans que les Créanciers le puſſent jamais inquiéter, quand même il auroit donné de gros mariages à ſes enfans, qu'on regarderoit comme les fruits d'un gain honnête, qui pourroit leur ſervir de conſolation dans leur déſaſtre.

Mais quoi que toutes ces loix fuſſent faites à l'avantage du commerce, ainſi que je le viens de dire; & que les Colléges ſubalternes fuſſent bien choiſis, cela ſeroit encore inutile, quand les affaires, par leur ſituation, demanderoient d'être décidées devant une plus haute Juſtice; nôtre haute Cour de Juſtice à la Haye ne conſiſtant que dans douze Conſeillers, qui ne peuvent donner

leurs

leurs soins qu'à une Chambre, & ne peuvent par la grande quantité d'affaires, avoir les sens assez rassis pour comprendre toutes les causes; c'est pourquoi les procès restent un temps infini sans être jugez. Pour mettre un remede à cela, il seroit nécessaire d'augmenter les Conseillers en plus grand nombre; ce qni causeroit une plus prompte expédition parmi les Marchands, & mettroit la crainte dans toutes sortes de personnes mal-intentionnées, & propres à susciter des séditions, & d'autres mauvaises affaires dans la patrie. Si une Cour sévére avoit toûjours l'œil sur eux, elle reformeroit tous les abus qui se commettent par une trop foible Justice.

Fin de la premiere Partie.

MEMOI-

MEMOIRES
DE
JEAN DE WIT,
GRAND PENSIONNAIRE
DE HOLLANDE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'il ſeroit très-avantageux pour l'Etat, la Navigation, & le Commerce, d'établir des Colonies dans les Pays au delà des mers.

QUoi que j'aye enſeigné les ma-maniéres d'attirer les étrangers en Hollande, d'augmenter le nombre des habitans, & de les faire ſubſiſter par un doux gouvernement & par une bonne Juſtice; il s'y trouvera toûjours

quel-

quelques malheureux qui feront dans le besoin, soit parmi les vieux ou parmi les nouveaux habitans, qui faute de bien, vivent très-mal à leur aise, lesquels souhaiteroient quelque changement. Les gains des Manufactures, de la pêche, & de la navigation sont si incertains, que tout le monde n'y réüssit pas, soit par la guerre, les maladies, les tempêtes, les pirateries sur mer, ou par les banqueroutes, les infidélitez de leurs Batteliers, qui leur font perdre leurs biens; ils restent chargez d'impôts, comme les autres: & par ce moyen, ils se trouvent insensiblement abîmez dans la dernere pauvreté.

Secondement, nôtre gouvernement ne consistant que dans un petit nombre de personnes, qui composent les Etats; & ces dignitez, suivant les loix, ne sont pas attachées aux familles. Un Bourgeois qui a été dix ans habitant d'une Ville, peut par sa bonne conduite, parvenir à la Régence & à la Magistrature; ce qui ne laisse pas de causer des mécontens parmi les décendans des anciennes familles qui ont été dans le gouvernement, qui prétendent primer par leur grand bien, leur naissance, & la connoissance qu'ils ont de la politique; lesquels croyent qu'on leur fait grand tort de leur préférer de nouveaux venus: ces sortes de personnes peuvent en temps & lieu causer des séditions, & produire de mauvais effets dans un Etat.

Comme

Comme nous avons conquis beaucoup de Pays dans les Indes, & que nous éprouvons avec quelle peine on eſt obligé de les garder, & combien de troupes il faut pour cela; l'ancienne politique nous a enſeigné qu'il n'y a pas de meilleurs moyens, principalement dans un Etat qui eſt fondé ſur le commerce & la navigation, pour conſerver des conquêtes au delà des mers, que d'y établir des Colonies.

Les perſonnes pauvres & incommodées ne viennent des Pays voiſins, en Hollande, que dans l'eſpérance d'y pouvoir gagner leur vie par quelque mêtier ou commerce, ou de participer à la charité, qu'ils trouvent plus grande ici, que chez eux; & quoi qu'une infinité de malheureux s'y ſoient trouvez ſoulagez, cela ne pourroit peut-être pas continuer, en cas de revers de fortune; faute dequoi, ils pourroient cauſer des ſéditions, des pillages, & ce qui s'enſuit. Pour prévenir tous ces inconveniens, & donner une ſortie à tous ces malheureux & mécontens, comme l'ont autrefois bien conſiedré les villes, de Tyr, Sidon, Carthage, la Grece, & Rome, que l'intérêt des Républiques, fondé ſur le commerce, conſiſtoit à établir des Colonies, & même les Monarchies de Caſtille, Portugal, & particuliérement l'Angleterre, qui fait tous les jours des Colonies très-avantageuſes dans des Pays éloignez & incultes; ce qui leur

 don-

donne de grandes forces, & leur attire la plus grande partie du commerce. Il eſt donc bien étonnant que ſur ces vieux & nouveaux exemples, la Hollande n'ait pas établi des Colonies en faveur des habitans; plûtôt que d'employer de ſi groſſes ſommes à des charitez, & de ſe voir tous les ans chargez de gens inſolvables. Si les Hollandois qui ont découvert quantité de Pays fertiles, qui ſont incultes faute d'habitans, y avoient établi des Colonies, ces Colonies donneroient occaſion à un grand commerce & navigation, avec nôtre Province.

Outre que les Colonies étans toûjours ſujettes aux Etats, ſoûtiendroient leurs forces & finances, tant en guerre qu'en paix, comme font ceux de Portugal & d'Angleterre, qui pendant toutes les guerres inteſtines, & renverſement d'Etat, ont toûjours ſuivi les loix de leur ancienne patrie, & ont aſſiſté leurs Souverains contre tous leurs ennemis: encore eſt-ce un moyen pour récompenſer bien des mécontens, en leur donnant quelques gouvernemens ou directions ſur ces Colonies. De plus, les Marchands ſont en ſi grand nombre, qu'étans bornez en Europe, ils n'aſpirent qu'après de nouveaux Pays de commerce, ou des Colonies.

On ne doit pas s'attendre que Meſſieurs les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, s'employent pour établir des Colonies, car ils n'y trouveroient

oient pas leur compte, non plus que leurs participans; & quand même les participans y trouveroient leur compte, les Directeurs ne favoriseront point les Colonies, à moins que d'y trouver leur intérêt particulier.

Et comme on est obligé au commencement de l'établissement des Colonies, de leur porter leurs nécessitez, jusqu'à ce qu'ils soient en état de se nourrir eux-mêmes, & qu'ils ayent commencé à trafiquer sur mer; après quoi on les charge de quelque droit, par lequel on se dédommage suffisamment de ce qui leur a été avancé; parce que les Compagnies ne seroient pas assurées, après avoir fait les avances, que leur octroi leur sera continué assez long-temps, pour se pouvoir rembourser. A l'égard des Directeurs, ils y trouveroient moins de profit, parce que le commerce de ces Colonies, feroit qu'ils ne seroient plus chargez du soin d'un si grand équipage, & qu'ils seroient par conséquent privez du profit qui y est attaché.

Je sai qu'il y en a qui m'allégueront que nos habitans des Indes Orientales & Occidentales, ont été jusqu'à cette heure fort libertins, d'une vie déréglée, & non propre au travail: mais il faut savoir que les Directeurs prennent les gens à de si rudes conditions, à leur service, & leur font faire tant de sermens en les engageant, sur peine de

confiſcation de leurs apointemens, en cas de contravention, qu'il y a très-peu de Hollandois qui s'y veulent engager, à moins qu'ils ne ſoient dans une extrême néceſſité : la plûpart de ceux qui ſont dans ce Pays, ne ſont que des enfans rebelles, que les peres & meres, ou leurs parens y font aller par force, des vagabonds, des libertins, & des bandits : car ils ſont dans un eſclavage continuel, tant qu'ils ſont dans le Pays, même étans ſortis du ſervice de la Compagnie : il n'y a que ceux qui ont quelque direction, qui amaſſent des richeſſes, car on ne les recherche point : ceux qui ſont dans le gouvernement ſe ſupportent les uns les autres ; & ceux qui en veulent être entiérement convaincus, n'ont qu'à lire le Placard qui ſuit, qui eſt tous les ans publié à Batavia, en ces termes.

Nous Gouverneur Général, & le Conſeil des Indes : A tous qu'il appartiendra, Salut. Savoir faiſons que Meſſieurs les Directeurs de la Compagnie Générale, octroyée des Pays-Bas, des Indes Orientales, dans l'Aſſemblée des dix-ſept, ont jugé néceſſaire pour pluſieurs conſidérations, de faire publier les Ordonnances, ainſi que de coûtume, avant le départ de la Flotte de retour vers la patrie, & de les faire afficher és lieux accoûtumez, afin de faire ſavoir tous les ans au peuple, à cette fin, que chacun étant dans le ſervice, ou hors de ſervice

vice

vice de la Compagnie, retournant à la patrie, puiſſe ſavoir ſur quoi il ſe doit régler. Nous ordonnons que toute perſonne retournant à la patrie, de quelle qualité qu'elle ſoit, ayant quelque prétention de diriger contre la Compagnie, quelque cauſe qu'elle pourroit provenir, ſera obligée d'en donner connoiſſance avant ſon départ, à Nous ou à nos Commiſſaires, pour en diſpoſer après l'avoir examiné, ſuivant qu'il ſera jugé à propos, ſur peine d'être fruſtrée à tout jamais de leur prétention; auſſi qu'après l'arrivée dans la patrie, perſonne ne ſera écouté auprès des Directeurs, à moins que d'avoir produit auparavant nôtre Acte de renvoi, qui ne leur ſera point refuſé par Nous, ſi les affaires ne ſont pas en état d'être déterminées ici; de même que ceux qui trouveront quelque manquement dans leurs comptes, ou qui les pourroient avoir perdus, s'adreſſeront aux Commiſſaires, afin d'y pourvoir après la connoiſſance de cauſe; de même les Miniſtres, ou Prédicateurs, & autres perſonnes reſtans ici, qui demanderont qu'on leur faſſe bons quelques mois d'appointemens, s'adreſſeront aux mêmes Commiſſaires, afin qu'ils écrivent à nos Principaux, pour demander l'autoriſation pour leur payement.

Aucune perſonne, ſoit dans le ſervice, ou hors du ſervice de la Compagnie, de quelle qualité qu'elle ſoit, ne pourra, reſtant ici, ou pendant le voyage vers la patrie, acheter ou vendre quelques prétentions provenans d'ap-

pointemens ou ſolde, ni les prendre où engager pour dettes; faute de quoi, la prétention ſera confiſquée, & l'acheteur ſera condamné en une amende, pour trois fois la valeur de la prétention.

Item, perſonne, ſoit dans le ſervice, ou hors du ſervice, ſortant des Indes, ne pourra, ſoit pour lui ou pour d'autres, emporter aucun or monnoyé ou non monnoyé, ni le cacher parmi les Matelots ou Soldats, ſoit au Pays ou pendant le voyage, ni leur prêter à intérêt, ni donner, ſur peine de confiſcation des eſpeces; & ceux qui auront des deniers de reſte, auront à s'adreſſer au Comptoir général, pour en recevoir des Lettres de change.

Que ceux qui voudront tranſporter de l'argent dans la patrie, ſoit qu'ils reſtent dans les Indes, ou qu'ils s'en retournent, ayent à ſe garder de prendre des Lettres de change, ailleurs qu'au Comptoir général, ſans ſe ſervir des autres nations de l'Europe, ni de le remettre par l'Angleterre ou ailleurs, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſur peine de confiſcation de leurs emplois, & de tous les deniers qu'ils pourroient avoir de bon, & de l'amende de la valeur de la ſomme qu'on leur pourroit prouver avoir remiſe.

Outre cela, il ne ſera pas permis à aucun de retourner dans la patrie, avant qu'il ait du moins douze mois d'appointemens de bon, dont il portera des comptes valables au Comptoir général,

néral, ou bien l'argent comptant, afin qu'on lui fournisse des Lettres de change, pour les recevoir de la Compagnie dans la patrie.

Ceux qui seront dans l'intention de retourner dans la patrie, seront obligez de vendre auparavant leurs biens meubles, ou immeubles, soit maisons, jardins, terres, sans en rien excepter, & compter les deniers au Comptoir général, comme il est dit ci-dessus, sur peine de confiscation desdits biens.

Que ceux qui auront l'administration ou direction de quelques biens appartenans à des personnes qui sont parties, seront obligez de les vendre avant le départ des premiers vaisseaux de retour, & d'en compter les deniers au Comptoir, pour les remettre dans la patrie, sur les peines ci-devant déclarées.

Que ceux qui sont hors du service de la Compagnie, qui voudront pour leur particulier, ou avec leur famille, retourner dans la patrie, payeront à Batavia, au Comptoir général, avant leur départ, pour leur transport, pour chaque homme ou femme, passé l'âge de douze ans, la somme de trois cens livres; & ceux qui sont au dessous de douze ans, cent cinquante livres; & pour leur nourriture, ils payeront par jour, les hommes dans le Kajuit, trente sols; dans la hutte, dix-huit sols, auprès du commun, neuf sols: les femmes passé douze ans, dans le Kajuit, vingt sols; dans la hutte, douze; & dans le commun, neuf sols: tellement que hommes, femmes, ou enfans,

ſans, ne pourront donner moins que neuf ſols, dont ils ſeront obligez de faire le payement d'avance pour ſix mois; à condition que ſi quelqu'un venoit à mourir par les chemins, on feroit le rembourſement du ſurplus, aux héritiers dans la patrie, à la Chambre où le vaiſſeau de leur tranſport eſt deſtiné.

Que les perſonnes hors du ſervice, ou dans le ſervice, retournans dans la patrie, & tranſportans quantité de meubles, avec leſquels ils embaraſſent les vaiſſeaux, payeront deux mille livres par charge, dont ils porteront la quittance du Comptoir général, avant qu'on les leur remette dans la patrie. Pour des marchandiſes, il eſt abſolument défendu d'en tranſporter; & elles ſeront confiſquées par tout où on les trouvera, excepté ce qui eſt accordé par l'article, pour ceux qui ſont dans le ſervice, pour la valeur de trois mois de gages.

Et comme il a été défendu de tout temps d'emmener des Négres Indiens, naturels du Pays, ſoit hommes ou femmes, même par ordre de leurs Hautes-Puiſſances: ſi eſt-ce que nous ordonnons encore que perſonne n'ait à emmener aucuns naturels du Pays, ni les cacher dans les vaiſſeaux, ſur peine de confiſcation des gages qu'ils auront de bon, & de payer leur tranſport de la maniére ſuſdite: & pour ceux qui ne ſont point dans le ſervice, à mille livres d'amende, & de payer de même leur retour, quand les Indiens voudront revenir dans leur Pays; excepté quand une fem-

me

me retourneroit avec ſon mari dans la patrie, & qu'elle demandât une nourrice Indienne pour ſon enfant, elle lui ſera accordée, en payant pour elle le tranſport ſuſdit, & trente ſols par jour pour ſa nourriture; & pareillement à ſon retour, ſi elle veut revenir dans ſa patrie. Et afin que perſonne ne s'excuſe ſur l'ignorance, Nous avons fait publier leſdites Ordonnances au ſon des cloches, & fait afficher és lieux accoûtumez, ordonnant à l'Avocat Fiſcal des Indes, au Bailli de cette Ville, & à tous les Officiers de Juſtice, l'obſervance d'icelles, veillant aux contraventions, ſans faveur ni exceptions, comme nous l'avons jugé néceſſaire pour le ſervice de la Compagnie. Donné dans le Château de Batavia, dans l'Iſle du grand Java.

Il ſeroit donc bien étonnant que des perſonnnes hors d'un dernier beſoin, & ce, ſans une grande extrêmité, priſſent le parti d'un ſervice qui les rend ſi fort eſclaves.

Etant conſtant que les Hollandois, qui ſont naturellement doüez de mille bonnes qualitez pour établir un commerce & des Colonies, par leur induſtrie, œconomie, & leur attache au travail; ſi on leur laiſſoit la liberté de gagner leur vie en douceur, comme on a vû qu'ils ont fait, en dreſſant pluſieurs belles Colonies avant cette Compagnie octroyée, même ſous d'autres Princes,

comme dans la Livonie, la Prusse, le Brandebourg, la Pommeranie, le Dannemark, la Silesie, la France, l'Angleterre, & la Flandre, non seulement pour cultiver des terres incultes, mais pour faire des digues avec de grandes dépenses dans les Pays Aquatiques; & que leurs beures, fromages & fruits sont plus recherchez que ceux de leurs voisins, puisqu'aucunes terres du monde ne sont cultivées avec tant de profits, & si bien que celles des Hollandois, & dont les Paysans voyagent plus dans les Pays étrangers: d'où il s'ensuit qu'aucune nation du monde n'est plus propre pour faire des Colonies; joint à cela leur inclination pour le trafic & la navigation. On peut croire que nous pourrions sous nôtre libre gouvernemeut, établir des Colonies très-avantageuses, s'il plaisoit aux Etats de les commencer sur un bon pied, & de les favoriser pendant un peu de temps, avec leur puissance & leurs libéralitez.

CHAPITRE II.

Que la navigation doit être protegée, en affranchiſſant les mers contre toutes ſortes de pirateries.

COmme j'ai repréſenté ci-deſſus que nos Manufacturiers, Pêcheurs & Marchands, doivent recevoir tout ce qui leur eſt néceſſaire par la mer, & renvoyer leurs marchandiſes de même; & par terre, avec des charettes; ou par les rivieres, par des batteaux: il faut donc ſoigner exactement que les grands chemins; les rivieres & les mers ſoient rendus & tenus libres, afin qu'on s'en puiſſe ſervir en ſeureté. Cependant comme les terres & les rivieres ſont d'une moindre conſequence, & qu'une grande partie eſt ſous la puiſſance d'autres Souverains, les Etats de Hollande n'y peuvent pas beaucoup contribuer: ainſi la franchiſe de la mer nous eſt d'une plus grande conſequence, comme le Conſeil d'Etat l'a fort bien repréſenté en l'an 1643. que tout l'Etat des Provinces-Unies en dépend; que ſans cela la Hollande eſt un corps ſans ame, & ſeroit un pays ſans habitans; que les Hollandois hantans plus la mer que tous les peuples de l'Europe enſemble, ils y ont le plus à perdre: & d'autant qu'elle eſt com-

mune à tout le monde, elle peut toûjours être incommodée par les Pirates & par des peuples ennemis; elle pourra de même être purgée, & le passage & la pêche être rendus libres par les bons soins de nos Régens.

Il est certain que nos Pêcheurs de moruë & de harang, de même que ceux de Groenlande pêchans aux mêmes lieux, & au temps fixé, peuvent toûjours être trouvez par les ennemis & les Pirates; de même que ceux qui vont querir le sel & les vins, & ceux qui vont au Nord-Oüest, qui menent tous de grosses marchandises, & ne peuvent supporter les frais, pour munir leurs vaisseaux, d'hommes & d'armes à leurs dépens, pour se défendre contre les Pirates: & quoi que les vaïsseaux qui vont en Espagne, en Italie, & au Levant, portent des marchandises cheres, & dont le gain pourroit porter les frais, pour se pouvoir armer contre de petits Pirates: d'un autre côté, la richesse de leurs charges attire des flotes entieres de Pirates, qui veillent sur eux, particulierement les Bachas de Tripoly, d'Alger, & de Tunis, qui doivent payer les Janissaires Turcs qu'ils ont à leur service, de leur propre bourse, lesquels se revolteroient, faute de payement; ainsi pour trouver ces appointemens, ces Bachas forcent par les armes les habitans des pays circonvoisins, à leur donner un cinquiéme des fruits de la terre, &

font

font pirater fur mer ; à condition qu'ils auront la moitié des vaiffeaux pris, & la huitiéme partie des marchandifes dont ils font chargez.

Ces chofes étant ainfi, & la mer Baltique, celle du Nord, de même que le Canal, étant toûjours pleins de nos Navigateurs & Pêcheurs, avec des vaiffeaux fans défenfe, doivent néceffairement être nettoyez, ainfi que la mer d'Efpagne, & la Mediterranée, qui eft pratiquée par un petit nombre de vaiffeaux, chargez de belles & cheres marchandifes, qui font encore hors d'état de défenfe, & qu'il faut abfolument efcorter par des vaiffeaux de guerre, pour les garantir des Pirates Turcs; quoi qu'il ne foit pas néceffaire de nettoyer entiérement la Mediterranée, puifque nous n'en tirerions pas plus d'avantages, que les François, Efpagnols, Orientaux & Anglois, principalement pour le commerce Oriental, qui panche entiérement vers l'Occident; lefquels ne peuvent pas à préfent, faute de convoyeurs, trafiquer comme nous dans la Mediterranée: mais on devroit mettre ordre que nos Capitaines de vaiffeaux, ne fe laiffaffent pas corrompre, pour garantir des vaiffeaux étrangers fous leurs convois; au moyen de quoi ils feroient toûjours empêchez dans leur commerce, & nous nous maintiendrions entiérement fur la mer, par nos bons foins & nos efcortes; & nous attacherions

tout le commerce de l'Europe à la Hollande.

Pour parvenir à cette fin; il faudroit que les Régens qui sont dans la bonne volonté de garantir les mers, eussent le pouvoir d'y mettre ordre; ces ménagemens ne sont pratiquez que dans les Républiques: car les Princes Souverains, ni leurs Courtisans, & gens de guerre, ne s'embarassent pas si l'on pille les Marchands sur mer, croyans plûtôt y gagner qu'y perdre.

Et quoi que je pusse remontrer de quelle maniere on en pourroit venir à bout, & comme chaque Ville, & l'Etat en général pourroit agir, je ne m'engagerai point d'entrer dans ce détail, à cause de la grandeur du travail, & pour plusieurs autres raisons; je me contenterai seulement de rappeller en combien de maniéres on a tâché autrefois d'affranchir les mers, & par quels moyens on y a le plus ou le moins réüssi.

Dans l'an 1300. il n'y avoit qu'un petit nombre de petites villes en Hollande, & le gouvernement & la sûreté de la mer dépendoit entierement des Comtes & de la Noblesse, qui s'en embarassoient peu; de plus, ç'auroit été aux dépens des Domaines du Comte: il est donc bien à croire que les Hollandois ne l'ont pas bien pris à cœur dans ce temps-là.

Mais comme peu de temps aprés, les villes ont augmenté en nombre, par la desertion

tion des Manufactures de Flandre, les habitans commencerent alors à être fort intéressez dans la liberté des mers. On voit par les Histoires, que ces villes ont obtenu du Duc Albert de Baviere, qui étoit dans ce temps-là Stathouder de Guillaume, Comte de Hollande, le pouvoir de garantir eux-mêmes la mer, & de mettre les frais à la charge du pays; & que la navigation étant interrompuë en l'an 1408. par les Pirates d'Oostfrise, ceux d'Amsterdam; & quelques villes de la Noort-Hollande furent d'abord secourus de ceux de Lubeek, de Hambourg, & de Campen, pour détruire ces Pirates.

Quelque temps après, les Flamands ayans fait beaucoup de dommage sur mer aux Hollandois, dont ils firent leurs plaintes au Comte Guillaume, qui leur fit réponse, *Remettez-vous sur mer, & faites en sorte que les Flamands se plaignent aussi contre vous.* Ce qu'ils suivirent ponctuellement, & firent un tort considerable aux Flamands, ce qui arrêta ces pirateries. On lit encore que trente ans après, sous le Regne de Philippe, Duc de Bourgogne, & Comte de Hollande, les Hollandois ayans perdu plus de deux cens mille écus sur mer, par les pirateties des Orientaux, sans en pouvoir obtenir le dédommagement, les villes de Dort, Haerlem, Amsterdam, Rotterdam, Middelbourg, & plusieurs autres, équiperent quantité de vaisseaux

ſeaux de guerre ; & après avoir gagné deux combats, & beaucoup de butin, ils traiterent une paix avantageuſe avec les Orientaux, & leurs Alliez les Venitiens, les Eſpagnols, & Pruſſiens, en l'an 1441. ſans que les autres Provinces appartenans au Duc de Bourgogne, ſe mêlaſſent de cette guerre ; & les Hollandois & Zeelandois donnerent les ordres pour prendre ſans la connoiſſance du Comte, le Corſaire Rubempré, qui croiſoit avec ſon vaiſſeau ſur nos côtes. Il eſt à remarquer que l'on ne faiſoit point payer d'argent de convoi aux Marchands dans ces temps-là, pour aſſurer les mers ; mais que tout étoit à la charge du pays, ou du Comte, qu'on lui rabbatoit ſur ſes droits & revenus ; & il n'y avoit pour les vaiſſeaux pris ou ſaiſis, que des Juges ordinaires & competens.

Leſquelles regles, excepté la derniere, ont toûjours reſté dans le même état pendant le temps des Comtes de la Maiſon d'Autriche : car lorſque les Villes Orientales faiſoient la guerre au Roi de Dannemark, en l'an 1510. ils vouloient défendre aux Hollandois & Friſons, de trafiquer dans ce Royaume ; à quoi les Hollandois n'ayans pas voulu conſentir, les Orientaux prirent huit vaiſſeaux Hollandois ; ce qui les engagea dans une guerre formelle, à quoi les autres Provinces des Pays-Bas ne prirent aucune part. Tellement que les Orientaux dans pluſieurs

occa-

occaſions, prirent cinquante vaiſſeaux Hollandois, les menans même dans la Zeelande & en Flandre; & quoique les Proprietaires les vinſſent reclamer, & qu'ils fuſſent rendus par les Admirautez à pluſieurs, comme de mauvaiſes priſes, cela ſe faiſoit plus par faveur que par juſtice.

L'Empereur Charle-Quint ayant donné le gouvernement des Pays-Bas à ſa Sœur, la Reine de Hongrie, en l'an 1531. lui joignit un Conſeil d'Etat; on mit dans leur inſtruction ces mêmes paroles: „ De laiſſer les „ Villes dans leurs coûtumes, pour pou„ voir, en cas de néceſſité, s'armer par „ mer, & équiper des vaiſſeaux de guerre, „ à la charge de l'Etat, pour pouvoir ré„ ſiſter aux Pirates, & aux autres ennemis. Enſuite de quoi arriva en l'an 1532. que les Hollandois, par ordre de cet Empereur, fournirent quelques vaiſſeaux de guerre à ſon Beau-frére Chriſtiern, Roi de Dannemark, pour rentrer dans ſon Royaume, dont il étoit chaſſé; ce qui fut cauſe que les Orientaux refuſerent le paſſage à tous les vaiſſeaux Hollandois dans le Sond; ce qui cauſa une grande miſere à Amſterdam & dans la Noort-Hollande, ſans que l'Empereur, ou aucune autre Province y mît ordre, juſqu'à ce que ceux de Lubeek ayans pris un vaiſſeau de la ville d'Edam, ſur les côtes de la Zeelande, dont la charge appartenoit à ceux d'Amſterdam, qui vin-

rent

rent s'en plaindre à la Cour, qui étoit à Bruxelles; ils obtinrent une saisie générale sur tous les vaisseaux & effets appartenans à ceux de Lubeek & de Hambourg, qui se trouveroient dans tous les Pays-Bas : & comme ils ne laissoient pas, malgré la guerre, de trafiquer en Flandre & dans le Brabant, cette saisie leur causa de si grands dommages, que la paix se fit d'abord; à condition que les Hollandois ne donneroient aucun secours au Roi de Dannemark, & ne passeroient point pendant la guerre, par les Havres de Norwege.

Ce qui fait voir ouvertement combien la mer étoit peu protegée en ce temps-là, & qu'il en sera toûjours de même, tant que la direction en sera confiée à des Courtisans. L'on a vû en l'an 1547. le 26. d'Août, combien les Etats y apporteroient de bons soins, s'il leur étoit permis; puisque dans un temps où la Hollande n'étoit pas dans un trop riche état, ils ont consenti à l'entretien de dix vaisseaux de guerre, pour garantir les Pêcheurs de harangs, ayant levé un impôt pour cet effet.

Et même pendant le regne de ce violent Roi Philippe II. on voit par l'avis du Provincial en chef au Conseil secret, sur le sujet de l'Admirauté, qui suivant les anciens Privileges & Sentences, les Stathouders de Hollande prenoient connoissance des choses touchant l'Admirauté, sans être sujets

à

à aucun autre Admiral; en vertu de quoi le Placard envoyé par Adolfe de Bourgogne, ne devoit avoir aucune ſuite, qu'après que le Stathouder, & les Etats de Hollande auroient été entendus, & que tout le pouvoir de l'Admiral devoit être attribué au Stathouder. Tellement que lorſque le Comte de Horne fut fait Admiral général des Pays-Bas par le Roi d'Eſpagne, en l'an 1562. il répondit qu'il vouloit voir les Privileges avant que d'accepter cette Charge d'Amiral.

Mais les choſes changerent de face peu de temps après; car le Comte de Horne ayant été puni par le glaive, & le Prince Guillaume d'Orange, Stathouder de Hollande, de Zeelande, & d'Utrecht, étant en fuite & en exil, en l'an 1568. ſans ſavoir comment faire pour trouver des troupes & de l'argent pour rentrer dans ſes Terres, prit de ſon chef, l'autorité d'Admiral général, en donnant les commiſſions, pour pirater ſur les vaiſſeaux Eſpagnols, & autres, qui alloient ſans ſes paſſeports; & obtint enſuite au mois de Juillet de l'an 1572. des Etats Généraux, le pouvoir d'établir un Lieutenant Admiral, & qu'il choiſiroit, avec l'agrément des villes maritimes, les vaiſſeaux de guerre, & les Capitaines. Il obtint encore de pouvoir établir des Commiſſaires, qui prendroient connoiſſance des affaires de la Marine; leſquels profi-

profiteroient d'un dixiéme de toutes les bonnes prises, pour les frais des affaire en commun; & la cinquiéme partie de ce dixiéme, pour le droit de l'Admiral général: sur quoi l'on imposa pour la premiere fois, au mois d'Octobre de la même année, dans la Zeelande, les premiers droits de licence, pour l'entrée des marchandises; avec défenses, sur peine de confiscation, de transporter les marchandises dans les Pays ennemis, à moins que de payer auparavant, suivant les especes des marchandises, autant qu'elles pourroient supporter à peu près, sans ruiner le commerce, ni le passage; ce qui fut suivi de même l'année ensuite dans la Hollande. Ceci ayant pris son commencement de cette maniere, nuisit beaucoup aux ennemis, particulierement à ceux d'Anvers, augmentant la navigation & le commerce des Hollandois, & produisit dès la premiere année dans la Hollande, huit cens cinquante mille livres; ce qui anima beaucoup l'Etat, dans un temps où l'on étoit dans de si grands besoins d'argent, pour la défense commune. On jugea à propos peu de temps après, de charger les marchandises allans & venans des villes neutres, de quelque peu de convoi; & quoique cela tendît au desavantage du commerce Hollandois, il étoit excusable; puisque sans cela, les Espagnols auroient entiérement envahi la

Hol-

Hollande ; & que par la pacification de Gand, en l'an 1576. on faisoit cesser les droits de licence, & que les droits de convoi, tomboient la plûpart à la charge de ceux d'Anvers.

Pendant ce temps-là, le Prince d'Orange obtint en l'an 1575. le onze Juillet, le pouvoir de commander en son propre nom, & selon son bon plaisir, pendant la guerre d'Espagne, sur la police, les contributions, & les affaires de la guerre par mer & par terre. Il obtint encore la même chose dans la Zeelande, l'année suivante. Par l'union de cette Province avec la Hollande, il établit le College de l'Admirauté en Zeelande; consistant dans six Conseils de Zeelande, & un de Hollande, qui devoient terminer, à la pluralité des voix, toutes les affaires touchant les eaux & la Marine, à condition que le Lieutenant Admiral de Zeelande obéïroit en tout aux ordres du Prince d'Orange, ou à son Sous-Gouverneur, le Comte de Hohenlo: lesquels ordres ont continué, tant en Hollande qu'en Zeelande, jusqu'en l'an 1584. sans qu'ils ayent causé beaucoup de mal aux habitans: & quoique la prosperité & conservation du Pays, & la sûreté de la mer, dépendissent du caprice & du soin d'une seule Tête, & qu'on ne dût pas s'attendre que ces mêmes soins seroient toûjours employez en faveur des habitans, lors-

lorſque leurs intérêts ne s'accorderoient plus avec les intérêts de ce Chef; les Hollandois & Zeelandois étoient ſi heureux, que tous les Ports de mer des Pays-Bas ſe détacherent de l'Eſpagne; pendant lequel temps nous continuâmes nôtre commerce ſur l'Eſpagne, ſans qu'il ſe fît beaucoup de pirateries ſur mer; & le Prince d'Orange ne pouvant ſe ſoûtenir par lui-même contre cette grande Puiſſance Eſpagnole, tâchoit de ſe maintenir avec notre pauvre petit Pays, & d'employer ſes ſoins pour la proſperité de ce petit nombre d'habitans.

Malgré cela, les Etats de Hollande & de Zeelande ne jugerent pas à propos, après la mort de Guillaume, premier Prince d'Orange, de remettre davantage la ſûreté des mers, & la proſperité générale, entre les mains d'une ſeule perſonne: car quoi qu'ils déclaraſſent le 1. Novembre de l'an 1585. le Prince Maurice ſon fils, Stathouder de Hollande & de Zeelande, & Admiral; ils attacherent à ſes inſtructions, ces conditions, lui commandant d'exécuter toutes les affaires de police & de guerre, avec le conſentement de la Nobleſſe & du Conſeil de ces Pays, qui lui ſeroient Adjoints; & mirent au deſſus de lui, le premier Fevrier de l'an 1586. Robert Dudley, Comte de Lyceſter, en qualité de Gouverneur, Capitaine & Admiral général; auquel

quel ils adjoignirent le Conseil d'Etat, l'instruction portant entr'autres choses, dans les articles 12. & 13.

Que des deniers provenans des convois, qui auroient été levez par tout le Pays, l'on en payeroit en premier lieu, les charges qui y sont attachées, l'équipage, l'entretien des vaisseaux de guerre, & tout ce qui en dépend, sans qu'aucuns de ces deniers pussent être employez à aucun autre sujet; & si l'on venoit encore à consentir à des licences, que les deniers seroient encore employez au même sujet, suivant l'Acte des Etats, touchant les contributions.

Il restera toûjours au pouvoir des Villes, chacune en son particulier, quand la nécessité le demandera, & que les affaires presseront, de s'armer par mer, aux dépens du Pays en général, contre les Pirates & les ennemis du bien commun, pour leur resister, & les prendre, s'il est possible; & que la punition en sera réservée à ceux de l'Admirauté, que son Excellence commettra & choisira des Provinces à cette fin, de même que la décision des prises & des biens saisis.

Outre cela, le Gouverneur & Capitaine général déclara le 30. Avril de la même année, par Placard, touchant le payement des convois & licences, que les Etats Généraux des Provinces-Unies, pour subvenir

nir aux dépenſes néceſſaires pour les équipages des vaiſſeaux de guerre, ſervans pour la défenſe & ſûreté de ces Pays, lui ont accordé, donné & mis entre les mains, les revenus de certaines impoſitions, qu'ils ont conſenti lui être payées des deniers de convoi, ſur les entrées & ſorties des marchandiſes, de même que les deniers provenans des marchandiſes, que nous permettons de tranſporter ſur les Havres des ennemis, ſous le nom de licence ou ſaufconduit.

Mais comme le Comte de Lyceſter n'étoit pas ſi irreconciliable avec le Roi d'Eſpagne, que l'étoit le Prince d'Orange; & s'apuyant ſur les forces d'Angleterre, croyant avec ce ſecours pouvoir réſiſter au Roi d'Eſpagne, il cherchoit à gagner le Duc de Parme, pour partager avec lui les dix-ſept Provinces des Pays-Bas, & à ſe rendre Souverain de ce Pays, ſachant bien, qu'au pis aller, il pourroit retourner en Angleterre, & rentrer dans ſes biens. L'on remarqua bien-tôt la négligence de ſes ordres, & qu'on avoit donné un trop grand pouvoir, à l'égard de la Marine, à une perſonne qui n'étoit aucunement intereſſée à faire fleurir la navigation Hollandoiſe; & qui, pour confirmer ſes violences, avec l'attirail des Anglois, favoriſoit & préferoit en tout les Etrangers aux Hollandois; & deux mois après, il défendit publiquement

par

par des Placards, non seulement la navigation & le commerce en Espagne & Pays ennemis, mais aussi d'envoyer dans les Pays neutres, des vivres & des munitions de guerre, & tout ce qui est nécessaire à l'équipement des vaisseaux. Il défendit outre cela bien expressément, de mener aucunes marchandises hors du Pays, par la Meuse & le Rhin, ni par mer, en deçà de Roüen & de Breme, nonobstant que les Etats de Hollande & de Zeelande lui représentassent combien ces ordres étoient favorables aux Pays voisins, principalement à l'Angleterre, & ruineux à nos propres habitans: de sorte que si Robert Dudley n'avoit pas été contraint, par la fermeté & le courage des Etats de Hollande, de se sauver en Angleterre, & de renoncer ensuite, par les ordres de la Reine Elisabeth, à la Charge de Gouverneur & Capitaine Général par mer & par terre, nos Pays auroient été entiérement ruinez.

Après quoi cette Puissance tomba sur le Prince Maurice d'Orange, mais il en portoit seulement le nom, à cause de sa jeunesse; le tout étant confié aux Etats, & aux Régens des Villes intéressées dans la mer: pendant lequel temps, les affaires de la marine furent si bien soignées, qu'on ne lit point dans les Histoires, que les Hollandois ayent souffert pendant ce temps-là beaucoup de pirateries, jusqu'en l'an 1595. au mois de Juin,

 que

que le Prince Maurice ayant atteint l'âge de vingt huit ans, ayant pris quelques vaiſſeaux de guerre de la garde devant Dunquerque, pour les envoyer en France, quérir la Princeſſe Doüairiere d'Orange, que ceux de Dunquerque prirent pluſieurs de nos bâtimens pour la pêche des harangs, la plûpart dans nos Ports de mer: & quoi que les Admirautez, principalement celles d'Amſterdam & de Horne, ſe plaigniſſent de ce mauvais gouvernement du Conſeil-Commité de la Haye, ſur tout, du Prince d'Orange, & de ce qu'on avoit abandonné nos Pêcheurs & bon Sujets, trafiquans ſur mer, en proye, pour ſon bon plaiſir, priant que l'on eût un meilleur ſoin à l'avenir; le pouvoir de ce Prince étoit ſi fort augmenté avec l'âge, qu'au lieu d'un ordre plus ſalutaire, ſes Partiſans ne travailloient qu'en ſa faveur, ſans accorder aucune réparation aux malheureux perdans, ni à ceux qui pourroient encore perdre à l'avenir; & n'ont tâché qu'à diminuer entiérement les forces des Villes, en augmentant par toutes les maniéres, le pouvoir de la Généralité, & du Prince, qui étoient peu intéreſſez dans la mer. Les Etats Généraux, & le Prince, établirent en l'an 1597. les cinq Admirautez, avec les ordres qui ſubſiſtent encore pour la plûpart, ſous prétexte que cela tendroit à une meilleure direction, & exécution des affaires de l'Admirauté,

rauté, & ce qui en dépendoit; mais comme les Rois & les Princes, non plus que les Provinces intérieures, n'ont pas coûtume de ſoigner à la ſureté de la mer, & la négligent entiérement, à moins que ce ne ſoit par crainte de ne pouvoir ſubſiſter, faute d'une libre navigation; l'on vit bien-tôt les mauvais effets de ce nouveau Réglément; & le Prince Maurice ayant atteint l'âge de trente ans, voyant que ces Pays étoient en état de ſe maintenir contre l'Eſpagne, s'attribua tout le pouvoir; & perſonne ne pouvoit équiper des vaiſſeaux de guerre, ſans ſes commiſſions, contre les Pirates, ou autres ennemis; & il choiſiſſoit tous les Capitaines & Hauts Officiers, ſur la double nomination qui lui étoit préſentée, & même ſans nomination: outre cela, il préſidoit, comme Admiral général, dans tous les Colléges des Admirautez, aſſiſté de ſon Lieutenant-Admiral de Hollande & de Zeelande, pour y gouverner toutes les affaires de la marine.

Et de plus, les Provinces intérieures qui ne ſont point intéreſſées à la navigation, obtenoient par ſes ordres, le droit d'élire, & d'envoyer de leur Province, des Conſeils-Commité, pour réſider dans l'Admirauté: par exemple, la Gueldre en envoyoit trois, Utrecht deux, Overyſſel deux, & la Hollande, qui fréquente dix fois plus la mer que la Zeelande, la Friſe, & la Province de

Groeningue, étoit obligée de les souffrir dans ses trois Admirautez. A ces Conseils-Commité, on joignit encore quatre des autres Provinces, la Hollande n'ayant pour toute préference, que le pouvoir de nommer un Conseil dans l'Admirauté de Frise; laquelle Admirauté, faute de revenus, n'équipoit aucuns vaisseaux pour l'assistance commune, & pour la sûreté de la mer: par conséquent, n'avoit aucun pouvoir: & quoi que ceux de Zeelande fréquentassent plus la mer que ceux de Frise, & qu'ils fussent en pouvoir d'équiper des vaisseaux de guerre, quoi que les Hollandois y pussent envoyer deux Députez pour résider dans l'Admirauté, ils y étoient très-inutiles à la Province de Hollande; parce que les Etats de Zeelande, sur lesquels le Prince d'Orange avoit tout pouvoir, régloient les affaires, sans que les Commitez de Hollande, & des autres Provinces, leur pussent persuader de se joindre avec la Hollande. Ils conduisoient toutes leurs affaires par mer & par terre, avec leur sept Conseils-Commitez, qui ne prenoient le nom d'Admirauté, que quand ils prenoient séance avec les Députez des autres Provinces: si bien que ces sept Conseils-Commitez, avec les Etats de Zeelande, par leurs assemblées & délibérations particuliéres, excluoient les autres Députez, dans les affaires les plus importantes; & lors qu'ils se joignoient avec eux, ils l'emportoient si bien, par

par la pluralité des voix, que nos Députez y étoient très-inutiles. Il faut même qu'ils reçoivent leurs commiſſions des Etats Généraux des ſept Provinces-Unies, & qu'ils prêtent ſerment de fidélité devant eux, auſſi-bien que les Receveurs généraux de tous les quartiers, les Secretaires, les Commis généraux, les Controlleurs, les Collecteurs; mais les Admirautez diſpoſent, chacune dans ſon quartier, des Charges des Directeurs des équipages; & des ventes des Huiſſiers, Meſſagers, & des Sous-Commis.

On établit auſſi dans les Provinces intérieures, de même que ſur les Ports de mer, les Havres, & ſur les places qui n'ont pas de voix dans l'Etat; des comptoirs, pour y recevoir les deniers des convois & licences, entrans ou ſortans de la Hollande, & autres Provinces-Unies, ſituées vers la mer, par des Commis dépendans des Etats Généraux, & de l'Admirauté. Et quoi que la Hollande paye ſept huitiémes parties dans les convois & licences, dont cette Province avoit autrefois ſeule la diſpoſition, employant les deniers à leur propre utilité, ſuivant leurs beſoins; ils ſont par ce nouvel ordre, ſujets aux Etats Généraux, & aux Admirautez, même des Colleges, dans leſquels les Hollandois n'ont point de voix: deſquels revenus, de même que des ſubſides extraordinaires, les Admirautez ne ſont pas obligées de rendre

compte aux Etats des Provinces, pour lesquelles ils résident, mais uniquement aux Etats Généraux; parmi lesquels il y a plusieurs Membres qui n'y sont point intéressez, qui ménagent leurs Provinces, lesquelles sont en défaut de payement, & tiennent par là un compte très-mal réglé; ce qui oblige les Etats Généraux, de fermer les yeux sur les autres moindres Colléges, & de les ménaner; au lieu de les tenir en bride, & de les empêcher de divertir les deniers publics, & de s'enrichir aux dépens du général.

Et quoi que les Zeelandois soient restez seuls les maîtres de la direction de la marine de leur Province, comme il est dit ci-dessus, ils ne laissent pas que d'envoyer un Député dans toutes les Admirautez de Hollande, pour résider pendant leur vie, avec les Conseils Hollandois, qui sont chargez tous les trois ans; afin que par cette perpetuité, ils ayent plus de force pour diriger les affaires, suivant l'intérêt de la Zeelande. Et pour ne point trop choquer les Hollandois par ce nouvel ordre, les Etats Gnéraux, & le Princé d'Orange donnoient pour raison; que cela ne se faisoit que par provision, pour un an, sans faire aucun préjudice aux Provinces en général, ou à quelqu'une d'elles en particulier, ni à leurs Villes, ni à leurs Députez, & non pour donner aucune préference contre leurs intérêts; mais l'on jugeoit bien que les Etats Généraux, & le Prince, après s'être ap-

appropriez le pouvoir de faire de tels réglémens, les pourroient fort bien continuer, y trouvant leur compte, comme on l'a trouvé véritable dans la suite; & que toutes les a-tres Admirautez ont cherché l'avantage de leurs propres Provinces, aux dépens de la Hollande; & se sont si bien servies des comptoirs & des deniers Hollandois, qu'ils ont affranchi sourdement les entrées des marchandises, les convois & licences, dans leurs Provinces, pour attirer le commerce chez eux, ou du moins le passage des marchandises, donnant des passeports & des déclarations, comme s'ils en avoient été payez, & payant les droits dûs par ces vaisseaux, des deniers de Hollande: même on a vû que les Etats Généraux ont défendu, avec le consentement des autres Provinces, en particulier, les entrées & sorties de certaines marchandises, que les Zeelandois, nonobstant ces défenses, n'ont pas laissé de faire entrer ouvertement chez eux, à leur grand profit, & au dommage des autres; & lorsque les Etats Généraux ont permis les pirateries sur les ennemis, l'on a toûjours entendu des plaintes contre la mauvaise Justice de Zeelande, qui ne prenoit pas seulement les biens des peuples non ennemis, mais ceux de Hollande même, les ayant déclarez confisquez, sous prétexte de fraude, donnant trop légerement dans les fourberies de leurs Sujets & Armateurs, afin de les favoriser, &

pour attirer, d'un autre côté, par les difficultez qu'ils faisoient naître sur ces prises, le commerce de Hollande dans la Zeelande.

Les autres Provinces envoyoient dans la suite leurs Députez dans tous les Colléges de la Généralité, pour très-long temps, & souvent pour la vie, afin de l'emporter sur nos nouveaux venus, qui changent tous les trois ans, & pour briguer toutes les Charges & les Bénéfices dépendans de la Généralité, pour leurs amis, leurs parens, & souvent pour des étrangers.

Ce qui est très-nuisible à la Hollande, lorsque les Charges touchant les affaires de la marine, & qui sont pour la vie, sont données à des étrangers; même quand l'Avocat Fiscal, ou Commis général seroit un Hollandois, & qu'il fût du quartier du Nort ou de la Meuse, il pourroit, par une jalousie naturelle à ceux de ces quartiers-là contre la puissance d'Amsterdam, tourmenter les Marchands de cette Ville, en confisquant mal à propos leurs marchandises, pour favoriser ceux de la Meuse, afin d'attirer le passage dans leur Province, par le dégoût qu'on donneroit d'un côté, aux Marchands, & par la douceur qu'ils trouveroient de l'autre.

Et quoi que la Hollande ait été heureuse pendant ses nouveaux réglémens de l'an 1597. en ce que nos ennemis n'avoient du côté de la mer du Nort, que deux Ports de

mer;

mer; ſavoir, Ecluſe entre Oſtende & le Pays de Walcheren & Dunquerque, qui n'avoit pas le Fort nommé Schuertien, pour lors, & dont le havre étoit ſi peu profond, que les Flutes ni les Buiſes, & autres grands bâtimens, que nos ennemis nous auroient pû prendre, ni mêmes leurs propres Galeres, n'auroient pû tenir dans le Port de Dunquerque: tellement qu'ils ne nous pouvoient pas faire un grand tort, pour peu que nous euſſions voulu les inveſtir, ou aller chercher ces petits Pirates dans la mer. Nonobſtant cela, ceux de Dunquerque ne laiſſoient pas de nous faire de grands dommages, auſſitôt que ce nouvel ordre fut venu; de ſorte que les Marchands commençoient déja à murmurer, qu'avec tant de vaiſſeaux de guerre, & d'argent des convois, l'on ne fit aucun tort aux ennemis, que les Charges des Capitaines ſe donnoient par faveur, & non par mérite & capacité; qu'il y en avoit parmi les Admirautez, qui n'entendoient point la mer, & qui n'y avoient rien à perdre.

Et quoi que ces accuſations convinſſent mieux aux Etats Généraux, & au Prince d'Orange, qu'à ces nouvelles Admirautez; perſonne néanmoins n'oſa les attaquer, à cauſe de leur trop grand pouvoir. Quoi que nos Pêcheurs euſſent perdu dans l'an 1600. beaucoup de leurs vaiſſeaux & de leurs Buiſes, tant brûlez que coulez à fond; même leurs trois Convoyeurs ayans été pris, ou mis en

fuite par quatorze vaiſſeaux de guerre de Dunquerque; les Etats Généraux trouverent bon dans la ſuite, au lieu de ſonger à proteger ces malheureux trafiquans, de leur défendre en l'an 1602. le commerce au delà du Cap de Bon-Eſpérance, & dans tous ces riches Pays de l'Aſie, ne le permettant qu'à une Compagnie des Indes Orientales, & par un octroi pour le temps de vingt années.

Les Etats Généraux voyans les infructueux effets de ces nouvelles Admirautez; puiſque les habitans ſe trouvoient plus chargez que jamais, ſans que la mer en fût plus aſſurée: ils donnerent en l'an 1603. des commiſſions à tous ceux qui voulurent équiper pour leur particulier: mais l'on trouva que ces nouveaux Armateurs cherchoient plûtôt les vaiſſeaux Marcands des ennemis, où il y avoit beaucoup de butin, & peu de coups à gagner, que leurs vaiſſeaux & les Corſaires, où il y avoit peu de butin, & beaucoup de coups à gagner; ce qui ne ſoulagea pas beaucoup les Pêcheurs ni les Marchands. Au contraire, ces Armateurs endommageoient nos propres habitans, de même que les Sujets des Rois & des Princes, avec leſquels nous n'avions point de guerre. En ſorte que les Etats Généraux retirerent ces commiſſions en l'an 1506. & prirent quatre cens mille livres de ſubſides extraordinoires, pour mettre plus de vaiſſeaux de guerre en mer, ſans qu'ils ayent

ayent pû parvenir à affranchir les mers par ce moyen.

Il eſt à remarquer qu'avant l'année 1597. quand la mer fut protegée par les Régens, qui y étoient les plus intéreſſez. il n'y avoit preſque point de perte, & nous avions beaucoup de deniers de reſte des convois, leſquels on employoit à d'autres beſoins pour la guerre par terre : & depuis l'établiſſement de ces Admirautez, quoique les convois ayent été augmentez, & qu'on ait levé beaucoup de ſubſides extraordinaires, on n'a pû garantir les mers.

Les affaires de la Marine reſterent dans cet état juſqu'en l'année de la tréve 1609. que les Etats Généraux, dans la croyance que les pirateries finiroient, diminuerent conſidérablement les entrées, & donnerent par nôtre deſarmement, occaſion aux Mores nouvellement amenez d'Eſpagne, & à ceux de Sale, de Tunis, & d'Alger, de même qu'à nos gens de Marine, que nous avions congediez, tels que Simon Dendanſer, le Capitaine Wardt, & Nicolas Compaen, & autres, de prendre nos riches vaiſſeaux dans la Mediterranée, & aux environs : Et cela eſt arrivé ſi ſouvent, que les Algeriens ont pris dans les années 1620. & 1621. pendant le temps de treize mois, ſur les Hollandois ſeuls, cent quarante trois vaiſſeaux, dans leſquels, ceux d'Amſterdam comptoient pour leur

part, treize millions de perte; & la perte en général, fut estimée à trente millions.

Et comme pendant cette tréve, nôtre pêche de baleine s'avançoit beaucoup, il arrivoit ordinairement que les Anglois, quand ils se trouvoient les plus forts dans la mer du Nort, chassoient nos Pêcheurs, prenant leurs vaisseaux & leurs poissons, sans que le Roi Jaques I. leur en voulût faire le moindre dédommagement, soûtenant que ses Sujets étoient uniquement autorisez pour pêcher dans cette mer: & au contraire, quand les Hollandois étoient les plus forts, & avoient pris les vaisseaux Anglois, & les ayans menez en Hollande, les Etats Généraux les obligeoient de les rendre, quoique les Hollandois eussent eu les premieres attaques par les Anglois. Lesquels troubles ont encore augmenté après l'expiration de la tréve, à l'égard des Pêcheurs de baleine; parce que le Roi de Dannemark vouloit de même s'approprier le droit de pêcher dans la mer du Nort, incommodant toûjours nos Pêcheurs.

Tellement que les Etats Généraux, & le Prince d'Orange, au lieu de défendre les Hollandois contre tous ces malheureux inconveniens, commencerent, premierement; à l'égard du commerce & de la navigation de la Mediterranée, après que Simon Dendanser, & Nicolas Compaen, qui avoient furieusement pillé nos Sujets,

se

se furent lassez de leurs pirateries, les rappellerent dans la Hollande, pour éviter les frais de les faire prendre, & de les faire punir, & leur pardonnerent; où ceux qu'ils avoient ruinez, furent obligez de les regarder de bon œil, avec mille renouvellemens de douleurs dans le cœur; & dans la crainte que le bon traitement qu'on leur faisoit, n'excitât quelques autres à commettre les mêmes actions, à l'égard des Corsaires Turcs, l'on jugea à propos d'envoyer le Sieur Haga, en qualité d'Ambassadeur, à Constantinople, & le Sieur Pynaker en 1622. dans la même qualité, à Tunis & à Alger. Ces Ambassadeurs y allans avec une flotte considerable, chargée de présens, obtinrent facilement un traité pour un libre commerce; sur lequel nos habitans s'étans trop fiez, les Pirates ne laisserent pas, en leur particulier, de nous faire plus de dommage, que s'il n'y avoit jamais eu de paix. En sorte que les Etats Généraux tâcherent par leurs Ambassadeurs à la Cour de France, d'Espagne, & d'Angleterre, d'engager ces Monarques de détruire, avec des forces communes, ces Corsaires, mais voyant que ces Rois ne prenoient pas assez à cœur les intérêts de leurs Sujets, pour en faire la dépense, d'autant que la liberté de la mer ne leur étoit pas d'une si grande importance qu'à nous: de plus, ces infidelles ne pouvans faire de si considéra-

bles butins ſur leurs Sujets, que ſur nous, auroient plus facilement traité la paix avec eux, & en auroient mieux executé les articles ; c'eſt ce qui fit prendre aux Etats Généraux, la réſolution d'équiper des vaiſſeaux de guerre, pour détruire ces Pirates.

Mais comme nous ne prenions pas beaucoup de Vaiſſeaux Corſaires, parce qu'ils ſe tenoient dans leurs Havres, ſans ſortir, tant que nôtre flotte de guerre étoit vers la Mediterranée ; nous ne pouvions pas encore atteindre à nôtre but de ce côté-là, juſqu'à ce que nous euſſions remarqué pendant ce préſent libre gouvernement, qu'il nous étoit impoſſible de faire une paix ſolide avec les Corſaires d'Alger ; & qu'en les détruiſant entiérement, nôtre commerce en ſouffriroit du deſavantage d'un autre côté. Tellement que l'Admirauté d'Amſterdam, & quelques autres Villes réſolurent depuis, d'équiper tous les ans un certain nombre de vaiſſeaux de guerre, pour eſcorter nos vaiſſeaux Marchands qui doivent être munis pareillement d'hommes & d'armes, ſuivant le réglement, juſqu'au de là du Détroit, & même juſques dans le Levant, & les ramener de même dans la patrie ; c'eſt ce qui a fait que les Hollandois n'ont plus fait beaucoup de pertes ſur mer, & que leur commerce & leur navigation augmentent conſidérablement à préſent.

A l'égard de nos Pêcheurs de baleines, il est certain que les Etats Généraux n'y mirent aucun autre ordre, que de faire seulement prier par leurs Ambassadeurs, les Rois d'Angleterre & de Dannemark, de faire cesser les pirateries de leurs Sujets sur les Hollandois, à l'avenir; mais voyant l'inutilité de leurs prieres, ils résolution en l'an 1622. d'établir une Compagnie octroyée pour le commerce de Groenlande, & pour la pêche des baleines, à l'exclusion de tous les autres, afin qu'elle pût se maintenir par ses propres forces, contre les insultes des étrangers: lequel octroi à continué jusqu'en l'année 1643. que les Anglois, par leurs guerres & leurs querelles intestines, & les Danois, par l'ombrage qu'ils avoient contre la puissance de Suede, commençoient à avoir besoin de nôtre faveur, ou plûtôt nous redoutoient; & par conséquent, ils étoient moins craints par nos Pêcheurs. C'est ce qui fit qu'on permit à tous les habitans de pêcher sur les côtes du Nort; ce qui augmenta si fort la pêche des baleines en peu d'années, que les Etats Généraux pendant ces deux dernieres guerres contre l'Angleterre, ont été obligez de la défendre, tant parce qu'ils ne pouvoient les proteger, que pour se servir dans le besoin, de l'état de la grande quantité de Matelots que cette pêche occupoit.

Pour ce qui regarde les pirateries conti-

nuelles

nuelles de Dunquerque, & les moyens qu'on y a employez; il eſt néceſſaire de s'étendre un peu ſur ce ſujet.

Principalement après la fin de la tréve, qu'on bâtit le Fort de Mardik auprès du Schuirtien vers Dunquerque, de même que Het, Houte, Wambais; & que depuis, les grands vaiſſeaux pouvoient entrer & ſortir commodément des havres, & qu'ils y pouvoient loger leurs priſes, de quelque grandeur qu'elles fuſſent; le Roi d'Eſpagne fit armer douze Vaiſſeaux Corſaires, animant tous les habitans de Flandre de pirater ſur nous. Il mit, outre cela, juſqu'en l'année 1625. de ſi puiſſantes armées en campagne, que l'on nous prit Juliers & Breda, à la honte éternelle des Etats Généraux; ou pour mieux dire, des nouveaux Députez incorporez contre tous les droits dans la Généralité, & du Prince Maurice d'Orange; qui ne voulans point de continuation de tréve, auroient du moins dû écouter les propoſitions d'Eſpagne, ou de l'Archiduc, ſans les rejetter ſi promptement; ou du moins feindre d'y entrer, pour gagner du temps, juſqu'à ce que la France & l'Angleterre, à qui la puiſſance d'Eſpagne donnoit de l'ombrage, & qui, dans la crainte que cette trop longue tréve n'eût fait tomber ſur eux les armes de l'Eſpagne, nous auroient pû ſecourir par des hommes & de l'argent; ou du moins ces Députez,

& le Prince Maurice auroient pû se servir de ce moyen, pour mettre pendant ce temps, nos frontieres en meilleur état de défense. Cette prudence étoit sur tout nécessaire pour l'augmentation de nôtre commerce & navigation ; où au lieu de cela, ils défendoient le commerce dans l'Amerique & l'Afrique, en établissant en l'an 1621. une Compagnie octroyée pour les Indes Occidentales, afin de pouvoir plus nuire aux Espagnols dans ces Pays-là : & quoique ces Députez, & ce Prince défendissent dans la même année, d'aller dans la Mediterranée, ou à Cabo del Rey, querir du sel, avec promesse de les faire escorter dans la suite par des vaisseaux de guerre ; on ne vit point les effets de ces promesses : car pour décharger l'Admirauté de ces dépenses, & pour favoriser cette Compagnie dans ce commerce du sel, les Etats Généraux, & ce Prince trouverent bon de priver entiérement les bons habitans, du profit de ce trafic, pour le donner à la Compagnie Occidentale, à laquelle il n'est resté néanmoins que jusqu'en l'année 1623. que le Roi d'Espagne, dans la crainte que par des retranchemens, & par leurs forces, cette Compagnie ne s'apropriât les salines de Cabo del Rey, y fit bâtir un Fort : en sorte que cette Compagnie, par ordre des Etats Généraux, en a été privée, aussibien que les autres habitans. Et au lieu de

mettre ordre à la franchiſe de la mer, on tâcha d'animer les habitans aux pirateries, en réduiſant les trente pour cent, qui étoit le droit de l'Admirauté, & de l'Admiral Général, des priſes, à dix-huit; ſavoir, douze pour les Etats Généraux, & ſix pour l'Admiral Général. L'on ordonna outre cela, de ne point aller vers l'Oüeſt, ou Norwege, qu'avec une Admiralité de quarante vaiſſeaux, ou plus; & avec deux Convoyeurs, ou ſans convois, & que tous les vaiſſeaux fuſſent armez. Les Etats Généraux, & le Prince d'Orange trouverent encore bon d'accorder ce fâcheux octroi de la Compagnie Orientale, pour vingt années; & tout cela, pour ſe décharger du ſoin d'affranchir les mers, à l'égard de l'Aſie, l'Afrique, & l'Amerique, & le commerce ſur ces Pays, de même que la pêche des baleines vers le Nort. Ces Compagnies promettoient de pouvoir faire le commerce, & le ſoûtenir par leurs propres forces, ſans l'aſſiſtance des vaiſſeaux de convoi des Etats, & de chercher leurs intérêts dans la proſperité commune des habitans: mais on vit bien-tôt quel tort ces Compagnies faiſoient à tous ceux qui en étoient exclus, & que ſi les Etats vouloient continuer d'en octroyer de même dans le commerce de l'Europe, comme par exemple, pour les Navigateurs du Détroit; ſecondement, pour les Marchans ſur la France;

ce; troisiémement, pour les Navigateurs de l'Oüest & du Nort; quatriémement, pour le commerce Irlandois & Britannique; cinquiémement, pour la petite pêche de cabillau & de moruë, & la pêche des harangs; la dixiéme partie des habitans de Hollande ne trouveroient pas à gagner leur vie, & le Pays seroit ruiné dans peu de temps: & il est certain que le libre commerce de l'Orient, la pêche des harangs, & la navigation en France, apporte chacun en leur particulier, dix fois plus de profit aux habitans en commun, & aux Etats, que dix ou douze vaisseaux qui vont & viennent tous les ans des Indes Orientales.

A l'égard du soin de la sûreté des mers, après la fin de la tréve, & pendant la vie du Prince Maurice; quoi qu'avant l'année 1623. on eût accordé un million de subside extraordinaire, & avant l'an 1626. six cens mille livres, outre les deniers des convois & licences, qui avoient été remis sur le même pié que dans l'année 1603. nos Admirautez équiperent quelques vaisseaux de guerre, dont ils ordonnerent qu'un certain nombre se tiendroit dans les havres de Flandre, & en employerent quelques autres, pour écorter nos Marchands vers l'Orient & l'Occident; les ordres étoient si mal donnez, & nos vaisseaux arrivoient si tard dans les havres, que nos ennemis

étoient

étoient déja entrez en mer : & dans l'arriere saison, ils abandonnoient les côtes de Flandre de si bonne heure, pour éviter les orages, ou pour se ravitailler, que les Armateurs ennemis sortoient & entroient dans leurs havres pendant l'hyver, par la négligence de nos Capitaines : en sorte qu'ils faisoient dix fois plus de butin sur nous, que nous n'en faisions sur eux, en prenant, ou faisant fuir quelquefois nos vaisseaux d'escorte.

Après la mort du Lieutenant-Admiral d'Obdam, arrivée en l'année 1623. au mois de Juin, le Prince Maurice remit toute la puissance maritime de Hollande, entre les mains du Lieutenant-Admiral de Zeelande, nommé Hautain, jusqu'à ce qu'il eût mis en la place du sieur d'Obdam, le sieur Guillaume de Nassau, son fils naturel: mais comme on n'accusoit que la mauvaise conduite des Admirautez, d'être la cause de tous les desordres, on fit un nouveau réglement en 1624. & la mort du Prince Maurice étant arrivée en l'année 1625. le Prince Frederik Henri son frere fut élû trop précipitamment en sa place, Admiral-Général, & Stathouder de Hollande & de Zeelande; mais on vit bien-tôt qu'il avoit peu à cœur le bon ménage des finances,& la liberté de la navigation.

Et afin que le Lecteur soit convaincu de ce que plusieurs Hollandois ont écrit, & assuré pour certain, que le Prince-Frederik-Hen-

Henri, pendant ſon gouvernement n'a tâché, autant qu'il étoit en ſon pouvoir, qu'à épuiſer les finances de Hollande, afin de mettre le pied ſur la gorge aux Hollandois; il ne ſera pas hors de propros de repreſenter ici en peu de mots, ce qui s'eſt fait à cet égard; premiérement, depuis l'année 1632. jusqu'en l'année 1648. ou juſqu'à nôtre paix avec l'Eſpagne, & juſqu'à la mort de ce Prince Frederik-Henri. Principalement, combien les finances & le pouvoir des Eſpagnols étoient épuiſez par les ſieges de Breda, & de Bergen-op-Zoom, & par la guerre vigoureuſe que nous leur faiſions ſans relâche, joint aux pirateries continuelles de nôtre Compagnie Occidentale: tellement qu'ils n'étoient pas en état d'entretenir plus long-temps une guerre offenſive contre nous & qu'ils offroient tous les ans une paix honorable aux Etats Généraux, & entierement favorable pour nôtre Commerce; cependant elle fut toûjours remiſe par les Etats Généraux, ou plûtôt par le Prince d'Orange, qui les gouvernoit à ſa volonté; & au lieu d'accepter la paix que les Eſpagnols nous offroient, on augmentoit les ſubſides pour la guerre tous les ans de trois mllions quatre cens trente-trois mille huit cens livres, qui ont été levez par les Etats Généraux en l'année 1626. & ces ſubſides ont été augmentez tous les ans, tant pour l'augmentation des troupes, que par

par le mauvais ménage du Prince : de sorte que la Province de Hollande, pour sa part, s'est trouvée sept ans après le commencement du gouvernement du Prince Henri, en arriere de cinquante millions.

Et quoique les Hollandois donnassent pour leur part dans les subsides, cinquante-huit dans cent, contre les autres Provinces, l'on ne fit rien en leur faveur pendant cette guerre offensive, pour les soulager en aucune maniere de ces grandes charges, à moins que les Hollandois ne comptassent pour un grand avantage, que le Prince prît la ville d'Oldenzeel, & en l'année 1627. celle de Grol, & qu'il fit faire en 1629. avec de grosses dépenses, des fortifications autour de Bergen-op-Zoom, & Steenberguen ; après quoi il prit la ville de Weesel, pour l'Electeur de Brandebourg ; & Boisleduc ; pour les Etats Généraux, avec grande douleur & perte pour les habitans, par l'invasion & le pillage des Espagnols vers la Veluwe ; & que malgré les grands subsides, on garda les troupes dans les garnisons pendant l'année 1630. & que l'on fit une campagne l'année suivante, avec des frais extraordinaires, pour n'en rapporter que du deshonneur, dont le chagrin fut neanmoins un peu moderé, par le malheur arrivé à la flotte des chaloupes Espagnoles ; & que l'on prit en l'année 1632. Mastricht & Venlo, plus par l'assistance & par la sage conduite

du

du Comte Henri van den Bergue, que par la direction du Prince d'Orange. Pendant ce temps, les autres Provinces payoient si mal leur contingent; quoique les dépenses augmentassent si fort, qu'outre les subsides extraordinaires, le Conseil d'Etat se plaignoit d'être importuné par les Créanciers qui avoient fait crédit pendant quatre ans, qu'ils n'étoient pas en seureté dans leurs maisons, & que l'on auroit toutes les choses & les ouvrages à meilleur marché de plus d'un tiers, en payant promptement; que les Capitaines faute de payemeut, avoient un tiers moins de soldats dans leur Compagnies qu'on ne leur en payoit, & sur quoi neanmoins il falloit fermer les yeux.

Cependant tout ce desordre continuoit, tant pour les affaires de la terre, que pour celles de la mer; premiérement, on accorda aux Admirautez en l'année 1628. six cens mil livres, en augmentant tous les ans jusqu'à deux millions, qui ont été payez annuellement depuis l'an 1628 jusqu'en 1632. de subsides extraordinaires, pour affranchir les mers. Et les Etats Généraux erroient si fort sur les véritables maximes fondamentales pour le maintien du Commerce & de la navigation, que ne se contentant pas d'avoir augmenté considerablement les droits des convois & licences, ils ordonnoient encore d'en affermir le quart au plus offrant, afin d'assujettir le commerce & la naviga-
tion,

tion, aux tournemens inconcevables des Fermiers: déclarans encore outre cela, à la tête du Placard; que de tous les moyens & impôts; il n'y en avoit point de plus doux, & de moins dommageable, que les convois & licences sur les entrées & sorties des marchandises; au lieu qu'il est constant, suivant les listes de ces temps-là, & même celles d'aujourd'hui, qu'il n'y en a point de plus insuportable, & de plns nuisible à l'Etat en Hollande, comme je l'ai déja remontré.

Tous ces convois & licences rapportoient par an, depuis l'augmentation; savoir, en l'année 1628. à l'Admirauté de Rotterdam,

	330737. liv.
Amsterdam	803659.
Le quartier du Nort,	125000.
Zeelande	1259396.
	329376.
	1588763.

tous frais rabatus, tant aux Colleges, qu'aux Commis, & Gardes, pour l'Admirauté de Frise, qui, après tous les frais faits, restoit redevable de 12000. liv. que l'on devoit retrouver sur les subsides extraordinaires; & à cause que les Provinces de Frise & de Groeningue n'équipent point sur mer, elles sont fort difficiles à consentir aux subsides extraordinaires, & même fort négligentes dans

la

le payement, après les avoir accordez.

On ordonna, outre cela, à tous les Navigateurs du Détroit, en l'année 1625. de payer à châque voyage, seize sols par charge; en faveur des Agens, dans le Levant; ce qui fut encore augmenté en l'année 1630. jusqu'à vingt sols, & l'on augmenta l'armement d'hommes & de munitions, pour les vaisseaux Marchands & la pêche, à la charge des communs habitans.

Voyons après ceci, quels fruits de si gros subsides, qui chargeoient si fort les Marchands & le pauvre peuple, ont produit en faveur de la navigation: & comme les deniers ont été employez. Aussi-tôt que le Prince Frederik-Henri eut été déclaré Capitaine & Admiral Général, il déclara pour son Lieutenant-Admiral, le Sieur de Nassau, Seigneur de la Lek, qui étoit aussi obligé de servir sur la terre, en qualité de Colonel, & qui alla très-peu en mer, jusqu'à ce qu'il fut tué devant Grol; en l'an 1627. & au lieu de garantir nos Marchands & nos Pêcheurs, on envoya Hautain, Lieutenant-Admiral de Zeelande, avec vingt-deux vaisseaux, en l'an 1625. pour tâcher de ramener nos Alliez Religionnaires de la Rochelle, sous l'obéïssance du Roi de France; & l'on ne donnoit que deux vaisseaux de guerre pour convoyer mille Buissen, qui alloient à la pêche des harangs. Quant à la navigation, elle étoit moins seure que jamais; & six Arma-

teurs de Dunquerque, ayant rencontré nôtre Flote du Nort en l'an 1625. ſans Convoi, la chaſſerent vers la Norwerge, & après avoir pris deux navigateurs vers l'Orient, & trois vers le Nort, ils vinrent ſe camper tous ſix pendant long temps devant le Texel, de la même maniere que nos vaiſſeaux ſe mettoient autrefois devant Dunquerque; ils prenoient tout ce qui entroit & ſortoit, ce qui cauſa une ſi grande conſternation, que perſonne n'oſa ſe mettre en mer. Après le départ de ces Armateurs, quatre-vingt vaiſſeaux du Nort & de l'Orient, ſous l'eſcorte d'un ſeul convoyeur, arriverent heureuſement au port du Texel & de Vlie.

Il arriva de même dans la même année, après que nos vaiſſeaux eurent quitté les Côtes de Flandres, que les Armateurs de Dunquerque ſortirent auſſi-tôt ſur nos Pêcheurs, comme s'ils avoient été avertis qu'ils n'avoient que deux convoyeurs, & mirent toutes nos Buiſſes des harangs en déroute, dont ils en prirent pluſieurs, & en coulérent quelques-unes à fond; de ſorte que ceux de la ville d'Enkuiſe perdirent pour leur part plus de cent Bâtimens, & les autres à proportion, ce qui étoit une perte conſidérable, outre cent cinquante batelliers qui avoient été menez priſonniers en Flandres, que l'on traitoit encore aſſez bien dans ce temps-là; tellement que les Directeurs de cette conſidérable pêche, voyant qu'on prenoit

noit si peu leur conservation à cœur ; furent obligez d'équiper sept vaisseaux de guerre à leurs dépens, & de les ranger tous sous un Commandement des Buisses, parmi lesquels ceux d'Enkuise ; équiperent quatre vaisseaux, & ceux de la Meuse trois.

Pour ôter l'opinion aux Hollandois, que les Députez de la Généralité & le Prince d'Orange, ne vouloient pas soigner la mer, ils résolurent de mettre en mer en l'an 1626. trente gros vaisseaux de guerre bien armez, mettant des prix & des recompenses, sur la destruction ou sur les prise des vaisseaux de guerre ennemis, suivant la grandeur des vaisseaux; par exemple un vaisseau

Depuis 70. jusqu'à cent tonneaux de charge	30000. à 20000. liv.
Depuis 50. jusqu'à 70 .	15000.
Depuis 50. juspu'à 30 .	10000.
Depuis 30. jusqu'à 20 . .	8000.
Un moindre vaisseau, grand de vingt basses charges	4000.

Ils résolurent aussi de se servir contre ceux de Dunquerque, du droit de laver les pieds, c'est-à-dire, de jetter dans la mer tous ceux qu'on prendroit : mais les Provinces qui étoient les moins interessées dans la mer, ayant manqué au payement des deniers nécessaires pour les équipages & pour les prix ;

& les Admirautez étant privées d'une grande partie de leurs revenus; par le retranchement des licences, joint au mauvais ménage du Prince, qui s'étoit communiqué à tous les Colléges de la Généralité, & particulierement à l'Admirauté; ce qui causa des arrerages de deux millions cinq cens huit mille & quinze livres, dont on payoit les intérêts, & trois millions neuf cens & quatre vingt quinze livres en dettes, & que les Matelots faute de payement, étoient obligez de commercer leurs cédules pour un très-bas prix; & plusieurs batelliers ne pouvant gagner leur vie de cette maniere, se dégoûterent de servir davantage dans le païs, & deserterent vers Dunquerque pour aller pirater. Et nôtre Flotte commandée par le Sieur Van Dorp Lieutenant Admiral de Zeelande, n'arriva qu'au mois de Juillet devant le Schuirtien près de Dunquerque, pour faire la garde. Après que tous les Armateurs étoient entrez en mer, qui prenoient tous nos vaisseaux Marchands, & avoient coulé à fond une grande quantité de Buisses & brûlé les autres; ceux qui purent se sauver, se retirerent dans les havres d'Angleterre, ce que les pêcheurs de la Meuse ayant apris, de plus qu'ils jettoient tous les Pêcheurs & les batelliers des vaisseaux Marchands dans la mer, en revanche de ce que nous leur avions fait, ils n'osoient jamais s'exposer à aller en mer.

Et

Et comme les Armateurs de Dunquerque ſortoient toûjours avec des Fregates, quoi que l'Admiral Van Dorp, reſtât avec ſa Flote devant leur Havre, ou ordonna au mois d'Octobre de la même année, au Sieur de Naſſau Vice-Admiral d'Hollande, de garder ce poſte, dont il ne s'aquitta pas mieux que le premier. Pour ce qui regarde nos Croiſeurs, & autres vaiſſeaux de guerre pour les convois, il eſt aſſez remarquable qu'on ne ſache pas qu'ils ayent jamais pris aucun des douze vaiſſeaux de guerre que le Roi d'Eſpagne avoit fait nouvellement bâtir à Dunquerque. Il n'eſt pas croyable que ce fut par l'habilité & la force de ces vaiſſeaux; puis qu'ils en prenoient aſſez d'autres, qui les ſurpaſſoient de beaucoup, jettant tous les hommes qui étoient deſſus dans la mer, & ceux de Dunquerque au contraire, rencontroient beaucoup de nos vaiſſeaux de guerre; & forçoient nos Capitaide ſe rendre; après leur avoir accordé quartier; c'eſt ce qui fait croire que nos Admiraux & Capitaines, craignoient plûtôt les vaiſſeaux de guerre de Dunquerque, & leur vengeance du lavement des pieds, que nôtre trop foible juſtice, pour leur manquement de devoir, & ne les ont cherchez que dans les endroits où ils ne croyoient pas les trouver; & il eſt certain qu'ils ne venoient jamais au ſecours de nos Marchands & Pêcheurs, qu'après que le mal étoit arrivé,

comme dit Van de Sande dans ſon Hiſtoire, que les Capitaines de l'Admirauté ne couroient que dans les Rivieres où il n'y avoit point d'ennemis, & prenoient la fuite devant ceux qu'ils rencontroient: à cauſe dequoi le Conſeil d'Etat faiſoit ſes plaintes; déclarant que les pauvres gens n'oſoient plus aller ſur mer à leur commerce ordinaire; que ce droit de lavement des pieds cauſoit une déſolation ſi grande parmi le pauvre peuple, qui ſans cela étoit obligé de gagner ſa vie, avec mille peines & mille perils.

Et quoi que tout cela arrivât par la faute des Etats Généraux & du Prince d'Orange, qui employoient la puiſſance du païs pour faire des conquêtes, très-inutiles, au lieu de proteger les Marchands & autres habitans dépendans de la Marine, comme ſi nous avions été uniquement les maîtres ſur la mer, & que les ennemis n'y euſſent aucuns vaiſſeaux de défenſe, pour uſer de repreſailles on ordonna ſi imprudemment & ſi inhumainement, de jetter tous ceux de Dunquerque dans la mer; c'eſt en quoi les Flamands étoient bien plus habiles, puiſqu'ils ne jettoient dans la mer que ceux qui étoient ſans défence, donnans quartier aux vaiſſeanx de guerre; cependant perſonne n'oſa ſe plaindre contre le Prince, & contre le mauvais Gouvnrnement, ni même contre le Sieur de Naſſau.

Voilà

Voilà pourquoi on se vengea de tous ces malheurs sur les Officiers subalternes. On commença donc par accuser les Admirautez, particulierement le College de Rotterdam, & les Sieurs Van-der-Mast, SegWaert, Verheul, Nicolaï, & Vroesen, & Duifhuisen, qui n'avoient pas commis d'autres fautes que les autres Colléges, dépuis la mauvaise conduite & les Réglemens du Prince Frederik-Henry; cependant ils servirent de victimes pour apaiser le peuple; on les déclara infames & inhabiles, on les fit condamner à de grosses amendes, par des Juges deleguez exprès pour ce sujet; & les Etats Généraux déclarerent, qu'ils mettroient l'année d'après, plus de Vaisseaux de guerre en mer, & l'on faisoit accroire, qu'un bon nombre de ces vaisseaux feroit la garde devant Dunquerque, pour empêcher la sortie des Armâteurs ennemis, pendant que d autres se tiendroient au Cap, & que d'autres vaisseaux se tiendroient sur le Schager rif; pour empêcher les Pirates, qui voudroient aller au Nort, ou dans la mer d'Espagne, & que le reste croiseroit dans la mer du Nort: en sorte que les ennemis ne pourroient plus incommoder nôtre navigation.

Mais comme on mit très-peu d'ordre dans les Finances, pour trouver les deniers nécessaires à de si grands armemens, &

 qu'on

qu'on ne mit point de meilleur réglément ſur cette affaire, les eſpérances de ce peuple trop crédule s'évanouïrent bien-tôt, quand on revit en l'année 1627. les Armateurs de Dunquerque croiſer devant nos Côtes, & ne faire pas moins de butin qu'auparavant, ayant encore pris pluſieurs Buiſſes, & deux de leurs convoyeurs, pendant que le Lieutenant Amiral de Naſſau fut tué devant Grol, & que d'Orp croiſoit ſur la mer, & qu'il n'y eut point de garde devant Dunquerque, pour empêcher ſeize vaiſſeaux de ſortir de leur Havre; en ſorte qu'ils venoient devant le Texel; la Meuſe, & la Zeelande prenant tout; entre autres le vaiſſeau du Capitaine Bagyn, qui s'étoit comporté ſi vaillamment en pluſieurs occaſions, & qui étoit monté par ſa valeur à cette dignité, de Garçon de Drappier qu'il étoit auparavant: mais ſe trouvant ſeul entre quatorze vaiſſeaux ennemis, il ſe rendit ſans tirer un ſeul coup, avec un vaiſſeau tout neuf & bien monté.

Suivant le jugement des Politiques, le Commerce n'avoit pas été dans un plus malheureux état depuis la Tréve; car l'Eſpagne & le Portugal étoient ſans Commerce; la France étoit fermée par les Placards du Roi; l'Angleterre arrêtoit tous les vaiſſeaux qui paſſoient le Canal: tellement qu'on y avoit arrêté pour plus de huit millions de marchandiſes appartenans

à nos particuliers. Les riviéres de Weser ou Elve, Trave, Oder, & le Weissel, étoient si embarrassées par les vaisseaux de guerre de Dannemark, que l'on ne pouvoit, qu'avec de grandes difficultez trafiquer à Breme, Lubeek, Hambourg, Statyn, & Dantzic, & ceux de Dunquerque incommodoient tellement la mer du Nort, que le commun peuple étoit plus mécontent que jamais. Quand nôtre Flotte revint encore sans effets, ils se soûleverent à Ter-Veere, & jetterent des pierres à l'Admiral Dorp; on démit quelques Capitaines de leurs emplois pour les appaiser; & le pauvre Capitaine Bagyn eut la tête tranchée.

L'on fit encore, pour une plus grande sûreté de la mer, trois Vice-Admiraux, en l'année 1628. qui étoient tous sous les Ordres de l'Admiral de Zeelande; & comme ceux de Dunquerque avoient encore pris plusieurs Navigateurs du Détroit, & en deux fois trente-quatre Buisses; quoi que le Lieutenant Admiral Van Dorp se fût arrêté avec son Esquadre de dix vaisseaux, pendant dix semaines, sous l'Angleterre, sans apercevoir les ennemis; & que nos Croiseurs fussent pareillement en mer. Les Etats de Zeelande en furent si mécontens, qu'ils déposerent le Sieur Dorp, sans l'avoit écouté. Les Conseils d'Etat écrivirent aussi au mois d'Avril de la même

année aux Provinces, se plaignans de la confusion des Finances, qui étoit cause que les troupes de mer & de terre n'étoient pas payées; que les revenus & les taxes des Provinces n'étoient point imposées avec égalité, que le désordre augmentoit de jour en jour, que le crédit du Pays diminuoit de plus en plus, que la désobéïssance des gens de guerre commençoit à prendre le dessus, & que la discipline & la Justice militaire, étoient entiérement foulées aux pieds.

Ces deux derniéres démarches furent prises de trè -mauvaise part par le Prince d'Orange, qui continuoit le Sieur Dorp dans le Service par terre; il fit rechercher exactement parmi les Couseils d'Etat, ceux qui avoient été les premiers Auteurs de cette Lettre, afin d'empêcher aux autres d'oser jamais se plaindre contre la Généralité, & contre ceux du Conseil du Cabinet du Prince, qui trouvoient également avec lui leur profit dans cette confusion.

Les Marchands d'Amsterdam ayans réïteré tant de fois aux Bourguemaîtres du lieu, leurs plaintes des pertes qu'ils souffroient tous les jours sur mer, par rapport à leurs biens & à leurs personnes, sans qu'on y mît le moindre ordre, les Bourguemaîtres & Conseils demanderent aux Etats Généraux, & au Prince d'Orange, la permission d'équi-

d'équiper eux-mêmes dix ou douze vaisseaux, pour affranchir les mers sous les Ordres de leurs Hautes-Puissances, & avec les Commissions du Prince, à condition qu'ils rabattroient les deniers avancez à cet effet sur leurs subsides, & qu'ils auroient une entiére disposition de ces équipages, & des deniers qui en dépendroient; & quoi que cette liberté ait toûjours été réservée aux Villes d'Hollande, sous ces insupportables régnes des Comtes, on réfusa des offres si salutaires sous le Gouvernement des Stathouders, comme si cela auroit donné trop d'autorité à cette Ville sur la mer; & par ce réfus la mer devint impratiquable, à cause que les Provinces & les Villes qui y étoient les plus intéressées, étoient privées du pouvoir d'y mettre ordre, comme du temps des Comtes.

Pour faire voir le zéle des Députez de la Généralité & du Prince, on examina en 1629. les articles de la guerre par mer, & l'on forma un projet d'une Compagnie d'assurance, suivant lequel on seroit obligé de payer de toutes les marchandises entrant & sortant, pour argent d'assurance, depuis un jusqu'à treize pour cent, suivant la constitution des Ports de mers où ils alloient, & d'où ils venoient sous condition que cette Compagnie répareroit toutes les pertes; & l'on choisit Pieter-Heyn pour Lieutenant-Admiral d'Hollande, qui

demanda pour le rétabliſſement des affaires de la Marine beaucoup de choſes nouvelles. A l'égard de la milice, de la juſtice, & du ménage dans les vaiſſeaux, il ne les obtint pas ſeulement toutes; mais avec cela plus d'autorité qu'aucun Lieutenant Admiral d'Hollande n'avoit jamais eu.

Mais comme il fut tué deux mois après, pendant qu'il pourſuivoit avec huit vaiſſeaux, trois vaiſſeaux de Dunquerque, dont il en prit d'eux, on ne peut pas beaucoup juger des fruits que ces réglémens auroient produits, ſi ce n'eſt qu'on a trouvé dans la ſuite qu'il en coûtoit davantage, & que la mer étoit auſſi mal aſſurée qu'auparavant; de ſorte que je me laſſe à la fin de particulariſer davantage les pertes & les miſeres de nos pauvres habitans, qui monterent en tel nombre, que les Etats d'Hollande repréſenterent en 1630. dans l'aſſemblée de leurs Hautes-Puiſſances, que la puiſſance, la vigueur, & la réputation des Etats par mer, étoit entiérement tombée, & la navigation conſidérablement diminuée; que faute de prudence & de protection, une partie des gens de Marine avoit deſerté une autre partie avoit été priſe par les ennemis, & détenuë dans des priſons, & qu'une autre partie avoit été jettée dans la mer; qu'ils avoient réſolu, pour prévenir ces malheurs à l'avenir, de leur annoncer qu'ils obſerveroient auſſi peu le payement des troupes

par

par terre, pour garder les Frontiéres & les garnisons hors de leur Province, que les autres Provinces observoient à l'égard de la guerre, & des milices par mer.

Mais ces Etats craignoient trop l'autorité des Etats Généraux, & du Prince, pour oser effectuer leurs menaces, & retenir les deniers pour les employer à la sûreté des mers; & tout le fruit que cela produisit, fut d'amuser les pauvres habitans d'Hollande, par des Lettres qui furent envoyées à toutes les autres Provinces, sans aucun effet. Le défaut de payement continuoit toûjours pour les Matelots & la sureté de la mer, & quoi qu'on obtint que les Bourguemaîtres & Régens des Villes d'Amsterdam, Horne, Medenblick, Enkhuise, Edam, Harlingen, pourroient choisir des Directeurs qui tireroient un demi pour cent de toutes les marchandises, allant vers l'Orient & Norwege, & un pour cent en revenant, pour équiper de ces deniers quelques vaisseaux extraordinaires pour escorter les vaisseaux Marchands vers ces dits Païs; à la verité cette nouvelle Charge produisit quelques bons effets, mais non autant qu'on en avoit esperé; ces Directeurs étans toûjours soumis aux Etats Généraux, & au Prince & Admirautez, dans des cas d'importance touchant la milice, dépendans toûjours de leurs ordres, & les Députez cherchoient plus l'agrandis-

ſement & le profit du Prince, & le leur propre, que la proſperité des habitans en général; ils firent équiper trente-cinq vaiſſeaux de guerre, & dix jagts, pour mettre devant les Havres de Flandre, & pour nettoyer la mer du Nort des Pirates de Dunquerque: & ſous prétexte d'y mieux réüſſir, ils mirent toute cette puiſſance ſous la ſeule direction du Prince d'Orange, même le payement des deniers, ſans obéïr à aucun autre Commandant, & que ces deniers ſeroient portez à la Haye en eſpéces, & que pour tenir ces vaiſſeaux continuellement en action, les Colléges des Admirautez de Hollande, Zeelande & Friſe, tiendroient alternativement un Député du Conſeil à Hellevoet-Sluis, pour correſpondre avec le Prince, pour mettre ordre avec le Commandant du Prince ſur cette Côte, pour le révitaillement & réparation de ces vaiſſeaux, ſans que le Conſeil de l'Admirauté s'en mêlât en aucune maniére.

Les choſes furent même pouſſées ſi loin, que le Vice Admiral Liſhebber, au lieu de croiſer, étoit allé eſcorter quelques vaiſſeaux Marchands juſqu'au dehors du Canal; il fut menacé par l'Admirauté de Rotterdam d'une punition exemplaire, s'il ſuivoit à l'avenir d'autres Ordres que ceux des Etats Généraux & du Prince d'Orange, quoi que ce nouveau réglément opprimât les habitans

tans de plus en plus, & donnât plus de facilité à ceux de Dunquerque, qui oserent prendre un vaisseau Marchand sous le canon de Flessingue, & deux vaisseaux de guerre dans la Mer du Nort, tombans après cela sur nos Pêcheurs, prirent deux convoyeurs, avec quelques vaisseaux de Pêcheurs. Tellement que les assurances allant & venant de la Rochelle & Bordeaux, étoient montées de huit jusqu'à dix pour cent, & la mer n'étoit plus pratiquable pour nos habitans.

Il fut encore représenté, que l'on assuroit autrefois la mer avec peu de forces, contre toute la Flotte du Roi d'Espagne; de maniére que nous avions souffert peu de dommage jusqu'en 1612. Qu'il étoit étonnant, qu'ayant à présent plus de cent vaisseaux de guerre, on ne pouvoit, ou plûtôt qu'on ne vouloit pas assurer les mers contre un petit nombre de Dunquerquois, qui n'étoient pas la force du Roi d'Espagne, mais seulement quelques Armateurs particuliers; que ceux de Dunquerque avoient pris un si grand nombre de vaisseaux en peu d'années, que la perte en fut estimé à dix millions; tout ceci ne doit pas étonner, quand on considere la difference, qu'il y a de commettre le soin de la mer à ceux qui y sont intéressez, ou de la remettre à des personnes qui sont soupçonnées de rédouter & d'envier la puissance de Hol-

lande ; que l'on ne vouloit point l'affranchir contre de ſimples Armateurs, qui pour leur propre profit, ne cherchoient le butin, que où ils pouvoient le trouver.

Pour amuſer de nouveau le pauvre peuple, on continuoit par Placard les Directeurs, & l'on animoit les Armateurs par des récompenſes, & des prix à prendre les vaiſſeaux ennemis ; ce qui anima quelques braves habitans, pour équiper quelques vaiſſeaux à cette fin. Et l'on vit bien-tôt le fruit de ce relâchement de puiſſance, de la part du Prince d'Orange, qui remit en quelque maniére aux gens intéreſſez la liberté d'agir, principalement deux vaiſſeaux de Fleſſingue, l'un nommé Sanſon, monté de vingt-quatre pieces de Canon, de cent Matelots, & trente Soldats ; & l'autre Fleſſingue, monté de vingt-deux pieces de Canon, de cent Matelots, & trente Soldats ; ils prirent tant de vaiſſeaux ennemis, & firent tant de priſonniers, que l'on fit un échange général pendant trois mois ; ce qui abaiſſa ſi fort le courage de ceux de Dunquerque ; & la ſureté de la mer fut ſi bien rétablie, que l'aſſurance vers la Rochelle & Bordeaux, baiſſoit à trois pour cent.

Mais comme ces courageurs Armateurs, parmi leſquels s'étoient diſtinguez les Sieurs Adrian & Corneille, Lamlins de Fleſſingue, ne

ne trouverent plus de butin à faire, faute de vaiſſeaux de Dunquerque, joint au mauvais payement des recompenſes, ils ceſſerent leur armement; & par conſéquent, l'affranchiſſement de la mer fut encore reſervé aux ſoins de la Généralité, & du Prince d'Orange. Ceux de Dunquerque vinrent l'année d'après, auſſi forts en mer, & la rendoient moins ſure que jamais, faiſant remonter les aſſûrances auſſi haut qu'elles avoient été; étant à remarquer, que le Conſeil d'Etat n'ayant demandé pour le payement des récompenſes que deux cent mille livres, ils ne purent cependant obtenir de la Généralité qu'on payât aux Armateurs les récompenſes promiſes, quoique les Hollandois y conſentiſſent pour la guerre par mer & par terre; ils ſe ſont ſi fort chargez, juſqu'à la paix avec l'Eſpagne, qu'ils ont payé les intérêts de cent vingt millions, étans encore endettez outre cela de treize millions, pour faire continuer aux Etats Généraux, & au Prince d'Orange, leur guerre offenſive; & comme ſi ce n'eût pas été aſſez, d'accabler les pauvres habitans & les Etats de Hollande, par des impôts exceſſifs, & des pertes ſur mer, & de les avoir engagez dans des dettes, juſqu'au col; les Députez de la Généralité, & le Prince, menagerent ſi bien les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, les flatans de leur donner des ſubſides extraor-

traordinaires, & les prians de cesser pour quelque temps leur Commerce, qu'ils étoient obligez par leur serment, de faire au profit des participans, & d'employer les deniers, pour rendre un service à la patrie, & pour faire la guerre plus vigoureusement contre l'Espagne. Tellement que ces Directeurs se laisserent gagner par ces belles promesses, pour faire la guerre, non en Marchands; mais en Princes, faisans ces conquêtes Royales du Bresil, Angola-San-Thomé, au profit des Etats Généraux, & du Prince d'Orange, pour lesquels elles étoient effectivement.

Par où ils ont tant dépensé d'argent, que les pauvres participans, & quelques autres habitans intéressez dans cette Compagnie, ont perdu plus de cent dix huit millions; c'est ce qui rendit cette Compagnie si foible, qu'elle ne pouvoit garder ses conquêtes, par ses propres forces. Et la Généralité, & le Prince d'Orange, pour lesquels elles avoient été gagnées, négligerent si imprudemment leurs intérêts, qu'ils firent tomber ces riches Pays à ces seditieux & traîtres Portugais; & nos habitans y ont perdu en biens, tant meubles qu'immeubles, qu'ils avoient dans ces Pays, la valeur de cinquante millions, ayans été privez outre cela, du Commerce, & de la navigation dans ces Pays: mais pour revenir au Gouvernement, & à la

la conduite des affaires communes dans nôtre patrie, on prit la Ville de Rinberch en 1633. & l'année suivante, Breda, & Mastright furent assiegez inutilement des deux côtez, & le gros de nôtre armée fut camper dans le Langstraet : & en 1636. l'on fit une campagne, avec une grosse armée, & des dépenses excessives, sans rien faire que piller la Ville de Tirlemont, & perdre Schenke, Schans ; après quoi l'armée se mit, avec un grand nombre de batteaux, devant le Fort de Voorne, & se retira ensuite dans le Langstraet : & en 1637. on prit Breda, avec de gros frais, en perdant Roermonde, & Venlo, en recompense : comme on ne gagna rien l'année suivante, après avoir dépense de grosses sommes, que de la honte devant Callot, où les ennemis firent perir deux mille de nos soldats, & firent douze cens prisonniers prenant tout nôtre Canon, & quatre vingt batteaux chargez de toutes sortes des munitions ; de même que devant Gueldre, où nôtre forte armée leva le Siége, évitant les foibles Espagnols, en perdant six piéces de Canon, & deux Etendarts : & en 1639. nôtre armée avec quinze cens batteaux n'ayant rien fait en Flandres, revint encore devant Gueldre, dont ils se retirerent, jusqu'à Rynberch ; & ne firent pas mieux devant Hulst ; ni l'année suivante, que le Comte Henry de Frise fut tué, &
nô-

nôtre armée prit la fuite pour la troisiéme fois devant Gueldre, sans faire tête aux ennemis, sous la conduite du Prince d'Orange, qui malgré ces grosses armées, ces dépenses, & ces campagnes infructueuses, par le trop grand crédit qu'il avoit dans le Pays, y conserva la réputation d'être un prudent & courageux Capitaine; mais il fut assez raillé en Flandres & en Bourgogne, comme un homme sans cœur, par des Comedies, & autres Satires, où on disoit qu'on avoit cherché son cœur, en faisant l'anatomie de sa personne, qui fut trouvé dans son talon : & ces vers se disoient parmi la populace :

Le Prince Henri est sans courage,
Il ne prend Ville, ni Village.

Quoiqu'il prît en 1641. avec des frais extraordinaires, ce vilain trou de Château de Gennip, après un sanglant Siége de six semaines, & qu'en l'an 1642. de même qu'en l'an 1643. nôtre armée fût six mois en campagne sans rien frire; en 1644. l'on prit, après un Siége de six semaines, & grande perte d'hommes, le Sas-de-Gand, & finalement en l'an 1645. après une longue campagne & un Siége de sept semaines, il prit Hulst: & en l'an 1646. nôtre armee fut campée près d'Anvers & Venlo, sans rien emporter que la honte.

Il

Il eſt à remarquer, que l'entretien de ces groſſes armées, & deux longues campagnes, ne ſervoient qu'à l'agrandiſſement de la France, qui prenoit pendant ce temps-là beaucoup de places ſur les Eſpagnols, au lieu de ſervir au bien des habitans, ſoit par mer, ou par terre; & quoique la Hollande payât tous les ans, pour ſa part de ſubſides extraordinaires, deux millions, l'ayant continué juſqu'à la fin de la guerre; les autres Provinces unies n'en faiſoient point de même: & quoique depuis quelques années, les Etats d'Eſpagne & de Flandres ne fiſſent point de pirateries ſur nous, cela n'étoit empêché que par les particuliers. L'incommodité de la mer ne laiſſoit pas de continuer: tellement que ceux de Dunquerque prirent en 1635. tous les convoyeurs des Buiſſes, pendant que la plûpart de nos vaiſſeaux reſtoient dans nos Havres, faute de payement.

Et quoique le Conſeil d'Etat, & les Etats de Hollande, ſe plaigniſſent toûjours, prians qu'on mît ordre au payement des recompenſes dûës aux armateurs, dont on avoit vû de ſi bons effets, le Conſeil du Cabinet du Prince trouva bon, pour amuſer le peuple, ſuivant leur ancienne coûtume, & pour les appaiſer, d'accuſer quatorze Capitaines, & de les faire deſtituer de leurs emplois, & de faire d'autres punitions; faiſant un nouveau Réglement, pour inveſtir

veſtir les Côtes de Flandres, & pour la ſûreté de la mer étroite, par vingt-deux vaiſſeaux de guerre, & dix jagts, ſous les ordres du Prince d'Orange, & tels Députez de la Généralité qu'il lui plairoit choiſir, leſquels dépendoient de la faveur du Prince, où ils s'intereſſoient davantage, qu'au bien de la patrie, tâchans d'augmenter le pouvoir du Prince, & de diminuer celui des Etats; de ſorte qu'on les nommoit dans le Pays, le Conſeil du cabinet du Prince; & c'étoit véritablement le chemin que tous les prudens uſurpateurs ont pris. *Princeps inſurgere paulatim, munia ſenatus, magiſtratuum, legum, in ſe trahere, nullo adverſante, cum ferociſſimi per acies, aut proſcriptione cecidiſſent cæteri nobilium, quanto quis ſervitio promptior, opibus & honoribus extollerentur: ac novis ex rebus aucti, tuta & præſentia, quam vetera & periculoſa mallent.*

Tellement que pour augmenter le pouvoir du Prince d'Orange au deſſus de la puiſſance maritime de Hollande, & pour la reduire entiérement ſous lui, on accorda tous les ans onze cens huit mille huit cens ſoixante & dix livres, dont les Directeurs, que le Prince avoit mis ſur les équipages, ne rendroient compte qu'à la chambre des Comptes de la Généralité : ainſi que tous les Commandans & Capitaines élûs par ce Prince, qui feroit punir ceux qui

qui manqueroient à leur devoir, par son Conseil de guerre sans exception, & que l'on observeroit exactement ses ordres: sur tout on augmenta même leurs appointemens pour les animer à bien faire. Tellement que l'Admirauté ne se mêloit plus de rien que d'amasser les deniers des convois, & les licences pour équiper de ce fond, de même que des deux millions de subsides, des vaisseaux de guerre pour escorter vers l'Occident nos vaisseaux Marchands.

Il parut bien-tôt que cette puissance mise dans de telles mains, produiroit de plus mauvais effets que jamais, puisqu'on mit si peu d'ordre à toutes les choses nécessaires; que le Sieur Dorp en 1637. étant Lieutenant Admiral de Hollande, entrât fort tard en mer avec la Flotte du Prince, & fut obligé de revenir peu de temps après, faute de munitions: & voyant que le peuple n'attribuoit la faute qu'à lui, plûtôt qu'aux maîtres des équipages, ou au Prince d'Orange, qui en étoit la source, & qu'il seroit toûjours accusé pour les autres, se déporta lui-même de sa charge.

Pendant ce temps, les Anglois se proposerent de s'attribuer l'entiere puissance de la mer étroite, supposant qu'elle leur apartenoit à eux seuls, avec toute cette pêche; mais leurs dissentions intestines arrêterent cet ouvrage, & leur pêche de harangs qu'ils avoient commencée, cessa de mê-

même, car ayant pêché en mêmes lieux avec les Hollandois, & ayant envoyé leurs harangs à Dantzic en 1638 on trouva que les harangs des Hollandois se conservoient, jusqu'au dernier, & que les leurs se gâtoient entiérement; c'est ce qui les fit changer d'intention à l'égard de cette pêche. Dans une prétention du dixiéme harang, que les Hollandois pêcheroient, en employant tous leurs travaux, & perils, pour pêcher pour cette nation paresseuse & prodigue; ils demandoient de même un tribut des Marchands, qui passeroient devant leurs Côtes; mais les Etats de Hollande, depuis leur libre Gouvernement, ont mis les affaires de la mer dans un autre état, par leur prudence & bonne conduite.

Il fut encore représenté, qu'il étoit impossible aux habitans de pratiquer davantage la mer de cette maniére; l'on cita, entr'autres, l'exemple du Bourg de Maeslantsluis, dont il entroit toutes les arrieres Saisons en mer environ cinquante Pêcheurs de cabillau & moruë, & autres poissons, desquels il en restoit seulement dix, qui étoient partis l'année d'auparavant 1637. dont il y en avoit eu deux de pris, que leur petite pêche avoit été la plus considerable en Europe, qu'elle étoit à présent tellement diminuée, que l'on doutoit beaucoup si dans l'année suivante, il partiroit un seul Dogger ou pêcheur de moruë, que ceux

de

de Maeslan-sluis, avoient perdu pour leur part, près de deux cens communs vaisseaux de pêche, qui avoient été pris par ceux de Dunquerque ; châque vaisseau, étant estimé, l'un portant l'autre, cinq mille livres. La même chose étoit arrivée sur les autres Cotes qui équipent pour la Pêche, & ce premier Bourg ne subsistant que par là, l'on y vit une si grande affliction parmi le pauvre peuple, que cela crioit vengeance jusqu'au Ciel.

Comme les Marchands, les femmes, les enfans, & les parens des prisonniers, accusoient les Vice-Admiraux & les Capitaines de ce desordre, n'osans pénétrer plus loin; le Prince Frederik Henri, au lieu d'avoir compassion de ces malheureux, se contenta de plaindre les Officiers de Marine, disant qu'il n'y avoit point de condition plus fâcheuse que la leur ; que la moindre femme de pêcheur qui perdoit son mari, crioit d'abord, que les Vice-Admiraux & les Capitaines, ne faisoient pas leur devoir ; & pour appaiser le peuple qui croyoit grossiérement que les Sieurs Dorp, Obdam, Hautain, & Nassau, avoient été la cause de leurs miseres ; le Prince choisit à la place de ces Gentilshommes deux Matelots ; savoir Martin Harperse Tromp, & Witte Corneille de Witte, l'un en qualité de Lieutenant Admiral, & l'autre de Vice-Admiral; mais l'on continuoit de voir que ces

pertes n'avoient été causées que par la mauvaise volonté de celui qui avoit tout le pouvoir en main ; & quoique le Roi d'Espagne , & les Etats de Flandres , negligeassent d'équiper des vaisseaux de guerre ; les Armateurs de Dunquerque veilloient mieux à leur profit , & piratoient toûjours à leur ordinaire , nous prenans beaucoup de vaisseaux : & en 1638. sur la fin d'Octobre, ils chasserent toutes les buisses qui vinrent se sauver dans les havres toutes devalisées, ayant perdu jusqu'à leurs filets, pendant que l'Admiral Tromp étoit venu lui-même au bord pour être ravitaillé , accusant le Vice-Admiral Berkheim d'être revenu sans nécessité , qui fut pour cet effet démis de son emploi, par le nouveau Conseil de guerre , sans avoir seulement été entendu auparavant ; & le pauvre peuple se laissoit un peu consoler de ses pertes, par ces foibles apparences de reparation ; mais les Etats de Hollande ne le furent pas de même, sachans que les Députez des Etats Généraux avec le Prince d'Orange , employoient les deniers destinez pour la Marine à la guerre par terre; & que c'étoit à cause de cela que les équipages pour la mer n'avoient pas été faits, ils supplierent très-instamment que les deniers des convois , & ceux qui avoient été destinez de tout temps pour affranchir les mers, pussent être employez à cet effet.

Plu-

Plusieurs Villes, de même que la Province d'Utrecht, voyans le mauvais menage du Prince & de son Conseil du Cabinet à l'égard de la Marine, étoient très-difficiles à fournir leur part dans les onze cens huit mille huit cens soixante dix livres, que le Prince demandoit d'extraordinaire pour cet effet, quoique par son trop grand pouvoir, les Hollandois & quelques autres Provinces ayent été obligées de porter cette charge jusqu'en 1647. & même jusqu'à nôtre paix avec l'Espagne; & quoique dans le commencement de l'année 1639. nous emportâmes la victoire d'une bataille devant Dunquerque, Tromp quitta imprudemment trop-tôt la mer avec ses vaisseaux; de-sorte que les Armateurs de Dunquerque vinrent encore nous braver devant nos Côtes, où ils resterent jusqu'au mois de Juin, faute d'ordre, pour le rétablissement & le ravitaillement de nos vaisseaux, & prirent en peu de jours treize vaisseaux.

Et pendant que Tromp attendoit dans les Caps devant Dunquerque, guettant la Flote Espagnole, il abandonnoit entiérement le Commerce & la pêche, & trente à quarante vaisseaux de Dunquerque se tenans aux environs de nos Côtes, aucuns de nos Marchands ni Buisses qui étoient au nombre de deux cens, n'osoient entrer en Mer, sur quoi s'ensuivit au mois d'Octobre la ba-

taille près de Duins, où les Espagnols perdirent près de 40 vaisseaux, tant pris que coulez à fond & brûlez, & nos vaisseaux de guerre revenoient tous, abandonnans entiérement la Mer, ce qui fit que ceux de Dunquerque revinrent devant nos Côtes comme auparavant, & firent en peu de jours vingt sept prises, & menerent dans un jour onze vaisseaux Marchands à Dunquerque.

Tous ces desordres ont tellement ruïné le Commerce de ce Pays, que les revenus de l'Admirauté qui montoient en 1628. à seize cens mille livres, n'étoient estimez depuis, malgré l'augmentation des convois & licences, suivant la liste derniere du 24. Decembre, qu'à douze cens mille livres; ce fut pourquoi on résolût de lever un nouveau droit, lequel raporteroit six cens mille livres, outre des nouvelles assûrances qui devoieut monter à cinq cens quatre-vingt mille & dix sept livres.

De plus les Députez des Etats de Hollande ayant déclaré dans l'assemblée des Etats Généraux, en présence du Prince d'Orange, que l'intention & l'intérêt de leur corps étoit qu'on devoit rétablir les mêmes Croiseurs dont on avoit tiré tant d'avantage, qui n'avoient quitté que par la raison qu'on ne leur avoit pas payé les recompenses promises; qu'on devoit établir un fond, sur lequel ils seroient payez pour

pour les remettre en Mer; mais cette proposition fut encore rejettée.

Les choses étant dans cet état, les Etats Généraux & le Prince Frederik Henri, tâchoient de persuader aux Etats de Hollande & aux Villes en particulier, que les Colleges & les ordres des Admirautez ne suffisoient pas, pour soigner la Mer, & qu'afin que les équipages des vaisseaux pussent être continuez à Hellevoetsluis, il étoit nécessaire d'établir un nouveau College à la Haye pour les Admirautez, & qu'on pût confirmer une Compagnie d'assûrance, telle qu'il en a déja été parlé ci-dessus, & que les revenus de l'Admirauté pussent être affermez aux plus offrans; que toutes les personnes, sous le serment des Etats Généraux, seroient jugez par le Conseil d'Etat, ou de ces Admirautez.

Contre lesquelles propositions, les Etats de Hollande représenterent combien les équipages avoient été dommageables sous la conduite de ces Directeurs de Hellevoetsluis, & que les Admirautez de Zeelande & de Frise n'y avoient jamais fait faire d'équipages; que toutes les Provinces, excepté la Hollande, avoient manqué de beaucoup à fournir leur part dans les onze cens huit mille soixante dix mille livres, qui étoient ordonnées pour cet effet; que les Admirautez s'en pourroient mieux aquitter; qu'une compagnie d'assûrance chargeroit si fort

les Marchands, qu'ils ne pourroient jamais trafiquer également avec leurs voiſins, & que le but des Fermiers n'étoit point la proſperité du Commerce; qu'ils n'obſerveroient que leurs profits provenans des amendes, & qu'ils tourmenteroient tellement les Marchands, qu'ils ſeroient obligez de quitter le pays, ou le Commerce; & que pour ce qui regardoit d'accorder cette juriſdiction à la Généralité, & aux Admirautez, cela étoit d'une ſi grande importance, que toute la Souveraineté des ſept Provinces-Unies ſeroit par là tranſportée à la Généralité.

Comme cette réponſe ne plût pas au Prince d'Orange, ni aux Députez de la Généralité, & voulant parvenir malgré toutes choſes à leurs deſſeins, ils envoyerent des lettres circulaires aux Villes en particulier, principalement aux Bourguemaîtres & Conſeils d'Amſterdam, qui s'y oppoſerent vigoureuſement; le Prince qui gardoit toûjours les maximes Politiques d'une douceur apparente, ne voulut pas pouſſer les choſes plus loin, crainte d'acquerir le nom de tyran, qu'on avoit donné à ſon défunt Frere Maurice.

Et quoique la Hollande fût ainſi garantie d'une prompte chûte, les pertes des trafiquans ſur mer continuoient toûjours: tellement que le Conſeil d'Etat, & les Etats de Hollande repréſenterent encore, que les Arma-

mateurs de Dunquerque nous avoient fait plus de tort que toute la Puiſſance d'Eſpagne, & que nous avions vû dans combien peu de temps nos Armateurs animez par les recompenſes, avoient nettoyé la mer contre ces pirates; qu'ils n'étoient revenus peu de temps après, que par faute de payement des recompenſes. Nos Armateurs au lieu de chercher les pirates, avoient cherché les vaiſſeaux Marchands, mais ils ſolliciterent encore inutilement, que l'on donnât des ordres pour un prompt payement de ces recompenſes.

Il n'eſt donc pas étonnant, ſuivant ces mauvais ordres, que l'on ne fit rien cette même année, avec dix neuf millions; & le Lieutenant Admiral Tromp donna avis le quatorze de Mars de l'an 1640. que ceux de Dunquerque étoient en mer avec quarante vaiſſeaux, faiſans de riches butins, que la Mer écumoit d'eſcadres; de ſorte que même les convoyeurs des Etats n'alloient plus en ſûreté, étans pris le plus ſouvent, & le Vice Admiral étoit en Mer avec ſept vaiſſeaux, ſeulement: tellement que par ces pertes continuelles pendant pluſieurs années, les trafiquans de Mer firent tant de banqueroutes particuliérement à Amſterdam, qu'on n'en avoit jamais vû de pareilles; il fut donc finalement accordé d'ordonner aux Admirautez l'équipement des vaiſſeaux pour les côtes & les

Croiseurs ; à condition qu'on établiroit quatre Receveurs pour les deniers accordez à cette fin, afin qu'ils ne fussent pas mêlez avec ceux des Admirautez, & employez à d'autres usages.

Et comme un chacun pouvoit assez voir que ce dernier ordre ne suffisoit pas pour redresser la mer, cinquante neuf des principaux Marchands d'Amsterdam, joints aux Etats de Hollande, supplierent en l'an 1641. les Etats Généraux, de mettre un meilleur ordre contre ceux de Dunquerque que par le passé, déclarant qu'ils retiendroient les deniers qu'ils avoient consenti tous les ans, pour le payement de cinquante Compagnies de soldats; mais ils rédoutoient trop le Prince, & ses Créatures, pour l'oser effectuer; voilà pourquoi ceux de Dunquerque continuoient toûjours à faire du butin sur nous, & jusques dans nos Ports, comme ils firent au mois d'Avril de l'année 1642. écumans avec vingt deux Fregattes, tout ce qui se présentoit, prenans de ceux de Ziriczée dix huit hegbootes, * & le 5. Novembre de la même année, ils oserent bien attaquer devant le Vlie, nôtre Flotte venant de Moscovie, ayans pris huit vaisseaux Marchands, & un vaisseau de guerre : les autres convoyeurs, avec huit vaisseaux Marchands, échapperent avec peine.

Et

* *Petits Bâtimens servans à la Pêche.*

Et quoi que les Députez de la grande pêche eussent fait leurs plaintes aux Etats Généraux, demandant une meilleure protection, les Deputez de la Généralité, & le Prince d'Orange, s'en embarassoient si peu, qu'au lieu d'y mettre remede, ils ordonnerent que les deniers accordez pour cet effet, fussent employées à l'équipement d'une Flotte de vingt vaisseaux de guerre, pour secourir le Portugal; & quoi que cette Flote n'effectuât rien pour nôtre profit, les Etats Généraux cottiserent les sept Provinces à six cens mille livres pour cet Armement: de-sorte qu'on peut dire avec justice, que le Prince d'Orange, avec la Généralité, employoient tous leurs soins pour le payement des troupes, ordonnans exactement de satisfaire les Ordonnances de l'Extraordinaire des guerres, pour lequel la Hollande devoit toûjours fournir l'argent, ou leur crédit, n'étans pas les maîtres des deniers qu'ils donnoient si liberalement pour affranchir les Mers, qui étoient tous dépensez suivant la volonté du Prince d'Orange.

Les Etats de Hollande & de Zeelande formerent un projet, pour pouvoir, separément des autres Provinces, avec leurs propres moyens assurer les Mers; mais le trop grand pouvoir du Prince les empêcha de l'effectuer: tellement que ceux de Zeelande solliciterent fortement pour une direction Occidentale, pour faire payer un pour cent

d'entrée des marchandiſes qui venoient de ces côtez-là, & un demi pour cent, de celles qui ſortiroient, afin d'équiper de ces deniers, vingt-quatre vaiſſeaux de guerre, pour eſcorter les vaiſſeaux Marchands, allans & venans de vers l'Occident.

Ce qui fit voir combien nos Marchands étoient abandonnez des Etats Généraux, principalement ceux des Indes Orientales & Occidentales, de même que la Compagnie de Groenlande; puiſque les grands pêcheurs du Nort & de l'Oüeſt étoient obligez de s'eſcorter à leurs dépens; les Navigateurs du détroit étoient obligez à force d'hommes & d'armes à ſe défendre eux-mêmes, & à leurs dépens, contre les Corſaires Turcs & l'on déliberoit encore de mettre les Navigateurs de l'Occident à la charge des Marchands en particulier, comme ſi tous les convois, licences, & ſubſides extraordires n'avoient pas été payez pour ce ſujet, & qu'il falut opprimer de nouveau les habitans, de peur qu'ils ne devinſſent trop riches, & leur Province trop puiſſante.

Mais la direction Occidentale n'ayant point eu d'effet, ceux de Hollande & de Zeelande, repréſenterent encore ſi fortement aux Etats Généraux, la néceſſité & l'utilité des Armateurs, que l'on accorda en 1643. un impôt pour trouver le fond de deux cens mille livres, pour payer les prix accordez

dez à ceux qui prendroient quelques vaisseaux Corsaires : tellement que quelques habitans s'animerent encore par ce nouveau réglément, pour équiper des vaisseaux à cet effet.

Et quoi qu'on eût fait croire au peuple, pendant tout ce mauvais Gouvernement, que la mer étoit trop vaste, & qu'elle ne pouvoit pas être nettoyée des pirates de Dunquerque, l'on vit bien-tôt les fruits que ces nouveaux Croiseurs, que les Magistrats même d'Amsterdam & de Rotterdam, & de quelques Villes de la Zeelande, & quelques particuliers de la Noort-Hollande avoient mis en mer, produisirent ; & que la mer étroite, & même l'Ocean, pouvoit être purgé aussi-tôt, qu'un intérêt particulier faisoit chercher la sureté de la Mer avec application ; l'on prit tant de pirates, & on les tint tellement hors de la Mer, qu'au lieu de huit & dix pour cent qu'on donnoit pour assurance sur la Rochelle & Bordeaux, ces assurances étoient baissées jusqu'à deux ou trois.

Quoi que cette libre Navigation dût beaucoup augmenter le Commerce dans la Hollande & Zeelande, & que ces Provinces augmentassent en force, & n'étoient plus assez souples pour être menées selon l'intention des Etats Généraux, & du Stathouder ; on ne travailloit plus contre eux avec tant de vigueur qu'auparavant, à cause du

trop grand âge du Prince d'Orange; dont les Etats de Hollande ſurent ſi bien profiter, que l'on continua les Croiſeurs, les animans encore par des récompenſes plus avantageuſes, juſqu'à ce que la paix fut concluë en 1648. avec le Roi d'Eſpagne.

Mais pendant que le Prince d'Orange, & ſes favoris du Cabinat, les Députez de la Généralité, aveuglez par une trop grande ambition, & par leur jalouſie contre la puiſſance de Hollande, ont fait pancher la balance d'entre la France & l'Eſpagne entiérement du côté de la France, au deſavantage de toute l'Europe, & de nous particuliérement, en favoriſant trop imprudemment & trop long-temps, les François même; que l'Admiral Tromp ayant tenu bloqué avec les vaiſſeaux du Prince, Gravelines & le Schuirtien, & Mardyk, & inveſti de même que Dunquerque, par mer, en 1644. 1645. & 1646. ſucceſſivement, ayant fait tomber ces poſtes entre les mains des François, qui tourmentoient beaucoup nôtre Nation dans leur Païs; leur faiſans payer de plus grands droits qu'aux autres Nations: ils nous faiſoient d'abord les Loix ſur Mer, ſaiſiſſans nos plus riches vaiſſeaux dans la Mediterranée; & firent arrêter nos vaiſſeaux, trafiquans ſur les quartiers d'Italie, appartenans au Roi d'Eſpagne, où nous avions toûjours commercé tranquillement; & lors qu'ils trouverent par les reconnoiſ-

ſances

ſances des battelliers, qu'ils avoient chargé quelqûes marchandiſes ennemies : ils ne déclarerent pas ſeulement ces marchandiſes confiſquées, mais auſſi toutes celles de Hollande.

Par leſquelles maniéres d'agir, les Marchands d'Amſterdam ont perdu pour leur part plus de dix millions; leſquelles pertes étant jointes aux tromperies & aux infidélitez des Portugais dans le Breſil, Angola & Sant Thomé, bleſſoient ſi ſenſiblement nos principaux Marchands, qu'ils cauſerent pluſieurs banqueroutes en 1646 & 1647. que nôtre trafic & banques d'échanges furent comme entiérement arrêtées; car on ne ſavoit plus à qui ſe fier. Il ſera facile de juger combien ces pertes ont été conſidérables, puiſqu'ils ont fait faillir nos plus honnêtes Marchands; quoi que pendant nôtre guerre avec les Anglois, ils ayent pris un grand nombre de nos vaiſſeaux dans le canal, & dans la Mer du Nort, en l'an 1652. & 1653. on n'a point vû néanmoins beaucoup de banqueroutes, ſi ce n'eſt ſeulement dans la Chambre des aſſurances.

L'on a donc tort de juger que nous devons attribuer l'accroiſſement de nôtre puiſſance & richeſſe, au gouvernement des Princes d'Orange, & de leurs Conſeils; puiſque c'eſt une bénédiction, dont Dieu nous a bien voulu favoriſer contre vents & marée, pour ainſi dire : joint à cela nôtre bonne ſitua-

tion, & nos rivieres, & par les guerres ruïneuses, qui ont duré très-long temps dans les Pays voisins, premiérement du temps de Guillaume I. Prince d'Orange, la ruine de Flandre & du Brabant, & du temps du Prince Maurice, & de Frederik Henri, les grandes guerres en Allemagne, & quelques Païs d'alentour; ce qui a rempli nos Villes d'Ouvriers, de Marchands & d'Artisans, qui ne trouvans pas chez nous le gouvernement Républiquain entiérement détruit, par ces restes de liberté, ont établi plusieurs nouvelles Manufactures & Commerces, ayans conservé avec cela nôtre ancien Commerce, joint à l'industrie, application au travail, & bon ménage, & sobrieté naturelle de nôtre Nation, qui communiquoit ses manieres aux habitans étrangers; suivant l'ancien proverbe :

Occulta est Batava quadam vis insita terra.

Et c'est par là, que les Hollandois ont surpassé toutes les autres Nations dans le Commerce, & c'est ce qui nous a préservé d'une ruïne totale par mer, pendant ce mauvais gouverment.

Il est donc facile de juger, si toutes ces bonnes qualitez n'auroient pas produit un meilleur effet sous une libre regence, que sous la direction de ces trois Princes d'Orange, & de ces Députez dans la Généralité

té, qui n'avoient d'autre but que l'agrandissement des Princes, & leur propre profit, au lieu de celui de la patrie.

Finalement il faut conclurre, que les Regens & les Magistrats des Villes, qui sont la plûpart intéressez dans la Navigation, dans les Manufactures, dans la pêche ou Commerce, & équipement de vaisseaux, doivent avoir seuls la direction d'assurer les Mers, si l'on y veut bien réüssir.

CHAPITRE II.

Que la paix est une chose très-nécessaire à la Hollande.

APrès avoir représenté combien l'assurance de la Mer est nécessaire à la Hollande tant en guerre qu'en paix, la paix leur est encore plus nécessaire; puisque les pirateries sont plus en usage pendant la guerre; outre qu'elle nous prive du Commerce avec les païs ennemis, dont les païs neutres profitent; & les effets, & vaisseaux des Hollandois, & ce qui leur est dû dans les Païs ennemis, sont d'abord saisis & arrêtez: ce qui peut donner un furieux coup, d'autant que les Hollandois n'attendent point, comme les autres Nations, jusqu'à

ce que l'on vienne acheter les marchandises chez eux avec de de l'argent comptant, mais ils les envoyent par tout le monde, en y établissant leurs Magasins, en attendant les Marchands; & ce qui est encore plus dangereux, c'est que ce qu'ils vendent la plûpart en Europe, est à un an de vûë. De plus, quand il y a dans d'autres païs, des années fertiles, & qu'il y a grande abondance d'une chose; nos Marchands l'achetent d'abord avec leur argent comptant, & la mettent dans des Magasins, jusqu'à ce que les saisons soient propres, & que les vaisseaux soient à la main pour la faire venir, ou pour l'envoyer dans d'autres quartiers.

Joint encore à ceci, que les ennemis empêchent nôtre Commerce par mer, avec des Flottes entiéres, & font par leurs pirateries des butins considérables sur nous, à cause que nôtre Pêche & Commerce sur la Mer, est d'une si grande étenduë, que la Hollande n'est pas en pouvoir de le garantir par tout, & d'être entiérement les maîtres de la Mer, quand même la Hollande n'auroit que la Mer à soigner; quel butin y a-t-il à faire pour nous, puisque nous sommes presque les seuls qui y trafiquions? Et pour ce qui regarde la guerre par terre, quoi qu'elle ne nous soit pas si dommageable que celle de mer; il est pourtant certain, que les Marchands n'y sauroient gagner, & qu'elle est

rui-

ruïneuſe à tous les habitans, particulierement aux trafiquans hors du pays; & ceux qui en pourroient douter n'ont qu'à lire les regitres de l'Admirauté d'Amſterdam, & des autres Villes, qui leur pourront prouver que depuis nôtre paix avec l'Eſpagne, nôtre navigation & commerce, ſont augmentez de moitié; & quand ils ſe ſouviendront que j'ai dit ci deſſus, que pendant la guerre d'Eſpagne, les convois & licences ne produiſoient que cinq cens quatre-vingt-huit mille ſept cens ſoixante trois livres; & depuis la paix, les Admirautez ont tiré en 1664. des convois, trois millions cens ſoixante douze mille huit cens quatre-vingt-dix-huit livres; à la verité cela n'eſt pas étonnant; car la guerre de là Mer, jointe à celle par terre, comme nous l'avons eu contre l'Eſpagne, incommode les Marchands de tous côtez; il doit être bien à charge à tous les habitans de mettre de ſi groſſes armées en campagne, & de gagner par de longs ſiéges les Villes fortifiées des ennemis. C'étoit donc pour rire, qu'on vouloit perſuader à des gens d'eſprit, que c'étoit pour l'avantage de la Hollande que l'on refuſoit la paix ou une ceſſion d'armes avec l'Eſpagne, & qu'on nous fit contribuer de ſi groſſes ſommes, & plonger dans les dettes juſqu'au col, pour faire ces guerres offenſives, pour gagner des victoires, & faire des conquêtes, qui ne ſont pas ſeulement inu-

inutiles à la Hollande, mais très à charge; les frontieres de nôtre Province étans très-faciles à fortifier par la Mer & les rivages; & se mettans bien en défence, elles pourront resister contre toutes les puissances: il est très-véritable, que toutes les Républiques consistans dans le Commerce, ont été détruites par leurs guerres offensives; & par leurs conquêtes.

Le Prince Maurice a fort bien sçû que ce pays se pouvoit mieux conserver, & avec moins de dépence, ayant peu de frontieres, que d'en avoir beaucoup; ce qui paroît encore par une lettre que le Roi de France écrivit à ce Prince, au sujet de la cession d'armes avec l'Espagne, disant entr'autres choses: *Vous avez éprouvé les grosses dépences que la guerre demande: tellement que Messieurs les Etats n'ont pû suffire, même avec l'aide de leurs amis, qui y ont contribué du leur; & s'il arrivoit que vous vous trouvassiez si affoiblis, que vous fussiez obligez, faute de moyens, d'abandonner une partie de vôtre pays, pour pouvoir conserver l'autre, comme le Sieur Lambert vôtre Envoyé me l'a declaré de vôtre part, que telle est vôtre intention, plûtôt que de conclure à cette cession d'armes, sans qu'il soit accordé auparavant, que la Souveraineté restera toûjours aux Etats.*

Voilà comme en jugeoient dans ce temps-là les grands Capitaines, & ceux qui étoient experts en l'art de la guerre; le Prince Hen-ry

ry a fait plusieurs conquêtes du côté de la Meuse, l'Escaut & le Rhin, qui ont été fortifiées; & les Etats Généraux tiroient de toutes les Villes conquises, qui sont hors des Provinces, en 1664. un million de livres de revenu, & en employoient quatre pour les garder; voilà pourquoi les partisans du Prince devoient bien avoüer que les Etats de Hollande avoient raison de representer à ce Prince, que l'on devoit bien examiner s'il ne falloit pas plûtôt ne plus faire de conquetes, ou d'en perdre quelques-unes, que de s'abîmer tout d'un coup par les trop grandes charges de l'Etat, ausquelles remontrances ils eurent pour toute réponse, qu'il n'aimoit pas qu'on méprisat si fort des conquêtes, qui avoient tant coûté de sang & d'argent. Concluons donc que la Hollande doit chercher par tout la paix, & nulment la guerre.

Ce sont les maximes, que l'on a toûjours suivies dans ces Provinces des Pays-Bas, suivant toutes les Histoires, & les raisons pour lesquelles, on n'a jamais voulu permettre aux Seigneurs du pays, de faire la guerre de leur propre autorité, ni de lever des impôts pour l'entretien de quelques troupes, pas même à la pluralité des voix; puisqu'on ne permettoit pas d'aller aux opinions pour une affaire si dommageable, comme on en a vû plusieurs exemples, principalement en Hollande, dans la guer-

re contre les Anglois, quoique les Pays-Bas pussent bien faire pancher la balance contre cette nation dans ces temps-là; car avant que les troubles eussent apporté les Manufactures de laines dans ce Royaume, les bergers, les Marchands Anglois, & le Roi même, qui ne tiroit presque aucun autre impôt que celui des laines, étoient plus dépendans des Pays-Bas; où étoient les uniques Ouvriers de laines, que ceux des Pays-Bas, ne dépendoient d'eux. On lit entr'autres, que le Duc Albert de Baviere, en qualité de Comte de Hollande, & de Zeelande, ayant en 1389. déclaré la guerre aux Anglois sans le consentement des Villes de Dort, & de Ziriczée; les Anglois ayans pris plusieurs vaisseaux venans de la Rochelle, chargez de vins, appartenans aux Hollandois, ces deux Villes ne les laisserent pas seulement passer, mais souffrirent qu'ils les vinssent vendre chez eux.

Le Traité entre les Anglois, & les Bays-Bas, nommé *l'intercursus magnus*, est fondé sur le même pied, contenant que ce dit Traité n'étoit pas seulement fait entre les deux Souverains, mais pareillement entre les sujets & les Villes de ces deux Etats; de-sorte que ceux qui y auroient contrevenu; seroient punis; & que la paix & l'alliance resteroit en effet, à l'égard de ceux qui n'auroient point consenti à la guerre, & que si quelques vaisseaux alloient pirater

avec

avec les commiſſions du Prince, & que quelques Villes y euſſent conſenti, ces Villes ſeroient obligées de rembourſer les dommages faits par ces vaiſſeaux. Ce Traité n'ayant pas été ſeulement ſigné du Roi d'Angleterre, & de l'Archiduc Seigneur & Prince de ces pays, mais encore les Bourguemaîtres des Villes de Gand, Bruge, Ipres, Dunquerque, Nieuport, Anvers, Bergue, Dort, Delft, Leyden, Amſterdam, Middelbourg, Ziriczée, Veere, Malines, Bruxelles, & la Briele en 1495. ſcellé du Sceau de ces Villes, diſant l'avoir fait ainſi des deux côtez, pour plus grande ſeureté du Commerce & bonne amitié; puiſque les Magiſtrats & Conſeils des Villes n'étoient point ſous le ſerment des Princes dans ce temps-là; ils ont uſurpé depuis, par de fauſſes querelles & prétentions, le pouvoir d'établir la Magiſtrature: au contraire il étoit permis aux Villes d'entretenir des troupes ſans le conſentement des Comtes, & les Comtes n'avoient en temps de paix, aucunes troupes, ni Magaſins, ni finances; ce qui fut la cauſe, de même que le different à l'égard des deux Villes engagées de ſaint Quentin, & Amiens, ſe détâcherent du Duc de Bourgogne en 1470. pour ſe remettre ſous le Roi de France, leur ancien maître, dont Philippe de Commines parle de cette maniere.

Le Duc Charles de Bourgogne, tenant aſſem-

aſſemblée des Etats dans ſes Pays-Bas, repréſentoit les dommages qu'il avoit ſouffert, à cauſe qu'il n'avoit point de troupes ſur les frontieres, comme le Roi de France; que s'il y avoit eu ſeulement cinq cens hommes d'armes ou maîtres, ils auroient pû être aſſez gardez pour conſerver la paix: il leur repreſentoit encore le mal à venir, demandant fortement un payement continuel, pour huit cens lanciers, ſur quoi les Etats lui accorderent tous les ans deux cent quarante mille livres, outre ce qu'il tiroit de ces Domaines, ſans y comprendre la Bourgogne; mais ſes ſujets trembloient en s'engageant dans une telle charge: car Louis XI. Roi de France fut le premier en Europe; qui entretient des troupes en temps de paix, & ce n'étoit pas ſans raiſon que les Etats avoient tremblé; car le Duc ne ſe vit pas plûtôt cinq ou ſix cens lanciers, que ſon envie d'en avoir davantage pour inſulter tous ſes voiſins, augmenta tellement, qu'il les porta dans peu au payement d'un million de livres par an, entretenant beaucoup de troupes, dont ſes ſujets eurent beaucoup à ſouffrir. C'eſt ici ou finit Commines.

Mais après la mort de ce Duc; l'on retrancha toutes ces troupes pendant la paix, juſqu'en 1547. que ce redoutable Empereur Charles-Quint leva des troupes d'ordonnance; conſiſtans dans quatre mille chevaux & leurs Capitaines, pour ſe tenir toûjours

prêts

prêts en cas d'invaſion ſur les frontieres, mais Philippe II. ſe méfiant de ces troupes; négligea leur payement : tellement qu'étant tombées tout d'un coup, il eſſaya d'y entretenir ſur pied quelques troupes Eſpagnolles, à quoi les Etats des Pays-Bas s'oppoſerent, ce qui cauſa le commencement des troubles, & la guerre dans le ſuite.

La Hollande n'a pas negligé ſes intérêts dans l'union d'Utrecht; car le neuviéme article porte qu'il n'y aura point de pluralité de voix, en cas de guerre ou de paix, ou de contributions; les Membres de Hollande en particulier, ſe ſont reſervé la même liberté dans l'aſſemblée des Etats, comme de raiſon; car il n'eſt pas naturel, & même il eſt contre les loix; de donner à quelqu'un la puiſſance de nous ôter la vie, ſous promeſſe qu'il employera cette puiſſance à nôtre avantage; & en cas qu'il y manque, & nous coupe la gorge, nous ſerons hors d'état de défenſe, mais tant que nous reſterons les maîtres de nôtre propre gouvernement, toutes les alliances que l'on voudra faire contre l'intérêt de la patrie, ſeront infructueuſes.

CHAPITRE III.

Où après avoir examiné toutes les raiſons, on doit conclurre qu'il n'y a que la paix de ſalutaire à la Hollande.

COmme il ſe pourroit trouver des perſonnes qui voudroient oppoſer des raiſons contre ce que je viens de dire touchant la néceſſité de la paix pour nôtre République, & d'éviter la guerre par toutes ſortes de moyons : je veux encore faire voir plus à fond, que ce doit être une maxime fondamentale en Hollande.

Nous ne nous devons jamais engager dans une guerre, pour les impôts ou droits généraux, que l'on nous pourroit impoſer dans d'autres pays, puiſque le remede ſeroit pour nous pire que le mal. Le meilleur moyen pour prevenir ceci, ſeroit de charger la nation autant ici que nous le ferions chez elles ; car l'on trouve ordinairement que ces gros & trop excessifs droits tombent d'eux-mêmes, puiſque celui qui a ſi fort chargé les Marchandiſes, trouve d'abord une ſi grande perte dans la diminution du Commerce, qu'il ſe verra obligé de diminuer les droits, quand il voudra ſonger à ſes propres intérêts.

L'on a mille exemples ſur ce ſujet ; car les hiſtoires ſont pleines des guerres qui ont été

été causées par de trop grosses impositions de droits, que ceux qui les avoient mis, ont été obligez eux-mêmes d'ôter; comme la République de Venise en 1662. au mois de Septembre, voyant combien leur Commerce de Mer étoit diminué par les gros droits, en ont ôté deux de leur propre mouvement, dont l'un étoit nommé, *il sei per cento*, & l'autre *di ponente da mar.*

Je fais encore réfléxion sur une plus grande folie, particulierement que les Marchands Hollandois ou leur Etat, qui est fondé sur le Commerce, voudroit prendre pour une éternelle maxime, de se tenir dans un état non fortifié; c'est ce qui les oblige très-souvent, crainte d'une guerre plus incommode, de tenir la balance entre les Etats de l'Europe; car après que nous aurions fortifié toutes nos villes & frontieres, nous pourrions dire à un chacun, suivant l'intérêt de nôtre Etat, *Da pa em in diebus nostris*, Seigneur, donnez-nous la paix en nos jours; il vaut mieux une paix pénible qu'une guerre fondée sur une vaine justice: ainsi ceux qui seront dans la nécessité, pourront être assistez par quelqu'autre Etat; & au pis aller nous pourrions, en restant tranquilles, augmenter tellement nos finances & nos forces par mer & par terre, que personne ne nous attaqueroit facilement, où au contraire nous épuisons nos finances, & nous nous affoiblissons tous les jours davantage,

dans l'incertitude de vaincre, ſoit faute de fortifications, ou pour nous avoir attiré une mauvaiſe guerre.

Tous les bons Medecins tiennent pour maxime,

Una ſalus ſanis nullam potare ſalutem.

& ne conſeillent pas de prendre des remedes étans en ſanté, crainte de maladie à venir; car cela attireroit quelquefois la maladie, & même la mort.

Si la Hollande vouloit employer ſes ſoins pour ſe mettre en état de défence, elle eſt ſi forte, qu'aucune puiſſance, excepté l'Angleterre, en riſquant ſa propre perte ne la pourra abattre: tellement que ſi elle fait la guerre de peur d'avoir la guerre, pour éviter la fumée elle tombera dans le feu. Cette maxime étoit très-bonne au commencement de nos troubles, que la guerre valoit mieux qu'une paix incertaine, puiſque nous combattions dans ce temps-là contre nôtre propre Prince, pour le maintien de nos loix & de nôtre liberté; & ayans fait la paix, il ſeroit toûjours reſté Seigneur du Pays, après avoir deſarmé les Etats, ayant toûjours des troupes ſur pied dans ſes autres Pays, il ſe ſeroit fait maître abſolu, malgré tous les traitez & promeſſes qu'il auroit faites, & il auroit puni à ſon bon plaiſir, tous ceux qui lui avoient tenu tête.

Mais

Mais puis qu'il a plû à Dieu, que les Etats de Hollande ont conservé toute la puissance, ils la peuvent mieux gouverner à leur gré dans la paix, sans que personne s'en mêle; ils doivent donc changer de maxime à présent, & dire que la paix incertaine vaut mieux que là guerre; car après le gouvernement Monarchique, il n'y a rien de plus nuisible à la Hollande que la guerre.

Quelqu'un pourroit me demander, puisque la paix est si nécessaire à la Hollande, si on ne pourroit pas étant en guerre, la continuer, jusqu'à ce qu'on eût forcé l'ennemi à une paix solide; sur quoi j'ai à répondre que le monde est si fort sujet au changement, particuliérement en Europe; & que le Commerce cause toûjours des disputes avec toutes sortes de nations, qu'une paix certaine est une chimere pour la Hollande; & ceux qui les en flattent, font comme les Sirenes, qui tâchent par leur doux chant de faire faire nauffrage aux pauvres Hollandois.

Cependant quoi qu'en paix nous ne dévions pas moins tâcher, d'avoir de bonnes fortifications sur les frontieres de nôtre Province, d'avoir toûjours un bon nombre de vaisseaux de guerre sur mer, & d'augmenter nos Finances. Et si-tôt qu'il sera possible de diminuer les impôts, sur tout de rétrancher les convois; & nous persuader que

ce ſont les uniques moyens pour maintenir cette paix, & la proſperité du Pays, autant que les malheureux incidens du monde le voudront permettre, & nous apuyans ſur cette maxime ; nous devons attendre juſqu'à ce qu'on nous attaque directement ; en effet puiſque ceux qui nous feroient la guerre mal à propos, auroient le temps par nos bons préparatifs & défences, de conſidérer que l'on tire plus d'avantage de nous, par la paix, & par un bon commerce, que dans ſon interruption par la guerre, ſur quoi s'enſuivroit bien-tôt la paix, *beati pacifici.*

Mais comme ceci paroît contredire aux régles des habiles politiques, que guerres défenſives ſont guerres conſomptives : il faut ſavoir qu'on doit ſe ſervir de cette maxime avec diſtinction, puiſque ces dernieres régles ne ſont véritables qu'à l'égard des Monarques, qui ne demandent point de fortifications; mais dans des Républiques bien fortifiées, & qui ſubſiſtent du commerce, toutes les guerres offenſives ſont dommageables.

Le meilleur pour elles, eſt de ſe regler ſur l'exemple des chats. Ces animaux ne ſe mêlent jamais qu'avec ceux de leur ſorte, reſtans tranquillement chez eux, ou s'amuſent avec d'autres chats, ne prenans à cœur que leur propre défenſe ; cherchent leur nourriture avec aplication, & ſoignent leurs petits,

tits, n'ataquans jamais perſonne. Si une châte eſt attaquée, elle ſe ſauve dans quelque trou ou retraitte pour ſe cacher, juſqu'à ce que l'orage ſoit paſſé; & ſi on la ſerre de ſi près qu'elle ne puiſſe plus échaper, elle défend ſa vie des griffes & des dents, plus furieuſe qu'un lion; employant toutes ſes forces, ſans rien négliger, juſqu'à la derniere extrêmité; auſſi les chats goûtent-ils plus de repos, vivent plus long-temps, & ſont en plus grand nombre que les animaux devorans, les tigres, les lions, les loups & les ours ou les renards trompeurs, qui periſſent ſouvent par leur grande force, ou ſont pris dans les filets qu'ils avoient tendus aux autres.

Un chat reſſemble à un lion, mais reſte toûjours un chat; voilà comme nous ſommes Marchands Hollandois, qui ne pouvons être changez en guerriers; mais parce que le chat de Hollande a une groſſe tête, des yeux enflâmez, une barbe rude, des dents aiguës, de fortes griffes, une longue queuë, & beaucoup de poil; les Stathouders, & Capitaines Généraux, & quelques Régens trouvans leur compte & leur profit dans la guerre, ſe ſont de temps en temps ſervi de ſes griffes, contre le Lion Eſpagnol, de la maniere qu'ils l'ont voulu changer en Lion; & le lui ont ſi bien fait accroire, qu'ils l'ont agacé & animé pendant cinquante années, ſur d'autres bêtes, & l'ont fait com-

battre contre eux ; mais cette trifte expérience, & l'affoibliffement de toutes nos forces intérieures ; & particulierement la mort du dernier Stathouder * fuivi par la grace de Dieu d'un libre gouvernement, devroit défiller les yeux de ces groffiers Hollandois, & leur faire voir qu'il n'ont pas fait l'ouvrage d'un lion, mais d'un âne, puifqu'ils n'ont que porté la charge comme un âne; vû que les biens acquis par un fanglant travail ne les ont pû nourrir, mais les ont accablez, & n'ont fervi que pour augmenter les forces de nos Capitaines, Généraux & Stathouders, de maniere qu'ils donnoient continuellement de la crainte à leurs Maîtres, les Etats des Provinces & particulierement aux Etats de Hollande. Leurs biens ont encore fervi à faire fubfifter à leur aife quelques mauvais Alliez, & quelques Régens, qui ont fû faire tomber les plus gros emplois de la guerre à leurs enfans & à leurs plus proches parens : & ont toûjours confeillé à la Hollande de faire la guerre pour leur propre intérêt.

Le meilleur eft pour nous de fortifier nos Villes au plûtôt, & de ne nous mêler après cela de perfonne, que de nos plus proches & anciens Alliez des autres Provinces-Unies des Pays-Bas, & de laiffer rouler le refte du monde fens deffus deffous ; fuivant l'ancien proverbe : N'éteignez point le feu, qu'il ne vous

* *Guillaume fecond fils du Prince Frederik Henri.*

vous brûle point. Nous ne devons jamais nous ingerer ſans néceſſité dans les querelles des Souverains, par nos Ambaſſadeurs ou autre arbitrage, parce que cela engage inſenſiblement dans les frais de la guerre, où l'on obtient quelquefois la recompenſe de ceux qui ſéparent des gens qui ſe battent, c'eſt-à-dire, l'inimitié de tous les deux partis; outre que les dépenſes des fréquentes Ambaſſades épuiſent les Finances; & ſi malgré nôtre prudence & nôtre bonne conduite pour éviter les querelles, on vient à nous inſulter ſans raiſon, il nous ſera glorieux de nous défendre vigoureuſement, comme un chat reſſerré, en défendant une juſte cauſe, employans toutes les forces que nous aurons miſes en reſerve; & faire reſſentir que la Hollande eſt un chat à n'être pas attaqué ſans mitaines, pour donner le temps à quelque Puiſſance voiſine, jalouſe d'une ſi conſidérable conquête, de nous aider à arrêter un ſi injuſte agreſſeur.

Je ſai que cette loüable maxime ne ſera pas approuvée par la plûpart de nos Alliez, ni par la nobleſſe oiſive, & les gens de guerre, ni par le commun peuple groſſier, d'autant que nous ne nous repoſerions que ſur nos fortifications, & ne ſerions que ſur la défenſive; que la République perdroit tout ſon luſtre & ſa réputation par là: ſur quoi je dirai que tout ce qui brille n'eſt pas or, & que l'argent moiſi eſt plus eſtimé

chez les sages que le cuivre luisant; que qui en a le profit, en a l'honneur; & il fait toûjours mauvais perir sous quelque beau prétexte que ce soit; car il est certain que tout ce qui détruit les forces de la Hollande, sous quelque glorieux prétexte que ce soit, lui servira d'une honte éternelle. Dieu veuille que les présens Régens le comprennent ainsi, pendant que le vaisseau est encore en état d'être radoubé.

CHAPITRE IV.

Il est examiné si l'on doit chercher la conservation de la Republique, par des Traitez d'Alliances.

COmme il paroît que tous les Traitez de paix portent une promesse mutuelle de ne se porter aucun dommage, & de permettre le commerce des deux côtez; & que par conséquent ils sont très-nécessaires à la Hollande, & même qu'ils soient mêlez de traitez d'alliance avec ses voisins, qui nous ont néanmoins toûjours été dommageables, & on le trouvera toûjours de même; voilà pourquoi je me trouve obligé de d re mes pensées sur ce sujet, & de faire cette distinction.

Qu'un

Qu'un traité de paix consiste dans une promesse mutuelle à ne se point porter de dommage l'un à l'autre, à quoi la nature même nous oblige; mais une alliance engage quelquefois à faire des choses, qu'on ne feroit point sans cela.

Toute la difficulté qu'il y a, lors que les Puissances Souveraines s'engagent dans une alliance réciproque, est que le plus puissant, en recueille ordinairement le fruit, comme le Poëte Ovide l'a fort bien expliqué, disant:

Pax licet interdum est, pacis fiducia nunquam.

Quoi qu'il y ait une paix, le plus foible doit toujours veiller; tellement que si les Souverains ne peuvent jamais faire de paix, sur laquelle les parties les plus foibles se puissent fier, & que malgré cela ils fortifient chacun leurs frontiéres, s'informans continuellement par des espions, de toutes leurs démarches, tous les traitez doivent être tenus pour suspects chez toutes les Puissances Souveraines, qui recherchent plus leur avantage dans la guerre que dans la paix, qui ne sert que pour leur faire prendre haleine, & pour attendre l'occasion de pouvoir surprendre plus favorablement son voisin; & tant que cette occasion ne se présentera pas, ils observeront la paix par intérêt & raisons politiques, & non point à cause qu'ils s'y

ſont engagez par promeſſes & par ſermens, qu'ils peuvent rompre, ſans crainte que perſonne les en puniſſe, ni les oblige au contraire.

Car il eſt certain que le monde en général ne cherche qu'à s'enrichir & s'agrandir, & qu'il n'y a point de loix ni de ſermens, qui ſoient préferez à cet intérêt; & ces inclinations régnent encore davantage dans les grands Seigneurs que dans les autres, puiſqu'ils n'ont eu, dès leur jeuneſſe, que la grandeur & l'ambition pour principes, n'étans pas élevez dans aucune ſoumiſſion ni crainte pour les Juges & la Juſtice; au lieu que les Régens des Républiques ont été de ſimples Bourgeois, qui ayans toûjours fréquenté leurs ſemblables, connoiſſent le fort & le foible de tout, & conſervent dans leur élevation, les reſtes d'une crainte & d'une vénération pour les loix & les Juges, qu'on leur a inſpirée dans une premiére jeuneſſe.

Il y a encore plus de difficultez dans les alliances qui engagent à une aſſiſtance de troupes ou d'argent, ou autres choſes, puiſqu'il eſt très-incertain ſi elle ſera obſervée.

Il eſt très-étonnant qu'il y ait des Puiſſances qui croyent ne pouvoir obliger un rédoutable Souverain à la reconnoiſſance des ſervices rendus, ſans qu'ils lui faſſent auparavant quelques promeſſes où il trouve de nou-

nouveau son profit, & qu'ils s'apauvrissent par des dons & des libéralitez, pour le rendre encore plus rédoutable & plus riche : car l'on doit croire que les Rois se jugent au dessus de se croire rédevables à qui que ce soit.

Comme c'est une détestable Religion que celle qui apprend aux hommes de faire des sacrifices au diable, de peur qu'ils n'en soient endommagez; l'on peut dire qu'il n'y a qu'un dernier désespoir, qui puisse porter un Etat à faire connoître sa foiblesse à un rédoutable voisin, & à le fortifier par de l'argent, pour racheter le mal qu'il nous pourroit faire; qu'on devroit plûtôt employer à se défendre courageusement par les armes.

Mais comme il y a des Rois qui ne suivent que leurs plaisirs, & laissent gouverner leurs Etats par des favoris, dont le naturel, à cause de l'incertitude de la continuation de la faveur, est porté à tâcher de s'enrichir pendant qu'elle dure; l'on peut quelquefois, par des présens secrets parer de grands coups, mais on ne se doit servir de cette ressource que dans la derniére extrêmité; car ces favoris, par leur avidité, voyans que la crainte leur auroit attiré ces présens, après les avoir reçûs pourroient susciter d'autres mauvaises affaires, pour s'en attirer de nouveaux, & l'on en seroit toûjours la dupe, à moins qu'on ne se mît

en état de défenſe, afin d'obtenir la paix par ce dernier moyen.

Les alliances en général, entre tous les Princes & les Etats, ſe font dans les vûës, & par une défiance mutuelle contre un trop puiſſant voiſin, & par un déſir réciproque de ſe défendre contre cette rédoutable Puiſſance.

Secondement, pour pouvoir, par l'aſſiſtance de cette alliance, augmenter en forces; ou troiſiémement, par une vaine gloire, pour ſe rendre plus rédoutables.

Enfin il n'eſt pas ſi néceſſaire de ſavoir dans quelles vûes les alliances ſe traitent, qu'il eſt beſoin de ſavoir ſi les Alliez ont également beſoin les uns des autres, & s'il s'entre rédoutent également, & s'ils prennent un égal intérêt dans le ſujet pour lequel ils ſe ſont alliez; car la perte ſepare l'amitié.

Cela n'étant pas, l'alliance ſe fait uniquement en faveur du plus fort, & au déſavantage du plus foible; de ſorte que s'il n'a pû ſe tenir contre un plus fort, ſans traiter d'alliance avec lui, il en ſera encore renverſé plus facilement par l'alliance, s'il aide, en vertu de cette alliance, à faire la guerre à un plus puiſſant voiſin; car il vaut mieux avoir pluſieurs rédoutables voiſins, qu'un ſeul. La fable nous apprend, que comme un ours peut être pris par un grand chaſſeur, mais que ſa peau ne peut être partagée entre plu-

plusieurs, cela fait qu'il n'est jamais pris.

D'où il s'ensuit, que les Etats & les Puissances ne doivent jamais traiter des alliances avec de plus forts qu'eux, mais seulement avec de moindres, afin de pouvoir accorder que les plus foibles s'aquittent les premiers de leurs promesses, & de rester les maîtres de pouvoir expliquer les articles qui sont à nôtre charge, d'une maniére qui nous soit la plus avantageuse, & de ne pas faire davantage qu'on voudra, suivant le proverbe Italien: *Al pigliar pronto, al pagar tardo, perche puo nascer inconveniente, che non si paghi niente:* Sois prompt à recevoir, & tardif à donner; car il peut naître des occasions, que l'on reste en possession pour toûjours; il fait bon être maître, car on devient valet quand on veut.

Et s'il arrivoit qu'on ne pût éviter de faire une alliance avec une plus grande Puissance, il faudroit toûjours accorder, qu'il satisfît le premier à ses promesses; car si l'alliance est fondée sur un intérêt commun, le plus fort ne risque rien, n'ayant pas à craindre que les moins puissans le trompent, puisqu'il seroit toûjours en état de s'en pouvoir vanger.

CHAPITRE V.

Réfléxions particuliéres, ſur les alliances à l'égard de la Hollande avec de moindres Puiſſances.

PRemiérement, toutes les alliances fondées ſur la gloire ou ſur les conquêtes, ſont dommageables à la Hollande.

Il n'y a qu'une alliance fondée ſur une crainte particuliére, & ſur une défenſe contre une trop grande puiſſance, qui nous puiſſe être avantageuſe, puis qu'elle fait durer plus long-temps la paix, ou occupe quelquefois la racine d'une guerre qui commence à s'allumer.

Il eſt certain que toutes les Républiques fondées ſur le commerce, ont le même intérêt avec la Hollande pour conſerver la paix; mais elles ont en même temps de la jalouſie de nôtre commerce, qu'elles voudroient attirer chez elles, tâchans de nous traverſer dans tous nos deſſeins, pour parvenir à leur but. Elles ſont d'ailleurs de ſi peu d'importance pour pouvoir ſecourir la Hollande contre une plus grande Puiſſance, qu'il ſeroit fort inutile de faire quelque alliance avec elles pour une commune défenſe. Pour ce qui regarde la défenſe par terre, même à l'égard des Provinces-Unies, nous avons éprouvé l'inutilité de l'Union d'Utrecht,

pour

pour la défenſe commune, & comment les articles ont été mis en uſage du temps des Stathouders, tellement que tout eſt tombé ſur le dos des Hollandois.

De même, ſi nous traitions des alliances avec les autres Républiques d'Allemagne, ce ſeroit une charge à la Hollande. Comme elles ſont moins puiſſantes que nous, elles pourroient plûtôt être attaquées; ainſi nous nous trouverions engagez dans la guerre.

A l'égard des Républiques Italiennes, il eſt certain qu'elles ne pourroient, ni même ne voudroient nous donner aucune aſſiſtance par terre, comme nous l'avons éprouvé dans l'alliance que nous avons euë avec les Venitiens. Elles nous aſſiſteront encore moins par mer, hors de la Méditerranée, puis qu'elles n'y ſont point intéreſſées. Pour la République Anſeatique, il eſt conſtant qu'elle eſt trop foible, pour jamais s'engager dans une guerre à cauſe de nous; outre cela, elle n'aime que de nous voir embarraſſez ſur mer, afin d'avancer leur commerce; en ſorte que nous ne devons jamais traiter d'alliance avec ces Républiques que par amitié, & compter toûjours, que nous ne pouvons être aidez d'aucune République du monde: car à la verité ces amis Républicains ſont bons, mais malheur à ceux qui ont beſoin de leur ſecours; & double malheur pour nous, ſi nous avions éternellement beſoin du ſecours de nos voiſins.

A l'égard des alliances avec quelques Monarques, elles sont toûjours dangéreuses. Les Princes & les courtisans haïssent naturellement les Républiques, parce qu'elles sont toûjours opposées aux Regnes Monarchiques. Voilà pourquoi l'on doit traiter avec eux avec une plus grande circonspection qu'avec les Républiques. Mais comme nous pourrions nous trouver dans des situations où nous aurions besoin de telles alliances pour peu de temps, j'en parlerai avec distinction. L'Empereur, & le Roi de Pologne, ne nous sont nullement considérables; & la Couronne de Dannemark est si foible, & jusques à présent si peu en état de faire la guerre, que nous ne devons ni la craindre, ni esperer en son secours. La Suede & le Brandebourg sont encore si foibles, qu'ils ne nous pourroient donner du secours, qu'en leur donnant auparavant de grosses sommes d'argent: ainsi toutes ces alliances sont fragiles, nous l'avons éprouvé il n'y a guére à l'égard du Brandebourg; & la France l'a éprouvé à l'égard de la Suede.

Puis qu'après avoir reçû de l'argent, ils l'ont employé à leur bon plaisir, sans s'embarrasser de satisfaire à l alliance; outre qu'ils sont tous deux si peu puissants, qu'en cas qu'ils devinssent nos ennemis, nous leur pourrions faire traîner la guerre, & les miner, jusques à ce que nous les eussions vain-

cus, outre que nous leur ferions la loi ſur la mer.

C'eſt ce qui leur feroit voir, que ne pouvans rien conquerir ſur nous, leur commerce ſe ruineroit en attendant, & que la guerre étant ruineuſe des deux côtez, la paix & l'amitié avec nous eſt le parti le plus ſalutaire qu'ils puiſſent prendre : mais en tout cas, ayans fait quelques alliances avec des Monarques moins puiſſans que nous, dont les articles pourroient par la ſuite du temps être contraires à nos intérêts, & capables de détruire l'Etat & la patrie, l'on pourroit facilement donner des raiſons à ces foibles Alliez pour ne point exécuter nos promeſſes, pour ne pas ruiner par là nos ſujets.

Comme en effet dans les alliances des Monarques l'on devroit faire toutes les alliances avec ces conditions tacites de les effectuer, autant que l'intérêt du Pays le permettra; & ſi quelque Régent vouloit conſentir à l'entretien d'une alliance qui ſeroit à la ruine de la patrie, on le devroit conſidérer comme un homme incapable de gouverner, & privé de bon ſens.

CHA-

CHAPITRE VI.

Sur les Alliances avec les plus puissans Potentats, & premiérement avec la France.

POur ce qui regarde les trois Puissances les plus rédoutables, qui sont la France, l'Espagne, & l'Angleterre, puisque chacune d'elles peut s'armer par ses propres forces, & qu'elles n'ignorent pas de combien d'importance nous est la paix, ils ne nous craignent pas, mais nous les devons craindre, & par consequent il est très-nécessaire que nous nous comportions prudemment à leur égard en matiere d'alliance ; & pour y mieux réüssir, l'on doit considérer auparavant, chacun en particulier, quel bien & quel mal ces Royaumes peuvent donner & recevoir de la Hollande, & le bien & le mal qui nous en peut avenir.

A l'égard de la France, l'on sait qu'elle ne subsistoit autrefois que par l'agriculture, & par consequent on ne lui pouvoit nuire par la guerre de mer : mais depuis le Régne de Henri IV. & dans la suite, on a mis de si gros droits sur les entrées de toutes les Manufactures étrangeres, & les Manufactures de soye, laines, & toiles, & toute sorte d'autres mêtiers y sont tellement augmentez, que les François livrent à présent plus d'étoffes & d'ouvrages, que les étrangers n'en

n'en ſauroient conſommer; tellement que la guerre contre nous leur eſt plus dommageable, & ne l'eſt pas tant pour nous qu'autrefois.

Puiſque ce point eſt de la derniére importance, & que tout le monde ne ſera pas de cette opinion, je me trouve obligé d'ajoûter ici une liſte des Manufactures qui ſortent de ce Royaume pour l'Angleterre, & la plus grande partie pour la Hollande, ſuivant la repréſentation qui en a été faite au Roi de France par le corps des Marchands de Paris, lors qu'on eut augmenté conſidérablement les entrées des Manufactures & marchandiſes étrangeres en France, dans la crainte qu'un même droit pourroit être mis pareillement en Hollande & en Angleterre ſur les marchandiſes venans de France, ſuivant l'avis que l'Ambaſſadeur de Hollande Monſieur Boreel, en a donné en 1658. aux Etats Généraux des Provinces-Unies.

1. Une grande quantité des velours & pluches, ſatins, étoffes d'or & d'argent, tafetas, & autres étoffes de ſoye, qui ſe fabriquent à Tours & à Lyon, qui montent à plus de ſix millions.

2. En rubans, galons de ſoye, dentelles de ſoye, boutons, houpes, qui ſe fabriquent à Paris & à Roüen, & aux environs, pour la valeur de deux millions.

3. Des chapeaux de caſtor, de Vigognes de laine & de poil, qui ſe font à Paris & à Roüen,

Roüen, pour la valeur de quinze cens mille livres.

4. Des plumets, ceinturons, éventails, masques, coëffures pour les Dames, des miroirs, des bordures dorées, montres; & autres merceries, pour plus de deux millions.

5. Des gands qui se font à Paris, Clermont, Vendôme, & Roüen, pour plus de quinze cens mille livres.

6. Des laines filées, qui se filent par toute la Picardie, pour cinq cens mille livres.

7. Du papier de toutes les sortes, qui se fait en Poitou, Limosin, Auvergne, Champagne, & Normandie, pour plus de deux millions.

8. Des éguilles, épingles, qui se font à Paris & en Normandie, & des peignes d'yvoire, de corne, de buis, pour la valeur de cinq cens mille livres.

9. En clincaillerie, ou ouvrages de Nurembergh, qui se font en Auvergne, pour plus de six cens mille livres.

10. De grosses toiles pour faire des voiles, qui se font en Bretagne, & en Normandie, pour plus de cinq millions.

11. Des ameublemens, des lits, matelats, tapisseries, courte-pointes, crépines, franges, molets de soye, pour plus de cinq millions.

12. En vins de Gascogne, Nantois, Xaintonge, & autres places, pour la valeur de neuf millions.

13. En

13. En eau de vie, vinaigre, cidre, pour plus de deux millions.

14. Saffran, pastel, savon, miel, amandes, olives, marons, capres, prunes, brignolles, pour plus de deux millions.

15. En sel tous les ans plus de cinq à six cens vaisseaux, que l'on va prendre à la Rochelle, Maran, Broüage, & les Isles d'Oleron & de Ré.

Et si l'on ajoûte encore à ceci, la compagnie Françoise de baleine, moruë, & de harang, les rafineries de sucre, & toutes les épiceries & marchandises des Indes, y ayant une défense à tous ceux qui ne sont point de cette Compagnie, de porter aucunes de ces marchandises en France.

Il est donc facile de concevoir que la France ayant la guerre contre nous, ses habitans souffriroient incomparablement plus que nous dans leur commerce; car il est constant que les François profitent tous les ans sur les Hollandois, de plus de trente millions d'argent comptant, outre les marchandises qu'ils envoyent en France.

En second lieu, il est sûr que les François ont très-peu de vaisseaux à eux, & peu de Matelots; tellement que la plus grande partie de leur commerce se fait, excepté quelque peu de vaisseaux Anglois, par les vaisseaux Hollandois, & par la Hollande: & bien plus, quand ils veulent transporter des marchandises en France même,

me, d'un Port de mer à un autre, ils se servent ordinairement de bâtimens Hollandois.

En troisiéme lieu, les Hollandois consomment & débitent presque tous les vins & les sels qui sortent de France, & qu'ils pourroient fort bien prendre le sel dans d'autres Pays, comme en Portugal, en Espagne, & à Punto del Rey; & il est certain que nous pourrions mieux nous passer des vins de France, que la Noblesse & le Clergé, à qui la plûpart des vignes appartiennent, ne pourroient se passer de nôtre argent; & ayant la paix avec l'Allemagne, nous pourrions établir nôtre commerce avec les vins du Rhin, quoiqu'il ne fût pas si profitable à la Hollande que le commerce des vins de France par mer.

En quatriéme lieu, il est certain que la France consommoit autrefois une grande quantité de draps de Hollande, de toiles, de serges, de harangs, moruës, & d'autres marchandises, que nos vaisseaux y apportoient; ce qui est beaucoup diminué à présent, par les trop grosses entrées, ou pour mieux dire, entiérement détruit.

En cinquiéme lieu, que la Province de Hollande ne peut être attaquée par terre, * toutes les Villes se défendans par les eaux; ni

* *Savoir la Province de Hollande en elle-même; car l'Auteur ne parle point des autres six Provinces, que comme des Alliez.*

ni par mer, faute de puiſſance navale, & à cauſe de nos côtes perilleuſes. Le plus grand mal qu'ils nous pourroient faire, ce ſeroit de ſaiſir ce qui nous ſeroit dû en France, nos vaiſſeaux qui ſe trouveroient dans leurs Ports, & nos marchandiſes, & avec de petites pirateries ſur mer, que nous pourrions empêcher pour la plus grande partie, en tenant des convoyeurs vers les Caps, & le Heiſſant; & ſi nous envoyions des croiſeurs chercher les Pirates vers la Garonne & la Loire, pour nettoyer la mer du Nort. Le plus grand tort qu'ils nous pourroient faire, ce ſeroit dans la Mediterranée, où nous ne pourrions, à cauſe de l'éloignement, qu'avec des dépenſes conſiderables meſurer nos forces maritimes avec les leurs, & les détruire; mais nôtre bon réglement ſur les équipages, ſuivant que les vaiſſeaux doivent être pourvûs d'hommes, nous garantiroit encore d'une grande partie de ces pirateries.

En ſixiéme lieu, on ne peut diſconvenir que les Hollandois, par leurs forces maritimes ne puſſent piller, brûler & ſaccager leurs côtes, depuis la mer du Nort juſqu'à l'Italie, à moins qu'ils ne l'empêchaſſent par des armées de terre, puiſqu'il y a en France, du côté de la mer, un grand nombre de Villes & de Bourgs non fortifiées, & qu'ils n'ont pas aſſez de vaiſſeaux de guerre pour tenir la mer contre nous, & qu'outre

cela nous ruinerions leur commerce dans les Indes Orientales & Occidentales, de même que leur commerce par toute l'Europe, qui eſt à préſent aſſez conſiderable; comme je l'ai prouvé ci-devant. Avec cela les finances ſont ſi mal ménagées dens les Monarchies, en temps de guerre, comme je dirai dans la ſuite dans l'article d'Angleterre, qu'on aura raiſon de croire que nous pourrons profiter à la France, & la porter même à faire la paix avec nous.

Il eſt donc facile de concevoir par toutes ces raiſons, que le Roi de France ne doit pas nous faire la guerre, de crainte d'être endommagé par nous, ni dans la vûë de faire quelques gains ou conquêtes ſur nous; mais au contraire la guerre contre nous feroit d'abord ceſſer & arrêteroit la plus grande partie du commerce en France.

Et ſi l'on conſidere que l'Eſpagne & l'Angleterre étoient autrefois plus redoutables à la France, à plus forte raiſon ne devons-nous pas nous effrayer par les menaces de la France, pour traiter avec elle une alliance qui nous ſeroit dommageable, & bien moins devons-nous, pour plaire à la France, nous laiſſer entraînet dans quelque guerre, par où l'Eſpagne & l'Angleterre deviendroient encore moins redoutables à la France.

CHAPITRE VII.

Sur les Alliances avec l'Espagne.

TOuchant l'Espagne, il est très-remarquable que tout le bien de ce Royaume dépend de son commerce dans les Indes Occidentales, & qu'il ne produit que des laines, des fruits, & du fer, & qu'ils usent une si grande quantité des marchandises de Hollande, que toutes celles de l'Espagne & des Indes ne sont point capables d'en faire le retour.

De-sorte que les Marchands Hollandois, qui portent de l'argent presque dans tous les coins du monde pour acheter des marchandises, ne tirent que de ce seul Pays dans l'Europe, leur or & leur argent, qu'il reçoivent en payement de leurs marchandises, & qu'ils rapportent chez eux avec mille perils, sans gain sur des marchandises de retour.

Secondement, l'Espagne a perdu toutes ses forces maritimes par nos guerres; & après la paix nous avons mené toutes les marchandises des Orientaux & des Anglois, pour ce qui regarde ce commerce; & tous les havres d'Espagne ne sont pratiquez que par les vaisseaux Hollandois; & ils ont si peu de Matelots, & de Bâtimens, qu'ils ont loüé ouvertement nos vaisseaux pour aller

dans les Indes, dont ils étoient autrefois si jaloux, ne permettans pas qu'aucun étranger y allât.

Troisiémement, il est certain que les Indes Occidentales, comme étans l'estomach de l'Espagne, doivent être jointes à leur chef, par la force de la navigation, & que le Royaume de Naples, & les Pays-Bas, sont comme les bras, qui ne peuvent employer leur force pour rien donner ni recevoir de cette tête Espagnole, que par le moyen des vaisseaux; à quoi nous leur sommes d'un grand secours en temps de paix, & en quoi la guerre avec nous les peut incommoder.

Quatriémement, il faut considerer que la Hollande, par sa puissance navale, peut extrêmement incommoder, ou être utile à tout ce corps dispersé, & peut les obliger à entretenir un grand nombre de troupes dans leurs garnisons.

Il est encore sûr que le Roi d'Espagne redoutant ce puissant Roi de France, est obligé d'entretenir une infinité de troupes dans ces grandes Villes des Pays-Bas, ou de courir le risque de les perdre.

Il est encore vrai, par les prétentions que le Roi d'Espagne a euë sur la Hollande, qu'il y a encore beaucoup de partisans parmi les Catholiques Romains, quoi que depuis la paix, la renonciation à toutes ses prétentions, & la suite de tant d'années, a beaucoup

coup rompu ces brigues, & nous a entierement affermis dans nôtre libre gouvernement.

Il eſt vrai auſſi, que le Roi d'Eſpagne joint la Hollande par le Brabant, & qu'il peut beaucoup interrompre nôtre commerce & nôtre pêche par les havres de Flandres.

Et l'intérêt de nôtre libre gouvernement ne permet pas même en temps de guerre, de prendre davantage de Villes dans les Pays-Bas.

Toutes les frontieres des Provinces-Unies ſont ſi bien fortifiées, qu'elles ne pourroient être priſes qu'avec de groſſes armées, leſquelles ſeroient des conquêtes très-cheres à l'Eſpagne, pourvû qu'elles fuſſent bien deffenduës. Outre cela, l'Eſpagne auroit à craindre que nous ne ſuſcitaſſions la France pour empêcher ſon agrandiſſement, ſuivant l'intérêt de ce Royaume, par une guerre ſur les frontieres des Pays-Bas; ce qui ſeroit un cas fort dangereux pour l'Eſpagne.

L'on peut donc conclure par tous ces raiſonnemens, que l'Eſpagne tire de grands avantages de la Hollande, dans la paix, & que la guerre ſeroit très-dommageable à tous les deux, quoiqu'il y ait plus d'apparance, que l'Eſpagne pourroit faire des conquêtes ſur nous, par terre, que nous n'en pourrions faire ſur elle, à moins que nous ne comptions le pillage que nous pourrions faire dans quelques-unes de ſes Villes en

Eſpagne, & le riſque où elle ſeroit de perdre ſes Gallions ſur mer. Nôtre libre gouvernement, qui eſt fondé ſur le commerce, ne doit jamais entreprendre de guerres offenſives, & ne doit faire qu'une guerre défenſive dans le dernier beſoin.

D'où il s'enſuit que nous ne devons jamais traiter d'alliance avec l'Eſpagne contre l'intérêt de cet Etat, & que nous devons bien moins, pour l'intérêt de l'Eſpagne, nous laiſſer entraîner dans une guerre avec quelque voiſin qui lui eſt rédoutable, puiſque le plus grand repos de cet Etat conſiſte en ce que la France ſoit redoûtable à l'Eſpagne, & que l'Angleterre nous ſoit affectionnée.

CHAPITRE VIII.

Sur les Alliances avec l'Angleterre.

IL faut ſavoir que l'Angleterre ne ſubſiſtoit autrefois que de l'Agriculture, étant tellement dépourvûë de toute puiſſance Navale, que les Villes Anſeatiques étant entrées en guerre avec l'Angleterre, elles obligerent le Roi Edoüard en 1470. à faire une paix très-avantageuſe pour elles; & pendant le temps que l'Angleterre ne produiſoit que quelques mineraux, & beaucoup de laines, que les Anglois portoient la plûpart par des vaiſſeaux étrangers à Calais, & les vendoient

doient uniquement à des Drapiers des Pays-Bas; cela leur rendoit la guerre contre les Flamands très-dommageable; le Roy perdoit à Calais, pour la Maltôte des laines, tous les ans plus de cinquante mille écus; aussi on ne lit pas dans aucune histoire, que l'Angleterre ait éclaté dans quelque guerre de conséquence contre les Pays-Bas; & si les Souverains de ces deux Pays ont eu des guerres & des contestations ensemble, les Villes interessées dans le commerce & les Manufactures, s'en sont exemptées; tellement que toutes les guerres de ce Royaume n'ont éclaté que contre la France, l'Ecosse, le Pays de Galles, & l'Irlande, & quelquefois contre l'Espagne.

Mais après qu'on a introduit la methode tyrannique d'établir des halles & des controlles pour les Manufactures, par les révolutions causées à ce sujet, jointes à nos guerres intestines, les Manufactures des Draps se sont retirées dans les villages, & de là en Angleterre; & par les cruautez Albaniques il s'y est joint le commerce des serges; tellement que les Anglois, en debitant leurs Manufactures par toute l'Europe, sont devenus si puissants sur mer, qu'ils se sont rendus indépendants des Pays-Bas; à quoi s'est encore joint la découverte de la Terre-Neuve, Pays si abondant en poisson, dont ceux de Bristol ont profité particuliérement de cette nouvelle occasion, surchargeans

leurs vaiſſeaux de plomb & d'étain d'Angleterre, & autres marchandiſes, afin qu'après avoir pêché leur moruë, ils puſſent aller en Eſpagne & par toute la Mediterranée, pour les débiter avec leurs poiſſons, & de rapporter d'autres marchandiſes en retour.

Il s'eſt encore joint à ceci la grande perſécution contre les Puritains en Angleterre; c'eſt ce qui a cauſe l'établiſſement d'un nombre de Colonies dans les Indes Occidentales; ce qui leur procure à préſent l'occaſion d'un grand Commerce par mer dans les Indes avec ces Colonies.

En ſorte que l'Angleterre étant à préſent jointe avec l'Ecoſſe & l'Irlande ſous un même Roi, n'a plus beſoin d'entretenir aucunes garniſons, ni de craindre aucunes puiſſances étrangeres étant ſituée au milieu de l'Europe avec des côtes favorables & profondes, remplies de bons havres, joint à une mer fort étroite, & que tous les vaiſſeaux allans & venans vers l'Occident ſont obligez pendant le beau temps, de paſſer par les côtes d'Angleterre, pour éviter les côtes perilleuſes de la France, & en cas de tempêtes, de ſe ſauver dans leurs bayes, même au riſque de tout perdre. Il eſt donc facile de voir que ce Roi a à préſent de grandes forces maritimes, & eſt indépendant de tous ſes voiſins à l'égard du Commerce, & eſt fort redouté de

ceux qui ont quelque intérêt à la naviga-tion de cette mer étroite.

Car ſuivant le proverbe, *Imperator maris, terræ dominus*; & principalement un Roi d'Angleterre, puiſqu'il peut par de puiſſantes Flottes, & par des pirateries particuliéres, attaquer tous les vaiſſeaux qui paſſeront ſur ſes côtes : de plus, que le vent d'Eſt regne la plûpart du temps vers ces côtes, ce qui donne une grande facilité aux Anglois pour ſortir de leurs havres & de leurs bayes, pour interrompre toûjours nôtre navigation; & ſi le Commerce des Indes Orientales & Occidentales nous étoit empêché, ce ſeroit une ruïne aſſurée pour toute la Hollande.

Le Roi Henri VIII. connoiſſoit ſi bien ſes forces, qu'il oſa porter pour déviſe : *Cui adhæreo præeſt* : Celui que j'aſſiſterai, ſera le maître; & dans cette vûë, il faiſoit la guerre comme bon lui ſembloit, tantôt contre la France, tantôt contre l'Eſpagne, qui étoit dans ce temps-là fortifiée de l'Empire d'Allemagne & de ces Pays-Bas, faiſant toûjours la paix à ſon bon plaiſir avec François I. & Charle Quint, qu'il oſa choquer ſi ouvertement en répudiant ſa tante.

De maniére que l'Angleterre, dont la navigation & les Manufactures ſont encore augmentées, a augmenté conſidérablement ſes forces en uniſſant l'Ecoſſe à ſon Royaume, & ſeroit en toute maniére re-

doutable à toute l'Europe, ſi ce Roi pouvoit par lui-même ſe ſervir de toutes ſes forces contre ſes voiſins, ſans en être empêché par ſon Parlement.

Il eſt auſſi vrai d'un autre côté, que l'Angleterre tire de grands avantages des Hollandois en temps de paix, par le paſſage de leurs vaiſſeaux & leur retraite dans ſes havres, & que nous uſons trois fois plus des marchandiſes des Anglois, qu'ils n'en uſent des nôtres, & dont nous pourrions fort bien nous paſſer, puiſque les Manufactures de Hollande, & des autres Pays, ſont défendues en Angleterre, & qu'on ne peut tranſporter ni porter par des vaiſſeaux étrangers aucunes marchandiſes que celles qui ſont originaires d'Angleterre; ce qui arrête aſſez nôtre navigation & nôtre Commerce dans ce Pays-là.

Secondement, que leurs rivieres ſont fort petites, & éloignées les unes des autres; tellement que tout leur Commerce & tranſport des marchandiſes ſe devant faire par la pleine mer, les Anglois peuvent beaucoup ſouffrir par nos pirateries.

Troiſiémement, le Commerce des Anglois par mer étant ſi étendu, peut-être extrêmement endommagé par nôtre puiſſance Navale, qui augmente tous les jours, même juſqu'à la Mediterranée & dans les Indes.

Quatriémement, les Anglois ne peuvent faire

faire aucunes conquêtes ſur nous, à cauſe de nos côtes difficiles & non profondes, à moins que des conteſtations inteſtines ne leur en donnaſſent l'occaſion ; & nous n'en pouvons faire ſur eux par d'autres raiſons. Outre cela, que les Rois aſpirent toûjours à faire des conquêtes, & que les ſages Républiques, dont toute la felicité conſiſte dans la paix, ne s'y attachent jamais que pour établir des Colonies.

Cinquiémement, il s'enſuit que les Anglois ne nous peuvent faire la guerre que par mer, qui ſe doit toûjours faire avec de l'argent comptant, à cauſe que ces troupes ne peuvent ſubſiſter par le pillage ni par les contributions, ni par les quartiers d'hiver dans les Pays ennemis, & que le Roi d'Angleterre ne peut ſe ſervir de ſes domaines pour cet effet, qui ne peuvent pas ſeulement ſuffire pour l'entretien de ſa Cour, de ſorte qu'il lui faudroit d'autres fonds pour faire la guerre.

Sixiémement, il eſt connu que ce Roi n'ayant qu'un revenu réglé, doit aſſembler un Parlement pour exiger des ſubſides extraordinairés, lequel ne conſentira jamais que des impôts perpetuels ſoient établis dans ce Royaume, & ne ſe priveront pas de cet important privilége de pouvoir examiner & ſe plaindre de tous les mauvais uſages qu'on fait des deniers, & de toutes les chicannes & injuſtices que commettent les

personnes de la Cour, & ceux qui sont dans les emplois, d'en demander justice, & de les punir, avant que de consentir à des subsides extraordinaires.

En septiéme lieu, si nous conservons bien nôtre puissance maritime, & si nous ménageons tout ce qu'il faut pour la fortifier & l'augmenter, il faudroit de si puissantes Flotes contre nous, que les considérables subsides qu'elles leur coûteroient en empêcheroient les effets, car cela ruïneroit & incommoderoit le peuple, de-sorte que le Roi auroit toûjours des révolutions à craindre, & ne réüssiroit point, en voulant continuer une guerre mal à propos contre nous.

En huitiéme lieu, les côtes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande sont si commodes, & les Villes en sont si ouvertes, & si peu fortifiées, que nos vaisseaux y pourroient faire un grand dégât en les pillant & brûlant entiérement, sans qu'ils nous pussent rendre la pareille, nos côtes étans de si petite étenduë, que nous les pouvons garder avec peu de monde, & sont d'ailleurs si difficiles & si peu profondes, que les vaisseaux de guerre ne pourront jamais approcher assez près pour tirer jusques sur nos rivages, & s'ils débarquoient dans des chaloupes, ils courroient risque d'être renversez par les flots.

Tellement que nous pourrions reprendre par

par terre, en pillant leurs Villes, ce que nous pourrions perdre ſur mer, ce qui cauſeroit une plus grande émotion parmi le peuple, de voir brûler & ſaccager leurs maiſons, que les pertes ſur mer ne pourroient nous cauſer de dommage.

Neuviémement, on ne peut diſconvenir que dans tous les Régnes Monarchiques, pendant la guerre, particuliérement par mer, les perſonnes de direction employent ſi mal les deniers, & avec ſi peu d'œconomie, dépenſans des ſommes conſidérables aſſez mal-à-propos, outre ce qui ſe vole tant en argent qu'en munitions, dont la moitié ne vient pas à profit, & les finances manquent dans peu de temps, ce qui arriveroit particuliérement en Angleterre, où les ſubſides ſont limitez par le Parlement à certaines ſommes fixes, & que les Anglois ſont taxez par deſſus toutes les autres nations, d'être mauvais ménagers, & portez d'une forte inclination au vol; au lieu que dans les Républiques, même pendant les plus grandes guerres de mer, on y tient un ſi bon compte, que les perſonnes qui ont la direction des finances, ſont obligez d'en uſer avec la derniére œconomie, ſans oſer détourner aucuns deniers ni munitions; ce que l'on doit ſur tout attendre des Hollandois, qui ſont renommez de tout temps par leur ſobriété & bon ménage, dont on ne peut pas ſeulement faire la diſtinction entre

les deux nations à l'égard des finances, & du gouvernement en général, mais même dans leurs ménages & gouvernemens en particulier, en ſorte que les gains étans diminuez dans les deux Pays, & les impôts & charges ſur le peuple étans augmentées par la guerre, les Hollandois, par leurs bonnes reſſources cauſées par leur ménage, ſe ſoûtiendront ſuffiſamment contre les Anglois, comme il a aſſez paru en 1667.

Il faut donc conclure que la guerre ſeroit très-dommageable des deux côtez, & que les Anglois nous pourroient beaucoup nuire par mer, & très-peu par terre, & que nous ne leur pourrions pas tant nuire par mer, mais beaucoup par terre, & que nous leur pourrions faire beaucoup de dommage, mais ils pourroient aſſez nous ruiner de leur côté, ſi nous n'étions pas ſuffiſamment fortifiez par un grand nombre de vaiſſeaux de guerre. Les Anglois reſteroient entiérement maîtres de la mer, ſi le Roi & le Parlement n'employoient pas les forces de ces Iſles à leurs plaiſirs, & pour l'entretien de la Cour, & de leurs gros équipages, au lieu de les employer avec leurs Matelots, à leurs vaiſſeaux pour nous détruire.

Tellement que nôtre unique conſervation conſiſte dans l'augmentation de nôtre puiſſance maritime, de maniére que nous puiſ-

ſions réſiſter aux Flottes Angloiſes, ou même les détruire; joints aux accidens qui ſuivent les Régnes Monarchiques: outre qu'une guerre contre nous ſeroit très-ruineuſe aux Anglois, & que d'un autre côté la Ville de Londres augmentant en forces, ſeroit plus rédoutables à leurs Rois qu'aucune nation voiſine.

Pour ne nous point engager dans aucune guerre ni conteſtations avec eux, nous devons toûjours leur donner de bonnes paroles, pour gagner du temps; dans l'eſpérance que leurs Monarques, en partie pour ſatisfaire à leurs plaiſirs, à l'entretien d'une Cour magnifique, & à leur vanité, & d'une autre part, par les voleurs qui ſont autour d'eux, diſſipent tous leurs revenus, & ſe plongent dans les dettes juſqu'au col, ou qu'ils viennent à mourir, ou à tomber dans des conteſtations & guerres inteſtines.

Il faut encore obſerver, que nous ne devons pas, par crainte de la guerre avec l'Angleterre, faire aucune alliance, pour attaquer offenſivement quelques Puiſſances qui puiſſent être redoutables à l'Angleterre; car en prenant ce parti, nous renforcerions les Anglois, en nous affoibliſſant, leſquels pourroient nous accabler dans la ſuite, ſi-tôt qu'ils ſeroient débarraſſez de leurs ennemis, & avec bien plus de facilité quand nous aurions perdu tout le recours

que nous pourrions avoir d'un autre côté; & puiſque l'Angleterre eſt le plus à redouter pour nous, nous ferions une grande folie de la rendre encore plus redoutable.

Et ſur tout ne devons-nous pas, pour éviter une guerre avec l'Angleterre, nous laiſſer induire à changer ce Gouvernement de République en un Gouvernement Monarchique, ſuivant l'ancienne déviſe de Hollande : *Leo revinciri pernegat:* Le lyon devenu libre, ne veut plus être enchaîné; & ſi nous ſommes forcez dans l'état libre où nous ſommes à préſent, de faire quelques premiéres démarches envers ce Roi, en quel état ne ſerions-nous pas, ſi nous avions un chef qui ſeroit preſque maître abſolu dans le Pays, qui nous lieroit pieds & mains, en telle ſorte que nous ne pourrions plus faire la moindre réſiſtance; & animé par cette haine naturelle que tous les Monarques portent aux Républiques, & pour détruire cette puiſſance de mer & nôtre Commerce, qui lui paroît ſi rédoutable, ſous prétexte de vouloir proteger un Prince qui ſeroit ſon allié, ou qu'il auroit établi chez nous, nous rendroit la plus malheureuſe nation qui ait jamais été gouvernée par des Princes; puiſque ce Régne Monarchique priveroit la Hollande de tous les avantages qu'elle tire de la mer & des rivieres, & la ſurchargeroit encore par des impôts, outre ceux qui y ſont

déja, qui sont assez grands, & nous abîmeroit par ses dépenses pour l'entretien d'une Cour magnifique; avec une infinité de maux qui suivent toûjours les Monarchies les mieux gouvernées: d'où il s'ensuit que nous devons conserver ce libre gouvernement, & même s'il est nécessaire, par une guerre contre l'Angleterre. Il vaut mieux hazarder son sang & sa vie dans un combat pour sa liberté, que d'être les meurtriers à jamais de nous & de nos décendans. Si la guerre contre les Anglois nous affoiblissoit, nous pouvons tout attendre de Dieu & de la fortune; où au contraire nous en serions à jamais privez; nôtre Commerce, nôtre navigation & nos Manufactures seroient ruinez pour nous & nos décendans, qui maudiroient des ancêtres si lâches, & si privez de bons sens & de courage.

L'Angleterre ne craignant aucun Potentat en Europe, que le Roi de France, ne peut former aucune alliance avec nous sur une crainte commune que celle-là, en sorte que toute autre alliance avec elle nous seroit dommageable.

Il est encore certain que nous ne devons point faire d'alliance avec les Anglois, par l'envie de faire des conquêtes; car quand nous aurions employé toutes nos forces à cette chasse, il faudroit encore que nous nous battissions avec ce lion Anglois, pour partager le butin; qui le tireroit tout de son

côté, & devoreroit l'âne Hollandois; & nous pauvres insensez aurions comme un furet, chassé le gibier dans les filets des Anglois.

En vérité, il vaut bien mieux que les Hollandois n'imitent pas ces deux grossiers animaux, mais plûtôt le timide & prudent chat, qui ne chasse les souris que pour lui.

Il est donc incontestable que nous ne pouvons faire d'alliance pour la défense commune, avec les Anglois, que défensive contre la France; toutes les autres pour faire des conquêtes ne nous peuvent être avantageuses: car il est certain que si le Roi d'Angleterre avoit traité avec nous à des conditions favorables pour lui, il nous y faudroit satisfaire dans le moment même à nôtre grand dommage, ou nous courrions risque d'avoir une nouvelle guerre sur les bras.

Celui qui veut épargner sa vie, ses forces, & les travaux de la guerre, quand il s'agit de la conservation de sa liberté, & de celle de ses sujets, est indigne de vivre & de gouverner, & il devoit être éternellement effacé de la memoire des hommes.

CHAPITRE IX.

Quelques conclusions tirées des réfléxions précédentes, sur toutes les Alliances.

L'On pourra conclure, par les réfléxions précédentes, que toutes les alliances que la Hollande pourroit faire en temps de paix avec quelques Souverains, lui seront toûjours très-inutiles, puisque nous n'en serions jamais secourus dans le besoin, & qu'ils s'en serviroient plûtôt pour nous attirer dans quelque guerre; mais il faut considerer, en cas de guerres ou de troubles, si la Hollande se pourroit soutenir sans le secours de quelque puissance étrangere, contre un de ses puissans voisins, savoir, la France, l'Espagne, ou l'Angleterre; & comme je crois qu'ouï, il est donc certain que la Hollande étant attaquée de quelque moindre Puissance, ne doit pas demander l'assistance d'aucun de ces trois puissans Potentats; d'autant que cela les rendroit encore plus puissans; & un véritable Hollandois doit souhaiter pour le bien de sa patrie, que la France & l'Angleterre s'affoiblissent, & que l'Espagne n'augmente pas.

Si nous étions attaquez d'un de ces puissans Potentats, nous ne devons pas non plus recher-

rechercher le ſecours du dehors par des alliances, à moins qu'ils ne s'offriſſent d'eux-mêmes; ſans cela, on n'en reçoit que de belles promeſſes, comme nous l'avons éprouvé pendant nôtre guerre avec l'Angleterre, par l'alliance avec cet ingrat Dannemark. Cependant, lorſque les alliances nous viennent commodement à la main, je dis que toutes les alliances ſont bonnes avec tous les Potentats, lorſque la Hollande eſt en guerre avec l'Angleterre, pour en ſortir, pourvû que les Alliez accompliſſent les premiers leurs promeſſes.

Si l'Eſpagne nous fait la guerre, une alliance offenſive avec la France eſt bonne, pouvû qu'elle accompliſſe la premiére ſes promeſſes: ſi non il vaut mieux nous aider de nos propres forces.

Nous pourrons toûjours aſſez nous ſoûtenir contre la France, à moins qu'elle ne devînt plus puiſſante, & nôtre proche voiſine par les conquêtes des Pays Bas; & de même contre les autres Puiſſances, ſans le ſecours des alliances. Cependant, ſi une moindre République ou Puiſſance étoit engagée par une alliance avec les Hollandois dans la guerre, pour une défenſe commune; nous pourrions toûjours, étans parvenus à nôtre but, expliquer cette alliance à nôtre avantage.

Il eſt plus utile de traiter d'alliance avec une République qu'avec un Roi, ou un

Prince Souverain, puiſque cette premiére alliance étant fondée ſur un intérêt commun, on peut s'aſſurer qu'elle ſera conſervée, tant que ces intérêts ſeront les mêmes; d'autant que les Régens des Républiques ſont immortels, & les Monarques ne peuvent ni ne veulent quelquefois comprendre leur propre intérêt, ni ſe donner la peine de régler leur Gouvernement ſur ces intérêts, étans outre cela très-changeans, & mortels.

Il ſera toûjours dangereux à la Hollande de traiter quelque alliance avec les Rois de France, d'Eſpagne, & d'Angleterre, puiſqu'il y a apparence qu'étans dans un plus haut rang, & poſſedans une plus grande étenduë de Pays que nous, ils pourront toûjours demander que nous ſoyons les premiers à ſatisfaire à nos promeſſes, & expliqueront tous les articles à leur avantage: mais tant que la France reſtera dans ſon état d'apréſent, c'eſt-à-dire, tant que l'Eſpagne poſſedera les Païs-Bas, nous pourrons faire des alliances avec l'un ou l'autre de ces Monarques, contre celui des deux qui nous inſulteroit. Cependant ſi la France étoit prête de ſe rendre maître des Pays-Bas, & de devenir nôtre voiſine, la Hollande ſe doit garder de faire aucune alliance pour favoriſer un ſi dangereux voiſin à l'avenir, & même il ſeroit néceſſaire que toutes les Puiſſances de l'Europe ſe joi-

joigniſſent, pour empêcuer l'agrandiſſement de cette Monarchie, qui paſſe déja la tête par deſſus tous ſes voiſins.

De même, ne devons-nous point faire d'alliance avec l'Angleterre, puiſque nous devons la rédouter au dernier point; à moins qu'elle ne fût fondée ſur une crainte commune, contre une trop grande puiſſance, comme eſt à préſent la France; & toute alliance avec elle, hors une derniere extrêmité, leur donneroit plus facilement l'occaſion de nous faire la guerre. Qui a compagnon, a maître: ce qui ſe trouveroit facilement avec les Rois qui ſont au deſſus des loix; & tandis que l'Angleterre croira que le repos de la Hollande dépendra du pouvoir de ſon Roi, elle ſera pour nous l'alliée la plus tirannique qu'on pourra trouver dans le monde; à moins que la crainte d'un plus puiſſant voiſin ne la retienne en bride.

Ce ſeroit une grande imprudence d'avancer quelque choſe à ces Princes inconſtans, ſur l'eſperance d'en recevoir de la reconnoiſſance dans la ſuite. Il ne faut jamais choiſir un plus grand compagnon que ſoi. Nos Députez des autres Provinces dans la Généralité, ne ſont que trop faciles à ſe laiſſer engager par les Ambaſſadeurs étrangers, pour entraîner la Hollande dans beaucoup d'affaires, lors qu'ils y voyent quelque profit particulier, & que ce n'eſt pas au préjudice de

eurs propres Provinces, ils ne s'embaraſ-
ent pas beaucoup des affaires de la Généra-
ité: pour le reſte, à la verité, il fait bon
prendre de généreuſes réſolutions, de enir
parole, faire des libéralitez, & ſecourir ſes
voiſins aux dépens d'autrui; pendant cela,
es Hollandois ſont les dupes des autres
Puiſſances.

CHAPITRE X.

Que la Hollande, étoit autrefois remplie de troubles, pendant le Gouvernement des Stathouders, & qu'elle peut à préſent, étant en liberté, ſe défendre mieux que jamais contre toute Puiſſance étrangere.

D'Autant que nous avons beaucoup de Régens politiques, qui ſont d'opi-
ion, ou du moins l'ont été, de même
ue quelques flateurs de la Cour du Stat-
ouder de Hollande, que cette Province
oit néceſſairement être unie non ſeule-
ent par l'union d'Utrecht, mais par un
ouverneur & Capitaine Général, à tou-
s les autres Provinces alliées, & qu'é-
nt abandonnée de ces Alliez, la Hol-
nde ne ſe pourroit ſoûtenir d'elle-même
ntre une plus grande puiſſance, & les
voris ont toûjours inſpiré au peuple, &
leur

leur ont fait accroire pendant très-longtemps, que toutes les ſept Provinces jointes enſemble n'étoient pas aſſez fortes pour réſiſter à l'Eſpagne, à moins qu'elles n'euſſent un chef illuſtre & perpetuel, & un Capitaine Général, pour pouvoir à ſa conſidération obtenir de la France, de l'Angleterre ou de l'Allemagne du ſecours contre l'Eſpagne; je me trouve obligé d'étendre mes réfléxions ſur ce ſujet.

Il eſt très-honteux à des politiques d'une libre Régence Souveraine, de tenir pour maxime qu'ils ne pourront réſiſter en cas de guerre, contre tous leurs voiſins; car ce faiſant, ils font dépendre toute la proſperité de la patrie, d'un plus puiſſant Etat, & ſe rendent des Régens ſujets, ce qui eſt le plus miſerable Etat qui puiſſe arriver à aucun Pays du monde, en cas de revers de fortune.

Car de pareils Régens employent la puiſſance du Pays & de leurs ſujets, pour fortifier un autre, négligeans le bien des innocens habitans, dont ils ſont reſponſables devant Dieu, ſelon la nature & leurs ſermens, s'attirans par leur indolence les armes d'un inſolent & mauvais voiſin; ce qu'ils auroient pû prévenir en ſe tenant en état de défenſe, en gens de courage : car l'occaſion fait le larron, & les biens des gens ſans cœur ſont communs, mais deux méchans chiens ne s'entremordent pas.

Les

Les Chroniques nons apprennent que tou-
es ces Provinces des Pays-Bas, & principa-
ement la Hollande, ont été dans des con-
estations & des révolutions continuelles,
pendant environ sept cens ans qu'elles ont
été gouvernées par des Comtes & des Ca-
pitaines Généraux, tantôt les uns contre les
utres, tantôt contre leurs Princes, par des
rigues; tellement qu'il s'est versé beaucoup
le sang dans ces guerres intestines; par la
aison que ces Chefs ont quelquefois separé
eurs intérêts d'avec ceux de l'Etat; & com-
ne ils ont toûjours beaucoup de pouvoir &
es partisans dans la Régence, ce seroit une
hose impossible qu'ils ne tâchassent dans
occasion de parvenir a leur but particulier,
de travailler à cette fin par le support de
eurs créatures; à quoi les Régens qui s'in-
éressent uniquement au bien de l'Etat, satis-
aisans à leur conscience, & à ce que Dieu
eur a imposé, s'opposent vigoureusement;
e qui cause d'abord une dissention. Le Chef
rouveroit son honneur & son rang engagé,
céder; les Régens d'un autre côté se pic-
uent fermement, de soûtenir la justice; &
le premier est d'une humeur violente, ces
ortes de rupture sont très-dangereuses, &
euvent réduire une République à l'extrê-
nité.

Malgré toutes ces guerres intestines, la
Hollande n'a pas laissé de se soutenir contre
es insultes étrangeres; & l'on voit dans les
négo-

négotiations de Jeannin, que le Prince Maurice, & ses partisans, jugeoient en l'an 1608. que la Zeelande étant separée des autres Provinces-Unies, auroit pû se maintenir d'elle-même contre le Roi d'Espagne, menaçant les autres Provinces de ne point consentir à la Tréve, mais de continuer la guerre avec les Zeelandois.

Pour revenir à l'affaire en particulier, il est connu qu'avant la rupture du Lac du Texel, environ en l'an 1400. la Hollande étant privée de la mer du Sud, ou du Zuiderzée, comme on l'appelle, elle étoit assez attachée à la Frise, & la Province de Gueldres, & celle d'Overyssel, n'en étant separée que par les rivieres du Rhin & du Vlie, comme avant l'innondation de Dort en l'an 1421. la Hollande étoit attachée au Brabant; & par consequent elle avoit plus de frontiéres qu'elle n'en a à présent; de plus la Province étant moins peuplée & moins pourvue de Villes, étoit plus foible à l'égard de ses voisins, & plus pauvre qu'à présent.

Cependant on lit dans les Histoires, & même par les rémontrances faites en l'an 1587. par les Etats de Hollande & de West-Frise au Comte de Lycester, que les trois Provinces de Hollande, Zeelande & West-Frise, ont presque toûjours été victorieuses de leurs ennemis, ayans toûjours assuré leurs limites contre toutes sortes d'ennemis, quelques

que puiſſans qu'ils ayent été, ce qui les avoit de tout temps renduës redoutables à tous leurs voiſins. Il eſt certain que nous pouvons dire avec verité, que l'Etat de la Hollande & de la Zeelande, pendant huit cens ans, n'a jamais été conquis, ni vaincu par les armes, ni par des guerres étrangeres ou inteſtines, ce que l'on ne pourra pas dire des autres Pays, excepté de la République de Veniſe.

Tout le monde ſait que la Hollande & Weſt-Friſe n'a jamais eu de plus puiſſant voiſin que l'Eſpagne, qui ayant été Comte de Hollande & de Zeelande, ſur leſquelles Provinces il prétendoit toûjours la domination, avoit un grand avantage par-deſſus tous les autres Princes voiſins, & par ſes Partiſans; & la difference de Religion auroit pû conquerir des Villes plus facilement. La Hollande & Zeelande ayant réſiſté courageuſement à quelques ſiéges, ont tellement rompu les forces de ce ſage & politique Roi Philippe II. qu'ils ont donné dans la ſuite le courage aux autres Provinces de s'y oppoſer de même.

Et l'on peut dire que la Hollande & Zeelande ont ſeules affranchi les autres Provinces, au lieu que ces autres Provinces au contraire, excepté celle d'Utrecht, n'ont jamais rien contribué pour ſoûtenir ou pour fortifier la Hollande; & les Etats de Hollande ont ſi bien réglé leur Gouvernement

ſuivant l'intérêt des autres Provinces, & porté ſeuls la charge, hors celle d'Utrecht, qui a toûjours couru une même fortune avec nous, qu'elles ſe trouvent pourvûës de beaucoup de Villes bien fortifiées, de Magaſins, baracques, munitions de bouche, remplies de garniſons, qui ſont payez de la ſolde de Hollande, & même que nôtre argent leur a conquis une grande quantité de Villes ſur les frontieres de Brabant, Cleves, Weſt-Friſe, Flandres, Drenthe, & les Pays-Bas, qu'ils ont pourvûs de Forts conſidérables, de garniſons, de vivres, & de munitions de guerre.

Il eſt conſtant que les Provinces de Gueldres & d'Overyſſel n'ont rien contribué aux charges de la guerre, juſqu'à la Tréve, & que juſqu'en l'an 1607. il a fallu forcer ceux de Groeningue, par une forte garniſon, & un Château, de contribuer aux charges de la guerre, tellement que dans les taxes annuelles pour l'entretien de la guerre, du temps du Prince d'Orange Frederik Henri, qui furent augmentées exceſſivement à deſſein, en ſorte que la moitié pouvoit ſuffire; & lorſqu'il avoit le conſentement des Hollandois, il ne s'embarraſſoit pas beaucoup, d'avoir le conſentement des autres Provinces, qui refuſoient très-ſouvent; & quand même elles l'avoient accordé, elles reſtoient en défaut de payement, ſans que le Prince les en preſſât beaucoup, parce que les Députez

putez de ces Provinces dans la Généralité etoient la plûpart ses partisans, & qu'il étoit bien aise de pouvoir contrebalancer, & d'emporter par la pluralité de leurs voix, le dessus sur la Hollande, suivant son intention & son intérêt.

Il faut encore remarquer que nôtre Province, pendant les regnes des Comtes & Capitaines Généraux, qui cherchoient toûjours leurs propres intérêts aux dépens du public, tâchans toûjours d'usurper sur la Noblesse & sur les Villes, ce qui causoit continuellement des differens, & guerres intestines, n'a jamais pû opposer contre les ennemis de dehors qu'une puissance partagée.

Il est encore certain que la plûpart des Provinces-Unies se sont enrichies, & engraissées de l'argent de la Hollande, faisans tomber par leurs Députez dans la Généralité, & par la faveur des Princes d'Orange, sur leurs habitans les plus considerables emplois, qui étoient la plûpart payez par la Hollande, de même qu'à leur Noblesse les plus considerables emplois dans la guerre; & les troupes qui étoient à la solde de Hollande & de West-Frise, augmentans tous les jours le nombre de ces emplois, les rendans profitables par tous les moyens possibles, ces Députez ont encore sû transporter les charges & taxes annuelles de leurs Provinces sur le compte de la Généralité, & l'on

faisoit payer à la Hollande de grosses sommes extraordinaires, où ils ne devoient pas un sol.

Il faut donc finir les réfléxions précédentes, en disant que le fier Lion Hollandois a eu assez de force pour se délivrer avec les Provinces-Unies ses Alliez, de tous leurs ennemis: mais cette victorieuse bête, après avoir combattu si courageusement pour sa liberté, n'a pas eu assez de bonheur ni de prudence pour se pouvoir préserver contre les pieges de ses propres serviteurs & Ministres, comme on le peut voir par tout ce qui a été dit ci-devant, que nos Stathouders & Capitaines Généraux ont fort bien connu la maxime politique, pour pouvoir dominer sur des Pays & se les rendre sujets, tâchans de diminuer la Hollande, sa plus ancienne Noblesse, ses plus puissantes Villes, & les plus illustres Magistrats, afin d'augmenter leur propre grandeur & puissance, en tenant les Villes dans leurs anciennes fortifications, qui n'étoient pas en état de résister aux nouvelles ruses & méthode de la guerre, & les ont si bien sû tenir en bride, par les Villes conquises, & les grosses garnisons avec un grand nombre de Citadelles, dont ils donnoient les Gouvernemens & les premiers emplois à des étrangers, ou à leurs parens & créatures, & très-rarement à des Gentilshommes Hollandois, ou gens de remarque du Pays.

Tellement que le pouvoir des Stathouders, dès l'an 1618. surpassoit de beaucoup celui des anciens Comtes, ayans si bien réduit la Noblesse & les Villes qui pouvoient autrefois fermer leurs Châteaux & leurs portes devant les anciens Comtes, en s'opposant vigoureusement à l'introduction de la moindre nouveauté, ces mêmes Villes sachans que le Prince Maurice venoit comme Capitaine Général, pour mettre hors de la Régence les Magistrats bien intentionnez pour la patrie, n'ont jamais osé lui tenir tête, ni fermer leurs portes.

C'étoit donc avec raison, qu'on demandoit aux Hollandois en l'an 1650. quel avoit été leur plus rude esclavage, ou sous la domination des Autrichiens, ou sous le service des Nassaus.

Il faut remarquer quels avantages le tems a donné à la Hollande. Premiérement, elle est à présent entourée de mers & de rivieres; vers l'Orient, de la mer du Nort; vers le Sud, d'une quantité d'Isles, & fortes rivieres, comme sont la Meuse, le Rhin, & l'Yssel, & une partie du Nort; & vers l'Occident, elle est entourée du grand Lac du Texel, & Vlie, de même que le Zuiderzée ou mer du Sud, & la riviére de Vegt les entourent vers l'Occident; en sorte qu'il seroit difficile d'approcher facilement nôtre Province en cas de guerre, si l'on n'étoit auparavant maître de la mer; car elle n'a aucune

communication par terre, qu'avec quelques peu de Villes conquiſes du Brabant, avec une petite partie de la Gueldre, & la plus grande partie avec la Province d'Utrecht.

Secondement, la Hollande eſt plus pourvûë qu'autrefois de Villes & de gros villages peuplées, dont les habitans trafiquent dans tous les quartiers du monde, & ſe ſont fort enrichis, pendant que le Brabant & la Flandre, ſont devenus plus foibles & plus pauvres, & que les forces maritimes de Hollande ſe ſont augmentées conſiderablement, & plus que jamais, par l'augmentation de leur Commerce.

Troiſiémement, la Hollande eſt à préſent gouvernée en entiere libre République, & les habitans ne ſont plus gênez dans leurs intérêts ni dans leur Commerce, qu'ils peuvent ménager à préſent, ſans craindre que quelque puiſſant ſerviteur des Etats les tourmente & les gêne à ſon gré.

Quatriémement, que cette redoutable Puiſſance de Bourgogne & d'Autriche s'eſt établie en Eſpagne, & éloignée de nous, & donne la conduite des Pays-Bas, à un Capitaine Général ou Gouverneur, qui eſt revêtu de cette dignité pour peu de temps, dont les ordres ſont ſi lents & ſi limitez par les envieux Grands-d'Eſpagne, qu'il n'eſt pas en état de rendre d'aſſez conſiderables ſervi-

ces

ces à cette Couronne, pour nous donner ſujet de crainte.

Cinquiémement, ce redoutable voiſin par terre, ce puiſſant Roi d'Eſpagne, eſt ſi fort affoibli par le détâchement du Portugal, & autres Provinces; même la perte de ſes Villes en Brabant, Flandres & Artois, l'a ſi fort diminué, qu'il a été obligé, pour obtenir la paix en l'an 1648. de ſe déſiſtèr de tous les droits & prétentions qu'il avoit ſur aucunes des ſept Provinces-Unies, & principalement ſur la Hollande, tellement que nous n'avons rien à craindre de ce côté-là.

Et après avoir balancé tous les déſavantages d'autrefois avec les avantages d'apréſent, je pourrai conclurre que la Hollande eſt plus en état que jamais de réſiſter à tous ſes ennemis.

Mais on pourra dire que la Hollande depuis cinquante ans a abandonné ſa propre défenſe, s'étant conduite d'une maniere comme ſi elle ne pouvoit être conſervée que par les autres Provinces-Unies, & que nos avantages & gains provenus de nôtre Commerce, travail & bon ménage, n'ont ſervi qu'à fortifier les Provinces, & Villes conquiſes, de-ſorte qu'elles n'ont plus beſoin de nous que pour en tirer continuellement de l'argent; de plus, on a accordé dans l'aſſemblée générale tenuë à la Haye en 1651. àla Généralité & autres Provinces, le droit

de donner des Patentes à tous les gens de guerre ; tellement qu'on peut dire que nôtre Province s'eſt dépouillée de tout pouvoir ſur les troupes, qu'elle payoit de ſa propre bourſe, qui étoient la plûpart en garniſon hors de la Province ; & en cas que nous euſſions eu beſoin de quelques compagnies, il les auroit fallu demander à nos Provinces liées ; ainſi l'on peut dire que la Hollande n'eſt nullement redoutable par terre à ſes Alliez ; qu'au contraire leurs armes & leurs fortifications nous donnent lieu de les craindre ; & marque de cela, c'eſt que pluſieurs Provinces ont déclaré ouvertement, pendant nôtre premiere & ſeconde guerre avec l'Angleterre, de ne vouloir porter aucune charge pour les frais de la guerre par mer ; de plus que la Hollande ne les a jamais pû contraindre à payer les arrérages conſidérables, dont elles ſont reſtées redevables de leur conſentement.

La Hollande ne ſeroit point pardonnable ſur cette mauvaiſe politique, ſi elle n'avoit pas été contrainte & accablée par un Capitaine Général, à une pareille conduite ; puiſque c'eſt une régle de tous les temps, que les foibles ſont les tributaires des plus forts, pour en être ſecourus en cas de beſoin ; ce qu'ils ne faiſoient cependant jamais qu'autant que leur intérêt les y portoit. L'homme ſeroit bien inſenſé, qui porteroit de l'eau chez ſon voiſin, pendant que ſa propre mai-

ſon

son brûle. On a affoibli la Hollande pendant cinquante années, pour fortifier des voisins, & nous les rendre par là redoutables; tellement que s'il arrivoit que nous entrassions en guerre avec eux, ils nous seroient formidables, vû nos frontieres non fortifiées, & que les autres Villes ne sont point exercées à la guerre, & manquent de fortifications; qu'ainsi nous serions accablez malgré nôtre puissance & nos richesses interieures. C'est ce qui feroit conclure que la Hollande est moins en état de défense que jamais.

Mais quand on considerera les choses d'un autre côté, il faudra avoüer que cet affoiblissement de la Hollande a été causé par leurs propres Stathouders, & qu'à présent, elle a répris avec une libre Régence le pouvoir de se servir des restes de ses forces pour sa propre conservation, & profiter de ses avantages pour se défendre contre tous ses ennemis.

CHAPITRE XI.

Que la Hollande pendant son libre Gouvernement ne pourra être ruinée par aucune Puissance étrangere.

C'Est une chose impossible de pouvoir surprendre la Hollande & ruïner entie-

rement ses habitans, si ce n'est par des factions, querelles, révolutions, & dissentions intérieures: mais les Villes & les habitans sont si dépendans les uns des autres, comme il a déja été dit ci-devant, qu'il n'y a point d'apparence que de tels desordres arrivent, à moins qu'il n'y eût quelque Chef qui formât des factions pour forcer les Régens à quelque résolution dommageable. Et comme il n'y a pas à présent en Hollande de Stathouder ni de Capitaine Général, & que même il n'y a plus d'assez illustres habitans pour y pouvoir aspirer, excepté le jeune Prince d'Orange *, il faut examiner si ce Prince restant hors de tout emploi de la Généralité & de cette Province, pourroit effectuer des desseins si ruïneux.

Et comme je vois clairement que s'il parvenoit jamais au moindre emploi, il pourroit pour certain former des factions & causer des révolutions; & qu'au contraire n'ayant aucun commandement ni attirail de gens de guerre, restant en Hollande hors de tout Gouvernement, il auroit peu de pouvoir, si ce n'est d'exciter quelques séditieux Ministres, pour aimer la populace par leurs prédications contre leurs legitimes Souverains; mais cela ne pourroit pas produire si unanimement son effet, qu'il pût causer du changement dans le Gouvernement de

* *Guillaume III. qui est mort Roi d'Angleterre.*

de la Province, & la Régence pourroit punir tout aussi-tôt les chefs de telles révolutions, & mettre dehors ceux de leur corps qui y auroient tant soit peu prêté l'oreille, ce qui seroit fort desavantageux au Prince d'Orange, & le priveroit de tout espoir de jamais parvenir à aucun emploi, & le feroit courir risque d'être exclu pour jamais de toute Régence, par un éternel Edit contre lui & ses descendans.

Les Colleges de la Généralité pourront bien moins produire & former des factions ruïneuses, car dans quelle Ville de Hollande leurs Hautes Puissances étans privées d'un violent chef, auroient-elles assez de pouvoir pour changer le libre Gouvernement par force ou par des révolutions? Je ne pense pas qu'il y en ait une seule, à moins qu'on ne fît encore entrer le cheval de Troye, pour l'introduire dans l'assemblée des Etats. Ruïgomes de Silva dit que les habitans des Pays-Bas sont plus furieux que des lions, pour défendre leur liberté, quand on veut la leur ôter de force, & que jamais peuple n'a été si liberal à la céder tout d'un coup. L'Empereur Charles-Quint disoit que jamais peuple ne fut si ennemi de la servitude que ceux des Pays-Bas, & qu'il n'y en avoit point dans le monde qui se soumissent plus facilement au joug, quand on les traitoit avec douceur.

Nous devons croire que les Etats de Hollande,

lande, de même que les Colleges ſubalternes, Régens & Magiſtrats, qui ont à préſent dans cet état de liberté, la diſpoſition des plus honorables & profitables emplois, & ne ſont plus en état de craindre leurs propres troupes, les pouvans commander abſolument, pour reduire leurs ſujets rebelles ſous l'obéïſſance, n'introduiront plus de chef qu'ils feroient obligez, à l'exemple des idolâtres, de craindre & d'adorer auſſi-tôt qu'ils l'auroient formé, pour être employé ou continué dans la Magiſtrature, ou pour avoir quelques emplois pour leurs parens.

Il n'y a point de ſages Politiques qui ne doivent convenir, que dans une République, les charges auſſi conſiderables qu'eſt celle de Capitaine Général, ne peuvent ſans un entier ſacrifice de la liberté, être données à une perſonne dont le pere a exercé en dernier lieu le même emploi, puiſque toutes les hiſtoires des Regnes & Gouvernemens nous apprennent que les Provinces & les Républiques qui ſe ſont ſervies de cette maxime, & même ceux qui ont ſeulement confié le Commandement de leurs troupes à une ſeule perſonne ſa vie durant, ont été mis par là ſous le joug, & réduits à un Regne Monarchique.

Comme nous avons vû que le Stathouder dernier mort * a bien oſé tenter de ſurpren-

* *Guillaume II. Prince d'Orange, qui mourut à l'âge de 25. ans.*

prendre la Ville d'Amſterdam, avec les troupes que les Etats lui avoient confiez, & faire conduire priſonnier au Fort de Louveſtein quatre des principaux membres des Etats de Hollande, * auſquels il devoit tous honneurs & ſoûmiſſions, comme étant leur ſerviteur & Miniſtre, & naturellement leur ſujet; & il a plû à Dieu, par un ſeul coup l'ôtant promptement de ce monde, d'empêcher les mauvaiſes ſuites d'un ſi mauvais commencement.

Il eſt donc facile de concevoir que la promotion du préſent Prince d'Orange dans les mêmes dignitez où ſes ancêtres ont été, bleſſeroit d'une grande force la liberté de l'Etat: car Dieu ne fait pas tous les jours des miracles, par où nous pourrions éviter les inconveniens qui ſont arrivez à d'autres Pays qui ont tenu la même conduite. Comme il paroît que les Etats de Hollande ſont bien intentionnez pour y remedier par tous les moyens poſſibles, ſuivant l'Edit perpetuel du 5. Août 1667. ‡ j'ai jugé à propos de l'ajoûter ici.

* *Parmi leſquels étoit le pere de l'Auteur, qui étoit Bourguemaître de la Ville de Dort.*

‡ *Dont l'Auteur a formé le premier projet, & c'eſt depuis ce temps là, que les Partiſans du Prince d'Orange commençoient à tramer contre lui, juſqu'à ce qu'ils ayent excité le peuple à commettre ce cruel aſſaſſinat ſur lui, & ſon frere Corneille de Wit.*

Les Etats de Hollande & de West-Frise ont après de meures déliberations & communication de la Chevalerie & Noblesse, & des Magistrats des Villes, avec un commun consentement & concurrence de tous les membres, par un perpetuel Edit, & éteruelle Loi pour le maintien de la liberté, pour la conservation de l'union, & du repos commun, conclu & arrêté, comme nous concluons & arrêtons, par les points & articles suivants.

1. Que la faculté de l'élection dans la Chevalerie, ou corps de Noblesse, de même que la nomination du choix des Bourguemaîtres & Magistrats des Villes, restera reservé audit ordre, ou aux Gentilshommes élûs dans la Chevalerie, & de même aux Villes, comme il leur a été cedé par les anciennes coûtumes, octrois & privileges, & leur en restera le libre exercice, en conformité des loix & privileges, sans que lesdites nominations ou choix, droit d'élection, puissent jamais être conferez ou cedez à qui que ce soit.

2. Que pareillement tous les emplois & bénéfices dépendans des Etats de Hollande & de West-Frise resteront entierement à leur choix, sans que rien en puisse être ôté, excepté les emplois militaires par mer & par terre, pour lequel sujet les Etats prendront des mesures, & feront des Réglemens tels qu'ils le jugeront à propos, & les plus utiles pour le service de la patrie.

3. De

3. *De plus, que les Etats de Hollande ne contreviendront jamais au contraire de ce que dessus, & tâcheront de diriger pareillement les choses auprès de la Généralité de tout leur pouvoir, de même qu'envers les autres Provinces alliées; en sorte qu'elles pourront avec un commun consentement, établir & statuer avec une résolution uniforme de leur Hautes-Puissances, que ceux qui seront dorénavant employez en qualité de Capitaine ou Admiral Général, ou dans une de ces Charges en particulier, ou ceux à qui on pourroit donner sous d'autres tîtres le Commandement des milices par mer ou par terre, ne pourront rester ni être Stathouders d'aucune Province. Et pour ce qui regarde la Hollande, que non seulement celui qui aura le Commandement des milices par mer ou par terre, sera exclus de la charge de Stathouder, mais aussi tous les autres, tellement que ladite charge restera, & sera supprimée pour toûjours de toutes les manieres, & que le Conseil committé sera authorisé suivant leurs instructions, de donner les ordres nécessaires, en l'absence des Etats, dans les affaires qui demandent de promptes expeditions.*

4. *Que pour l'entier affermissement du contenu és articles ci-dessus, & pour le repos de la Noblesse & des Villes, ayans seance dans la Chevalerie ou Conseil des Nobles, ou qui y entreront, de même que les*

les Magiſtrats des Villes, affirmeront par ſerment Solemnel, de maintenir ſaintement & exactement tous les points ſuſdits, & ne ſouffriront point qu'il y ſoit jamais fait la moindre contravention, ni de jamais faire ni entrer dans des propoſitions contraires. Le même ſerment ſera amplifié par les Députez dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande, que le grand Penſionnaire ſera obligé pareillement de prêter ſerment ſur l'obſervation & maintien des points ſuſdits, ſans faire jamais de propoſitions, ni demander les opinions ſur le contraire, & bien moins former des concluſions.

5. Qu'outre cela, pour plus d'affermiſſement du troiſiéme article ſuſdit, il ſera incorporé dans l'inſtruction pour le Capitaine & Admiral Général, l'obligeant par ſerment de ne jamais former directement ou indirectement aucunes demandes, qui y ſoient contraires; & même ſi quelques Provinces ſans ſon aveu le vouloient élire leur Stathouder, de s'y oppoſer, & de le refuſer abſolument.

Cette déclaration & loi éternelle, faite par les Etats d'une libre volonté, & commun conſentement, doit aſſez convaincre les habitans de leurs bonnes intentions; & que lorſque l'Empereur Charles-Quint donne ce témoignage touchant les peuples des Païs-Bas, jugeant de leurs ſoûmiſſions forcées, de même que Ruigomes de Silva, ils n'ont

n'ont pas ſenti où les vieux ſouliers nous bleſſoient, & qu'il nous étoit impoſſible de les rejetter. Ils ont encore moins reſſenti la joye des ſages habitans des Pays-Bas, de pouvoir à preſent ſauter ſur des pieds libres, ſans être obligez de danſer, chanter & ſifler ſur les notes d'un ſeul homme, & de pouvoir parler & diriger les intérêts communs, ſans craindre qui que ce ſoit, comme cy-devant.

Comme il y en a qui ſont d'opinion que les Villes pourroient ſouvent être oppoſées les unes contre les autres, & avoir des conteſtations faute d'un chef.

A quoi je répons, comme je l'ai déja dit, que les chefs ont toûjours excité des querelles, parce qu'ils y trouvoient leur compte, & qu'ils pêchoient en eau trouble.

Je ne me ſouviens pas d'avoir jamais vû ni lû d'exemples, qu'aucune République ſans Chef ſoit jamais tombée dans de longues & ruineuſes guerres inteſtines. Nous devons au contraire remarquer que les Villes de l'Empire d'Allemagne, ni les Républiques n'ont jamais eu de guerres enſemble; de même que les Cantons Suiſſes qui ſont unis pour une commune défenſe, comme nous le ſommes par l'union d'Utrecht, ont eu très peu de conteſtations entre eux; & quand cela eſt arrivé, ils ont d'abord été accordez par l'entremiſe des Cantons des intéreſſez, ſans que cela ait produit quelque

tort

tort à l'égard de leur libre gouvernement; & on ne doit attribuer le maintien de leur République depuis plus de quatre cens ans, qu'à la raison qu'ils n'ont point eu de Chefs ni de Capitaines Généraux, qui les ayent engagez dans des guerres & querelles; d'autant que les Cantons se sont toûjours gardez soigneusement d'établir un Chef ou Capitaine Général sur leurs troupes sa vie durant, & je ne sache pas qu'aucun Canton dans leur particulier, ait continué un Chef perpetuel sur leurs troupes, pour le temps de sa vie; ils ne les ont mis que pour le temps de chaque campagne, quoiqu'ils se soient soûlevez contre leurs Princes de la maison d'Autriche, pour le maintien de leur liberté, comme nous, & ont été reduits de même à mener de longues guerres contre eux; & pour ce qui regarde nos Provinces-Unies, suivant ce que prouvent les Etats de Hollande & de West-Frise particuliérement qu'il n'y a jamais eu de contestations de remarque dans ce pays, que celles qui ont été suscitées par les chefs.

Il est certain que les Villes de Hollande en s'entrefaisant la guerre, se feroient un tort mille fois plus considérable que les Cantons Suisses, ou d'autres pays dans lesquel les Villes sont plus éloignées les unes des autres. Nos Villes, tant les maritimes que les autres, dépendent la plûpart du Commerce, & la moindre petite Ville de Holland

lande se pourroit fortifier en peu de temps d'une telle maniere, qu'elle ne craindroit point les plus fortes; & comme ces Villes sont voisines les unes des autres, cela ruïneroit d'abord les campagnes d'alentour; les chemins & les rivieres, autour des Villes qui seroient en guerre, seroient impratiquables; c'est ce qui nuiroit au Commerce en général, & seroit cause que toutes les autres Villes, & même les Etats, s'entremettroient pour les accorder.

De plus, les Villes de Hollande sont gouvernées par des Magistrats & par des Bourguemaîtres, qui sont changez tous les ans, & par consequent ils ne pourroient en si peu de temps brasser & continuer beaucoup de guerres contre les Villes voisines; car ils risqueroient d'être démis par les habitans, dès qu'ils sentiroient que la guerre leur seroit dommageable.

CHAPITRE XII.

Que la Hollande peut se défendre commodément sous une libre Regence, contre toute insulte étrangere.

POur ce qui regarde les guerres de dehors, je ferai voir que la Hollande, dans sa libre Régence, est en état de se défendre con-

contre toute insulte étrangere; comme je l'ai assez prouvé dans les chapitres des Alliances, de quelle maniere nous pouvons nous soûtenir contre la France, l'Espagne & l'Angleterre. Je dirai en général,

Que la Province de Hollande étant si bien entourée de mers & de rivieres, ayant un terrain fort entrecoupé, rempli d'une infinité de peuples, & si remplis de grosses & fortes Villes, qui sont si près les unes des autres, & qui peuvent chacune former une armée; que si quelque Potentat y entroit avec une armée, l'ennemi seroit à tous momens surpris par des sorties des plus proches Villes, qui batroient ses convois, & empêcheroient ses fourages; ce qui ne laisseroit pas d'affoiblir & miner ses forces, d'une maniere qu'il seroit trop heureux de pouvoir retourner d'où il seroit venu.

A l'égard de nos Provinces alliées, elles pourroient plûtôt nous aprocher, que les Puissances étrangeres: mais comme ces Provinces tirent mille fois plus d'avantages de la Hollande que la Hollande n'en tire d'elles, comme il a déja été dit, & qu'il est certain que presque tous leurs biens & fortunes doivent venir de la Province de Hollande; de plus que nôtre Commerce & un grand nombre de peuple se sert presque de toutes leurs Manufactures & de leurs fruits à un assez haut prix, d'où ils tirent d'un autre côté à très grand marché tout ce dont

ils

ls ont besoin, ainsi toute la perte seroit pour eux, s'ils entroient en guerre avec la Hollande, sans que nôtre République s'en ressentît en aucune maniere dans le débit & le Commerce : mais comme malgré toutes ces bonnes raisons & cette politique il pourroit arriver que quelque Province se laissât entraîner pour nous faire la guerre, je ferai quelques réfléxions sur toutes les Provinces-Unies.

Principalement sur celle de Frise & de Groeningue, avec leurs pays conquis de la Généralité, savoir Bourtange, Bellingwolde, Langakkerschans & Cowordon, dont ils ont sçû se rendre les maîtres, d'autant qu'ils y mettent des Commandans & des garnisons, & donnent les Patentes; il est certain qu'elles peuvent se passer de nous, & qu'elles sont en état de se deffendre d'elles-mêmes contre toutes les insultes étrangeres; & d'autant qu'elles ont un illustre Chef ou Stathouder, qui les pourroit porter à des résolutions ruïneuses, ce seroit de ce côté-là que nous aurions le plus à craindre ces guerres reciproquement dommageables, s'il n'avoit pas plû à Dieu de nous separer par le Zuiderzée, ou mer du Sud, & par terre par les Provinces d'Utrecht, de Gueldres & d'Overyssel, tellement que cela nous ôte toute la crainte d'avoir du mal de ce côté-là. De plus, que nous empêcherions d'abord par nos grandes forces maritimes

tout

tout le Commerce & la navigation des Frisons & de la Province de Groeningue.

Tout le monde ſait que la Province d'Overyſſel, eſt ſeparée d'avec nous par celle de Gueldre, & n'a aucune communication avec nous que par le moyen du Zuiderzée. Outre cela cette Province eſt ſi peu puiſſante, & les places ſont ſi mal fortifiées, qu'elle ne nous pourroit faire la guerre que par mer, avec le danger de perdre d'abord tout ſon Commerce, & d'être entierement ruïnées; tellement que nous ne devons rien attendre de cela pendant leur libre Gouvernement. Et ſi cette Province ſe remet en memoire les furieuſes guerres tant en dehors qu'en dedans qu'elle a euës pendant les regnes de ſes Evêques & autres Chefs de la République, & toutes les uſurpations qu'elle a ſouffert ſous leurs Stathouders, il n'y a point d'apparence qu'elle ſe portera jamais à l'élection d'un pareil Chef. Et ſi malgré tout cela elle venoit à nous faire la guerre, il eſt certain qu'elle ne pourroit pas nous faire grand mal, ſi nous voulions employer nos forces contre elle.

La Province de Gueldre a plus de communication avec la Hollande, que les Provinces dont je viens de parler; car elle tient à la Hollande du côté de Gorcum & d'Aſperen, & du Bommelerwert, qui n'eſt ſeparé de Heuſden & du pays d'Altena que par la Meuſe. De plus elle joint la mer au Sud, & à

er

en ſon pouvoir les puiſſantes riviedes de l'Yſſel, le Rhin, le Wael, & la Meuſe. Il paroît par-là, que ceux de Gueldre pourroient par ces rivieres, de même que par la Zuiderzée, incommoder le Commerce de Hollande; outre que les habitans de Gueldre ont été reputez de tout temps pour de bons guerriers; d'où l'on pourroit conclure qu'ils ſeroient en état de romporter de grands butins hors de la Holtande par des ſurpriſes, & qu'ils devroient être redoutables.

Mais d'un autre côté il eſt certain que la Hollande a en ſon pouvoir la ſource de ces rivieres, & pourroit encore plus incommoder ceux de Gueldre dans leur Commerce; outre que nous pourrions tranſporter nos fines marchandiſes avec des charettes juſqu'au deſſus des limites de cette Province, pour les embarquer de-là ſur la Meuſe & le Rhin, & pour les recevoir de même. Et comme ils n'ont point d'autres Villes maritimes que Harderwyk & Der-Elburg, qui n'ont point de havres, ils ne nous pourroient pas beaucoup piller par eau; outre qu'ils en ſeroient bien-tôt empêchez par les forces navales de Hollande. A l'égard des invaſions par terre, elles ſeroient aſſez difficiles, à cauſe de nôtre ſituation, & du grand nombre de nos Villes, comme je l'ai déja dit.

Ce qui n'empêche pas que ceux de Gueldre n'ayent bien oſé en l'an 1528. piller toute la

la Haye, & en remportant le butin, quoique le Duc de Gueldre eût donné dans ce temps-là ſecours à ceux d'Utrecht contre leur Evêque; ayant envoyé à cette fin ſon Général Martin Van-Roſſem, avec des troupes dans cette Ville; & l'Empereur Charles Quint donnoit ſecours d'un autre côté à l'Evêque contre ceux d'Utrecht. Il n'y avoit point de guerre déclarée entre la Gueldre & la Hollande; le Duc jugea à propos d'en faire la premiere déclaration, en faiſant tomber ſubitement ledit Martin Van-Roſſem, avec treize cens hommes de la garniſon d'Utrecht dans la Hollande; & après avoir remporté un riche butin, il déclara la guerre; tellement qu'il falloit regarder ceux de Gueldre, comme ayans fait un coup de traître, & venans des terres d'Utrecht, ſurprendre la Hollande dans le temps qu'elle étoit peu peuplée, & fort affoiblie par les factions des hoeks & des cabillaus, & hors de tout état de défenſe; d'autant que l'Empereur employoit toutes les troupes & la Nobleſſe de Hollande dans ſes guerres d'Italie & ailleurs, hors du pays; & qu'on dit encore ſuivant toutes les apparences, que le pillage de Martin Van-Roſſem s'eſt fait avec un ſecret conſentement de l'Empereur, & que la Reine d'Hongrie avoit fermé les yeux ſur ce pillage, à cauſe que les Hollandois n'avoient point voulu luy accorder ſa demande. Voilà pourquoi il ne vouloit

point

point envoyer de troupes contre ceux de Gueldre, ni permettre aux Hollandois de les poursuivre. L'on avoit encore remarqué, que ce Martin Van-Rossem avoit conservé pendant le pillage tous les Officiers de la Cour & du Domaine du Comté de Hollande.

Outre cela toute la Province de Gueldre, excepté la Ville de Zutphen & Nimegue, est ouverte du côté de la Hollande; tellement que nous pourrions par l'Ouvestein piller tous le pays de Bommel, & percer ses digues, de même que le pays de Thiel, & le quartier du Veluwe. Il n'est donc pas croyable que pendant une libre Régence cette Province en vienne à une telle extrêmité; & la Ville de Nimegue, qui est la plus forte de cette Province, a tant souffert sous ses Stathouders, qui ont mis plusieurs fois leurs meilleurs Magistrats de force hors de la Régence, qu'elle ne se portera plus à établir un Chef si dangereux.

Pour la Province d'Utrecht, il est certain qu'elle est toute ouverte & entrelassée avec la Hollande, subsistant uniquement de l'Agriculture; mais comme elle joint la mer du Sud, & la riviere de Lecque, il paroît qu'elle pourroit en quelque maniere incommoder le Commerce de la Hollande, & ruïner le plat pays : mais quand on considerera que les Hollandois, par leurs forces navales, pourroient par le débarquement

de leurs troupes leur rendre la mer du Sud & la Lecque impratiquables, outre que leur pays eſt entrelaſsé ſi avant dans la Hollande, que nous les pourrions piller & miner bien plus facilement, & nous approprier leurs terres, il faut encore remarquer que toutes les Villes de la Province d'Utrecht, ſont entierement hors d'état de défenſe, ſans qu'il y ait la moindre apparence qu'elles ſoient jamais fortifiées; car les Villes d'Amersfoort, Reenen, Wyk, & Montfort ne ſont pas en état d'en ſupporter les frais, & celle d'Utrecht ne voudra pas employer ſes finances pour fortifier des Villes qui ſeroient par-là moins dépendantes d'elle, qui au contraire feroient tort en toutes manieres à la foible Ville d'Utrecht; car il eſt certain que cette derniere Ville, ovale & quarrée comme elle eſt, & d'épourvûë de groſſes rivieres & de la mer, coûteroit infiniment à garder & à fortifier; & comme ſi ce n'étoit pas aſſez pour tenir cette grande Ville en bride, les Evêques ont encore permis de bâtir hors des portes de la Ville: c'eſt ce qui a formé ſes quatre gros faux-bourgs ſur les grandes avenuës, ce qui détruit toutes leurs fortifications; & quoi que ce ſoit la maniere ordinaire des Chefs des Républiques, pour affoiblir une Ville qui leur paroit trop redoutable, il n'y a pas moyen de la changer, après qu'on a eu le bonheur d'avoir recouvré la liberté. Je conclus donc que nous n'avons rien

rien à craindre de cette foible Province.

A l'égard de la Province de Zeelande, on ſait qu'elle conſiſte en pluſieurs Iſles fort peuplées & très-fertiles, & ſeparées de tous leurs voiſins par de puiſſants bras de mer; qu'elle a outre cela pluſieurs Villes & forteresſes ſituées ſur le terrain de Flandre, ſous la Généralité en ſon pouvoir; ſi bien qu'il paroit que la Zeelande peut ſe défendre par ſes propres forces contre tous ſes ennemis, & que leurs deux Ports de mer dans l'Iſle de Walcheren, ſavoir Fleſſingue & Ter-Veere, ſont bien ſituez pour incommoder le Commerce de la Hollande vers l'Occident par leurs pirateries.

Il eſt vrai auſſi, que les habitans de Middelbourg & de Fleſſingue trafiquent beaucoup ſur mer; que ceux de Ziriczée, & Ter-Veere commercent beaucoup dans la pêche, & qu'ils feroient d'abord ruïnez par les conſiderables forces maritimes de la Hollande, ce qui ſeroit une plus grande perte pour eux, que leurs pirateries ne nous en cauſeroit. Avec cela, la Hollande a par Bommenez, l'Iſle de Schouwen en ſon pouvoir, dont nous pourrions détruire & ruïner toutes les riches terres; & la Ville de Goes ne ſeroit pas en état de reſiſter à nôtre puiſſance navale, quand nous ſerions dans l'intention de les piller, & de mettre le feu à toute leur recolte; outre que les Iſles de Zeelande n'ont pas aſſez de Vaiſſeaux pour

oſer tenter une deſcente dans la Hollande pour y piller, tellement qu'on peut juger que pendant leur libre Régence, les Zeelandois conſidereront que la paix vaut mieux de tous les deux côtez.

A l'égard des pays conquis dans la Flandre; & vers le Rhin, & la Meuſe, ils ſont tellement éloignez de nous, & ſi fort ſeparez les uns des autres, qu'ils ne nous pourroient nuire en rien. A l'égard des Villes dans le Brabant, qui ſont très-fortes, elles ſont très-importantes à la Hollande; & quoique nous ayons porté les plus grands frais pour les prendre & les fortifier, on nous a voulu tenir ſi bas pendant le Gouvernement des Stathouders, qu'on ne nous a pas voulu céder un pouvoir particulier, ſur aucunes Villes de la Généralité, * où toutes les autres moindres Provinces de Zeelande, Friſe, & Groeningue, ont la diſpoſition particuliere de pluſieurs Villes & fortereſſes: mais Dieu ſoit loüé que nos frontieres ſont ſi bien fortifiées du côté du Brabant, qu'elles ne pourront être priſes que par une ſurpriſe, par les Villes de la Généralité. D'ailleurs nous ſommes ſi éloignez du Brabant par la Meu-

ſe,

* *Les Villes de la Généralité ſont les Villes qu'on a conquiſes ſur l'Epagne depuis l'union des ſept Provinces, dont les Etats Généraux des ſept Provinces-Unies ſont les maitres; comme ſont les Villes de Maſtricht, Breda, Bois-le-Duc, Bergen-op-Zoom, Steenbergue, St. Gerdruidenberg, Ecluſe en Flandres, & quantité d'autres, qui ne ſont point des Villes des Provinces.*

ſe, Biesbos, & les bras de mer, que nous ne devons rien craindre de ces Villes, quand même elles ſe révolteroient & ſe remettroient ſous la domination du Roi d'Eſpagne. L'on doit donc conclure par ces raiſons, que la Hollande ſe pourroit toûjours maintenir contre tous ſes voiſins.

CHAPITRE XIII.

Que la Hollande, même avec des Villes non fortifiées, reſtant ſeulement unie avec la Province d'Utrecht, pourra ſe maintenir contre le plus puiſſant Monarque.

SUppoſons encore, que les Régens des groſſes Villes de la Hollande & des Villes frontieres, négligeaſſent de les mettre en état de défenſe, que les autres Provinces de Gueldre, Zeelande, d'Overyſſel & Groeningue fuſſent aſſez imprudentes pour choiſir un même Capitaine Général ou Stathouder, qui ſe joindroit à la Généralité, pour tâcher de ſe rendre maître abſolu de ces Républiques, & que l'avidité de regner l'aveuglât ſi fort, qu'il mandiât le ſecours des Puiſſances étrangeres; comme de la France, de la Suede ou d'autres, pour tâcher de ſurprendre la Hollande, & d'y introduire une armée, pour la réduire & la partager entre elles; je prétens

faire voir qu'avec quelques précautions, nous pourrions resister à toute cette Puissance, pourvû que les habitans fussent unanimement d'un même sentiment, employans également avec les Régens toutes leurs forces pour leur défense; sans cela il n'est pas possible qu'aucun Pays du monde étant partagé en différens, puisse subsister longtemps.

Pourvû que la Province d'Utrecht restât toûjours unie avec nous, nous pourrions en peu de temps faire un fossé qui tireroit du Zuiderzée, jusques dans la riviere de Lecque, & conduire les écluses d'une maniere que tous les Pays, soit en dehors ou en dedans des fortifications, pourroient être inondez avec tous les flux; nous pourrions par là nous mettre en état de défense, & il seroit presque impossible de nous surprendre en dehors. Tel a été le sentiment de plusieurs habiles Ingenieurs; avec lesquels le feu Prince d'Orange Guillaume le premier avoit formé le projet.

Ce fossé se pourroit faire de cette maniere; à commencer du Zuiderzée, ou mer du Sud, du côté de la riviere de Eem vers l'Occident, & vers l'Orient la Ville d'Amersfoort, en y traversant le Eem, pour comprendre cette Ville dans les lignes, & de là toûjours en avant du côté du Sud, tout du long de Woudenburgh, jusqu'à la Lecque, & vers l'Orient de Wyk te duirstede, pour com-

comprendre encore cette Ville, laquelle ligne feroit en tout de l'étenduë de onze mille perches.

Le fossé de la largeur de dix perches; le rempart avec ses flanques de même largeur, ce qui occuperoit environ trois cens soixante acres de terres, compté à cinq cens livres par acre revient à 180000. l.
A creuser le fossé, à cent livres par perches, ainsi les onze mille perches, 1100000.
Pour les dépenses extraordinaires, 120000.

1400000. l.

La Lecque seroit à garder environ de l'étenduë de quatre mille perches, entre Wyk te duirstede & Hontwyk.

On pourroit encore outre cela, s'il étoit nécessaire pour la conservation du Pays de Gorcum, Vianen & l'Ablasserwert, creuser un pareil fossé & rempart, depuis la Lecque vers Hondwyk, jusqu'à la riviere de Waal, vers Louvestein par Ackoy entre les limites de la Hollande, laquelle ligne seroit de la longueur de trois mille six cens perches. Ce qui comprendroit cent vingt acres de terre à cinq cens livres par acres, 60000. l.
Le fossé & rempart comme cidevant, 360000.
Pour frais extraordinaires, 50000.

470000. l.

De Louveſtein juſqu'à la Ville de Heuſden, la Meuſe ſerviroit de défenſe au Pays d'Altena ; il faudroit ſeulement les pourvoir de redoutes, environ de l'étenduë de quatre mille perches.

Depuis Heuſden tout du long de la vieille Meuſe juſqu'au petit Waſpik près du Bierbos, il faudroit encore pour la conſervation du Pays d'Altena, faire un foſſé & rempart comme ci-deſſus, de la longueur de mille perches, ce qui occuperoit encore cent acres de terres à cinq cens livres 50000. l.

Creuſer le foſſé & former le rempart, à cent livres par acres	300000.
Les frais extraordinaires	80000.
	430000. l.

Ce qui coûteroit en tout deux millions trois cens mille livres, outre les fortifications qu'il faudroit faire vers la Lecque & la vieille Meuſe.

Il eſt certain qu'un pareil foſſé & rempart dans un Pays ſi peuplé ſeroit imprenable, quand tous les Potentats du monde tomberoient deſſus ; & quand même on les forceroit par des approches, tout le Pays ſeroit ouvert par derriere pour le pouvoir entrecouper de nouveau ; & ſans cela, quelle armée ſeroit aſſez hardie de forcer une brêche contre toute une armee rangée pour défendre l'aſſaut ?

Pour ce qui regarde les frais de cet ouvrage, l'on ſait aſſez que les cottiſations du Conſeil d'Etat, du temps du Prince Frederik Henri, montoient tous les ans à plus de ſeize millions, & que ceux de l'année 1629. quand Bois-le-Duc fut pris, montoient à vingt-deux millions. Il paroît donc que nos guerres offenſives, nos campagnes, & ſiéges même, quand nous triomphions, ont coûté cinq fois plus à la Hollende ſeule, que cette ligne ne coûteroit; outre que la Ville de Bois-le-Duc avec ſes fortereſſes, de même que Breda, Berguen op-Zoom, & Steenbergue avec leurs ouvrages de dehors & Forts, forment enſemble une plus grande ligne, que l'on doit garder avec des dépenſes exceſſives, tant en paix qu'en guerre, quoiqu'on ait fait accroire à pluſieurs ſimples Hollandois que ces conquêtes étoient très-avantageuſes, & même néceſſaires à la Hollande; à plus forte raiſon devroit-on juger qu'un pareil foſſé & ligne, comme je viens de dire, & qui garantiroit pour toûjours la Hollande & la Province d'Utrecht à peu de frais, ſeroit un avantage infini, ſi l'on vouloit ſonger ſoigneuſement à l'effectuer.

L'on pourroit encore m'alléguer que nous ne pourrions pas nous aſſurer que la Province d'Utrecht ne prît quelque jour parti avec nos ennemis; à quoi je dirai que toutes choſes au monde ſont poſſibles, mais qu'il n'y a pas d'apparence que cette Pro-

vince nous faſſe jamais la guerre pendant une libre Régence; car les intérêts de ces deux Républiques ſont entiérement dépendans les uns des autres, outre que ceux d'Utrecht ont été de tout temps, & ſont encore nos plus fidéles Alliez, comme il a encore paru en dernier lieu, pendant nôtre guerre avec l'Angleterre, par le prompt payement de leur cotte part dans les frais de la guerre, & par leur zéle à ſupprimer la Charge de Stathouder. Cette Ville a trop éprouvé ce que produit le Gouvernement des Chefs, & a toûjours ſoûpiré pour un libre Gouvernement, n'ayant jamais voulu ployer ſous leurs Evêques, ou Stathouders; ce qui leur a fait donner le nom de mutins, comme on les appelle encore aujourd'hui.

Outre cela la Province d'Utrecht eſt d'elle-même ſans défenſe, par ſa ſituation intérieure, & eſt reſtée avec cela ſans être fortifiée, de même que la Hollande, par les maximes des Capitaines Généraux, & Stathouders; tellement qu'ils ne peuvent rien tant ſouhaiter, après un libre Gouvernement, qu'une telle fortification. Je crois donc avoir aſſez prouvé qu'aucun Pays au monde n'eſt mieux ſitué, & en meilleur état pour ſe défendre contre tous ſes ennemis, que le nôtre.

CHA-

CHAPITRE XIV.

Que chaque grosse Ville de Hollande peut se maintenir contre le plus Puissant Potentat.

BIen plus, je prétens faire voir que chaque grosse Ville de Hollande peut se maintenir contre les plus grands Potentats; d'autant que les plus grands politiques & les plus habiles Ingenieurs, tiennent pour une régle certaine, que toutes les grosses Villes qui peuvent soûtenir un siége pendant toute une saison, doivent être comptées pour imprenables; parce qu'une telle Ville, quand même elle se rendroit à la fin, ne payeroit jamais à beaucoup près, les frais qu'elle auroit coûté à prendre; outre que de pareils siéges demandent de grosses armées & de grosses finances, qui se trouvent rarement en bon état chez les Monarques; l'entretien de leur Cour, les financiers & ceux qui en dépendent, en emportans la plus grande partie; & l'on trouvera très-peu de Républiques assez insensées pour vouloir faire de telles dépenses; car ces grosses Villes, par un si long siége, peuvent miner toute une grosse armée: pendant qu'on les attaquera d'un côté, elles peuvent faire de si vigoureuses sorties de l'autre; qu'aucunes Gardes des approches ou des redoutes n'y pourront résister.

Quand même ils en feroient venus à monter à l'aſſaut, l'on ſait qu'il arrive ordinairement de grands déſordres en tel cas, tellement qu'ils pourroient très-facilement être repouſſez par les troupes de réſerve qu'on tiendroit dans les Places d'armes, ou du côté de la brêche dans ces grandes Villes; ce qui les réduiroit à la gagner par famine; ce qui coûteroit des ſommes immenſes pour nourrir une armée auſſi long-temps qu'il faudroit pour réduire une Ville par famine; ce qui abat le courage des aſſiégeans; & qui gagne du temps, gagne beaucoup. Les aſſiegez peuvent pendant ce tems-là avoir quelque ſecours imprévû de dehors, par quelque voiſin jaloux; & la régle de la vie humaine eſt que perſonne ne ſe voudra ruiner pour en détruire un autre.

Combien y a-t-il de Républiques conſiſtans dans une ſeule Ville, & même très-médiocrement fortifiées, qui ont ſubſiſté un grand nombre d'années, & réſiſté à tous leurs ennemis par leur bon gouvernement, & par la jalouſie de leurs voiſins? En verité, l'on eſt bien fórt, quand on a le cœur d'être ſon propre maître, & lors que les habitans connoiſſent la force d'un peuple qui veut combattre pour ſa liberté, & qu'ils conſiderent les variations des guerres Monarchiques.

Comme les Villes & les Républiques de Suiſſe,

Suiſſe, particulierement, Zurich, Berne, Bâle, Schafhauſen, Fribourg, Lucern, Solurn, S. Gal, & même cette foible Geneve, & autres, qui ſe ſont conſervées pendant un ſi grand nombre d'années, contre l'Autriche, l'Eſpagne, la France, la Savoye, & la Bourgogne; de même que toutes ces Villes franches de l'Empire, excepté cette pauvre Ville de Straelſont, qui étoit véritablement imprenable, laquelle dans la crainte des armes victorieuſes de l'Empereur, prit garniſon Suedoiſe, pour leur ſervir de protection, mais elle ſauta de la fumée dans le feu, & perdit pour jamais ſa chere liberté.

Comme ſe ſoûtient encore cette petite République de Raguſe contre les Turcs, l'Autriche, & Veniſe, n'ayant au plus que dix milles pieds de contours, & environ dix mille habitans, femmes & enfans compris, de même que Lucques, qui n'a pas plus de vingt mille habitans, & qui réſiſte néanmoins, par ſon bon gouvernement & ſes fortifications, contre le Pape, la République de Genes, le Grand Duc de Toſcane, & contre le puiſſant Roi d'Eſpagne, en qualité de Duc de Milan.

Cela étant, nos Villes maritimes ne doivent pas ſeulement être cenſées imprenables, mais inapprochables; & les autres, comme ſont, Delf, Haerlem, Leyden, Alkmaer, ſe pourront défendre ſuffiſamment

chacune en particulier contre toutes ſortes d'ennemis.

Il eſt vrai que la Ville de Haerlem a été priſe par les Eſpagnols, après un an de ſiége, pendant lequel Dom Frederik ſe repentit mille fois de l'avoir commencé, & auroit levé le ſiége pluſieurs fois, ſi l'obſtiné Duc d'Albe ſon pere, ne l'eût forcé par ſes lettres de reproches, à le continuer. Il eſt encore vrai que la Ville de Haerlem n'étoit pas ſi riche ni ſi peuplée qu'elle eſt à préſent de la moitié & plus, & la Régence étoit fort partagée, à cauſe de cette révolution depuis peu arrivée contre le Roi d'Eſpagne, qui y avoit encore des partiſans, principalement parmi les Catholiques, dont il y en avoit pluſieurs dans la Régence, tellement que l'exemple de Haerlem ne contredit point ce que je viens de dire des autres Villes, qui pourroient en peu de temps, reſtans en liberté, former une armée de leurs propres habitans en les faiſant exercer; outre qu'elles ſont ſituées dans un climat ſi froid, qu'il eſt impoſſible qu'une armée ſe tienne tout un hiver devant ſans perir. Avec cela, nous n'avons point de Ville, qui ſoit éloignée de plus d'une lieuë, ou une lieuë & demie de la mer, dans des terres plates, que l'on peut toutes inonder l'hiver, tellement qu'elles ont naturellement de grands avantages, & pourroient très-facilement être fortifiées, pourvû que les Régens y veuillent em-

ployer

ployer leurs ſoins pendant leur libre gouvernement; car s'ils avoient dans la ſuite la foibleſſe de reprendre un Stathouder, il ne ſeroit plus dans leur pouvoir de le faire, ſans courir riſque de ſa diſgrace.

Premiérement, il eſt certain que les fauxbourgs, qui profitent en temps de paix de tous les avantages d'une Ville, ſans en porter les charges, & qu'on doit comparer à ſes rejettons, qui attirent beaucoup de bonne nourriture, ſans apporter aucun fruit, ne contribuent rien en temps de guerre, pour la défenſe de la Ville contre les ennemis; au contraire les Villes ſont ordinairement priſes par là, & les Régens ont toutes les raiſons du monde d'empêcher les Bâtimens de dehors, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Le ſecond ſoin ſeroit, d'aggrandir les Villes aſſez à temps, à meſure qu'elles augmentent en habitans & en Commerce, & d'avoir beaucoup de places vuides dans l'enceinte de leurs murailles, pour les uſages publics & néceſſaires dans toutes ſortes de rencontres de guerre ou autres, particuliérement pour pouvoir loger les gens de la campagne, avec leurs beſtiaux & leur recolte, & autre, en cas de ſiége, puis qu'outre qu'ils auroient dépoüillé les campagnes d'alentour de toute ſubſiſtance & des moyens de vivre pour les ennemis, les Payſans peuvent être d'un grand ſecours dans une Ville, étans robuſtes

&

& faits au travail, & à réſiſter à la rigueur du temps & des ſaiſons. Cette maxime ameneroit encore quantité d'habitans des petites Villes d'alentour qui ſont foibles, pour s'y ſauver; & ayans goûté après la guerre les avantages des grandes Villes tant en guerre, qu'en paix, ils pourroient s'y tenir, & augmenter le nombre des habitans. L'agrandiſſement des Villes eſt encore très-néceſſaire par rapport que cela fait toûjours reſter les loyers des maiſons à bas prix, & que les habitans peuvent être logez commodement & à leur plaiſir à bon marché.

Le troiſiéme ſoin eſt d'entourer leurs Villes avec de bons remparts, & autres ouvrages, avec des grandes portes, & à chaque porte, une place commode pour ranger les troupes; de même qu'au milieu de la Ville, vers l'Hôtel de Ville, un grand logement pour un corps de garde, & une grande Place pour y pouvoir tenir quelques mille hommes rangez, pour les pouvoir détacher où il ſera néceſſaire, ſoit pour appaiſer les ſéditions en dedans, ou repouſſer les attaques du dehors.

Quatriémement, de bâtir des Arſenaux, & de les pourvoir de toutes ſortes d'armes, pour la défenſe & la conſervation de la Ville; tellement qu'il faut pour une grande Ville plus de deux cens piéces de Canon, avec des armes pour dix mille hommes, des

pelles,

pelles, & autres inſtrumens, des chariots, des perches, des ais, de même que des Magaſins de vivres, & d'artillerie. Il eſt vrai que le bled ne ſe garde pas commodement; mais ayant bâti des Granges, pluſieurs Rentiers employeroient leur argent à faire des Magaſins dans le temps que le bled ſeroit à bon marché, dans l'eſpoir d'y gagner, de plus qu'ils le pourroient placer ſans payer aucun loüage.

Cinquiémement, d'exercer les principaux habitans dans les armes. Ceux-ci rendent le meilleur ſervice en cas de beſoin, par rapport à leur propre intérêt, & l'on ne mettra que de riches habitans pour Capitaines & Officiers, afin d'empêcher la révolution des troupes de ſolde.

Le dernier ſoin ſeroit d'avoir quelque peu d'argent de réſerve. La commune opinion eſt que l'argent eſt le nerf de la guerre. Voilà pourquoi on pourroit s'étonner que je mets ce ſoin pour le dernier, & de conſeiller d'en avoir peu. Je dirai donc que l'argent eſt le nerf de la guerre, lorſqu'il s'agit de mener des armées en campagne, ou de former de grands ſiéges: mais les groſſes finances dans une Ville aſſiegée, animent ceux du dedans, auſſi-bien que ceux de dehors aux révolutions & au pillage, & dans un

Gou-

Gouvernement Républicain il eſt bon d'employer l'argent à meſure qu'on le reçoit, pour l'utilité commune, & les commoditez des Villes, avant que quelques Régens avides & mal-intentionnez n'en prennent pas occaſion de les employer à bâtir des Forts ou Châteaux nuiſibles, ou de s'enrichir aux dépens du public.

Fin de la Seconde Partie.

MEMOI-

MEMOIRES DE JEAN DE WIT, GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE.

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Distinction entre le Gouvernement Monarchique & le Gouvernement des Républiques.

APrès avoir répresenté les fondemens & les maximes les plus salutaires, pour nôtre République, je finirai mon Ouvrage par quelques réfléxions sur le gouvernement présent, & sur celui que nous avons eu du temps passé, & qui est encore desiré par plusieurs personnes. Je juge nécessaire de m'expliquer comment l'on

l'on doit entendre un gouvernement de Ré
publique, & sa distinction d'avec un gou
vernement Monarchique.

J'entens donc par le mot de République un Etat dans lequel une assemblée Souve raine a tout pouvoir de régler les loix, & de se faire obéïr. Par un Régne Monarchi que, je n'entens pas seulement un Etat dan lequel une seule personne a tout le droit & le pouvoir de faire ou défaire les loix, selon son bon plaisir, & de se faire obéïr en tout mais j'entens encore un Etat, où une seul personne, même sans aucun droit, est en pouvoir de faire obéïr à tous ses ordres, ou de diriger les ordres & les loix d'une plus haute Régence, ou d'en empêcher l'exécu tion, suivant son bon plaisir.

Si l'ombre d'un gouvernement de Répu blique a été si agréable aux Marchands, & aux anciens bons habitans, qu'elle a si bien sû augmenter & établir le Commerce & la navigation dans ce Pays, quels effets doit donc produire la chose en effet; & si l'on vouloit réfléchir sur les bons ou mauvais fruits que l'on a à attendre de certains gou-vernemens, en considerant la force qui agit sans droit, de même que le droit qui est vain sans la force & qui doit toûjours ceder quand la force vient?

Par un gouvernement légitime, j'entens le droit de se pouvoir faire obéïr, & que ce droit soit fondé sur une longue possession,
ou

u ſur les loix, coûtumes ou ſermens, ou
ur toutes ces choſes enſemble, qui ſont
l'elles-mêmes ſans force, à moins qu'elles
ie ſoient ſoûtenuës par un nombre de per-
ſonnes, qui ſoient dans la bonne volonté
le prêter la main, pour punir tous les ſujets
qui voudroient déſobéïr. Pareillement un
grand nombre de perſonnes attachées à un
Chef ou Gouverneur, même ſans aucun
lroit légitime, lui peut donner la force de
enverſer toutes les loix & les coûtumes; &
nettre les Régens légitimes hors de leur
uſte poſſeſſion.

Je me repréſente donc en premier lieu
in Etat ſans armes, dans lequel la force du
gouvernement tombe ordinairement à celui
qui ſe peut faire obéïr par le plus grand
iombre, qui eſt ordinairement le menu
peuple; & en pareil cas, ce pauvre & igno-
ant peuple eſt plus porté à détruire leurs
Régens légitimes, que le reſte des gens
l'honneur & de diſtinction, qui ſont le plus
petit nombre, ne ſont portez à les proteger
contre la violence.

A l'égard d'un Etat armé, tous les bons
Politiques tiennent pour une maxime in-
faillible, que celui qui eſt maître des trou-
pes, eſt maître des forteresſes où elles ſont
en garniſon, & que celui qui eſt maître de
ces deux choſes, eſt maître de tout l'Etat;
car les gens de guerre ſont accoûtumez d'o-
béïr journellement à leurs Officiers, ſur
peine

peine de punition févére: de plus ces gei n'ayans rien à perdre, & trouvans leur pr fit dans les guerres & revolutions, plus qu dans la paix; celui qui les commande c qui est leur chef, les peut facilement en ployer dans toutes ses entreprises, conti les Régens legitimes, qui sont sans arm & sans défence, & les surprendre ava qu'ils ayent le temps de se pouvoir défe dre.

Et si cette maxime est véritablement cel par où l'on se peut rendre le maître d'u Etat, celui qui posséde encore avec l'affe tion des soldats celle du petit peuple, se pe rendre incontestablement maître de tout l'. tat, puisque par un droit qu'on lui a ced il a le pouvoir d'assembler les troupes quar il voudra. On doit considerer un tel Mini tte, comme ayant en main tout le pouvo & la force d'une République, & étant e fectivement Monarque & Souverain d'u Etat, dans l'attente que l'ombre même c République passera insensiblement, sa qu'il en reste les moindres marques, & qu'c ne le peut regarder dans cette vûë comn une République, mais comme une vérit ble Monarchie.

Puisque les Régens qui ont un tel Che doivent malgré leur libre gouverneme demander son avis dans toutes les affair d'importance, le flattant en tout, & se bi garder de contredire à sa volonté, à moi

qu'

qu'ils ne veulent risquer d'être d'abord démis de leurs emplois & gouvernement, ou qu'il ne leur arrive pis; c'est en quoi Rome nous sert d'un grand exemple, puisque cette fiere République, qui étoit pourvûë d'un si grand nombre de sages Conseillers, & d'un peuple si jaloux de sa liberté, n'a pû se maintenir contre la violence d'un tel Chef; l'on doit donc juger que c'est une chose impossible.

Quoique cette République eût plusieurs Chefs pour commander les armées, qui avoient la plûpart des differens & des jalousies entr'eux, & paroissoient trop foibles pour se rendre maîtres de l'Etat, elle a pourtant été contrainte de ployer & de se rendre esclave, aussi-tôt qu'un de ces Chefs est devenu plus fort que les autres, ou que trois d'entre eux se sont joints ensemble pour partager la République entre-eux; tellement que je repete encore, que lors qu'une seule personne posséde dans une République l'affection des troupes & de la populace, cet Etat a perdu entiérement sa liberté, ou la perdra infailliblement.

Et à plus forte raison, si la République de Hollonde entretenoit parmi ses troupes beaucoup d'étrangers nez dans des Monarchies, comme dans la France ou dans l'Angleterre, & qu'elle les mît en garnison dans les Villes frontieres qui entourent la Hollande, & que nos Villes étant sans fortifi-

cations fussent gouvernées par un petit nom bre de bons Régens, & peuplées d'habitan si peu instruits des fondemens de leur propre bonheur, & de la Régence legitime de la patrie, qu'ils attendissent plûtôt leur bon heur d'un tel redoutable Chef, que d'une libre République, croyans lui devoir plu d'obéïssance qu'à leurs véritables Souverains.

Puisqu'on a trouvé de tout temps, que le glaive de la guerre est plus trenchant entre les mains d'un Capitaine Général, que celui de la Justice ne l'est entre les mains des Juges politiques.

Il faut donc remarquer que les Régens & les Magistrats des Républiques ont très peu d'appointement de leurs emplois, & sont ordinairement partagez d'un médiocre bien, ne pouvans s'enrichir avec le bien public; ce qui les contraint de chercher d'autre voyes, par le Commerce ou autres moyens, pour faire subsister leurs familles, comme dans les Républiques de Venise, Gennes, Raguse, Luques, & autres; il est certain que beaucoup de Régens de la Hollande se soûtiennent par le Commerce, les Manufactures, la pêche, & la navigation; & quand même ils auroient assez de bien pour pouvoir subsister de leurs rentes, comme il n'y a point de Convents parmi nous, ni de bénéfices d'Eglise, les appointemens des Ministres étans si petits, que les gens char-

chargez de famille ne trouvent aucun ſoulagement par là, tellement que les deſcendans de ces riches familles ſe voyent toûjours obligez d'avoir recours au Commerce, car les grands partages défont les bonnes maiſons ; voilà pourquoi les Régens, ſoit par eux-mêmes, ſoit par leurs plus proches, ou alliez, ſont la plûpart intéreſſez à maintenir le Commerce & la navigation.

Je me ſens encore obligé d'étendre mes réfléxions, & d'examiner ſi la pêche, le Commerce, les Manufactures, & la navigation, ſeroient favoriſées ſous un Regne Monarchique.

Il doit entrer avant tout en conſideration, que ce petit Pays, qui ne produit rien par lui-même qui y puiſſe apporter de l'argent de dehors, étant d'autre part chargé d'une infinité d'impôts, ſeroit encore chargé outre cela, dans un Regne Monarchique, de pluſieurs millions par an pour l'entretien d'une Cour, avec ce qüe les bons habitans ſur leſquels on leveroit ces deniers, ſeroient encore ſujets à toutes les incommoditez que produiſent les Regens Monarchiques.

Premiérement, il eſt certain que tout Prince d'eſprit, & qui gouverne par lui-même, tâcheroit d'abord de reduire les groſſes Villes de Hollande dans un tel état, qu'il pourroit les dominer; ſur quoi il s'enſuivroit, pour rompre le pouvoir des anciens Régens, qu'il tâcheroit par tous les

moyens possibles, d'introduire des étrangers dans la Régence, & qu'il favoriseroit les petites Villes, les bourgs & villages, au desavantage des grosses Villes.

Et d'autant que les anciens Régens & habitans de ces grosses Villes, ne pourroient voir de bon œil leur ruïne, ils tâcheroient de les reduire par des garnisons de troupes étrangeres, & les brideroient encore par des Citadelles & des Châteaux qu'ils feroient bâtir dans ces Villes.

Comme ces sages & politiques Monarques Espagnols Charles-Quint, & Philippe II. n'ont pas trouvé de meilleur remede, pour tenir éternellement sous le joug ces grandes & commerçantes Villes de Naples, Milan, Anvers & Gand, qu'en les forçant par des Citadelles; comme nous en avons encore vû plusieurs exemples de nôtre temps.

La Ville-d'Amsterdam n'étant en 1571. grande qu'environ de deux cens arpens de terre, & que les Régens étant dans ce temps-là tous bons Catholiques, & très-fideles à leur Roi, leur bonne situation, leur florissant Commerce de l'Orient, & l'augmentation des habitans, n'a pas laissé de donner tant d'ombrage au Roi Philippe II. qu'il avoit formé le dessein d'y faire bâtir une Citadelle, & que les habitans de cette Ville avoient offert pour en être garantis, de lui donner deux cens mille livres, pour achever de

de bâtir le Château qu'il avoit fait commencer à Flessingue, il n'en a été empêché que par les troubles qui commencerent peu de temps après, & qui furent suivis de la perte de la Briele & de Flessingue; ce qui fut cause que cet ouvrage resta imparfait, jusqu'à ce qu'il n'ait plus eu besoin du secours de ceux d'Amsterdam : il est donc assez vrai-semblable que nôtre dernier Stathouder avoit formé le dessein, suivant ces maximes politiques en 1650. que la Ville d'Amsterdam étoit augmentée en grandeur jusqu'à six cens arpents, & de plus de trois cens mille habitans, de la reduire en faisant bâtir un Château sur le Viguendam, de même qu'à Volewyk.

Et pour plus grand malheur, il n'arrive pas toûjours que les Princes ou Princesses gouvernent seuls par eux-mêmes; particuliérement dans la minorité d'un Prince, ce sont les tuteurs, & les Ministres. Dans la fleur de sa jeunesse, il ne s'occupe que des plaisirs, & tout est gouverné par ses favoris & ses créatures, qui sont ordinairement ceux qui savent le mieux contribuer à ses plaisirs, & qui sont les moins propres au gouvernement; & dans un âge trop avancé, il n'est plus en état de resister aux fatigues du gouvernement; le tout est encore abandonné aux favoris & aux courtisans, qui employent ce peu de temps à leurs propres intérêts, & pour enrichir leurs famil-

les ; dont le Prince & le peuple ne s'en trouve quelquefois pas mieux.

Il eſt donc certain que les Souverains qui regneroient en Hollande, Princes où Princeſſes, ni leurs tuteurs, ni leurs favoris, ni leurs courtiſans, ne ſeroient point intéreſſez dans la pêche, le Commerce, les Manufactures & la navigation ; ils trouveroient mieux leur compte à augmenter les emplois & les bénéfices dans la Régence & plat Pays, & dans les groſſes Villes, qu'ils tâcheroient de rendre beaucoup plus profitables, ſous prétexte que cela augmenteroit les Domaines du Prince ; comme en effet lorſqu'on fait le détail des Domaines des Monarques, on y compte toûjours les grands & honorables emplois dont il diſpoſe ; les favoris de la Cour, préfereroient ce chemin, pour établir & enrichir leurs familles, au gain incertain du Commerce & de la navigation.

Et quand même ils ſeroient intéreſſez dans le Commerce & la navigation, il eſt certain que par leur puiſſance ils feroient des Réglemens conformes à leur propre intérêt & utilité, au préjudice du reſte des habitans.

Outre cela, les riches & naturellement francs & groſſiers Hollandois, ne ſeroient pas ſi capables de gagner l'affection de nos Souverains par des ſoupleſſes & des ſervices, comme les polis & ſubtils cadets des nobles mai-

maisons de France & d'Angleterre, où les pauvres bas Allemands de nôtre voisinage, qui sont accoûtumez de jeunesse de se soûmettre en esclaves à leurs Seigneurs, que la nécessité réduit d'abandonner leur patrie, qui viendroient introduire ici tous les divertissemens & maniéres de leurs Pays, & se rendroient agréables par leurs flateries & soûmissions d'esclaves, où le Prince d'un autre côté regarderoit ces personnes comme lui devans tous leurs biens & leur fortune, dont même la conservation dépendroit de sa faveur, étant contraire à nos privileges, qui se sacrifieroient pour l'augmentation de sa grandeur à la ruïne de toute la Hollande.

Il est donc à croire que les Régens & les Magistrats tâcheront par tous les moyens possibles, chacun dans leurs Villes; ou dans leurs assemblées générales, de conserver par leurs avis & direction, ces moyens favorables, particuliérement la liberté de Religion, une franchise de droit de Bourgeosie, franchise de Monopole, le retranchement des compagnies, halles ou corps de Mêtiers octroyées, qui ôtent les moyens de vivre aux autres; la modération des convois & maltôtes, un réglement de justice en faveur des communs habitans & du Commerce, l'établissement des Colonies, & d'assûrer les mers par la conservation de la paix & des Villes fortifiées, & faire exercer la Bourgeoisié dans les armes.

Pour ce qui regarde les bénéfices d'Eglise, il est connu que ces dignitez sont de si peu de profit, & si peu considerables en Hollande, que les Magistrats ou Régens ambitionnent très-peu de les posséder, ou de les faire tomber à leurs parens: il seroit très-dangereux de permettre aux autres Religions, des assemblées pour diriger les affaires de leurs Eglises, d'autant qu'ils pourroient, sous prétexte de régler les affaires de la Religion, faire des brigues, & causer des révolutions pour déposer les Magistrats, pour tâcher de regner sur le Pays, & sur la Religion à présent dominante. Sur quoi je considere que les sujets des autres Religions qui prosperent dans ce Pays, y possédans des biens de remarque, ne doivent être soupçonnez d'en pouvoir venir à des extrêmitez si ruïneuses pour le Pays & pour eux-mêmes, tant qu'on ne les aigrira pas par des persécutions; qu'au contraire la liberté qu'on leur accorde, jointe à un doux gouvernement, les obligera à une reconnoissance envers de si bons Régens, ce qui ôte tout le support aux autres de la même Religion, qui n'ayans pas tant à perdre, ne possédans pas de biens, & qui par un esprit hautain, inquiet & séditieux voudroient exciter des troubles.

Tout le monde sait que tous les Chefs prudens, & qui aspirent à la Souveraineté, commencent par favoriser & s'attirer les

Pré-

Prédicateurs séditieux & les dévots, pour pouvoir parvenir par leur moyen à leur but; mais si-tôt que leurs souhaits sont remplis, ils remarquent combien de pareils Ministres sont dangéreux dans un Etat: & au lieu de les recompenser, & de les élever, ils leur font sentir le juste châtiment de leur rebellion.

Comme nous en avons vû l'exemple en France. Le Roi Henri IV. favorisoit les Ministres & les sujets de la Réligion, que les François nomment Huguenots, parce qu'ils lui étoient utiles; il les sût brider dans la suite. Nous avons vû aussi qu'Olivier Cromwel se servit finement, premiérement des Ministres Presbyteriens en Angleterre; & après, des Prédicateurs & des dévots de la secte des Indépendans, pour parvenir par leurs brigues à être élû Protecteur; mais il les abandonna dans la suite, & les fit traiter très-rudement en plusieurs occasions.

Nos histoires font voir que le Prince d'Orange Guillaume I auroit suivi les mêmes traces, puisque les Ministres Réformez qui le favorisoient extrêmement dans les commencemens, le haïrent à la mort, lorsqu'il fut monté à ce haut degré de dignité; parce qu'il ne les favorisoit pas assez, ils le traitoient d'ingrat, & disoient qu'il favorisoit davantage les autres Religions, leur laissant plus de liberté qu'il ne devoit; & les

plus hardis l'apelloient publiquement Athée dans la Chaire, & l'accusoient de n'avoir ni foi ni loi; ce qui fit que le Prince se vit obligé dans l'année 1580. de conjurer plusieurs fois les Etats de Hollande de faire des Réglemens sur le gouvernement de l'Eglise, & sur l'administration : Que si cela continuoit, le Pays étoit menacé d'une ruïne totale; si bien qu'on travailla à cet effet, faitant des Réglemens très-utiles en l'année 1584. mais la mort de ce Prince en empêcha les effets. Il est certain qu'il avoit toutes les peines du monde, à se soûtenir contre cette cabale dévote, & qu'il y auroit succombé, si par ses maniéres polies & engageantes il ne s'étoit fait un grand nombre de créatures parmi les autres Religions, qui lui faisoient tenir l'équilibre. Même la haïne des Ministres & des dévots alla jusques sur son fils Maurice; & dans le temps du Comte de Lycester, ils s'attachoient entiérement à ce nouveau venu; jusqu'à ce que le Prince Maurice se fût joint par la suite avec eux, pour joüer ces tristes rôlles * de l'an 1618. & 1619.

Il ne faut donc pas croire que cet Etat se trouvant délivré d'un Chef qui attente à la Souveraineté, lâchera la bride à ces dévots; & même la liberté de Religion est nécessaire pour les tenir en bride.

Si

* *Lorsque l'Avocat Général eut la tête tranchée sous prétexte de Religion.*

Si quelqu'un vouloit alléguer, que la plus puissante secte, savoir la Religion Catholique Romaine, qui a le Pape pour Chef, & d'autres Chefs sous lui, est la plûpart affectionnée à nôtre puissant voisin le Roi d'Espagne, ci-devant nôtre Seigneur & maître, pourroit, par une trop grande liberté, changer ce doux gouvernement, afin de s'y introduire; il doit considerer que les Catholiques Romains sont gouvernez monarchiquement dans le point de leur Religion, & que là où ils sont les maîtres, ils ne souffrent point d'autres sectes avec eux; ce qui feroit que les autres Religions prendroient le parti des Régens, & se joindroient à leurs armes, pour punir les séditieux dans leur commencement.

Si au contraire on vouloit contraindre la Religion, & rendre tous les habitans de nôtre croyance, il seroit fort à craindre que lors que ces differens de Religions cesseroient, les Ministres qui possedent la charge de Prédicateurs pendant leur vie, & qui sont ordinairement remplis d'ambition, se pourroient rendre assez puissans pour faire plier devant eux les Régens qui sont alternatifs, & gouvernent pour peu de temps, par leurs continuelles & saintes Prédications en apparence devant des Auditeurs qui croyent entendre la voix de Dieu par la bouche de ces Ministres, & croyent obéïr à Dieu en leur obéïssant, ne regardans les soûmissions qu'on

rend aux Régens politiques, que comme des soûmissions aux hommes, ils se feroient en peu de temps un grand nombre des Partisans, en se nommant les Ambassadeurs de Dieu, se servant de ce saint Proverbe : Il faut obéïr à Dieu & à ses Ambassadeurs, préferablement aux hommes; & entraînez, par leur amour propre, & par leur avidité naturelle de regner, ils instruiroient leurs simples & trop crédules Auditeurs, pour leur propre élevation.

Les exemples de l'ancienne Eglise nous apprennent assez, qu'après que les Ecclésiastiques eurent converti les Empereurs Romains au Christianisme, ils ont sû vaincre les Payens plus par la puissance politique, que par des exemples de pieté ; qu'ils se sont servis dans la suite de leurs Prédications pour augmenter le pouvoir Ecclésiastique qu'on leur avoit cédé au desavantage des Puissances politiques, en élevant une Hierarchie ou pouvoir indépendant des politiques, comme nous le voyons dans l'Eglise Romaine, que les gens d'Eglise craignent & haïssent toûjours la haute puissance.

Ce que confirme Otto Frisingenius, quoi qu'Evêque Catholique Romain, au septiéme livre de ses Chroniques, dans lesquelles il dit que l'Empire s'étoit abaissé & épuisé par amour pour la Religion, ayant si fort élevé les gens d'Eglise, que l'Empire ne

ne s'étoit pas feulement dépoüillé de l'épée fpirituelle, mais de la temporelle qui lui appartenoit, ajoûtant finement ces mots: *Quoi qu'il ne nous appartienne pas de traiter de ces chofes, & d'en donner nôtre jugement, il nous femble néanmoins, que les gens d'Eglife font à blâmer, lorfqu'ils prêtent à l'Etat, principalement à l'Empire d'Allemagne, une épée qu'ils ont obtenuë des Régens, & par la bonté des Empereurs, à moins qu'ils ne jugent à propos d'imiter le Roi David, qui après avoir vaincu les Philiftins par l'efprit de Dieu, coupa la tête à Goliath avec fa propre épée.*

Si l'on vouloit examiner pour quelle raifon il y a toûjours eu plus de differens entre les Régens politiques, & les Pafteurs de la Chrétienté, qu'il n'y en avoit autrefois dans le Paganifme & dans le Judaïfme entre les Prêtres & les Régens, il faut confiderer que ces dernieres Religions confiftoient la plûpart en facrifices, fans aucune Prédications ni prieres, & bien moins dans une affemblée générale, & que ces facrifices qui ne fe faifoient qu'en certains temps de l'année, demandoient fi peu de temps, que les Rois, les Bourguemaîtres, ou Chefs d'armée, pouvoient en faire la Cérémonie en qualité de Prêtres; c'eft ce qui fit qu'une même perfonne exerçant ces deux emplois à la fois, n'auroit pas voulu fufciter des féditions pour augmenter fon emploi fpirituel au dé-

ſavantage du temporel, & les Prêtres Payens étans dépourvûs de tout pouvoir temporel, n'auroient pû cauſer de révolutions, ſans en être empêchez d'abord par le pouvoir Souverain.

Pour les Juifs, leur grand Prêtre; ſoit par ſa naiſſance, ou par la dignité du Sacerdoce, dans le temps de leur libre République d'Iſraël, étoit la ſeconde perſonne dans le Conſeil Politique de juſtice, appellé Sanhedrim; & du temps des Rois, il pouvoit être élû Préſident. Il avoit outre cela un grand nombre de Prêtres attachez à ſa perſonne, & toute la lignée de Levi; ce qui lui donnoit un grand pouvoir de changer l'Etat politique ſuivant ſon bon plaiſir, lorſqu'il pouvoit acquerir la réputation d'être rempli de l'eſprit de Prophetie; & qu'il lui fut permis de prophetiſer publiquement devant le peuple; ce qui cauſa très-ſouvent des révolutions & de grands déſordres dans l'Etat, lorſque quelques mauvais Prêtres & faux Prophetes abuſoient du pouvoir ſpirituel pour leur propre agrandiſſement: mais comme le ſervice des Juifs conſiſtoit ordinairement en ſacrifices, & que tous les grands Prêtres ne parvenoient pas toûjours à être membres du Sanhedrim, ou ne pouvoient trouver l'occaſion de prophetiſer devant le peuple, ils ne pouvoient pas travailler ſi facilement à leur grandeur, au déſavantage du pouvoir politique.

Mais

Mais la Religion Chrétienne consiste pour la plus grande partie dans la Prédication, & dans des prieres que des personnes hors de la Police & sans armes font à Dieu & devant une grande assemblée de peuples. Comme ces charges peuvent occuper suffisamment chaque personne dans cette qualité, voilà pourquoi les Souverains ont donné à des personnes differentes les charges d'Eglise, de Police, & de la Guerre, tenans les Ecclésiastiques hors de toutes les charges temporelles, surquoi s'est ensuivi très-souvent dans les lieux où ces Pasteurs & leurs Auditeurs étoient tous d'une même croyance, que ces Prédicateurs ont eu un grand pouvoir sur le peuple, pour les exciter à la révolte, ou pour les appaiser.

C'est ce qui a fait très-souvent que les Régens voyans le pouvoir de ces Prédicateurs, ont été obligez de les ménager dans les temps des troubles, s'ils vouloient être obéïs de leurs sujets, qui se laissoient plûtôt gagner par le Conseil des Prédicateurs que par les ordres du Souverain; & quoi que les Régens prévissent bien que la force & l'augmentation de ce pouvoir Ecclésiastique seroit nuisible dans la suite à leurs successeurs, ils ne laissoient pas de profiter de l'avantage présent, si nécessaire pour leur conservation, & cette maxime est sur tout nécessaire aux Chefs de Po-

lice ou de Guerre, qui cherchent à se rendre Souverains.

Lorsque les Ministres ont de mauvais desseins, ils sont en état de les pouvoir effectuer sur le champ, si bien qu'on ne doit pas attendre qu'ils se tiendront enfermez simplement dans les bornes de leur Ministere, mais qu'ils chercheront en un temps de troubles de parvenir à un souverain pouvoir sur les affaires Ecclésiastiques, sous prétexte du droit d'Eglise; ils se donneront la licence de dire publiquement en Chaire, sous prétexte de prêcher la parole de Dieu, tout ce qu'ils jugeront à propos sur le sujet du Gouvernement & des affaires d'Etat, à moins qu'on ne voulût ajoûter foi à ce qu'ils avancent d'avoir une assistance particuliére de Dieu pour leur vacation & service divin accompagnée de toutes les qualitez requises pour cet effet, consistant dans une sainte soûmission & obéïssance à Dieu & à leurs légitimes Souverains, & qu'ils ne sont pas sujets à tous les défauts dont les gens d'Eglise des autres Religions sont communement tachées.

Mais ils sont hommes comme les autres, & sentent les mêmes foiblesses qui pervertissent le reste des hommes; comme il a assez paru dans ces Pays depuis la Réformation; ausquels les Régens ont interdit la Chaire à cause de leurs séditieux sermons, & la mémoire n'est pas encore effacée sur ce qui

est

est arrivé sur ce sujet en nos jours à Amsterdam, Delft, Gouda, Utrecht, & à la Haye; & quoi qu'il s'en trouve parmi eux, qui sont incapables de susciter rien de pareil, la prudence des Régens politiques veut qu'ils dirigent l'Etat d'une maniere, qu'ils n'ayent pas à craindre, que le plus méchant & le plus hautain Ministre puisse troubler la felicité du Pays dans la moindre chose, & bien moins le Gouvernement.

Voilà pourquoi l'on doit s'attendre que nos sages Régens permettront toûjours le libre exercice des autres Religions, & qu'ils attireront par tous les moyens possibles des peuples de toute sorte de Religion dans leur Pays, & qu'ils conserveront nôtre Eglise de la maniere qu'elle subsiste à présent, sans consentir jamais à aucun pouvoir Episcopal, ni autre puissant Chef d'Eglise.

Il est certain, si nous étions gouvernez par un Chef, qu'il ne permettroit point de liberté de Religion, d'autant que c'est une dangereuse chose pour des Souverains, d'avoir des sujets qui sous prétexte de quelque droit, ne veulent se soûmettre en toute chose à la Police, & s'assemblent sur la moindre affaire d'importance, pour les régler par la pluralité des voix, où les Prédicateurs osent souvent soûtenir que leur pouvoir Ecclésiastique n'est pas dépendant des Régens du Pays, & sous prétexte d'une sainte Ligue, se font facilement des Partisans parmi les

ſujets pauvres, ignorans, & mécontens, qui ſont enclins aux ſéditions, & les animent contre les Rois & leurs favoris, auſquels ſe joignent quelques Chefs mutins qui applaudiſſent à toutes leurs Prédications, & les nommant des Peres de l'Egliſe, & des hommes de Dieu, ſe mettent à la tête des autres pour réſiſter au Souverain.

Mais ſi les Princes établiſſent des Evêques ou Chefs, de leur propre autorité, ils peuvent avoir un grand pouvoir ſur la Religion & ſur l'eſprit de leur peuple; d'autant que ces Evêques établiſſent par tout des Paſteurs & des Prédicateurs, qui n'inſtruiſent le peuple que ſuivant l'intérêt de l'Etat; & d'autant qu'il ne ſeroit pas permis à ces Evêques & Paſteurs d'avoir un Conſeil Ecléſiaſtique, le Monarque auroit toûjours le pouvoir de les dépoſſeder en cas de rebellion.

C'eſt donc par cette raiſon, ſuivant toutes les apparences, qu'on a introduit par tout, ſous les Empereurs Grecs & Romains, un Gouvernement Epiſcopal ſur les Egliſes, qui s'eſt étendu dans la ſuite dans tous les autres Pays libres, du côté du Nort, par les Evêques que le Pape y a envoyez; comme on a vû dans le ſiécle précédent, que le Roi d'Eſpagne Philippe II. avoit deſſein d'augmenter ſon pouvoir Monarchique dans les Pays-Bas, par des Evêques qu'il avoit nommez lui-même; & les Partiſans des Rois d'An-

d'Angleterre ne voyans pas de moyen de ſoûtenir la Puiſſance Souveraine du Roi par un *Presbyterium*, ou Conſeil Eccleſiaſtique Républicain, l'ont entierement détruit, contre l'avis de pluſieurs Anglois, non pas ſeulement en Angleterre où il s'étoit introduit depuis les derniers troubles, mais en Ecoſſe où il avoit ſubſiſté depuis la Réformation, pour établir à la place, un Gouvernement Monarchique ou Epiſcopal ſur l'Egliſe, ſuivant le proverbe Anglois: *No biſchop, no King:* Poi nt d'Evêque point de Roi.

Mais on a vû de tout temps, que le Gouvernement des Evêques a été dangereux dans les Républiques, & qu'avec la ſuite du temps, particulierement en Allemagne, & dans ces Pays-Bas où il y avoit au commencement du Chriſtianiſme preſque partout un gouvernement populaire & libre; par leurs ſaintes prédications en apparence, ils ſe ſont fait tant de Partiſans, qu'ils ſont parvenus au gouvernement temporel de ces pays & de ces Villes; & dans les Républiques de Veniſe & de Raguſe, & autres, il a fallu faire pluſieurs loix pour les tenir en bride; même je ne crois pas qu'il y ait un ſeul Canton Suiſſe dans la Religion Réformée, qui n'ait chaſſé ſon Evêque, pour établir en ſa place un Conſeil Républicain ſur l'Egliſe, pour plus d'aſſurance de leur liberté.

Il faudra ſe perſuader que les Monarques

Hol-

Hollandois établiroient de même un Gouvernement Episcopal sur l'Eglise, lesquels ne seroient point en repos, qu'ils n'eussent converti ou chassé du pays, par des loix ou des punitions, toutes les autres Religions, comme on l'a vû sous tous les autres Evêques, qui ne tolerent aucune autre Religion chez eux, excepté les Juifs, qui l'achetent par argent.

Quoiqu il paroisse que les Rois & les Princes, en établissant des Evêques qui dépendent d'eux, se sont munis contre le pouvoir des Pasteurs & des Prédicateurs, ces gens-là ne laissent pas de causer souvent de terribles changemens dans le Gouvernement, par leurs sermons & leurs prieres publiques, comme on l'a vû dans les siecles précedens en France du temps de la Ligue, & de nôtre temps en Ecosse & en Angleterre, par le *holy convenant*, la sainte Ligue, pour la Religion Réformée, & pour cet effet tous les Rois & les Souverains qui sont de la Religion Protestante, qui croyent être les Chefs de leurs Eglises, ne reconnoissant point le Pape, devroient pour plus de sureté défendre à tous les Prédicateurs de faire des sermons & des prieres de leur propre chef, & en faire faire que les Pasteurs reciteroient mot à mot.

Comme le Martyr Politique, le Roi d'Angleterre Charles I. en avoit fait un commencement, en retranchant les sermons de l'après-

l'aprês-dînée, ordonnant de lire à la place, le Livre des Prieres communes; & le Prince de Transilvanie, Ragotski, ayant fait écrire des sermons & des prieres sur tous les tems de l'année, par quatre de ses plus habiles Ministres, & les ayant fait approuver dans le Synode d'une commune voix, & dire qu'ils étoient fort édifians, & qu'on ne pouvoit rien dire de plus saint & de plus fort, il leur déclara & commanda de n'en point dire d'autres, & de les reciter mot à mot devant le peuple.

De même le Czar de Moscovie fit faire des Homilies tirées des saints Peres de l'Eglise Grecque, sur tous les temps de l'année, & les accidens de la vie, & commanda à ses Prêtres & Prédicateurs, de ne Prêcher autre chose, & de ne point faire d'autres prieres, mais de les reciter mot à mot; ce qui se fait pareillement dans les Monarchies de l'Asie & de l'Afrique qui suivent la Loi Mahometane; & quoique cette Religion, par les differentes interpretations de l'Alcoran, soit partagée en plusieurs sectes, tellement que les Mores, les Turcs, & les Perses different beaucoup, & qu'il s'entrechassent & se persecutent, & que cette secte étant ramassée de celle des Payens, des Juifs, & des Chrétiens, ne reconnoisse point de sacrifices, & que toutes ces Religions ne devroient être exercées que par des sermons publics au peuple, il est certain que leurs Prê-

Prêtres ne peuvent rien faire dans les Egliſes, que chanter quelques prieres publiques, & lire l'Alcoran devant le peuple.

Pour revenir à nôtre République, il eſt certain que la liberté de Religion, jointe à une franchiſe de droit de Bourgeoiſie, formeroit des Villes puiſſantes & peuplées, & beaucoup de commoditez & de ſatisfaction pour les habitans, & augmenteroit les charges & les bénéfices conſiderablement, & par conſequent la grandeur & le pouvoir des Régens, pour en faire part à leurs amis & à leurs parens.

Il eſt encore certain qu'il naît parmi tant de nations differentes, divers ſortes de Relions, de langues & d'occupations; ce qui exempteroit nos Régens de la précaution politique de faire naître de la diviſion de deſſein prémedité, d'autant que ces diviſions naturelles, les intérêts & occupations, differentes des habitans leur faciliteroient le moyen de regner tranquillement; comme en effet on n'a jamais vû tant de troubles dans des Villes remplies de differentes nations, comme Amſterdam, Leyden, Haerlem, que dans d'autres pays & d'autres Villes plus petites & moins peuplées, à moins que les deſordres n'ayent été ſuſcitez par quelque Chef; & en ce cas je puis dire qu'aucuns pays du monde ne ſont exemps de troubles & de differens entre les Régens & les habitans, qu'autant qu'il plaira à ce Chef de les laiſſer en repos.

A l'égard des compagnies, corps de mêtiers, halles octroyées, ou privilegiées pour les Manufactures, les mêtiers, la pêche, le Commerce & la navigation, il est certain que les directeurs, gouverneurs, chefs de corps de mêtiers, & Prévôts, pouvans s'assembler en certains lieux, en certains tems, & étant liez ensemble par une espece d'intérêt commun, ayant un grand attirail de Partisans, Matelots, Gens de guerre, Drappiers, Ouvriers, ont une belle occasion pour exciter & soûtenir des révolutions, pour déposer les Régens, & se mettre en leur place, comme nous l'avons vû dans toutes les Villes des Pays-Bas, où l'on a eu autrefois des halles ou corps de mêtiers, à moins que les Régens ne soient assez heureux pour pouvoir envoyer dans toutes ces assemblées, des Deputez, qui soient gens d'honneur, & incapables de prêter la main à des factions particulieres.

Uue compagnie aussi puissante, qu'est nôtre compagnie octroyée des Indes Orientales à présent, * seroit très-dangereuse dans une Monarchie, & un Prince auroit la prudence d'anéantir dans peu leur octroi, avant que les directeurs & les partisans eussent le temps

* *Les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont plus de soixante mille hommes employez dans le Pays, qui dépendent uniquement d'eux, outre la puissance qu'ils ont dans les Indes.*

temps d'augmenter leurs forces jusques à ce point, pour vendre à d'autres le droit de former de nouvelles compagnies, les tenans plus foibles, & ne les continuans que moyennant de grosses sommes d'argent.

Et quoi que les Colonies fussent très-utiles & même nécessaires dans les Monarchies, pour se défaire de leurs sujets malheureux & mécontens, qui y sont en plus grand nombre, que dans les Républiques, il est certain que le Commerce par mer dans les autres pays n'a pas apporté tant de profit dans les anciennes Monarchies que dans les Républiques; d'autant que les Monarchies sont trop sujettes au changement, par la courte vie des Princes, pour pouvoir faire les frais qu'il faut faire pendant plusieurs années pour planter les Colonies; & après qu'elles ont été établies, si elles ne sont pas en pouvoir de se soûtenir par elles-mêmes contre les insultes du dehors; il n'est pas facile de croire que les Monarques mortels les protegeront à leurs dépens, en faveur du commun, si bien qu'elles viennent souvent à rien sous de pareils gouvernemens, à la ruïne des habitans, d'autant plus que les favoris & les courtisans n'y sont pas intéressez.

Car on ne peut pas prouver que les Colonies Portugaises, Espagnoles, & Angloises ayent eu un meilleur succès que les nôtres, & que les Républiques ne soient pas [illegible]

por

portées à l'établissement des Colonies, que les Monarchies, puisque ces Souverains ont très-peu contribué de leur argent pour les planter.

Mais on peut dire avec verité, que leurs sujets se trouvans plus libres, & sous un gouvernement plus doux que dans leur patrie, joüissent dans ces colonies de toutes les franchises pour leur Agriculture & Commerce; que c'est par cette raison qu'ils ont sçû si bien aggrandir & augmenter en forces dans ces pays, plûtôt que par la liberalité de de leurs Rois.

Nos habitans au contraire joüissent d'un plus doux gouvernement dans la patrie que dans les Indes, où nôtre Compagnie octroyée par les Gouverneurs qu'elle envoye dans toutes les Villes, gouverne avec une sévérité souveraine, non pas suivant les loix générales, mais par des commandemens particulieters, & des impositions, gardans tout le Commerce pour eux, en excluant tous les autres; par où l'on peut voir la raison pour laquelle nos Colonies sont si empêchées dans les Indes, & non par la faute de nos Régens, mais par le gouvernement en chef de cette Compagnie, ou du Prince d'Orange, & de ces Députez dans la Généralité, qui a si bien affoibli par ses Conseils la Compagnie des Indes Occidentales, qu'elle n'a plus été en état de subvenir aux frais, pour soûtenir ce grand nombre de Colonies.

Pour

Pour la franchise de la mer, il n'est pas croyable que les Rois ou Souverains fassent la dépense, d'équiper de leur argent, des vaisseaux de guerre, pour nettoyer la mer en faveur des Marchands; je dis de leur argent, parce que tout l'argent que les sujets contribuent, entre d'abord dans les coffres du Souverain, comme un bien uniquement à lui, & que les deniers ne vont point dans le Trésor du pays, pour l'employer à l'utilité commune des habitans; & l'on ne peut pas prouver qu'il y ait eu un seul Prince qui ait affranchi les mers en faveur du Commerce. Il est bien vrai que du temps du gouvernement de nos Stathouders, & lors que nous possedions encore quelque ombre de liberté, on a dissipé les deniers contribuez pour affranchir les mers, à faire des campagnes très-inutiles pour les Marchands & pour la Hollande, pendant que les pauvres habitans étoient entierement pillez sur mer.

Outre que les Monarchies sont par elles même plus sujettes à la guerre que les Républiques, soit pour des successions, ou pour soûtenir des parens ou des Alliez; avec cela les Princes & les Monarques sont plus portez à la guerre. *Quod si Regum atque Imperatorum animi virtus in pace ita ut in bello valeret, æquabiliùs atque constantiùs sese res humanæ haberent, neque aliud aliò ferri, mutari, & misceri omnia cerneres:* * tellement qu'ils

* *Sallustius.*

qu'ils entreprennent ſouvent la guerre,ou en font naître l'occaſion, pour faire des conquêtes glorieuſes, ou afin de pouvoir tenir des troupes ſur pied, & les rendre néceſſaires à l'Etat.

A l'égard des alliances, il eſt certain que ſi la Hollande étoit ſous un Chef, le Souverain ou ſes Courtiſans ſe laiſſeroient ſouvent entraîner par un intérêt propre, ou par argent, à des alliances offenſives & dommageables,parce que ce Souverain Hollandois, par ſes grandes forces navales, ſeroit recherché dans pluſieurs occaſions par les Potentats voiſins & éloignez.

Je crois avoir aſſez dit, qu'un Souverain de Hollande ne ſeroit pas aſſez imprudent pour chercher ſa propre ruïne; en fortifiant les groſſes Villes de Hollande, & en exerçant les habitans dans les armes, pour ſe défendre contre lui : mais ſi quelqu'un en pouvoit douter; je dirai que nos Comtes ont fait abattre pluſieurs Châteaux des Gentilshommes, * lorſqu'ils pouvoient donner quelque force à la Hollande; & pour mieux rompre le pouvoir des nobles qui les avoient aidé autrefois à établir les loix dans ces Provinces, & pour former le Gouvernement, ils ont fait bâtir des Villes, particuliérement après lan 1200. tirans les habitans des autres Villes, & quelques-uns du plat pays,

* *Voyez nôtre Chronique.*

les degageans du vaſſalage, qu'ils devoient à quelques Gentilshommes, après qu'ils auroient demeuré un an dans ces Villes, leurs accordans de grands Privileges, * pour rompre les forces de la nobleſſe; ils ne leur permettoit point cependant de faire des remparts, quoique par la ſuite du tems quelques-unes ayent obtenu ce privilege, en l'achetant par argent.

Les Comtes étans devenus jaloux de la force de quelques Villes, ont fait brûler entierement les Villes de Vooren, Gaſparen, & Luik, & démolir les remparts & les portes d'Utrecht, Delft, Yſſelſtein & Alkmaer, avec défenſes très-expreſſes aux habitans de ne les jamais rétablir; comme le Duc Charles de Bourgogne avoit réſolu de faire de la Ville de Gand, un ſi petit bourg, qu'elle ne ſeroit plus en état de tenir tête à ſes Comtes: tellement que je conclus que la Hollande, par un gouvernement Monarchique, ſuivant les véritables intérêts de ce Chef, ſeroit de l'affoiblir, & de nous priver entierement de nos forces.

* *Voyez les Privileges des Villes de Haerlem* 1254. *Delft.* 1246. *Alkmaer.* 1245. *Leyden.* 1266. *Medenblik* 1288. *Enkhuiſen.* 1299. *Horne.* 1322. *Amſterdam* 1340.

CHAPITRE II.

Où il est examiné si les raisonnemens du chapitre précédent sont confirmez par les exemples de l'antiquité.

LEs Histoires de tous les tems nous apprennent que suivant les maximes & les fondemens de nôtre Etat, dont on voit l'affermissement par toutes sortes d'exemples de tous les quartiers du monde, on peut remarquer que les Magasins du Commerce, & banques générales des changes, n'ont jamais pû subsister long-tems sous les Regnes Monarchiques; tellement que les Manufactures, la pêche, le Commerce & la navigation ont très-peu fleuri dans les Monarchies de l'Asie, l'Amerique & l Afrique; & leurs Villes capitales n'ont obtenu leur accroissement & agrandissement que par l'entretien des Cours de ces Monarques, & par l'affoiblissement & aux dépens des autres Villes du plat pays, & de leurs habitans; comme on le peut voir aux Villes de Cusco, Quito & Mexico, & autres dans l'Amerique, de même que dans l'Asie, les Villes de Japan, Chine, Perse, Indes, & finalement à Maroc, Fez, Jerusalem, Ninive, le Caire & autres Villes, sur les côtes de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique.

On a vû au contraire, que la force du

Commerce de ces pays s'eſt trouvé uniquement dans les Républiques de Sidon, Tyr, Carthage, Banda, Ambonia, & que le Commerce à beaucoup fleuri dans ces Villes, pendant le tems qu'elles ont été ſous un libre gouvernement: mais comme les trois premieres ont été les plus fortes & les plus anciennes Villes de Commerce du monde, je crois qu'il ne ſera pas mal à propos de m'étendre un peu ſur Tyr & Sidon, d'autant que ces particularitez ne ſont pas généralement connuës, & que cela ſera utile à mon deſſein.

Premiérement, Sidon étoit ſituée dans la Syrie, ſur une côte abondante en poiſſons, ayant de bons havres quoique ſans rivieres. Elle a été bâtie par Sidon petit fils de Cham fils de Noé; elle a été de tout temps une groſſe Ville marchande, qui étoit déja augmentée ſuivant les Croniques des Juifs, environ deux mille cinq cens ans après la création du monde, ou du tems de Joſué; de maniere qu'on la nommoit la grande Ville de Sidon, & on lit encore que deux cens vingt ans après, du temps de Samſon, elle étoit une Ville riche & bien fortifiée; dont les habitans vivoient heureux dans une libre République, ſans Roi & ſans Chef, & environ deux cens dix ans après Samſon, les Sidoniens étoient réputez par Homere extrêmement ſçavans.

Sidon

Sidon a encore été renommée par ſon Commerce, par les Prophetes Iſaïe, & Ezechiel. Le premier eſt venu cent quatre-vingts ans après Homere; & l'autre, environ deux cens vingt ans après Iſaïe; & cette Ville ayant ſubſiſté de cette maniere quinze cens ans, & ayant dreſſé beaucoup de Colonies, elle fut aſſiégée l'an 3590. après la création du monde, par le Roi de Perſe Artaxercés Ochus, avec une puiſſante armée par terre; & avec trois cens galeres & cinq cens vaiſſeaux de charge, & ne fut priſe qu'après que ſes habitans furent trahis par leur propre Chef Tennis, de même que par le Général de leurs troupes, nommé Mentor; de-ſorte que les habitans ne voyans aucune reſſource, & haïſſans mortellement l'eſclavage, mirent le feu à leur propre Ville, dans laquelle perirent plus de quarante mille habitans; & le Roi de Perſe vendit les ruïnes de cette puiſſante Ville pour pluſieurs talens, à des chercheurs de butins. Cependant on lit dans Quinte Curſe, que Sidon redevint encore vingt-cinq ans après une conſiderable Ville, lorſque leur Chef de République, nommé Strato, s'étant engagé avec Darius Roi de Perſe, fut contraint par les habitans de ſe rendre au Grand Alexandre, qui mit à la place de Strato, Abdalonius, avec droit de vie & de mort ſur les Bourgeois.

Mais Alexandre étant venu à mourir peu

de tems après, ſa Monarchie fut partagée entre les Chefs de ſes armées; tellement que toutes les Républiquc par lui conquiſes ſe remirent en liberte. Il eſt donc à croire que celle de Sidon en aura fait de même; car Strabon qui vécût environ 340. ans après, dit que Sidon étoit en tout à comparer à Tyr, en grandeur, connoiſſance de navigation, & autres ſciences touchant le Commerce; & comme il comparoit ces deux Villes enſemble, il faut entendre de Sidon la même choſe qu'il dit de Tyr, qu'elles avoient entierement conſervé leur liberté, du temps des anciens Rois de Phenicie, ayans leur propre Régence, & que depuis elles l'avoient conſervé de même du temps des Romains, moyennant quelque tribut qu elles leur payoient.

Pendant le regne des Empereurs Romains il n'eſt pas beaucoup fait mention de Sidon, non plus que dans le tems des Sarrazins, ou des Rois Chrétiens de Syrie, ſinon que cette Ville a été priſe pluſieurs fois, tantôt par les uns, tantôt par les autres, juſqu'à ce qu'elle s'eſt à la fin, avec leur Prince héréditaire, cy-devant tributaire des Sarrazins, & Mameluques, renduë à de mêmes conditions ſous la Monarchie des Turcs, environ l'an 1517. après la Naiſſance de nôtre Sauveur.

Et quoique depuis leur premier Etat floriſſant, les vers à ſoye & le poil de chevre ayent

ayent été premiérement trouvez dans ces quartiers-là, environ 600. ans après la Naiſſance du Sauveur, de-ſorte que le Pays produit beaucoup de ſoye, de même que dans le Pays voiſin de Begbaſar & Angori on y file beaucoup de poil de chevre; ce qui pourroit donner un grand fondement pour les Manufactures, Commerce & navigation, joint à la ſituation naturelle pour la pêche, il eſt certain que la Ville de Sidon ne produit à préſent aucunes Manufactures, ni vaiſſeaux, ni Marchands, à cauſe que les habitans ne pourroient ſous ces Monarques poſſéder ni maintenir leurs biens & ſciences en repos, tellement qu'on n'y fait uniquement que le Commerce des ſoyes crues, par les Etrangers qui ont leurs Conſuls, & qui ſont toujours prêts à partir, en cas qu'ils ſe trouvaſſent trop preſſez par le gouvernement, & l'on aſſure qu'ils s'y tient plus de deux cens facteurs François, pour conduire ce grand Commerce des ſoyes.

Tyr qui eſt ſitué environ à 200. ſtades ou à quatre lieuës d'Allemagne, de Sidon, étoit premiérement bâtie en Terre ferme, d'où les habitans ſe ſauverent dans une Iſle à quatre ſtades de là, pour ſe garantir des ſurpriſes des enfans d'Iſraël, qui prirent poſſeſſion, ſous la conduite de Joſué, des terres promiſes. Ils bâtirent dans cette Iſle la nouvelle Ville de Tyr, où ils ſe rendirent puiſſans par la pêche des poiſſons de pourpre,

d'où s'ensuivit l'art de teindre le pourpre, & de faire des habits Tyriens, & de s'exercer dans le Commerce & la navigation, que cette Ville fut renommée pendant son libre gouvernement, & appellée la Perle des Villes ; ses Marchands, des Princes ; & leur Commerce, le plus considerable du monde ; comme le Prophete Ezechiel le dépeint dans ses Propheties, prédisant de même sa ruïne, qui arriva après qu'elle eut fleuri de cette maniére pendant dix huit cens quatre vingts ans, lorsque le Roi de Babylone Nabuchodonosor la tint assiégée environ l'an 3360. après la création du monde, pendant 13. ans, & la détruisit après d'une maniere déplorable.

On lit que les Tyriens avoient dans ces tems deux Suffetes ou Bourguemaîtres annuels, qui exerçoient la Magistrature en chef. Cette République se rétablit peu de tems après ; car environ l'an 3615. après la création du monde, principalement du tems d'Alexandre le Grand, Quinte Curse & Diodore de Sicile en parlent comme de la plus riche & considerable Ville de toute la Syrie, & si forte par sa navigation, & le grand nombre de peuple, qu'elle osa bien tenir tête à Alexandre ce grand Conquerant, qui ne la prit qu'après sept mois de siége, & après une opiniâtre resistance, & la fit brûler. La plûpart de ses habitans perirent, ou furent vendus ; ils se remirent néanmoins,

peu

peu de tems après la mort d'Alexandre, dans leur premier lustre; & par leur libre gouvernement, travail & bon ménage ils reprirent leurs premieres forces & richesses, comme le dit Strabon, que 350. ans après, cette République étoit revenuë dans son premier lustre, & quoique l'Emperent Septime Severe, 170. ans après pilla la Ville de Tyr, la saccageant entiérement. Ulpian dit qu'environ 30. après, qui étoit l'an 220. après la Naissance du Sauveur, la Ville de Tyr, son Pays natal, étoit une alliée de l'Empire Romain; qu'elle étoit fort puissante pour la guerre; que les Tyriens avoient obtenu de l'Empereur Alexandre Sévere le droit de Bourgeoisie d'Italie, avec pouvoir, comme une libre République, d'établir leurs loix & de choisir leurs propres Magistrats; & depuis, la Ville de Tyr a été sujette à tous les inconveniens des Régens Monarchiques, des Sarrazins, des Chrétiens, & des Turcs, de même que nous l'avons marqué de Sidon; tellement que Tyr n'est habité à présent que par des Marchands étrangers, qui ne s'y tiennent que pour un certain tems, parmi lesquels il y a beaucoup de Marchands de soye qui sont François.

L'on voit donc que ces deux Républiques n'ont point perdu leur Commerce & navigation par la guerre ni les tremblemens de terre qui les ont renversées plusieurs fois, mais qu'elles l'ont perdu, en perdant leur

libre gouvernement, puis qu'elles se sont toûjours relevées après ces grandes ruïnes. L'on peut voir en quel état ces Villes sont dans le siécle présent, dans les voyages du fidele Auteur Sandis, où il dit que l'Emir, Prince héréditaite de Tyr & de Sidon, originaire des anciens François qui y sont venus avec le Roi Chrêtien Godefroi de Boüillon pour la conquête de la Terre Sainte, fait payer à ses sujets, outre de gros impôts, la cinquiéme partie de leurs révenus; & quoiqu'il ne prenne des Marchands que trois pour cent pour l'entrée & la sortie des Marchandises, il est facile de concevoir combien peu le Commerce peut fleurir dans ces Pays-là, puisque le même Sandis dit, que ce Prince tributaire, nommé Facardin, entretient continuellement à son service quarante mille hommes, & en l'an 1661. après nôtre redemption, il avoit fait battre des écus faux, pareils aux écus de Hollande, qu'il faisoit débiter comme de bon alloi; qu'il prend encore les biens des Marchands qui viennent à mourir, & les biens des facteurs Etrangers, sans que leurs plus proches héritiers puissent tirer la moindre chose, qu'en lui cedant la moitié de leurs successions. Les Villes sont sans autres fortifications qu'un Château, où le Prince tient sa Cour. Il n'est donc pas étonnant, comme Sandis le rapporte, que ces Villes soient tellement détruites, qu'elles n'ont pas

pas gardé la moindre ombre de ce qu'elles étoient auparavant.

Je finirois cet article, si je ne prévoyois que l'on me pourroit alléguer qu'il est fait mention dans la Sainte Ecriture, & autres Histoires, des Rois de Tyr & de Sidon, & qu'il faut nécessairement par là qu'ils ayent eu des Chefs de Républiques, qui n'ont pas été incompatibles avec la prosperité du Commerce & de la navigation. A quoi je répons que les mêmes Histoires nous apprennent que les Chefs mentionnez, Tennis, Mentor, & Strato, ont été la ruïne de ces Villes dans ce tems-là. Pour ce qui regarde le Roi de Tyr, que Diodore de Sicile & Arrian disent avoit été dans Tyr du tems d'Alexandre, les Savans croyent que c'est une bevuë, & que l'on doit entendre par là Sidon, & son dernier Gouverneur.

Et pour mieux expliquer ce que dit l'Ecriture Sainte des Rois de Tyr, sans qu'elle combatte ce que je viens de dire de leur libre gouvernement, je traduirai ici ce que Strabon en écrit dans son sixiéme Livre, où il représente assez bien l'Etat des ces Républiques en ces termes:

Après Sidon, Tyr est la plus grande & la plus ancienne Ville de Phenicie, & y peut être comparée en toutes manieres. Elle est fort renommée par les Fables; & quoique les Poëtes élevent davantage la Ville de Sidon,

& qu'Homere ne fait aucune mention de Tyr, cette derniere Ville a été plus renommée par les Colonies qu'elle a plantées jusques dans l'Afrique & l'Espagne, & hors du détroit de Gibraltar; tellement que ces deux Villes se sont si fort distinguées de tout tems par leur ancienneté, lustre & richesses, que l'on doute laquelle des deux doit être considerée pour la Capitale de Phenicie. Sidon est située sur un Port de mer, en Terre Ferme; mais tout Tyr n'est qu'une Isle, & est habitée de la même maniére qu'Aradus. Elle est attachée à la Terre Ferme par une digue qu'Alexandre fit faire lors qu'il l'assiégea. Elle a deux havres, dont l'un est appellé le Fermé, & l'autre l'Ouvert, ou havre d'Egypte. L'on dit que les maisons y ont plus d'étages qu'à Rome, ce qui a fait que la Ville a été renversée plusieurs fois par des tremblemens de terre, comme elle a encore reçû un furieux coup par Alexandre; mais elle s'est rélévée de toutes ces chutes par la navigation, de même que par le pourpre, avec lequel ceux de Phenicie surpassent toutes les autres nations; car le pourpre de Tyr est tenu pour le meilleur. Ils en ont la pêche fort proche, de même que tous les materiaux nécessaires pour la teinture; & quoi que la trop grande quantité de Teinturiers rende la Ville incommode pour les autres habitans, ils s'enrichissent néanmoins par là. Ils n'ont pas seulement conservé leur libre gou-

gouvernement, & tout le pouvoir de faire leurs loix ſous les Rois de Phenicie, mais auſſi ſous les Romains, qui moyennant quelque peu d'argent, ont ratifié leurs privileges. Ils honorent Hercule avec excès. Leur puiſſance par mer paroit par leur grand nombre de Colonies. Les Sidoniens ſont fort renommez par leurs ſciences, dont Homere donne un grand témoignage. Ils ſont entr'autres choſes fort renommez pour la Philoſophie, l'Aſtrologie & l'Arithmetique, dont ils ont donné les principes, de même que de pratiquer la mer de nuit; comme on dit que les Egyptiens ont trouvé la Geometrie, qui leur étoit néceſſaire pour enſeigner à chacun ſes limites, aprés que le débordement du Nil avoit entremêlé tout le terrain. Les Egyptiens ont communiqué leur ſcience aux Grecs; & ſi l'on en veut croire Poſſidonius, l'art de l'Anatomie a été inventé par Moſchus Sidonien, qui a vêçu avant la guerre de Troye: mais je laiſſerai ces antiquitez, & dirai que Boëtius, avec qui nous nous ſommes exercez dans la Philoſophie d'Ariſtote, auſſi-bien que ſon frere Diodote, étoient des illuſtres Philoſophes de Sidon. Antipater étoit de Tyr, comme auſſi avant nôtre tems Apollonius, qui a fait une table de tous les Philoſophes, & des livres de Zenon, & de tous ceux qui ont ſuivi ſa Philoſophie. C'eſt ici où Strabon finit.

Je me tournerai vers les Républiques

de l'Asie, qui meritent des réfléxions ; & entre les autres, vers les deux petites Isles de Banda & Amboina ; d'autant qu'elles menerent un si considerable commerce pendant qu'elles étoient gouvernées par leurs plus riches habitans en forme de République, dans leurs clous de girofle, noix de muscade & fleurs de muscade, avec les retours & dépendances. Ces épiceries étoient envoyées par eau à Calicut, dans ce grand Magasin des Indes, pour y être venduës & transportées après par Bassora, & de là par les Caravannes au Caire pour être embarquez de là vers l'Europe. Et quoique le Sultan d'Egypte & de Syrie, par où ces épiceries, de même que ceux des Isles de Moluq étoient transportées pour être envoyées ici, tiroit tous les ans plus de quatre vingt mille ducats de Hongrie de maltote de ces marchandises, ces Isles ne laissoient pas de fleurir en toute prosperité.

Mais après que les Bandanois se virent attaquez en l'an 1512. par les Portugais, & que la terreur que ces étrangers, & leur nouvelle maniére de faire la guerre à la mode de l'Europe, leur causa, craignans de ne leur pouvoir resister, ils élûrent imprudemment des trop puissans Chefs parmi eux, qui usurperent insensiblement leur liberté ; joint à la jalousie & aux contestations continuelles des habitans contre ces chefs, & des

chefs

chef contre les habitans, ils se virent à la fin contraints de ployer sous les tromperies des Portugais.

Et lorsque ceux des Pays-Bas, ennemis des Portugais, commencerent à pratiquer les Indes, les pauvres Bandanois regardoient les nôtres comme des anges décendus du Ciel pour les proteger & les délivrer, avec les autres Isles, de l'esclave des Portugais, traitans à cette fin une alliance avec nous pour la défense commune, à condition que nous établirions des Magasins, & que nous bâtirions des logemens dans leurs Isles, pour faire nôtre Commerce de leurs épiceries, promettans de ne les vendre à aucunes autres nations du monde, tant les Bandanois que les Amboinois; d'où il s'est ensuivi ce qui arrive ordinairement, lorsque les foibles Etats appellent de trop puissans protecteurs dans leurs Pays, savoir que les Portugais n'ont pas seulement dominé sur ces Isles, mais toutes ces Isles ensemble ont perdu leur libre gouvernement & Commerce, & sont tombées sous nôtre Compagnie octroyée pour les Indes Orientales. Les épiceries des Isles de Monluq & de Banda, pendant la domination des Portugais, rapportoient tous les ans au Roi de Portugal plus de deux cens mille ducats de Hongrie, qui passerent par le Portugal en Europe. Les violences des Portugais & de nôtre Compagnie des Indes, & les guerres qu'ils y ont

fait, ont tellement détruit les Villes, & les habitans, que le Commerce de ces Isles est presque entiérement ruïné.

Après m'être un peu étendu sur la ruïne de la navigation & du Commerce des Républiques précédentes, d'autant qu'on n'en trouve pas beaucoup d'écrits, je toucherai plus succintement les Républiques suivantes; & d'autant que leurs destinées sont assez généralement connuës, je n'en parlerai qu'autant qu'il sera nécessaire à mon but.

Premiérement, celle de Carthage. On sait qu'elle a pris son origine d'une Colonie de Tyr; qu'elle fut bâtie en l'an 2940. après la création du monde, qu'elle fut gouvernée par deux Suffetes ou Bourguemaîtres annuels, qui étoient pour ce tems les chefs de la Magistrature, avec un Conseil de quelque centaine de Conseillers, sans aucun Chef de République: elle s'est maintenuë pendant huit cens ans dans un Commerce & une navigation magnifique & considérable, & étoit parvenuë à des richesses immenses, & grand nombre d'habitans; tellement qu'après tant de guerres, & particuliérement contre les Romains, & après avoir perdu un nombre infini d'habitans, qui avoient peri dans diverses batailles qu'ils avoient perduës, & qu'elle panchoit vers son déclin, Strabon dit que dans le tems de son dernier siége elle étoit encore habitée

habitée de plus de ſept cens mille perſonnes, & qu'ils aſſemblerent en peu de temps quantité d'armes & de vaiſſeaux. Il eſt encore connu que les Carthaginois étans parvenus à une grande opulence, ſe laiſſerent animer par leur nobleſſe, pour faire la guerre & des conquêtes, juſqu'a ce qu'ils furent à la fin vaincus par les Romains, qui avoient l'humeur encore plus guerriere qu'eux. Ils détruiſirent entiérement cette puiſſante Ville; & quoi qu'elle ait été rébâtie & repriſe pluſieurs fois, comme elle a été privée du depuis de ſon libre gouvernement, on n'a jamais plus ouï parler de ſon Commerce & de ſa navigation. Ceux qui voudront apprendre quelque choſe de plus de Carthage, n'ont qu'à lire Juſtin, Diodore, Polibe, Tite-Live, Strabon, & ſur tout Appian Alexandrin.

L'on ſait encore que le Commerce a beaucoup fleuri dans les Iſles & Républiques de la Grece, parmi leſquelles étoient conſiderables Athènes & Rhodes, & il eſt à remarquer que ces Pays ont conſervé une partie de leur libre Régence, Commerce & navigation, pendant leurs alliances avec les Romains, & qu'ils ont tout perdu, lors qu'ils ont été obligez de ployer dans la ſuite ſous les Monarques.

Depuis ce tems-là tout le Commerce & la navigation de l'Europe, avec les Manufactures ſe ſont preſque entiérement établis

dans

dans les Républiques d'Italie, tant que leur liberté a subsisté. On voit encore aujourd'hui combien les Villes de Milan & de Florence ont diminué de leur Commerce, depuis le Régne des Monarques, de même que cette Ville de Pise, si renommée pour son Commerce par mer, qui a perdu tout son trafic depuis son esclavage; comme toutes les autres Villes marchandes d'Italie, qui sont tombées d'un Régne de République sous un Régne Monarchique, & ont perdu entierement leur Commerce, & sont devenuës à rien; à moins qu'on ne veuille dire que l'entretien & les dépenses des Cours de leurs Princes ou de leurs Gouverneurs les ont encore un peu soûtenuës; au lieu que l'on voit toûjours fleurir Gennes & Venise, par leur libre Gouvernement, malgré leur mauvaise situation, & la perte de leur Commerce des Indes; & la petite République de Lucques, qui conserve toujours son Commerce.

De même que par la conversion de la Prusse & de la Livonie, une grande partie du Commerce sur mer s'est établi dans les Républiques Anseatiques, & tous ceux qui n'ont pû conserver leur liberté dans les siécles passez, ont entiérement perdu leur Commerce, comme Straelsont, Riga, Stettin, Koningsbergen, qui sont tombées depuis peu sous des Monarques; ils ne doivent s'attendre qu'à perdre leur Commerce

de

de plus en plus excepté ce qui dépend uniquement de leur propre ſituation; & ceux de Lubek & de Hambourg ont augmenté leur Commerce & navigation, plus que leur ſituation ne ſemble le permettre.

Comme encore les Villes de Brême, de Munſter, & Emden ſe voyans à tous momens réduites à lutter contre leurs Princes, ce qui les interrompt extrêmement dans leur Commerce; & finalement le trafic ne s'eſt jamais pû conſerver dans les Villes Monarchiques d'Allemagne, mais bien dans Nurembergh, Ausbourg, Frankfort, & autres.

Il en eſt arrivé de même dans les Pays-Bas avec le Commerce de mer, la pêche & les Manufactures; car lorſque les Comtes & les Ducs n'étoient que des Miniſtres de l'Etat ſans troupes, qu'ils dépendoient des groſſes Villes Marchandes, & ne pouvoient contrarier les véritables intérêts des Marchands, le Commerce y a beaucoup fleuri: mais lorſqu'ils ſont devenus ſi puiſſans, que de pouvoir faire la guerre à ces Villes, & les faire ployer devant eux, les Draperies, la pêche, & le Commerce ſe ſont inſenſiblement retirez d'une Province dans une autre, & dans d'autres Pays, & les Villes de Gand, Bruge, & Ypres perdirent tout d'un coup leurs plus conſiderables Manufactures, environ l'an 1300. & dans l'an 1490. la Ville de Bruge perdit ſon Commerce

merce de mer, lorſque l'Archiduc Maximilien la réduiſit ſous ſon obéïſſance ; & les autres Villes maritimes de Flandres ont perdu inſenſiblement leur pêche, principalement celle des harangs, lors qu'elles ont ployé ſous les Rois d'Eſpagne, qui ont mieux aimé employer leur argent à nous faire la guerre par terre, que de garantir les mers pour leurs propres ſujets, par où ils auroient fait inconteſtablement plus de tort à leurs ennemis, principalement à ceux de Hollande & de Zeelande.

De même que les Villes de Brabant, qui perdirent beaucoup de leur Commerce & Manufactures, comme Bruxelles, Louvain, & Tirlemont, en l'an 1300. & 1400. ſous la Maiſon de Bourgogne, auſſi-tôt que ces Ducs furent devenus trop puiſſants. L'on a vû de même dans le ſiécle ſuivant, que le Duc d'Anjou * étant un Chef illuſtre & un grand Capitaine, ne fut pas plûtôt devenu Duc de Brabant, que la Ville d'Anvers ſe vit à la veille de perdre tout ſon Commerce, par la furie des François. Elle perdit auſſi entiérement ſon Commerce par mer en l'an 1585. lorſque Philippes II. força cette Ville, par le Duc de Parme, de ſouffrir garniſon Eſpagnole dans ſes Châteaux, ſans vouloir dans

* *Connu ſous le nom de Duc d'Alençon, frere de Henri III. Roi de France.*

dans la ſuite ouvrir l'Eſcaut pour la commodité des Marchands.

Les Villes de Hollande ont été oppreſſées de même tout le tems qu'elles ont eu des Seigneurs particuliers, qui ont voulu contraindre les Villes & les Bourgs par des Châteaux & des fortereſſes; comme il paroît à Haerlem, Delft, Leyde, Tergou, Amſterdàm, Gorcum: mais ces Villes ayant eu dans la ſuite quelque relâche ſous des Comtes moins puiſſans qui les favoriſoient pour tenir par leur moyen la Balance contre les anciens & puiſſans Gentilshommes, & pour les réduire, c'eſt ce qui leur attira en l'an 1300. les Manufactures qui déſertoient de Brabant, qu'ils perdirent en l'an 1450. ou peu de temps après, lorſque les Ducs de Bourgogne pûrent réduire toutes les Villes par leurs troupes; & quoique pendant les derniers troubles ou contraintes dans la Religion, beaucoup de Drapiers & Marchands de Flandres & Brabant, s'établirent en Hollande en l'an 1586. ils étoient tous les jours ſur le point d'en être chaſſez, par le zéle affecté de nôtre Capitaine Général, autrement dit le Gouvernement du Comte de Lyceſter, qui par l'aſſiſtance des Miniſtres ou Prédicateurs, & de ſes courtiſans & ſoldats Anglois, cherchoit à ſe rendre le Maître du Pays, ayant traité les Etats & les Marchands, de libertins & fraudeurs, faiſant afficher d'indignes Placards contre le Commerce,

merce & la navigation, tâchant même de prendre les trois plus grosses Villes trafiquantes, Amsterdam, Leyden, & Enkhuisen par surprise.

Tellement que si le Comte de Hohenlo, & le Comte Maurice de Nassau ne l'eussent contrebalancé, comme d'autres chefs jaloux de son pouvoir, joint que nos soldats étoient extrêmement animez contre les soldats Anglois, & qu'il étoit sujet de la Reine d'Angleterre, sans la protection de laquelle il ne pouvoit parvenir à son but, si cette Reine ne lui eût commandé de revenir en Angleterre, il auroit ruïné pour jamais le Commerce & la navigation en Hollande.

Et en quel danger n'avons-nous pas encore été depuis, sous le gouvernement des derniers Capitaines Generaux, par les gros convois & les pertes causées par les pirates Dunquerquois, dans le temps que nous pouvions avoir une paix avantageuse, de même que tous ces impôts excessifs & inutiles, & particuliérement en l'an 1618. lorsque toutes nos Villes étoient réduites à ployer devant leurs propres troupes? La mémoire en doit encore être assez fraîche.

CHA-

CHAPITRE III.

Pour quelle raison les habitans de la Hollande n'ont pas été plus endommagez par le gouvernement des Stathouders.

Comme l'on pourroit encore m'alléguer que la Hollande ayant eu des guerres continuelles par mer & par terre, sous la conduite d'un Capitaine Général ou Stathouder, n'a pas laissé de s'attirer tout le Commerce de la Ville d'Anvers, & de se le conserver jusques à présent, ayant toûjours malgré tous ces troubles, augmenté considerablement en Commerce, Manufactures & navigation, par dessus toutes les autres nations de l'Europe, que l'on pourroit croire par là, que cette forme de gouvernement ne paroit pas être opposée aux intérêts de la République; quoi que j'aye donné assez de raisons particuliéres dans les Chapitres précédens, il ne sera pas inutile de répondre plus distinctement à ces objections.

Premiérement, il faut remarquer que dans le tems de la désertion du Commerce d'Anvers & de Flandre, les Marchands & les Ouvriers trouvoient encore incomparablement plus d'oppositions contre le Commerce dans les Pays des Monarques voisins,

que

que dans la Hollande, puis qu'outre une infinité de charges ſur les marchandiſes & ſur les Marchands, ils ne permettoient aucune liberté de Religion, excepté dans la Pologne ; & même dans les Villes des Républiques de l'Orient. Les étrangers étoient exclus du Commerce, par les droits de Bourgeoiſie & les corps de mêtiers, & ils ne ſouffroient qu'une ſeule Religion ; outre que dans le tems de nos premiers troubles, nôtre Stathouder ne s'aproprioit point un Gouvernement ſi Monarchique. Les intérêts de Guillaume I. Prince d'Orange, étoient dans ce tems-là d'augmenter les forces des Hollandois, & de les flatter, en leur témoignant de n'avoir d'autres vûës que de maintenir leur liberté, afin de ſe faire des amis, & de former ſon établiſſement. Il n'eſt donc pas étonnant que le Commerce & la navigation s'y ſoient établis, d'autant qu'il y avoit dans ce tems-là en Hollande liberté entiere de Religion, point de droit de Bourgeoiſie, ni corps de mêtiers, très-peu de charges ſur les convois & licences pour garantir les mers, qui étoient peu incommodées par les pirates.

Pour revenir à nos Stathouders ou Capitaines Généraux en particulier, il faut dire que ſous nôtre premier Stathouder Guillaume I. Prince d'Orange, qui étoit un grand Politique & un Prince très-prudent, le Pays étoit

étoit obligé de faire la guerre contre ſon propre Souverain, qui étoit plus animé & plus irreconciliable contre le Capitaine Général, que contre la Hollande.

Tellement que ce dernier ne pouvoit conſerver ſon bien ni ſa vie, qu'en ſe maintenant dans nôtre petit Pays,& en contribuant de tout ſon pouvoir pour le faire proſperer; car ſi ce Prince d'Orange n'avoit pas tâché de gagner les eſprits des Régens & des habitans de Hollande, il auroit couru riſque de voir que notre pays ſe ſeroit reconcilié avec le Roi d'Eſpagne, ſous des conditions fort favorables, dont il auroit pû être une très-malheureuſe victime.

Nôtre ſecond Capitaine Général, ſavoir le Comte de Lyceſter, a fait tant de tort à la Hollande, pendant ſon gouvernement de deux ans, que s'il n'avoit pas été rappellé par la Reine Eliſabeth, il nous auroit abîmé de fond en comble.

Le troiſiéme Stathouder, le Prince Maurice d'Orange, fils de Guillaume I. étant devenu Capitaine Général dans ſa dix-huitiéme année, il ſuivoit en tout les ſages conſeils de l'Avocat Général Oldenbarnevelt, vivant dans une bonne intelligence & ſoumiſſion avec les Etats. Il a rendu de bons ſervices, prenant beaucoup de Villes ſur les ennemis en peu de tems, & avec peu de frais; mais étant parvenu à l'âge de trente ans, & ne voulant plus ſuivre le Conſeil des

 Etats,

Etats, ni de cet Avocat Général, mais ses propres caprices, il a eu toutes les peines du monde pour conserver avec de grosses dépences tout ce qu'il avoit gagné.

Et aussi-tôt qu'il a crû que nos pays étoient assez forts, pour resister contre le Roi d'Espagne il a negligé leurs intérêts, pour travailler à sa propre élevation. Voilà pourquoi il s'opposa si vigoureusement, à la Tréve, qu'il écrivit en l'an 1608. au Roi de France Henri IV. de même qu'aux autres moindres Villes de Hollande, contre l'ordre & les maximes de la Régence, pour déconseiller les Etats de conclure la Tréve, les menaçant même de continuer la guerre malgré eux, avec l'assistance de la Zeelande; & la Tréve n'a été concluë dans la suite, qu'après que l'Archiduc Albert eût promis trois cens mille livres au Prince d'Orange, pour le déporter de ses prétentions particulieres; ou comme écrit l'Ambassadeur Jannin au Roi Henri IV. pour des prétentions toutes injustes. Et après que les Etats lui eurent promis de le continuer dans tous les emplois, & tous les avantages dont il avoit joüi pendant la guerre, de même que ses appointemens ordinaires & extraordinaires, lui faisant présent outre cela d'une rente annuelle perpetuelle & héréditaire de vingt-mille livres, à rembourser au denier vingt, faisant la somme de cinq cens mille livres; quelles tristes procédures n'a-t-on pas vû dans

dans la ſuite de ce Stathouder, qui ſous prétexte de vouloir établir la veritable Religion, mit de force hors de la Régence les meilleurs ſerviteurs de la patrie, dont les uns furent empriſonnez & les autres mis à mort, * & beaucoup d'habitans furent chaſſez hors du pays.

Pour le quatriéme Stathouder Frederik Henri Prince d'Orange, je renvoye le Lecteur au chapitre précédent, de la ſûreté des mers, où l'on voit combien peu il a eu nôtre conſervation à cœur, livrant toûjours nos Marchands en proye aux Pirates Dunquerquois, employant les deniers contribuez pour l'aſſûrance de la mer à faire la guerre par terre Il paroît combien il a fait la paix avec l'Eſpagne à contre-cœur, par le raport que fait le ſieur Knuit, Ambaſſadeur de Hollande au Traité de paix de Münſter, à ce Prince d'Orange en l'an 1646. le 25. Août, l'aſſûrant d'avoir accordé, pour ſa ſatisfaction & profit particulier & de la Princeſſe ſon épouſe, pour la valeur de cinq millions. Il paroît donc que ce Prince n'a fait des difficultez, & ſupoſé des prétentions frivoles contre le Roi d'Eſpagne dans ſes traitez ſecrets, que pour avoir les Seigneu-

* *Le Sieur Oldenbarnevelt Avocat Général, eut la tête tranchée, âgé près de quatre vingt-ans, étant accuſé de ſoutenir le parti des Armeniens ou Remonſtrans, qui eſt une ſecte en Hollande.*

gneuries de Montfort, Seevenbergue, & Turnhout, avec les Châteaux de Schoonbrock, & d'autres revenus jusqu'à la valeur de cinq millions.

Ce Prince ayant voulu dans la suite troquer ces Seigneuries contre la Ville & Marquisat de Bergen-op-Zoom, avec deux millions & cent mille livres de retour, mais la Comtesse de Hohenlo ne s'étant pas voulu défaire de ce Marquisat, & le Prince Frederik Henri étant venu à mourir, les Tuteurs de son fils obtinrent du Roi d'Espagne en l'an 1651. au mois d'Octobre, que le jeune Prince d'Orange resteroit en possession des Seigneuries qu'il avoit voulu troquer, & de toucher sur le champ deux cens mille livres, & cinq mois après l'accord, autres trois cens mille livres, & dans la suite encore cinq cens mille livres, & outre cela une rente annuelle de quatre vingt mille livres à rembourser au denier vingt.

Il paroît donc par-là combien le Roi d'Espagne a fait de choses pour porter ce Prince à la paix qu'il nous avoit offerte depuis tant d'années sous des conditions si favorables, & qui nous étoit si nécessaire. Voici comme les Etats de Hollande & de West-Frise en parlent dans leur déduction de l'an 1654. disant entr'autres choses:

Que le sieur Knuit, Plenipotentiare des Etats à la paix de Munster, avoit fait les accords dont on vient de parler, sur l'instruc-

truction du feu Prince Frederik Henri de glorieuse memoire, sans la connoissance des Etats, quoiqu'il lui eût été défendu par ses Maîtres, de même qu'aux autres Plenipotentiaires, de ne recevoir aucunes instructions sans leur connoissance, mais d'en avertir les Etats tout aussi-tôt, leur ayant fait prêter serment sur ce point, & défendu au Prince d'en donner.

Que leurs Hautes Puissances avoient veillé soigneusement pour avoir une entiere disposition sur la liberté de Religion dans toutes les Villes que le Roi d'Espagne leur accorderoit par la paix, sans en excepter aucunes, avec des ordres très-exprès à leurs Plenipotentiaires de suivre leur intention sur ce sujet; que cependant Knuit, au nom du Prince d'Orange, avoit accordé à toutes les Villes qui furent cedées à ce Prince, ou à la Princesse son épouse, de maintenir la Religion Catholique & Romaine, telle & dans le même état qu'elle étoit avant la paix, de même les Ecclésiastiques dans leurs biens & bénéfices, libre exercice, & immunitez.

Entre lesquelles étoit la Ville de Seevenbergue, qui est de la Province de Hollande & sous le pouvoir des Etats, tellement qu'il fut cedé un grand droit au Roi d'Espagne, qui blessoit sensiblement la Souveraineté de l'Etat.

Puisqu'il est certain que le plus grand effet

de la Souveraineté, eſt la libre diſpoſition en matiere de Religion.

Outre que cet accord a été fait par celui à qui une pareille diſpoſition n'appartenoit pas.

Ce qui fut cauſe que les Etats ayant pris connoiſſance de ce Traité particulier, ont abſolument refuſé de vouloir conſentir au maintien de la Religion dans Seevenbergue, de la maniere qu'il étoit énoncé dans cet accord, ce qui leur a cauſé de grands inconveniens.

Par où nous voyons clairement que ce Stathouder par ſes traitez ſecrets n'a obſervé que ſon profit particulier, au préjudice de la Hollande, ayant ſuſpendu la paix juſqu'à ce qu'il ait vû l'occaſion de ſe pouvoir ſatisfaire.

De plus, nôtre dernier Stathouder Guillaume II. pere du préſent Prince d'Orange, après avoir fait empriſonner ſix Députez des Etats de Hollande, parce qu'ils avoient refuſé ſuivant leurs inſtructions d'accepter le payement de quelques Compagnies de ſoldats, & après que ſon deſſein de ſurprendre la Ville d'Amſterdam lui eût manqué, il obtint dans la ſuite par les Régens de cette Ville, pour prévenir de plus grands inconveniens, de ne relâcher ces ſix Députez qu'à condition qu'ils ſeroient pour toûjours exclus de la Régence, & même les Villes de Dort, Haerlem, Delft & Medenblik ont

étér

été contraintes de faire le même accord; mais Dieu a permis, par la mort de ce Stathouder, qui arriva trois mois après, que ces honnêtes gens ont été remis dans leurs justes droits & leurs premieres dignitez. C'étoit veritablement une sujetion tyrannique, d'autant plus que celui qui les contraignoit par cette violence, étoit, par la nature & par son serment, le sujet & le ministre du corps dont il avoit osé insulter les membres; il étoit tems pour lors, pour les bons & zelez amateurs de la liberté, de paroître sur le theâtre, pour s'opposer de corps & d'ame contre une usurpation si violente: mais quel zele ont témoigné pour lors les Provinces? N'étoit-ce pas elles qui dans l'an 1650. le 5. de Juin, accorderent au Prince une autorisation en vertu de laquelle il avoit fait cette action? Quoique le fait eût précédé l'autorisation, elles ne laisserent pas de l'avoüer & de l'approuver expressement, en remerciant le Prince de ses bons soins, & ce qui paroît encore plus incroyable, le prierent de continuer son bon zele.

Tellement que les autres Provinces, qui auroient dû proteger la Hollande contre cette oppression, flattoient le Stathouder, contribuans de tout leur pouvoir à mettre leurs Provinces, aussi-bien que la nôtre, sous sa sujetion, & nous n'avions à attendre que la ruïne entiere de nôtre liberté & Commerce,

& un excès de miſeres pour tout les habitans de la Hollande, ſi ce Prince eût vêçu plus long-tems.

CHAPITRE IV.

Par quelle raiſon la mort du Prince d'Orange, dernier Stathouder, n'a pas encore produit de meilleurs effets.

L'On peut dire que depuis que Dieu nous a donné la paix avec l'Eſpagne, qu'il nous a ôté nôtre Capitaine Genéral, ſans nous laiſſer de fils majeur, ni un ſucceſſeur capable de gouverner, ce ſont les deux plus grandes bénédictions que les Hollandois pourroient obtenir de la bonté divine; que nôtre pays eſt à préſent gouverné ſuivant ſes propres intérêts, & l'on ne voit encore aucun effet de ce changement; ſur quoi je dois avoüer, que cet heureux incident n'a pas encore produit tous les fruits ſalutaires qu'on en avoit eſperé, particuliérement qu'on n'a aucune diminution d'impôts: mais quand on conſiderera toutes les raiſons, on conviendra que la cauſe en doit être attribuée au foible état où l'on nous a laiſſez, & non aux Régens, de ſorte qu'il eſt étonnant, qu'on ait pu ſe relever de la maniére que nous avons déja fait, & d'avoir

voir mis les affaires dans l'état où elles ſont à préſent.

Premiérement, la Province de Hollande a reſté dans un état fort chargé, à la mort du dernier Stathouder, par des ſommes conſiderables qu'elle avoit pris à intérêt, outre des dettes infinies. L'on aura de la peine à concevoir qu'une ſi petite Province ait pû réſiſter à une telle dépenſe, où les habitans, outre les deniers empruntez, ſont encore chargez de grands frais pour la défenſe de leurs Alliez, les Etats ayans repréſenté au dernier Stathouder, peu de tems avant ſa mort, que la Province de Hollande étoit chargée pour cent quarante millions qu'elle avoit pris à intérêts, & pour treize millions d'autres dettes.

Secondement que les habitans de cette Province, qui trafiquoient dans le Levant, ont été fort endommagez en l'an 1650. & 1651. dans la Mediterranée, par les pirates François, tellement que la Ville d'Amſterdam y a perdu pour ſa part plus de dix millions.

Troiſiémement, les Etats étans entrez en guerre avec les Anglois, en l'an 1652. juſqu'en 1654. cela a cauſé un grand déſordre dans le Commerce, & des pertes conſiderables aux Trafiquans de nôtre Province.

Quatriémement, les guerres d'Orient étans ſurvenuës peu de tems après, parti-

culiérement entre la Suede & le Dannemark, dans laquelle les Etats se sont mêlez par forme d'assistance.

Pour ce qui regarde les cent quarante millions pris à intérêt, avec les autres dettes, il est très-connu que cette charge nous a été mise sur le col par le Stathouder, & pour satisfaire à son ambition particuliére, & qu'ils ont été dépensez à mettre de grosses armées en campagne, & à conquerir des Villes, qui ne sont qu'à charge à la Hollande, comme je l'ai déja prouvé; & ce qu'il y avoit encore de plus fâcheux, c'est que ces Villes avoient été entiérement remises à la disposition du Stathouder, pour y établir des Gouverneurs, & mettre garnison, qui servoient d'autant de Citadelles pour mieux réduire les pauvres Hollandois, qui ont été obligez de regarder avec grande pitié, que pendant qu'on sacrifioit tant de millions à l'ambition du Capitaine Général, la défense de la mer & le Commerce, qui est l'ame de la Province, devoit être défrayé des convois & des licences qu'on tiroit uniquement des Marchands, dont une partie étoit encore employée par terre.

Pour ce qui regarde les pirateries de la Mediterranée, il est évident que les deniers qui devoient servir à proteger la mer, étant dissipez si mal à propos, & que par faute d'une vigoureuse défense, les autres nations

ont

ont été excitez d'équiper contre les riches vaiſſeaux Hollandois, pour acquerir du butin, ſurquoi s'eſt encore ſuivi le prétexte de la paix avec l'Eſpagne, comme ſi après cela nous n'avions plus rien eu à craindre du reſte de la terre; le Stathouder a dirigé les affaires d'une maniere, que pluſieurs vaiſſeaux de guerre des Etats ont été vendus, ayant dépoüillé par là le Pays de toute ſa défenſe néceſſaire, à quoi les bons Régens ne ſe ſont pas oſez oppoſer, crainte d'un plus grand mal à venir, particuliérement que ce Capitaine Général, en avançant en âge, n'employât dans les affaires d'Etat le tems qu'il occupoit alors à la danſe, & à la chaſſe, au jeu & à la Comedie, & ne fît agir toute nôtre puiſſance contre le Parlement d'Angleterre, pour les intérêts de ſa famille; ce qui auroit attiré de très-mauvaiſes conſequences à nôtre Province & à nos habitans.

D'où il s'eſt encore enſuivi que ces vaiſſeaux vendus ſont devenus les plus conſidérables vaiſſeaux des pirateries contre nous, qui ont été commiſes par un conſentement tacite du Capitaine Général, puiſque certains favoris avoient perſuadé à ce jeune Prince, que les pirateries ſur ceux d'Amſterdam étoient le moyen le plus ſûr pour les réduire. Tous ces exemples devroient bien ſuffire à nos Hollandois, dont toute la felicité dépend d'un libre Commerce & na-

vigation, & des Villes bien peuplées, pour prendre une ferme résolution, & y persister à ne choisir jamais aucun Chef perpetuel; sous quelque prétexte que ce soit.

Pour la guerre d'Angleterre, nous avons encore souffert ce dommage, au sujet & pour l'amour du Prince d'Orange, puisque dans le tems que les Anglois avoient tranché la tête à leur bon Roi, & s'étoient rendus haïssables par cette action, à tous les Monarques du monde, ils craignoient, suivant toutes les apparences, d'être poursuivis par les Rois leurs plus proches voisins, pour venger cette mort, & en donner l'exemple à leurs propres sujets, par un juste châtiment, afin qu'ils ne se portassent pas pareillement à une action si énorme; c'est ce qui obligea le Parlement à rechercher l'amitié de leurs Hautes Puissances, leur envoyant pour cet effet, peu de tems après la mort du Prince d'Orange, une pompeuse Ambassade, en leur témoignant plus d'honneur qu'à aucun Potentat du monde; leur offrant avec toutes sortes d'empressement le renouvellement du Traité d'Entrecours de l'an 1495, fait entre les deux nations, par lequel nous aurions entiérement affermi nôtre Commerce & la liberté de la pêche avec les Anglois; mais les esclaves de la maison d'Oran-

d'Orange * n'ont pas ſeulement empêché la concluſion de ce Traité, mais ont fait toutes ſortes d'indignitez à ces Ambaſſadeurs, animans l'inſolente populace contre eux, tellement que les Etats de Hollande voyans les inſultes & les menaces qu'on leur faiſoit, furent contraints de mettre une garde devant leurs maiſons, crainte qu'il ne leur arrivât pareil accident que celui qui étoit arrivé peu de tems auparavant au Docteur Doreſlar, Miniſtre du même Parlement, à l'Auberge du Cigne à la Haye. †.

Il eſt facile de juger quel mécontentement un pareil procédé devoit produire dans l'eſprit de ces Ambaſſadeurs, de même que dans celui de leurs maîtres, comme ils le témoignerent aſſez dans la ſuite; voyans, après avoir demeuré long-tems à la Haye, que les Régens bien intentionnez tant de la Hollande que de la Zeelande, ne pouvoient ſurmonter la réſiſtance de la faction d'Orange, s'en retournerent très-mécontens en Angleterre diſans aux Commiſſaires de leurs Hautes Puiſſances, en prenant congé:

 Meſ-

* *La Princeſſe d'Orange étoit à la Hoye dans ce tems-là; elle étoit la fille aînée du Roi d'Angleterre Charles I. qui a eu la tête tranchée.*

† *Il entra quatre hommes maſquez, comme il étoit à table, qui le maſſacrerent ſur le champ. Un Gentilhomme Hollandois, qui étoit avec lui à table, voulut tirer l'épée pour le défendre, il eut la tête fenduë par le milieu.*

Messieurs, vous avez méprisé nôtre amitié; aussi pouvons-nous vous assurer que plusieurs du Parlement n'ont pas été d'avis que nous vinssions ici, ni d'y envoyer aucune Ambassade, mais de commencer par mettre ordre a nos affaires, & d'attendre vos Ambassadeurs chez nous. Je remarque à présent nôtre faute, & que les membres du Parlement ont eu raison. Vous verrez dans peu nos affaires réglées, & que vous nous envoyerez demander ce que nous vous offrons si généreusement à présent, & vous vous repentirez pour lors d'avoir rejetté nos offres.

Nous n'avons que trop ressenti les effets de ce discours, puisque la guerre contre eux a suivi peu de tems après, dont les malheureux coups & les pertes considerables ont assez fait ressentir dans plusieurs le repentir qu'ils nous avoient prédit, mais le tems passé ne se ratrape plus.

Joint encore à cette guerre, l'insupportable humeur de la nation Angloise, leur continuelle jalousie à l'égard de nôtre Commerce, & la haïne naturelle de Cromwel contre le jeune Prince d'Orange, comme neveu du Roi d'Angleterre, & qu'il avoit le plus à redouter. L'on peut donc bien concevoir quelle peine il a coûté à tous les bons Régens pour ravoir la paix avec les Anglois.

Pour la guerre d'Orient, il est constant que si les Etats avoient pû agir en liberté, suivant leur bon plaisir & l'intérêt du Pays, ils

ils auroient pû éteindre ce feu naissant, dans son commencement, & prévenir cette guerre entre la Suede & le Dannemark; mais par malheur toutes leurs déliberations ont été traversées à ce sujet, & tournées suivant les intérêts & l'humeur changeante de l'Electeur de Brandebourg, * qui étoit attaché par son mariage à la maison d'Orange, lequel a joüé un rolle considérable dans cette Comedie.

Car dans le commencement que le Roi de Suede fit ses préparatifs pour entrer dans la Pologne, cet Electeur s'y opposa vigoureusement, cherchant des amis & des alliances pour se fortifier. Les partisans de la Maison d'Orange ont tant sû faire, que leurs Hautes Puissances se sont engagées par un Traité fait en l'an 1655. le 27. Juillet, pour défendre cet Electeur contre le Roi de Suede, ayant pris sur eux la charge de garantir la Prusse Electorale, qui étoit un point sur lequel on avoit refléchi très long-tems autrefois, dans le tems que ce Pays n'étoit pas si près d'être attaqué, & l'on avoit refusé absolument l'alliance que cet Electeur avoit offert sur ce sujet, ce dernier Traité les ayant mis entiérement hors d'état de neutralité, & par consequent hors de pouvoir d'être les Médiateurs entre la Suede & le Dannemark;

les

* *Il avoit épousé la fille aînée du Prince Frederik Henri.*

les querelles d'entre ces deux Couronnes ayans toûjours été moderées ci-devant par l'entremise des Etats Généraux : mais on a eu peu de tems après sujet de s'en repentir ; car l'Electeur de Brandebourg ayant commencé à goûter les fruits de ce Traité, particuliérement après avoir touché une grosse somme de subsides promis par nôtre Traité, il s'est jetté tête baissée, sans en avoir donné aucune connoissance aux Etats, dans le parti de la Suede, renonçant au serment de vassalage qu'il avoit fait au Roi de Pologne, & renonçant pareillement à l'alliance faite avec leurs Hautes Puissances ; joignant ses troupes avec celles du Roi de Suede, pour livrer bataille à l'armée Polonoise près de Warsovie.

Cette action detestable par elle-même, étoit extrêmement contraire à l'humeur de nôtre nation, & causa dans nos Pays un grand dedain contre ce Prince ; mêmes les plus affectionnés Partisans de la Maison d'Orange avoient de la honte de favoriser davantage son parti, ce qui donna lieu aux bons Régens de faire valoir leur avis.

Ils conduisirent les choses avec tant de prudence, qu'on en vînt à un Traité avec la Suede en l'an 1656. le 11. Septembre, qui fut conclu à Elbing dans la Prusse par les Ambassadeurs des Etats Généraux & les Commissaires du Roi de Suede, que l'on

appelle le Traité d'Elbing, dans lequel il étoit arrêté premiérement.

Que les Suedois, qui pendant quelques années avoient augmenté considerablement leurs maltôtes & entrées des marchandises, dans lesquelles nos sujets étoient beaucoup plus chargez que les Suedois, que pour ce sujet on les mettroit sur le meme pied qu'elles avoient été vers l'an 1640.

Secondement, que les Hollandois seroient à l'avenir traitez comme les Suedois, en cas de maltôte & d'entrée.

Troisiémement, que nos Alliez, ausquels nous étions le plus intéressez à l'égard du Commerce, particuliérement le Roi de Dannemark, l'Electeur de Brandebourg, & la Ville de Dantzic, & les places en dépendantes, y seroient comprises; tellement que le Roi de Suede ne les insulteroit directement ni indirectemnt, non plus que leurs sujets, & ne leur donneroit aucun empechement dans le Commerce, & ne leur déclareroit point la guerre.

Et plût à Dieu, que ce Traité eût été mené à perfection! Le Roi de Dannemark seroit encore à présent maître de la Province de Schoonen, & de beaucoup d'autres Pays qu'il a perdus par cette derniere guerre, & nos Hollandois seroient encore en possession de plusieurs millions, tant en ce qui a été consommé dans cette guerre, que de ce qui leur a été pris sur mer.

Mais après les conventions du Traité d'Elbing,

bing, les esprits ont tellement été changez, qu'on n'a jamais pû parvenir à le faire ratifier. Je ne pourrai pas dire que nôtre Province a été tout à fait hors de faute sur ce sujet, mais la suite du tems a fait connoître les ressorts qui ont joüé sourdement là-dessous; car aussi-tôt que le bon Roi de Dannemark se fut laissé animer secretement à tirer son épée rouillée du fourreau, il s'attira le Roi de Suede sur les bras; & l'Electeur de Brandebourg fit voir en effet combien lui valoit cette occasion; car aussi-tôt que le Roi de Suede eût mis le pied hors de la Pologne, cet Electeur ne fit pas plus de conscience de sortir de l'alliance de vassalage qu'il venoit de faire avec lui, qu'il en avoit fait de renoncer ouvertement à celle qu'il avoit contractée avec leurs Hautes Puissances, & rentra dans une nouvelle alliance avec le Roi de Pologne, à condition qu'il lui céderoit la Souveraineté de la Prusse Ducale, qu'il ne tenoit auparavant qu'en fief de la Couronne de Pologne, & plusieurs autres avantages.

Tellement que nous n'avons supporté tous ces frais que pour procurer des avantages à cet Electeur; & le plus rude de cette affaire étoit que l'Electeur de Brandebourg s'étoit remis en guerre contre la Suede, où les Etats se trouverent engagez, de la maniere que je viens de dire, entre la Suede & le Dannemark. Les intérêts de ce Prince ont tant sû

operer,

operer, qu'il nous a été impoſſible de terminer cette guerre avant que la maiſon d'Autriche & la Pologne, avec leſquels il s'étoit allié en dernier lieu, ſous les conditions qu'il ne feroit point de paix qu'ils n'euſſent conclu leur Traité auparavant; il falloit donc qu'ils trouvaſſent leur compte par l'effet de nos armes, tellement que les intérêts de Brandebourg nous ont mis à la veille d'avoir la guerre avec la France, l'Angleterre & la Suede, dont nous devons uniquement rendre grace à Dieu, d'avoir ſi bien conduit l'eſprit de nos Régens, qu'ils ſe ſont à la fin tirez d'affaire, & du riſque d'une ruïne totale.

CHAPITRE V.

Quels bons fruits les commencemens d'un libre gouvernement ont déja produits en Hollande, depuis la mort du dernier Capitaine Général & Stathouder, jusqu'à l'année 1662.

POur faire voir plus amplement, que malgré les triſtes reſtes de nos Stathouders, nos ſages Régens, par leur bon zele & par leur bonne conduite, ont dirigé avec utilité les affaires du Pays, depuis le decès du dernier Capitaine Général, en ſorte qu'ils n'ont pas ſeulemeut arrêté le cours des le-

vées continuelles de ſommes conſiderables à intérêt pour précipiter la Province de Hollande dans une ruïne totale, comme un bel édifice qui brille en dehors, qu'on fait tomber ſubtilement; en ruïnant & creuſant ſes fondemens: mais ils ont trouvé les moyens, dès l'an 1655. pour décharger la Hollande avec le tems, des cent quarante millions qu'elle a pris à intérêt, ſavoir en réduiſant les intérêts de cette ſomme du denier vingt juſqu'au denier vingt-cinq, ſe ſervans des avances, pour rembourſer tous les ans quelque choſe du principal; les avances augmentans tous les ans, on compte que la ſomme principale ſera entiérement rembourſée dans l'eſpace de quarante un ans, dont une ſixiéme partie eſt déja écoulée.

On doit d'autant plus loüer les Régens, que la plûpart ont placé leur argent ſur le comptoir de Hollande & de Weſt-Friſe; & que leur intérêt particulier ne les a pas empêché de rétrancher une cinquiéme portion de leurs revenus, pour ſoulager le commun, les Marchands & les Artiſans, & tous ceux qui n'ont point placé d'argent ſur l'Etat. Il eſt donc bien pitoyable, qu'il ſe trouve encore des habitans en Hollande, qui ne peuvent ni ne veulent comprendre l'utilité de cette affaire. Ils doivent conſiderer la Province comme un pupille, dont les Régens ſont les tuteurs, & auſquels il n'eſt pas per-

mis

mis de lever de l'argent à gros intérêts, lors que le crédit du pupille est assez grand pour en trouver à un prix plus modique; qu'ils seroient bien moins excusables, de placer leur propre argent à la charge du pupille à gros intérêts, pendant que ses parens les plus proches, & les autres, lui en prêteroient à un moindre intérêt; ils devroient sur tout considere que le principal revenu de la Hollande dépend uniquement de l'abondance du Commerce, & qu'en cas de revers de fortune elle ne pourroit peut-être pas produire la somme de sept millions, qui est nécessaire pour payer les intérêts des cent quarante millions, & que par la continuation d'une conduite telle qu'elle étoit pratiquée du tems des Stathouders, ces intérêts auroient augmenté d'une maniere, que tous les revenus de Hollande, qui sont très-modiques, parce qu'on n'y comprend que ce qui leur reste franc & quitte, les charges aquitées, n'y auroit pû suffire, ce qui auroit entiérement ruïné son crédit, & l'auroit abattu tout d'un coup.

Je ne saurois comparer ces esprits mécontens, qu'à un fils insensé d'un prudent laboureur, qui voyant que son pere, après avoir pris une bonne quantité de bled de sa grange pour les semer, & voulant encore faire la même chose une autre fois, le fils commenceroit à murmurer, disant qu'ils avoient besoin de ce bled pour faire des gâ-

teaux

teaux & du pain pour lui & pour ſes fréres, que de cette maniére ils mourroient bientôt de faim, & que le pere le leur devroit laiſſer pour cet effet, plûtôt que de le jetter à terre, ne comprenant point que le bled que ſon pere avoit jetté n'étoit point perdu, mais qu'il étoit ſemé pour en receuillir plus de fruit, l'augmenter toutes les années de plus en plus, & que ce n'étoit que ſon ſuperflu, puiſque le pere avoit eu ſoin d'en reſerver pour la ſubſiſtance de ſa famille, pendant toute une année, & que ſi l'on avoit pris continuellement le bled dans la grange pour faire des gâteaux ſans en ſemer d'autres, ç'auroit été une bonne vie pour peu de tems, mais que dans la ſuite ç'auroit été une ſeconde miſere & famine; ces inſenſez de même ne voyent pas, que ce qui leur eſt retranché de leur revenu par cette reduction, n'eſt pas perdu, mais qu'il eſt ſemé, comme une bonne graine, à leur profit, qui eſt augmenté dans les comptoirs, pour produire tous les ans plus de fruit, & que nous pouvons dire par la bénédiction de Dieu, que ce n'eſt que nôtre ſuperflu, & que ſi nous en euſſions agi autrement, l'Etat à la verité auroit fleuri davantage pour un peu de tems, mais la fin n'auroit été, comme ci-deſſus, que miſere & que ruïne.

Et pour comprendre la différence de nôtre bon gouvernement d'apréſent, d'avec celui que nous avons eu, l'on doit ſe ſouvenir qu'on

qu'on a fait autrefois de nôtre tems une reduction d'intérêts du denier seize jusqu'au denier vingt, sans que ce profit nous ait servi de rien, & a été employé à lever plus de troupes, en dépit des bons Régens, & au desavantage de la Province, pour être sacrifié à l'ambition du Capitaine Général ; si bien qu'on peut dire que cette reduction n'a pas servi à la décharge du Pays, mais à l'augmentation des charges sur le peuple.

Si les Régens avoient employé cette premiere reduction pour décharger annuellement la somme capitale, comme à présent, sans l'augmenter par de nouvelles levées, nous n'aurions plus de dettes aujourd'hui, & serions en état de diminuer les impôts sur la consommation, qui sont si fort à charge au commun peuple, & diminuent nôtre commerce en toute maniére, tous les ans pour la valeur de sept millions, & de diminuer la taille sur les terres & les maisons, & avoir beaucoup plus de revenus de reste, ce qui attireroit toutes sortes de mêtiers & de commerce des autres pays chez nous ; & cet Etat, suivant les apparences, seroit dans peu le plus considerable, le plus puissant, & le plus redoutable de la terre.

Et comme nous aurions goûté à présent cette douceur & cette prosperité, si la Régence avoit eu autrefois la liberté de faire valoir le véritable intérêt de la Hollande, nous le goûterons pareillement à l'avenir,

ou

ou nos enfans, ſi nous pouvons conſerver cette chere liberté qui nous a été miſe entre les mains comme de la part de Dieu, & que nous ne nous rejettions point avec la truye dans l'ordure ; c'eſt à quoi une généreuſe ame Hollandoiſe ne ſauroit réfléchir ſans ſe ſentir animée d'un zele ardent, pour ſacrifier juſqu'à la derniere goute de ſon ſang, pour la conſervation du gouvernement préſent, & pour l'exercice de la liberté de la patrie, afin de laiſſer au moins à nos enfans le bonheur dont nous aurions joui, ſi nos ancêtres avoient pû effectuer ce que nous avons mis ſi glorieuſement en train.

On ne doit pas s'imaginer que la guerre contre le Roi d'Eſpagne ait empêché que l'on n'ait employé les avances de la premiére reduction a delivrer la ſomme principale, comme ci-deſſus, puiſque pendant nôtre guerre de l'Orient, qui nous a coûté deux fois plus en frais extraordinaires, les Régens n'ont pas laiſſé de continuer tous les ans à rembourſer la ſomme principale par les deniers de la derniere reduction, ſans y avoir employé aucun autre argent. On doit encore remarquer pour un bon effet du gouvernement préſent, qu'on a pris ſoin de congedier & reformer une grande partie de milices inutiles, particuliérement des troupes auxiliaires ; ce qui décharge la province de Hollande pour ſa part de cinq cens mille livres tous les ans, & la Hollande a ſû ſi bien

bien ménager les choses, que cette réforme a été faite avec le commun consentement de toutes les sept Provinces; ce qui fait voir la difference de l'an 1650. & nôtre bonheur présent. Car le Capitaine Général nous a enfoncé son épée dans l'estomac, parce que les bons Régens de Hollande, suivant leur devoir, avoient refusé le payement d'une partie de ces troupes, qu'on a réformées à présent afin de décharger le peuple.

Outre cela on a encore arrêté d'employer les cinq cens mille livres, dont nous avons profité par la réforme des troupes, avec les avances de la réduction, dont j'ai parlé ci-dessus, pour le remboursement de la charge que l'ambition de nôtre Stathouder nous a mis sur le dos.

Si bien que nous avons déja gagné une cinquiéme partie du tems requis pour la décharge des cent quarante millions, outre qu'il y en a une partie qui a été prise à rentes viageres, qui diminuent tous les jours, & qui dans peu d'années seront amorties, tellement que nous commençons d'approcher de la terre promise. Et si nous ne nous rejettons pas dans l'esclavage de l'Egypte, par nôtre ingratitude, en murmurant contre Dieu, & nôtre Moïse, nous aurons bien-tôt achevé le voyage du Désert.

Il faut encore remarquer un effet du gouvernement présent, quoi que plusieurs ju-

gent qu'il ſera impoſſible, étans ſans Stathouder ou Gouverneur de Province, d'apaiſer les differens qui naiſſent quelquefois entre les Provinces & les Villes, & dans la Magiſtrature; & que par faute d'un pareil Médiateur, le Païs pourroit tomber dans des guerres inteſtines, qui pourroient tendre à une entiére ruïne: cependant l'expérience nous a fait connoître le contraire; que les differens qui ont été cauſez depuis la mort du Prince d'Orange dernier mort, par l'animoſité des Partiſans d'un nouvel eſclavage, qui ont éclaté en beaucoup d'endroits, ont été appaiſez plus facilement, & avec plus d'ordre que ci devant, par les Régens. Les deux Parties qui étoient en querelles y ayans trouvé leur ſatisfaction, on a vû pluſieurs fois, que le Stathouder a fait naître des differens entre les Villes, afin d'y trouver ſon compte; après quoi il a encore fait ployer ſous le glaive celui des Conteſtans qui avoit le plus de raiſon, en ſoûtenant ordinairement ceux qui obſervoient le moins la juſtice, & qui ſacrifioient tout pour ſon ſervice, au deſavantage des Loix, & de l'intérêt public, ſuivant la maxime des Grands, *Divide & impera*, faites des diviſions, & vous régnerez.

Si jamais aucun Gouverneur ou Stathouder, & ſes adhérans ſe fuſſent trouvez auſſi vivement choquez comme la Province de Hollande l'a été dans l'an 1650. & qu'ils euſſent

eussent eu le pouvoir en main pour se vanger; comme l'ont eu les Etats après le décès du dernier Prince d'Orange, il n'y a aucun doute que leur vengeance auroit fait trembler tout l'Etat, & fait sacrifier une quantité de sang à leur passion; mais comme les Régens d'une libre République préferent le bien commun à la satisfaction d'une passion particuliere, qui se seroit sans doute ressenti de cette vengeance, ils ont entierement effacé cette action commise, par une Amnistie générale, prevenant prudemment des troubles, qui auroient pû tenir l'Etat en allarme pendant très-long-tems.

La plus notable division qui soit arrivée dans nos Provinces-Unies de nôtre tems, a été la triste division de la Province d'Overyssel en deux parties considerables, au commencement de l'an 1654. tellement que les deux partis se sont comportez comme les Etats Souverains de cette Province, & se sont fait la guerre, en cette qualité, en sorte que la Ville de Hasselet à été prise par un des Partis par un siége dans les formes. Le Stathouder de Frise s'étoit mêlé dans cette querelle, & avoit été accepté par un parti pour Stathouder, Gouverneur & Capitaine Général d'Overyssel; c'est ce qui les fit venir à de tel éclats, qui ont duré l'espace de quatre années; mais ces Messieurs voyans à la fin que leurs querelles augmentoient d'une

maniere à ne jamais finir, & que le mal étoit devenu incurable, ils convinrent par l'entremise du Grand Pensionnaire de Hollande, de remettre tous leurs differens à la décision de deux Committez de la part des Etats de Hollande, tellement que leurs Nobles Puissances députerent pour cet effet; le Sieur de Polysbroek Bourguemaître de la Ville d'Amsterdam, & le Grand Pensionnaire, qui les accorderent à l'amiable sur tous les points, & les aiderent à régler & mettre par écrit tous les ordres & les instructions sur le gouvernement de cette Province, en l'an 1657. le 20. Août; & la Sentence fut prononcée au nom des Etats de Hollande, & de Westfrise sous le Grand Sceau des Etats au contentement de tous les deux Partis, & firent serment de satisfaire à tous les points convenus, ce qui a mis la paix & le repos dans cette Province, qui a continué & subsisté jusqu'à aujourd'hui.

Dans la Province de Groeningue il est arrivé pareillement une grande division en l'an 1655. & depuis vers la fin de l'an 1656. de maniere que la moitié de la Province étoit opposée à l'autre, ce qui arrêta tout le gouvernement & la justice dans cette Province. Il a paru en cette occasion si de pareilles dissentions pouvoient mieux être appaisées par les Stathouders ou Gouverneurs que par l'autorité & la conduite des Régens:

gens:

gens: car leurs Hautes Puiſſances ayant appris cette déſunion, ont prié inſtamment le Stathouder de Friſe & de Groeningue, de s'y rendre en perſonne, pour tâcher s'il étoit poſſible, d'appaiſer les querelles; mais c'étoit verſer de l'huile dans le feu, & le Stathouder a été obligé d'écrire à châque fois aux Etats Généraux, que cette affaire étoit impoſſible pour lui, & qu'il prioit leurs Hautes Puiſſances de vouloir bien envoyer deux Députez de leur Corps, qui ont effectivement accordé les Parties toutes les deux fois, avec une ſatisfaction reciproque, & ont reglé le gouvernement, avec l'approbation de toute la Province, ſous le Sceau de leurs Hautes Puiſſances.

Il ſeroit trop long & trop ennuyeux de rapporter combien de fois les Etats de Hollande ont appaiſé heureuſement & prudemment des diviſious arrivées dans les Villes de Hollande parmi les Magiſtrats, & même des anciennes querelles qui ont été pouſſées à la derniere extrêmité depuis les troubles paſſez, & qui n'ont jamais pû être terminées du tems des Stathouders, de même que les querelles qui ſont arrivées depuis peu dans les Villes de Dort, Enkhuiſen, Medenblik; auſſi-bien que les differens entre les Magiſtrats de Gorcum & Schoonhooven, & ceux de Rotterdam, & de la Briele, ſur le droit de ſonder la Meuſe, & le Lac de

Goerée, de même qu'entre la Westfrise & le quartier du Nord; le differend pour la séance dans le Collége de la Généralité, qui sont tous des exemples convaincans de ce que j'ai dit cy-devant.

On pourroit encore prouver que les commencemens de ces querelles ont été suscitez du tems du dernier Stathouder, & excitez par lui, & continuées après sa mort par ses créatures; si bien que tous ceux qui aiment la paix & le repos, & qui aiment mieux voir terminer tous les differens par de sages raisonnemens & justes mediations, que de les voir mener & augmenter avec passion, ou décider par le glaive, se garderont soigneusement d'élire un Stathouder, s'ils ne veulent point voir exciter de nouveaux troubles.

Mais le plus grand fruit de nôtre libre pouvoir, & qui est le plus à estimer, c'est que le surplus de nos revenus est employé à présent, suivant les véritables intérêts du Païs, & pour augmenter nos forces maritimes; au lieu qu'on en faisoit autrefois un si mauvais usage, pour former des siéges ruïneux, & des Expéditions de Campagne, suivant la vanité du Capitaine Général; & il est à remarquer que la puissance navale de cet Etat est à présent dans l'an 1662. quatre fois plus redoutable qu'elle n'étoit pendant la guerre avec le Roi d'Espagne; & comme il a déja été dit que le premier soin du Prin-

ce

ce d'Orange après la conclusion de la paix avec l'Espagne, a été de vendre les plus considerables vaisseaux de guerres des Etats, & le premier soin des Etats après la mort de ce Prince, a été de mettre l'Admirauté dans le pouvoir de nous rendre puissans sur la mer.

Et ce qui paroîtra incroyable, c'est que les Etats ont fait bâtir dans l'espace de deux années soixante-deux gros vaisseaux de guerre, d'une telle grandeur & puissance, qu'ils n'en ont jamais eu de pareils à leur service, malgré la furieuse charge de la guerre avec l'Angleterre, continuans toûjours à en faire bâtir, & pareillement des Magazins considerables, pour conserver toutes les munitions des vaisseaux; achetans & faisans faire des canons, & tout ce qui est nécessaire pour équipper des vaisseaux.

Ce soin est incontestablement l'unique moyen pour pouvoir sous la bénédiction de Dieu faire augmenter la pêche, le commerce, & la navigation, & attirer des peuples de toutes sortes de païs. Les bons effets de cette conduite ont paru en diverses occasions, & paroissent tous les jours; & sans cette puissance navale, ils ne seroient jamais venus à bout de sortir avec honneur & si peu de dommage de cette guerre de l'Orient, ni faire augmenter leur commerce & navigation, malgré tou-

tes ces incommoditez, & qui augmente de jour en jour.

Il eſt donc inſupportable de trouver des gens ſi groſſiers & ſi ſtupides, ou plûtôt malins, qui oſent ſe plaindre de l'état préſent, eſtimant davantage le tems paſſé. Si ces mal-intentionnez ne veulent pas conſiderer les admirables effets dont je viens de parler, ils devroient du moins ſe laiſſer convaincre par la proſperité viſible des Villes de Hollande, & de leurs habitans. Que répondront-ils lorſqu'on leur demandera s'il n'eſt pas vrai que la plus conſiderable Ville marchande de la Province, ſavoir Amſterdam, s'eſt agrandie de deux tiers, ſans que l'on puiſſe remarquer que le prix des maiſons ni du terrain ſoit diminué, & les bâtimens des maiſons y augmentent ſi fort, que la Ferme de l'impôt de cette Ville ſur les groſſes marchandiſes où les materiaux pour le bâtiment; eſt augmentée cette derniere année de 30000 livres, quoi que cette Ferme eût déja augmenté toutes les années précédentes. On peut prouver la même choſe de Leyden & de Dort, & des autres Villes à proportion, dont les richeſſes & proſperitez ne peuvent ſe tenir dans les bornes; mais qu'elles éclatent de tous les côtez par les bâtimens magnifiques, les caroſſes, & les gros équipages; en ſorte qu'on trouve très-peu de gens dans cette Province, qui n'augmentent leur

fond

fond par l'excedent de leurs revenus. Que ceux qui murmurent, examinent leur propre état en particulier; je m'assure, à moins que ce ne soient des libertins & des gens sans regle & sans ménage, qu'ils trouveront leurs biens augmentez.

CHAPITRE VI.

L'on finit par les conclusions que tous les bons Habitans devroient proteger le libre gouvernement de la République de Hollande & de Westfrise de toutes leurs forces.

PUisque l'on goûte de si bons fruits du libre gouvernement d'aprésent, malgré tous les rudes accidens cy-dessus mentionnez; & pendant que nous ne sommes encore que dans l'hyver de cet heureux changement, où la plus grande partie de la graine est encore cachée sous la terre, & que l'autre se prepare pour être semée au printemps, representons-nous combien heureux & agréable sera l'été & l'automne, & la recolte à venir, savoir lorsque nos dettes seront payées, & que l'impôt sur la consommation de bouche sera diminué dans cette Province: pour sept millions par an, sans que la caisse en soit diminuée d'un sol.

Et si nous voyons augmenter nos biens malgré les insupportables charges mentionnées dans le quatriéme Chapitre & les maux qui nous sont encore arrivez depuis l'an 1662. dont on pourroit faire un volume, il est donc bien facile à concevoir, qu'avec la continuation de ce gouvernement, & l'assistance de Dieu, nôtre païs deviendra le plus heureux & le plus puissant du monde. Nous ne devons donc pas seulement prier ardemment Dieu tout-puissant, qu'il lui plaise nous conserver dans cet état; mais sacrifier nôtre bien, nôtre sang & nôtre vie avec plaisir, s'il est nécessaire, & procurer du moins à nos enfans cette bénédiction, qui ne leur peut pas manquer sans une punition de Dieu, qui ne manquera pas de nous accabler, si nous venons à renverser les fondemens que le Gouvernement a commencé avec tant de soins, en élevant derechef un Stathouder ou Capitaine Général.

Je finirois cette troisiéme Partie, par cette conclusion, si l'importance de la cause ne me pressoit de dire que nous devrions être persuadez par tous les raisonnemens faits cy-devant, les exemples des anciennes & nouvelles histoires, & nôtre propre experience, des grands dommages du gouvernement forcé d'autrefois, & des bons fruits de celui d'aprésent, & tenir pour une maxime éternelle, qu'un pays qui a de

de pareils intérêts que la Hollande a à present, doit par toutes les manieres être gouverné par une Régence libre & Républiquaine, telle qu'elle subsiste à présent, & ne point souffrir du tout, & bien moins prêter la main qu'aucun habitant, tel qu'il pût être, parvint sous quelque beau titre que ce pût être, à une telle puissance, que la Noblesse & les Villes de Hollande fussent obligées de ployer devant lui; & que leurs Députez n'osassent parler dans les assemblées, pour le maintien & intérêts de leurs Villes, & plat païs, quand il s'agiroit de parler dans la moindre chose contre l'intérêt de ce Chef Politique ou militaire, & bien moins rien effectuer, sans courir un danger notable pour leurs personnes.

Et sur-tout on pourroit conclurre que les personnes d'Eglise, ceux qui sont honnêtes gens, & de véritables membres de l'Eglise Réformée, qui ne fouloit point aux pieds la gloire de Dieu, & ne voudront pas vendre leur réputation & leur véritable intérêt pour un plat de lentilles, devroient favoriser le gouvernement présent, & le proteger avec leurs armes spirituelles contre l'introduction d'un pareil Chef, d'autant que la Religion Réformée sera mieux conservée par cette assemblée immortelle & souveraine des Etats de Hollande & de Westfrise, & des autres Colleges

leges & ſubalternes, que ſous ces inconſtans & volupteux Monarques & Princes, ou leurs Favoris, qui favoriſent ou changent la Religion ſuivant leur intérêt, laiſſans ſouvent leur pays à des Succeſſeurs d'une autre Religion, particulierement de la Religion Romaine, qui par ſa grande étenduë, & direction politique, & par les honorables bénéfices d'Egliſe & exceſſives richeſſes attire quantité de Grands Seigneurs, & que leurs pauvres filles & leurs Cadets parviennent ſouvent à de riches ſucceſſions, comme on en a vû pluſieurs exemples dans les ſiécles précédens, en France, Angleterre, Allemagne, Orange, & autres; & ſi les Synodes & aſſemblées Eccléſiaſtiques, veulent obéïr à nôtre gouvernement legitime, comme à leurs Souverains établis de Dieu ſur eux, ils ſeroient libres dans les affaires de l'Egliſe, & chaque Miniſtre poſſedant cette dignité à vie, & préſidant ſur les Anciens & Diacres annuels dépendans de lui, ne ſeroit uniquement ſujet qu'au Souverain, & ſeroit en effet un petit Evêque, auroit & conſerveroit une entiere liberté pour expliquer la parole de Dieu, qui nous a été laiſſée dans les Saintes Ecritures de l'ancienne & nouvelle Alliance, en les ajuſtant auſſi-bien que les prieres publiques, ſuivant le tems & les occaſions; à la gloire de Dieu & à l'édification des Auditeurs, ce qui doit être l'unique

nique intérêt & ambition d'un véritable & bon Pasteur de l'Eglise Réformée.

Où au contraire sous un regne Monarchique, qui ne reconnoîtroit point le Pape, le Souverain retrancheroit toutes ces assemblées d'Eglises ou Synodes, & seroit obligé pour son intérêt d'établir un Evêque, ou faire un Gouverneur sur le Conseil d'Eglise, dépendant de la Police, & rendre tous les Ministres dépendans de lui, comme Chef de l'Eglise; & peut-être qu'il les priveroit par raison d'Etat de la liberté de pouvoir expliquer la parole de Dieu, suivant leur connoissance humaine, & leur savoir, & de former des prieres; pour les obliger de prêcher des sermons, & dire des priéres établies par ses ordres, comme nous en avons remarqué cy-dessus, afin de tenir mieux en bride ces ambitieux & séditieux Ministres, il tâcheroit peut-être à les soûmettre au siége de Rome, dans la vûë que cette Puissance Ecclésiastique partagée & diminuée par la soûmission d'un Chef éloigné, seroit moins dangéreuse dans ses Etats.

On peut donc conclure finalement que tous les maux dont je viens de parler, arriveroient immanquablement à ces pays, s'il y avoit un Chef établi pour la vie sur la puissance d'Armes de ces Provinces non fortifiées, dont les Forteresses & les Frontieres sont gardées par des troupes Etran-

geres qui ſont à nôtre ſolde, qui lui ſeroient entierement dévoüées, en dépit des Régens Politiques, & des Ecclésiaſtiques, à la ruïne des Rentiers, des Marchands & des Païſans, & les Sujets mal-intentionnez & la populace groſſiére, ſe rangeroient toûjours du côté de ce Chef liberal, civil & généreux; de maniere que les meilleurs Régens & Magiſtrats ſeroient forcez, s'il ne vouloient courir riſque de la perte de leurs biens, & de la vie, de lui lâcher entierement la bride; & les autres Sujets le feroient volontairement dans l'eſperance de quelque avancement.

Cela étant, il faudra avoüer que tous ceux qui par un intérêt particulier, voudroient introduire un pareil gouvernement en chef dans nôtre Patrie, feroient une faute à laquelle on ne pourroit jamais remedier dans la ſuite, & qui comme le peché d'Adam deſcendroit des peres ſur les enfans, & produiroit éternellement de ſi mauvais fruits, que toutes les bonnes régles, tant politiques qu'Ecclésiaſtiques, ſeroient renduës ſans force, & les Loix entierement renverſées; & comme le crime de Leze-Majeſté eſt effectivement un peché contre toutes les Loix Ecclésiaſtiques & Souveraines, particulierement, en attaquant l'Inſtituteur de la Loi, en changeant le gouvernement Souverain; il eſt certain que de pareils ſujets ſe rendroient coupa-

coupables de Leze-Majesté, & d'une éternelle trahison envers la patrie.

Et comme nous savons que cette République a perdu son libre gouvernement, pour avoir établi un Stathouder, où Capitaine Général pour la vie, elle perdroit facilement dans peu de tems jusqu'a l'ombre & le nom de République, & seroit changée en une Monarchie formelle; ce qui feroit fuïr les Marchands dans les autres païs libres, comme nous l'avons vû arriver dans d'autres païs gouvernez par des Princes; dont Dieu nous preserve, comme du plus grand mal du monde pour la Hollande.

CHAPITRE VII.

L'Auteur conclud ce Livre, en déclarant quel a été son but dans cet Ouvrage, & par un Avertissement aux Lecteurs bien ou mal intentionnez.

CES réfléxions sur les trois Parties promises sur les fondemens politiques & salutaires, & sur les maximes de la République de Hollande & de Westfrise, ayans paru au jour en l'année 1662. très-imparfaites, & contre mon intention, sous le nom de *L'Intérêt de la Hollande*: je les ai exami-

examinées de plus près, & les ai revûës avec plus d'attention en l'an 1667. & en faisant une conclusion sur tout mon Ouvrage, j'ai jugé nécessaire d'avertir le Lecteur que l'on doit en plusieurs endroits en lisant ces réfléxions, se conformer aux affaires, par rapport aux années. Que mon dessein a été d'enseigner tant en général qu'en particulier, le plus succintement qu'il m'a été possible, en quoi consistoit le véritable intérêt de la Hollande; & que dans tous les païs du monde le suprême bonheur d'une Societé Politique, & sur-tout dans un pays aussi chargé que la Hollande, il seroit très nécessaire de laisser à tous les habitans toute la liberté possible pour la conservation de leurs corps & de leurs ames, & pour l'augmentation de leurs biens: car comme les habitans du plus beau & plus riche Pays du monde, étans privez de la liberté naturelle, & étans contraints de tous les côtez, n'habiteroient qu'un *Pistrinum*, c'est-à-dire une maison de prison & de travail, comme des maudits esclaves; & par consequent un enfer sur la terre, de même en possedant la liberté de pouvoir employer les droits naturels par sa conservation, autant qu'ils ne tendent pas à la destruction de cette assemblée politique, on trouvera un Paradis dans le plus necessiteux pays du monde, puisque la volonté d'une personne, est sa vie & son Paradis,

radis, principalement dans les choſes dont toute ſa proſperité dépend.

J'ai encore voulu enſeigner que la liberté des habitans s'accorde entierement avec le libre gouvernement, & qu'elle ne peut ſubſiſter ſans cela en Hollande.

Je prie à cette fin tous les bons Sujets de la Patrie qui ont lû ce Livre, de juger avec attention ſi ces deux importantes choſes y ſont prouvées aſſez clairement & fortement.

Mais mon intention n'a pas été de dire de quelle maniere, & ſi l'on doit mettre en œuvre toutes ces réfléxions; il n'appartient uniquement qu'à la Régence de la République de décider là-deſſus; & tous les bons Politiques ſavent que toutes les mauvaiſes maximes qui coûteroient plus de peine à changer qu'à les ſouffrir, doivent reſter en leur état; & lorſqu'ils veulent y toucher, ou changer quelque choſe, ils vont très-prudemment à petit pas, & du plus loin qu'ils peuvent utilement, aimans mieux s'arrêter que de donner de la tête contre la muraille.

Il eſt certain que la réformation dans les affaires politiques eſt ſujettes à tant de circonſtances, qu'il faut obſerver particulierement les anciennes coûtumes, les tems, & les lieux; les Régens, les ſujets, les Alliez, les pays voiſins & les éloignez, & ſur-tout dans une République qui eſt gouvernée

vernée par une illuſtre & ſage Aſſemblée, qui a aſſez de lumiere, après avoir balancé toutes les circonſtances, pour voir ſi ces reformes ſe peuvent faire ou non; & ce ſeroit une faute & une vanité trop grande à un particulier, que de vouloir leur donner des conſeils là-deſſus, & de mettre la main à un ouvrage qui eſt un droit qui n'appartient qu'à leurs Grandes & Nobles Puiſſances.

Et ſi quelqu'un vouloit m'alleguer que je ne me ſuis néanmoins ſervi dans tout le Livre, depuis le commencement juſqu'à la fin, que de raiſons déciſives, & d'expreſſions très-fortes, il faut ſavoir que les choſes qu'on déſire faire connoître, & qui ſont très-ſouvent oppoſées à la prévention de pluſieurs perſonnes; ne peuvent être exprimées autrement & ſi un Ange décendoit du Ciel pour repréſenter de pareilles choſes foiblement, & d'une maniere douteuſe, il ne ſeroit gueres écouté, & peut-être même point du tout crû par des perſonnes ſi prévenuës; c'eſt ce qui m'a obligé, afin que mes Ecrits ſoient lus avec attention, & puiſſent donner quelque impreſſion au Lecteur après les avoir bien examinez, de me ſervir de cette maniére d'écrire, en les avertiſſant de mon deſſein, afin que tout puiſſe ſervir au bouheur de ma Patrie, & non point pour en abuſer. Il eſt bon d'ajoûter que l'attention & le juſte juge-

jugement du Lecteur est demandé ici; d'autant plus que ce sera une grande affaire pour moi si j'ai bien jugé des affaires en général qui sont nécessaires pour la prospérité de la Hollande; mais ce seroit une chose impossible, & presque incroyable, de n'avoir manqué, ou de ne m'être point mépris en rien, en traitant de tant d'affaires differentes; mais comme mon unique but a été de ne representer que des veritez qui puissent tendre à l'avantage de ma libre Patrie, j'espére que je n'aurai pas erré par tout, & Dieu veüille que j'aye réussi en tant d'endroits, que les justes Lecteurs, & sur-tout nos Régens légitimes, & Peres de la Patrie, voudront bien me pardonner mes fautes, & passer par-dessus, en faveur de mon bon zele, afin de l'animer à des affaires de plus d'importance, ou quelque autre sujet de la Patrie qui aura plus de tems libre que moi, pour leur faire prendre la plume, pour écrire plus distinctement & avec plus d'ordre sur ce grand Ouvrage, pour l'utilité & le service de nôtre chere Patrie, & cela arrivant je serai parvenu à mon dessein.

Et s'il se trouve quelque Lecteur qui soit assez envieux & malin, au lieu de vouloir entrer dans cet Ouvrage, veüille prendre plaisir à contredire & critiquer mes raisonnemens sur les fondemens politiques, &

ma-

maximes ſalutaires de la Hollande, il ſe ſouviendra que je ne lui demande rien, ſinon qu'il juge ſainement à mon égard, & ſur mes Ecrits; & il doit ſavoir que je n'ai point cette vaine ambition d'écrire une défenſe qui ne ſeroit utile ni à ma Patrie, ni au Lecteur, ni à moi-même, qui ſuivrai tous les jours de ma vie cette conſtante maxime, de ne rendre perſonne maître de mon tems & de mon repos, ni de céder aſſez aux méchans envieux, pour m'embaraſſer pour l'amour d'eux dans des réponſes à leurs critiques. Les ſages Lecteurs jugeront ſi l'on m'attribuë des fautes avec raiſon, ou ſi l'on me fait tort, quand ils voudront employer leur tems à lire de pareilles critiques.

Adieu, & ſouvenez-vous de ce Proverbe: *Boni civis eſt liberum Reipublicæ ſtatum tueri, nec eum mutatum velle*: Il eſt du devoir d'un bon Citoyen, de maintenir & proteger de tout ſon pouvoir la liberté de ſa Patrie.

FIN.

F709
C862m

-po

shlm